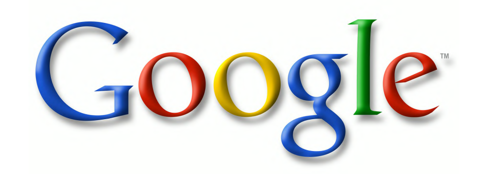




MEMOIRES.

MEMOIRES.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

des Sciences et des Arts,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

TOME QUATRIÈME.

Utile dulci.



34

VALENCIENNES,
IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS.
1842.

PRÉFACE.

La Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes, compte aujourd'hui plus de dix années d'existence régulière. Les différens comptes-rendus de ses travaux annuels indiquent suffisamment et son origine, et ses développemens successifs, et sa situation actuelle. Les trois volumes de Mémoires publiés par la Société complètent aussi son histoire, comme ils signalent ses besoins, et révèlent ses espérances. Appelée à travailler surtout dans l'intérêt du pays, la Société devait au pays, comme elle se devait à elle-même, de livrer à la publicité le fruit de ses études personnelles, de ses propres recherches et de ses essais, et celui aussi de ses correspondances scientifiques, agricoles et littéraires. Elle n'a point jusqu'ici manqué

à sa mission, puisque, pendant le cours de ses dix années d'existence, elle a publié trois forts volumes in-8°, et jeté dans le monde savant les données qu'elle aussi avait pu recueillir au milieu de tant d'efforts combinés de la science, de l'art et de l'industrie. Mais voulant apporter, en quelque sorte chaque jour, sa pierre à la construction de cet édifice dans lequel se résume la civilisation des peuples, la Société de Valenciennes a pensé, sur la proposition de M. Edouard Grar, l'un de ses membres, qu'elle devait suivre un nouveau mode de publication de ses travaux, et elle a pris, à cet égard, une décision formelle, consignée au registre de ses délibérations dans les termes suivans :

« M. Edouard Grar propose à la Société un nouveau » mode à suivre pour l'impression de ses Mémoires. Il » consisterait dans la publication, non périodique pour- » tant, de tout ce qui se réfère aux intérêts du mo- » ment, de manière à ce que cette publication serve » à la fois à la satisfaction de ces intérêts et à la con- » fection des volumes publiés par la Société. Il y au- » rait dans ce nouveau mode un double avantage : » économie et actualité. Economie, puisque les frais » d'impression ne seraient point doublés, ainsi qu'ils » l'ont été par le mode suivi jusqu'à ce jour ; actuali- » té, puisque ces publications seraient faites au fur » et à mesure des travaux de la Société, ou des en- » vois qui lui sont faits par ses correspondans, ou des

» solutions qu'elle est appelée à donner sur les ques-
» tions qui peuvent lui être soumises dans l'intérêt de
» la science ou du pays. — La Société adopte avec
» plaisir cette proposition, et décide que son bureau
» est dès-à-présent chargé de mettre le plus tôt pos-
» sible à exécution ce projet. »

C'est en vertu de cette décision, que la Société publie dès aujourd'hui, sous forme de brochure, la première partie de son quatrième volume. On comprendra le changement apporté au mode de publication de nos travaux, et, nous en avons l'espérance, on nous en saura gré. Cette modification, du reste, n'empêchera point de conserver, à la collection de nos Mémoires, sa physionomie extérieure originelle. Ainsi la réunion de trois ou quatre brochures consécutives formera un volume (quatrième de la collection) du même format et de la même grosseur que les volumes précédens, puisque la pagination de ces trois ou quatre brochures ne sera point interrompue. Seulement, comme c'est la double idée d'actualité et d'économie qui nous a fait adopter cette modification, et que ce double besoin demande à être satisfait à tous les points de vue de notre mission, au point de vue agricole aussi bien qu'au point de vue scientifique et littéraire, l'ordre des matières suivi jusqu'ici dans chaque volume, le sera à l'avenir dans chaque brochure; de sorte que la réunion de trois ou quatre brochures en un volume semblera

jeter quelque décousu dans la classification des matières que ce volume contiendra. Mais c'est là un bien petit inconvénient, comparé à l'avantage d'une publication plus fréquente et plus utile aussi par son actualité. D'ailleurs ce décousu, ce défaut de classification, ne se rencontre-t-il pas forcément, pour ainsi dire, dans toutes les publications de ce genre ? D'ailleurs, aussi, ne trouvera-t-il point son excuse dans l'exemple des autres Sociétés qui, comme nous le ferons à l'avenir, publient par brochures trimestrielles, et souvent même mensuelles, le résultat de leurs études et de leurs travaux, sauf à réunir chaque année ces diverses brochures en volumes ordinaires ? Quelques sociétés ont senti, comme nous, le besoin de renoncer au mode de publication que nous avons suivi jusqu'à ce jour ; et pas une société, que nous sachions, n'a renoncé au mode que nous adoptons à compter de ce jour, pour suivre le mode que nous quittons. Donc, en fait comme en droit, cette modification s'explique et se légitime complètement ; et, une fois encore, nous espérons que la science et le pays nous en sauront gré.

J. Mangeart,

Secrétaire.

RÈGLEMENT

MODIFIÉ

PAR DÉCISION DU 1er JUIN 1840.

Objet.

1. — La Société se propose, pour objet général de ses travaux et de ses études, l'Agriculture, les Sciences et les Arts, considérés particulièrement dans leurs rapports avec le bien-être de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes.

Le but de la Société est de faciliter, aux personnes qui en font partie, les moyens de se communiquer les idées qu'elles croient utiles, afin de les propager, soit par des séances publiques, soit par l'impression ou la distribution des ouvrages qui en sont jugés dignes.

Composition de la Société.

2. — La Société se compose de membres titulaires, honoraires et correspondans.

Des Membres Titulaires.

3. — Le Sous-Préfet et le Maire de Valenciennes sont membres titulaires de droit.

4. — Le nombre des autres membres titulaires est fixé à 36.

5. — Pour devenir membre titulaire, il faut habiter un des trois cantons de Valenciennes.

Il faut, en outre, être présenté par quatre membres titulaires. La présentation, signée par eux, est remise à la personne qui préside la séance dans laquelle lecture en est donnée.

6. — Les lettres de convocation pour la séance suivante font connaître le nom du candidat présenté : la Société, dans cette seconde séance, vote au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présens sur l'admission de ce candidat.

7. — Pour que cette élection puisse avoir lieu, il faut que le tiers des membres composant la Société assiste à cette séance.

Dans le cas contraire, l'élection a lieu dans la séance suivante, à la majorité absolue des suffrages des membres présens.

8. — Tout membre titulaire fournit annuellement une cotisation fixée à 25 fr., payable par semestre et d'avance entre les mains du trésorier.

9. — Les membres titulaires jouissent d'un droit de présence à chacune des séances de la Société.

Ce droit est représenté par un jeton de la valeur d'un franc ; il n'est acquis qu'à celui qui a répondu aux deux appels.

10. — Tout membre titulaire qui passe six mois sans assister aux séances et sans faire agréer les motifs de son absence, est regardé comme démissionnaire.

11. — Tout membre titulaire qui cesse d'habiter un des trois cantons de Valenciennes est de droit membre correspondant.

Des Membres Honoraires.

12. — Les membres titulaires qui, pour une cause quelconque, ne peuvent plus faire à ce titre partie de la Société, peuvent demander à être membres honoraires, pourvu qu'ils aient été membres titulaires pendant dix ans.

Ils sont élus à la majorité des suffrages des membres présens.

13. — Les membres honoraires jouissent des mêmes droits et prérogatives que les membres correspondans.

Des Membres Correspondans.

14. — Pour devenir membre correspondant, il faut résider hors de Valenciennes ; — on conserve cette qualité, bien qu'on vienne par la suite y fixer sa résidence.

15. — Le nombre des membres correspondans est illimité.

16. — Pour l'élection des correspondans, on suit les mêmes formalités que pour celle des titulaires.

17. — Tout membre correspondant qui ne se sera pas rappelé au souvenir de la Société pendant un an pourra être regardé comme démissionnaire.

18. — Les correspondans peuvent assister aux séances de la Société ; ils y ont voix consultative.

Du Bureau.

19. — Le bureau est composé d'un Président, de deux vice-Présidens, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-adjoint et d'un Trésorier-archiviste.

Lorsque les trois présidens sont absens, la Société est présidée par le doyen d'âge. En cas d'absence des secrétaires, le plus jeune des membres présens en remplit les fonctions.

20. — Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et tient la correspondance.

Le Secrétaire-archiviste fait les convocations, il est chargé de la garde des archives et de la bibliothèque, il en dresse le catalogue, il veille à la rentrée des livres et ouvrages qui en font partie ; il peut, mais seulement sur récépissé, confier aux membres de la Société, pour le délai d'un mois, tels volumes qui lui seraient demandés.

Le Trésorier rend tous les six mois, en assemblée, le compte des recettes et des dépenses par lui faites au nom de la Société.

21. — Les membres du bureau sont élus pour un an au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages des membres présens.

22. — Tout Sociétaire doit accepter les fonctions qui lui sont données au bureau, sauf le cas d'empêchement valable, jugé séance tenante.

Cependant, après une année d'exercice d'une fonction quelconque au bureau, on peut refuser d'en remplir aucune autre : on a droit, dans ce cas, à une année d'interruption.

Des Assemblées.

23. — La Société s'assemble le premier vendredi de chaque mois.

24. — Elle tient des séances extraordinaires lorsqu'elle le juge convenable. Le Président peut aussi la faire convoquer extraordinairement.

Les lettres de convocation sont adressées deux jours avant celui de la réunion ; elles en indiquent l'objet.

25. — L'ordre du jour est réglé ainsi qu'il suit :

1° Appel nominal ;

2° Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;

3° Présentation de candidat, et élection, s'il y a lieu ;

4° Communication de la correspondance ;

5° Rapports ;

6° Lectures annoncées, suivant l'ordre de leur inscription ;

7° Propositions annoncées, suivant l'ordre de leur inscription ;

8° Lectures non annoncées ;

9° Formation de l'ordre du jour pour la séance suivante ;

10° Appel nominal ;

26. — Tout ouvrage ou toute proposition sur lesquels le règlement ou la Société exigerait un rapport seront confiés à un ou plusieurs membres nommément désignés, qui devront, dans un délai de deux mois, faire le rapport dont ils auront été chargés, sous peine de la perte d'un jeton de présence par chaque séance de retard.

27. — La Société ne peut délibérer sur des objets qui concernent son organisation, la fixation du budget, l'allocation des dépenses extraordinaires et le choix des sujets de prix, qu'autant que les membres votans sont au moins en nombre égal au tiers des membres titulaires.

Aucune proposition, dont l'acceptation entraînerait un vote de fonds excédant 200 francs, ne pourra être adoptée dans la séance où elle aura été faite, mais seulement dans une des séances suivantes, après avoir été mise à l'ordre du jour.

28. — Il ne peut être fait aucune addition ou modification au règlement, sans les formalités suivantes :

La proposition, si elle est appuyée et prise en considération, est renvoyée à une commission. Elle ne peut être adoptée qu'aux deux tiers des suffrages des membres présens.

29. — La Société propose, lorsqu'elle le juge convenable, des questions au concours, et décerne, s'il y a lieu, des prix et des encouragemens.

Elle décerne des récompenses aux personnes qui lui font part d'un projet ou d'une découverte qu'elle juge utile.

30. — La Société fait publier ses Mémoires aussi souvent que l'abondance des matières le lui permet.

Une Commission est alors nommée pour choisir et classer les documens qui doivent en faire partie ; le Président de la Société en est membre de droit.

PROGRAMME

DES ENCOURAGEMENS A DÉCERNER

POUR L'ANNÉE 1842.

AGRICULTURE.

Prix Mathieu (1). — Une prime de 400 francs à celui qui aura établi et employé de la manière la plus utile, dans l'arrondissement de Valenciennes, une machine à battre les grains, dont la force soit au moins de deux chevaux.

Concours de labourage. — Une médaille en argent et 60 francs au cultivateur de l'arrondissement qui aura le mieux labouré avec le *brabant* une portion de terre désignée par la Société. — Une médaille de bronze et 40 francs au cultivateur qui obtiendra le second rang dans ce concours. — 20 francs à celui qui obtiendra le troisième rang.

Pareils prix aux cultivateurs qui, se servant du *harna*, auront rempli les mêmes conditions.

Prix de moralité. — 80 francs au domestique de ferme qui aura, sans interruption, servi pendant le plus de tems le même maître,

---

(1) Bien que les héritiers de M. de Mathieu, ancien président de la Société, décédé le 17 juillet 1838, n'aient point encore délivré le legs de 10,000 francs dont l'intérêt doit former ce prix, la Société, par respect pour la mémoire de son ancien président, n'en croit pas moins devoir le proposer sur ses propres fonds, ce qu'elle a fait jusqu'à présent.

ou dans la même ferme. Le nombre d'années ne pourra être moindre de dix.

50 francs à la domestique de ferme qui remplira les mêmes conditions.

Concours de bestiaux. — 80 francs au cultivateur propriétaire du plus beau taureau, de 3 à 6 ans, quelle que soit son origine.

50 francs au propriétaire du plus beau bélier.

Les propriétaires des taureaux ou béliers concourant pour cette prime, devront, avant le 1er mai prochain, faire connaître à la Société que ces animaux leur appartiennent et doivent concourir.

50 francs au propriétaire du plus beau taureau de 2 à 3 ans, élevé dans sa ferme depuis l'âge de 3 mois.

50 francs pour la plus belle vache-laitière, élevée dans la ferme du concurrent depuis l'âge de 3 mois.

40 francs pour la plus belle génisse de 3 ans et au-dessous, élevée par le concurrent depuis l'âge de 3 mois.

50 francs au cultivateur qui aura amené le lot le plus beau et le plus nombreux de bestiaux se trouvant dans les conditions du concours.

Statistique agricole. — Une médaille d'or de 200 francs à l'auteur des meilleurs documents de Statistique agricole de l'arrondissement.

MÉDECINE.

1° *Topographie médicale de Valenciennes.* — Une médaille d'argent et 100 francs de livres à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question.

2° *Mémoire sur la pleuro-pneumonie des bestiaux.* — Une médaille d'argent et 100 francs de livres au choix du lauréat.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Intendance du Hainaut. — Une médaille d'or et 200 francs à l'auteur du meilleur Plan, avec texte explicatif, de l'Intendance du Hainaut, d'après son ancienne division en provinces et seigneuries. — Si un bon plan de la province entière du Hainaut n'était pas

produit au concours, le prix serait donné au meilleur Plan de cette partie du Hainaut qui forme aujourd'hui l'arrond ssement de Valenciennes.

POÉSIE.

Une coupe d'argent, ciselée, de la valeur de 250 francs, à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un des sujets suivans :

1° Eloge de Baudouin Ier, empereur de Constantinople, né à Valenciennes en 1171.

2° Défense de Valenciennes en 1794.

3° Découverte du charbon dans le Hainaut français, par MM. Desandrouin, Taffin et Mathieu : influence de cette découverte sur la situation du pays.

BEAUX-ARTS.

Une médaille d'or de 200 francs au peintre, sculpteur, architecte ou graveur, né ou résidant dans l'arrondissement de Valenciennes, qui enverra la meilleure production artistique.

NOTA. — Les mémoires et pièces de concours devront être inédits, et envoyés *franco* au Secrétaire de la Société, avant le premier octobre, terme fatal et de rigueur. Les noms des concurrens devront être contenus dans un billet cacheté, joint aux pièces envoyées.

Le jour et les autres conditions des concours de labourage et de bestiaux seront annoncés par des affiches.

Le Secrétaire, J. MANGEART.

Le Président, E. BOULANGER.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 6 MARS 1842.

PROCÈS-VERBAL.

Présens : — MM. *Boulanger*, président ; *Numa Grar*, 1 vice-président ; *Coffyn*, 2e vice-président ; *Mangeart*, secrétaire ; *Deffaux*, archiviste ; *Rousseau*, trésorier ; *Q. Lefèvre, Pétiau, Pésier, Miroux, Alfred Hamoir, Huart, Cheval, Potier, Charpentier*, membres titulaires ; *Fournet*, membre correspondant.

La séance est ouverte à deux heures.

Discours de M. *E. Boulanger*, président.

Rapport de M. Mangeart, sur les travaux de la Société pendant les années 1840 et 1841.

M. Deffaux, secrétaire-archiviste, rapporteur de la Commission nommée pour les concours agricoles de 1841, lit ensuite les différens rapports relatifs à ces concours, savoir : 1° celui relatif au prix Mathieu ; 2° Rapport sur le concours de labourage ; 3° Rapport sur l'ensemencement en lignes.

Rapport de M. Huart sur le concours de bestiaux.

Rapport de M. Edmond Pésier sur la question mise

au concours, sous le titre de : *Monographie des Eaux et Boues de Saint-Amand.*

Rapport de M. Numa Grar sur le concours de poésie.

M. Pétiau, rapporteur de la Commission nommée pour le concours des productions artistiques, lit un rapport sur le morceau de sculpture adressé à la Société.

M. le Président rappelle les autres questions mises au concours pour l'année 1841, et indique les raisons pour lesquelles il n'y a pas lieu à leur décerner les prix mentionnés dans le programme.

Après la lecture de ces divers rapports, la distribution des prix est faite dans l'ordre et dans les termes suivans :

CONCOURS DE 1841.

Distribution des prix faite le dimanche 6 mars 1842, sous la présidence de M. Boulanger, et en présence des membres de la Société.

AGRICULTURE.

Concours de labourage.

AU BRABANT. — 1er prix : M. François Fronsart, de chez M. Giraud, à la Briquette, une médaille en argent et 60 francs; 2e prix : François Boulanger, de chez M. Henri Cachera, à Aulnoy, une médaille de

bronze et 40 fr. ; 3e prix : Joseph Hourdequin, de chez M. Miroux, à Valenciennes, 20 fr.

Au Harna. — 1er prix : Louis Leferme, de chez M. Moreau, de St.-Saulve, une médaille en argent et 60 fr. ; 2e prix : Joseph Dayez, de chez M. Dorchies, de St.-Saulve, une médaille de bronze et 40 fr. ; 3e prix : J.-B. Ghillem, de chez M. Pillion, à Aubry, 20 fr.

Ensemencement en lignes. — Une médaille d'argent, grand module, à MM. Crespin frères, fabricans de sucre à Haulchain ; — Pareille médaille à M. Landrieux de Rouvignies, et une prime de 60 francs à M. Dhalluin de Douchy.

Concours de bestiaux. — 1er prix : une médaille en argent et 60 francs à M. Bonaventure Cheval, propriétaire du plus beau taureau ; — à M. Amédée Hamoir, une médaille d'argent. — 2e prix : une médaille en bronze et 15 fr. à M. Pierre-Joseph Cheval, propriétaire du plus beau taureau de 2 à 3 ans. — A M. Hamoir-Boursier, de Saultain, propriétaire de la plus belle vache-laitière, 50 fr. — A M. Leduc d'Artres, pour la plus belle génisse de 3 ans, 40 fr. — A M. Delcourt de Trith, pour le plus beau bélier, 40 fr. — A Gauvin, berger à Marly, propriétaire de la plus belle brebis, 20 fr.

Pour taureau et vache-laitière en dehors du con-

cours : 1° à M. Hamoir-Boursier, de Saultain, une médaille d'argent ; 2° à M. Leduc d'Artres, une mention honorable.

Poésie.

Mention honorable et médaille d'argent à M. Parent, ancien maire de Givet, membre correspondant de la Société.

Beaux-Arts.

Sculpture. — Prix unique : M. Grandfils, professeur de Sculpture à l'Académie de Valenciennes, une médaille en or de la valeur de 200 fr.

Le Secrétaire,
J. MANGEART.

Le Président,
E. BOULANGER.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. E. BOULANGER, PRÉSIDENT.

Messieurs,

L'intérêt de la chose publique est le principal ressort des *sociétés savantes*.

C'est lui qui les remplit d'une émulation généreuse, qui imprime à leurs travaux une impulsion plus active, qui anime enfin et soutient leur courage en même tems qu'il leur donne la force de se mettre au-dessus de quelques *dédains* dont elles sont parfois l'objet.

Oui, Messieurs, l'amour du bien public, c'est là un grand et noble mobile !...

C'est à lui, nous pouvons le dire, à lui seul que, tous ici, nous obéissons dans l'accomplissement de notre tâche.

C'est lui qui constamment a guidé nos efforts ; lui encore qui nous occupe aujourd'hui, alors que nous venons d'une manière solennelle décerner des récompenses à ceux qui les ont méritées dans nos concours.

Vos travaux, Messieurs, pendant l'année que nous venons de traverser, n'ont pas été sans utilité ni sans importance. Votre secrétaire va tout-à-l'heure vous en dérouler le tableau ; mais avant, per-

mettez-moi de vous en dire, moi-même, succinctement quelques mots.

Désireux du progrès de l'agriculture, c'est surtout à améliorer un art si utile, à favoriser le bien-être de ceux qui s'y livrent, que vous avez consacré votre attention et vos soins.

C'est ainsi que vous avez continué de répandre, de propager dans nos campagnes l'*ensemencement en lignes*, cette invention si heureuse qui doit bientôt, à l'aide de semoirs perfectionnés, amener (on doit le croire) de notables progrès dans la fécondation de la terre.

C'est ainsi encore que, dans des réclamations énergiques, vous avez lutté de tout votre pouvoir pour conserver au sol de notre pays une culture intéressante, la culture (1) de la *betterave*, cette plante merveilleuse, qu'après avoir naguère si vivement encouragée, on ne rougit pas aujourd'hui de menacer d'une inique, d'une prochaine proscription.

Mais, Messieurs, l'*intérêt agricole* n'a pas été l'objet de vos préoccupations exclusives.

En même tems que quelques-uns d'entre vous s'occupaient avec conscience d'un travail relatif à l'extraction de la houille ; — de la houille, si précieuse à vos contrées, — de la houille, qu'un projet de douanes paraissait alors devoir placer dans des conditions défavorables ; plusieurs autres vous présentaient des études sur la canalisation, par notre ville, de la *Sambre à l'Escaut*. Un Mémoire longuement et soigneusement élaboré vous a démontré la possibilité de cette canalisation au moyen de la Rhônelle ; et tout dernièrement, l'un de vos vice-présidens, complétant cette idée, vous a soumis, au sujet d'un débarcadère et d'*un port* dans l'intérieur de notre cité, des plans et un travail remarquable auxquels vous vous êtes empressés d'accorder des éloges et une approbation unanime.

---

(1) Un journal ministériel, *les Débats*, dans son numéro du 4 mars, dit que l'interdiction de cette culture serait un acte marqué au cachet d'une *brutalité révolutionnaire*.

A Dieu ne plaise que je veuille ici, en rappelant ces divers travaux, vous donner, Messieurs, une vaine satisfaction d'amour-propre. Mon but est seulement de vous exciter, par le souvenir de ce que vous avez fait, à faire aussi bien, à faire mieux encore à l'avenir.

Que chacun de nous s'anime donc d'un nouveau courage ! Des solutions épineuses vont encore s'offrir ; des questions intéressantes (2) devront encore être élaborées ; apprêtons-nous tous à les étudier avec ardeur, à les discuter avec conviction. Restons surtout toujours calmes dans nos délibérations, toujours indulgens dans nos rapports les uns à l'égard des autres. Que chacun apporte ici sans crainte le tribut de ses méditations et de son travail ; que nul ne cherche à briller, parmi nous, par l'esprit et par le talent ; mais que celui-là seul soit le mieux considéré, qui montrera le plus de zèle pour l'intérêt de la chose publique !

---

(2) Entr'autres celle relative à l'amélioration de la *race chevaline*, question trop longtems négligée, et pourtant si importante non moins pour la prospérité que pour la défense du pays.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1840 ET 1841,

PAR M. MANGEART, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Appelé pour la première fois à l'honneur de vous entretenir des travaux de la Société, depuis le dernier rapport qui vous en a été fait par mon prédécesseur, j'ai dû puiser dans les procès-verbaux de vos séances les élémens du rapport que je viens aujourd'hui vous soumettre. J'ai dû aussi, dans cette sorte de revue rétrospective, arrêter un instant mes regards sur les différens comptes-rendus de vos travaux. Et, à ce double point de vue, Messieurs, la même idée a frappé mon attention : c'est que, des neuf années qui composent l'existence de la Société, ce sont les quatre premières et les deux dernières qui ont été le plus largement et le plus complètement consacrées au perfectionnement de l'économie agricole, au progrès de l'industrie, des sciences et des arts. Quant aux trois années intermédiaires, il y a eu, dans la direction de vos travaux, une tendance plus marquée, et en quelque sorte exclusive, vers les lettres et les recherches historiques. Cette tendance, manifestée sinon dans les résultats, au moins dans les efforts de la Société, devait se reproduire

et s'est reproduite en effet, dans le dernier compte-rendu de vos travaux, lequel date du 15 décembre 1839, et se réfère précisément à ces trois années que j'appelle intermédiaires. Depuis cette époque, une réaction, expliquée et légitimée par la force même des choses, s'est opérée pour ainsi dire à notre insu ; et encore, comme conséquence logique, cette réaction doit se refléter, presque malgré moi, dans l'aperçu aussi sincère que rapide que je viens vous soumettre aujourd'hui. Société d'agriculture avant tout, Société des sciences et des arts, vous avez compris, Messieurs, que ce triple objet vous présentait une assez longue carrière à parcourir ; vous avez compris que c'était vers ce triple but que devaient tendre et se concentrer tous vos efforts ; et ces efforts, Messieurs, n'ont point été sans résultats. Non que vous ayez entièrement négligé la littérature et l'histoire ; mais, en en faisant l'objet secondaire de vos travaux et de vos études, vous vous êtes montrés plus fidèles à l'article premier de votre règlement, qui est ainsi concu : « La Société se propose, pour objet général de ses travaux et de ses études, l'agriculture, l s sciences et les arts, considérés particulièrement dans leurs rapports avec le bien-être de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes.»

Voyons donc très-sommairement ce que nous avons fait depuis deux années pour l'agriculture, et ensuite quel a été le résultat de vos travaux dans les sciences et dans les arts depuis le compte-rendu de 1839. Très-sommairement aussi nous vous rappellerons vos recherches littéraires ; nous terminerons enfin cet exposé rapide de vos travaux, en indiquant ce qui vous reste, ou plutôt ce que déjà vous avez commencé à faire dans le triple but de votre institution.

Mais, avant tout, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler les changemens survenus dans le personnel de votre Société. Peut-être y trouverez-vous l'explication de cette tendance qui a signalé vos derniers travaux, et de cette réaction qui, sans avoir rien de défavorable à vos devanciers, n'en est pas moins honorable pour vous, pas moins dans les intérêts du pays.

CHANGEMENS DANS LE PERSONNEL.

Vous savez, Messieurs, à quelle occasion nous avons eu le regret de voir s'éloigner de nous quelques-uns de nos collègues. La retraite

de MM. Arthur Dinaux, de Warenghien, Dubois, Mabille, E. Lefebvre et Stiévenart, a été pour nous aussi pénible qu'inattendue. Quand chacun de nous s'est demandé la cause de cette détermination prise *ab irato*, chacun de nous n'y a trouvé qu'une seule et même explication, laquelle n'avait rien de désobligeant pour personne, et n'était qu'une nouvelle preuve du zèle que chacun des membres de votre Société a toujours montré pour concourir à ce qu'il pensait, au point de vue où il se plaçait, être plus spécialement favorable aux intérêts du pays. Cette tendance que j'ai signalée plus haut, cette préoccupation presque exclusive des trois années intermédiaires, avait pour principaux partisans ceux de nos collègues dont nous avons regretté la retraite imprévue. Notre Société s'est vue, Messieurs, veuve de quelques membres, mais non veuve de ses principes. Elle tenait à rester, et elle est restée Société d'agriculture avant tout. Ces motifs, que je ne fais qu'indiquer brièvement, vous expliquent assez, Messieurs, pourquoi, sans que nous ayons à nous plaindre de personne, et sans que nous ayons donné lieu à personne de se plaindre de nous, une divergence de vues est venue suspendre et briser des relations qui nous étaient chères, et dont le souvenir nous sera toujours précieux.

Au reste, Messieurs, les vacances laissées dans votre Société ont été bientôt remplies de manière à adoucir singulièrement l'amertume de nos regrets. Il y a dans votre Société des principes trop féconds d'existence et de durée, pour que la retraite de quelques-uns de ses membres puisse jamais en amener la désorganisation. L'intelligence et le zèle de M. Boulanger nous étaient trop connus, pour que nous pussions hésiter un seul instant à lui confier la direction de nos études et de nos travaux Et si j'avais à comparer la sagesse avec laquelle il a rempli depuis lors les hautes fonctions que vous lui avez confiées, je ne trouverais pour terme de comparaison que la modestie avec laquelle il s'est décidé à les accepter. Courage donc, et persévérance, Messieurs, et tant que la direction de vos travaux sera pour lui dignité viagère, soyez sûrs que les principes qui vous animent ne périront point, et qu'à cette condition il y aura gloire pour vous et bien-être pour le pays.

Si vous avez, Messieurs, quelques pertes à regretter, vous pouvez

aussi vous féliciter de devoir à ces pertes mêmes l'entrée en votre Société de nouveaux collègues dont vous avez déjà été à même d'apprécier la sympathie, le zèle et les lumières. C'est ainsi que vous avez vu prendre rang parmi vous, en qualité de membres titulaires, MM. Coffyn, capitaine du génie, élevé bientôt par vous aux fonctions de vice-président ; Miroux, cultivateur ; Deslinsel, avocat, cultivateur ; Dutemple, médecin, horticulteur ; Huart, artiste-vétérinaire ; Antonin Gravis, médecin ; Bonaventure Cheval, cultivateur ; Albert Lenglé, qui, membre de droit en sa qualité de maire de Valenciennes, doit encore à l'élection sa qualité de membre titulaire ; Bécar, peintre ; Potier, peintre, professeur à l'académie de Valenciennes ; Alfred Hamoir, agronome ; Dilly, professeur d'histoire ; Bracq, fabricant de sucre ; Benoit-Charpentier, ex-pharmacien, membre correspondant de la Société de Pharmacie de Paris. Vous avez aussi admis parmi vous, comme membres correspondans, MM. Carion, homme de lettres à Cambrai, lauréat d'un de vos derniers concours ; Darttey, sous-préfet à Sainte-Ménéhould ; Mocq fils, cultivateur ; Macarez fils, cultivateur ; Delcourt, cultivateur à Boucheneuille ; le baron de Roisin, archéologue à Bonn ; Brassart, archiviste à Douai ; Gouvion Desroy, fabricant de sucre, à Denain ; Fournet, ingénieur, directeur des mines d'Aniches ; Edouard Boulanger, propriétaire-cultivateur à Doignies ; Joly, professeur de philosophie, à Bruxelles ; Defitte, fabricant de sucre à Wargnies ; Godde de Liancourt, et Marchant, député de l'arrondissement d'Avesnes.

Travaux des années 1840 et 1841.

AGRICULTURE.

Comme je vous l'ai dit, Messieurs, l'agriculture occupe la première place dans vos travaux de ces deux dernières années. Convaincus que l'utilité doit être le but de tous vos efforts, que votre institution n'a été créée, qu'elle n'est annuellement encouragée qu'à cette fin, au lieu de viser à produire plus ou moins de harangues académiques, vous avez cherché à répandre, parmi les cultivateurs surtout, de bonnes et utiles vérités ; vous avez cherché à les convaincre qu'il leur importait d'un côté d'obtenir le plus possible ; de l'au-

tre, de prendre le moins de peine. Pour les amener insensiblement à atteindre ce double but, vous vous êtes proposé de les faire sortir peu à peu de la routine et des règles étroites dans lesquelles ils s'étaient si longtems renfermés. Grâce à vos publications, à vos concours annuels, à vos efforts de chaque jour, bon nombre de cultivateurs de nos belles contrées ont ajouté à leurs facultés naturelles des connaissances acquises. Ils se guident aujourd'hui d'après des principes raisonnés : leur pratique n'est plus une routine, mais un art. Un art, c'est le premier pas fait, Messieurs, en matière d'industrie agricole ; un second pas encore, et cet art deviendra entre vos mains une science. La théorie, la science, naîtra le jour où de tous ces principes épars vous serez parvenus, et ce jour n'est peut-être pas bien loin, à former un système général, dont les parties se lieront les unes aux autres, et s'éclaireront mutuellement.

C'est vers ce but, Messieurs, que doivent désormais tendre tous vos efforts ; c'est à faire ce second pas, que vous devez désormais consacrer vos études et vos travaux. Si l'agriculture, en effet, n'est pas une science abstraite, elle n'est pas non plus un art sans théorie. Si la théorie ne vient tôt ou tard vivifier cet art en l'éclairant, la pratique redeviendra ce qu'elle était d'abord, une routine. Pour éviter ce fâcheux résultat, pour unir, autant que possible, la science à l'art, la théorie à la pratique, vous avez fait un appel à quelques agriculteurs habiles, que vous avez rattachés à votre Société par le titre de membres correspondans. Grâce à leur concours éclairé, vous avez pu multiplier et varier vos essais, vos expériences, et constater plus utilement et plus sûrement, par l'observation et par la comparaison des résultats obtenus, le désavantage ou l'utilité des cultures nouvelles aussi bien que des nouveaux modes de culture.

C'est ainsi, Messieurs, que, dans ces deux années surtout, vous avez fait publiquement des expériences comparatives sur l'ensemencement en lignes et sur l'ensemencement à la volée. C'est ainsi encore, Messieurs, que vous avez encouragé et cherché à répandre dans nos contrées la culture du *Madia Sativa*, cette plante oléagineuse, originaire du Chili ; celle du blé d'Espagne, espèce indiquée par M. Anacharsis Boumart, comme blé de mars très-avantageux dans

nos contrées, et qui semé, l'an dernier, par M. Joseph Moyaux, cultivateur à Aulnoy, a produit un résultat qui était dans les proportions de 40 hectolitres par hectare ; la culture aussi du *tropæolum tuberosum*, dont quelques tubercules vous ont été offerts par M. Fouquier, comme étant un aliment agréable et produisant une plante qui peut faire l'ornement des jardins. C'est ainsi encore, Messieurs, que, pour hâter et favoriser les progrès de l'industrie agricole, comme des arts et des sciences qui s'y rattachent, vous avez ouvert des concours où vous pouvez encourager et récompenser les efforts des agriculteurs dont vous vous êtes toujours proposé le bien-être. Ce serait ici le moment de vous rappeler les études toutes spéciales que vous avez faites sur la question des Comices agricoles ; sur l'amélioration des bestiaux et de la race chevaline dans notre arrondissement; sur la bonté relative des divers instrumens aratoires en usage dans nos contrées, et principalement des semoirs-Hugues, Savoie et Delfosse ; sur le nouvel engrais offert à l'agriculture par MM. Herbin et de Ryckère ; enfin sur la culture du tabac, à la veille d'être ressuscitée chez nous. Cette tâche, Messieurs, considérable, mais pourtant facile, pourrait m'entraîner trop loin. D'ailleurs, comme je vous l'ai dit, mon rôle ici n'est que de vous rappeler sommairement vos travaux de ces deux dernières années, et des Rapports plus spéciaux vont suivre l'exposé rapide que le règlement impose à votre secrétaire.

A l'industrie agricole se rattache par trop de points l'industrie-sucre, pour que je puisse me dispenser d'en dire ici quelques mots. Mieux que personne vous savez, Messieurs, avec quelle sollicitude tout d'abord, avec quelle persévérance ensuite, puis avec quelle énergie dans ces derniers temps votre Société a cherché à conserver à la France, à nos contrées surtout, cette industrie qui constitue une de leurs principales richesses. Qu'il me suffise de vous rappeler, à cet égard, et les diverses Pétitions que vous avez adressées aux deux chambres, et le Mémoire où, sous le titre modeste d'*Observations sur la question des sucres*, quelques-uns de vos membres figurent parmi les agriculteurs fabricans de sucre des arrondissemens de Valenciennes et d'Avesnes ; et cette Protestation signée par vous, à l'unanimité, contre la suppression absolue de cette industrie natu-

ralisée chez nous, et qui semblait ne pouvoir désormais être interdite que par la plus flagrante violation des droits imprescriptibles de la propriété. A vos efforts, Messieurs, pour empêcher ce triste résultat, se sont unis plus spécialement ceux de M. Edouard Grar, l'un de vos membres, qui, par l'intelligence et le zèle dont il a fait preuve dans cette circonstance aura, quoi qu'il arrive, bien mérité du pays, en allant, jusque dans la capitale, en face des Conseils-généraux de l'agriculture et du commerce, chercher et prendre corps à corps les adversaires de l'industrie-sucre, déjouer leurs malencontreux projets, répondre avec vigueur à leurs perfides insinuations, mettre à nu leur hypocrite cupidité, et, sinon empêcher, retarder du moins peut-être la ruine d'une industrie dont la suppression serait aujourd'hui pour notre arrondissement une calamité publique, sans profit aucun pour le reste du pays.

Là ne se sont point bornés, Messieurs, vos travaux dans le cours de ces dernières années. D'autres questions, non moins larges, non moins considérables par leur caractère, non moins intéressantes dans leurs résultats, ont éveillé et soutenu votre attention et votre sollicitude. L'enquête ouverte, en 1840, sur le projet d'un canal de jonction de la Sambre à l'Escaut, vous détermina à confier à quelques-uns de vos membres le soin d'étudier cette question. Le Mémoire qu'a publié votre Commission est là pour attester la part que vous avez prise à l'examen et à l'étude de ce projet. Disons-le avec la franchise d'une conscience pure et toute désintéressée, votre Commission, dans cette circonstance, s'est montrée digne de vous, comme vous-mêmes vous vous êtes montrés dignes du pays.

Tout n'est point dit, Messieurs, sur la nature et sur les résultats de vos recherches et de vos travaux pendant le laps de temps sur lequel je ramène vos regards. L'agriculture et l'industrie n'ont point tellement absorbé tous vos instans, que vous n'en ayez consacré quelques-uns aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts. Le troisième volume de vos Mémoires est là, pour prouver que vous avez su atteindre le triple but de votre institution. Si l'agriculture et l'industrie ont parmi vous leurs représentans, la science, la littérature et les beaux-arts ont aussi parmi vous plus d'un adepte. Vous n'avez

oublié ni le travail de M. *Edmond Pesier*, intitulé : *Examen analytique des eaux de la fontaine de la porte de Famars et de la nouvelle pompe du Marché aux herbes :* ni le rapport de M. *Evrard* sur les balances à bascule de M. Meurs, notre concitoyen ; ni les expériences relatives au procédé du docteur Boucherie pour rendre le bois beaucoup plus durable, lui conserver son élasticité, le préserver des variations de volume qu il éprouve par la sécheresse et l'humidité, diminuer sa combustibilité, augmenter sa ténacité, lui donner enfin des couleurs et même des odeurs variées et durables. Si votre Commission n'a point obtenu tous ces résultats, vous n'en avez pas moins, Messieurs, toujours dans l'intérêt de la science et du pays, consacré vos instans, employé même quelques fonds, à faire des essais d'après un procédé qu'avait accueilli favorablement l'Académie des Sciences. Vous n'avez point oublié non plus ni les outils de sondage de l'invention de M. *Evrard*, votre collègue, outils servant à déterminer l'inclinaison et la direction des terrains schisteux ; ni le travail si intéressant de M. *Edouard Grar* sur les mines houillères du Hainaut, et les droits de douanes sur les houilles à différentes époques ; ni le rapport et les expériences de M. *Edmond Pesier* sur le principe colorant qu'il a reconnu dans la graine du *Peganum Harmala*, principe dont l'existence est niée par M. Chevreul de l'Académie des Sciences ; ni les observations météorologiques recueillies déjà par M. *Alphonse Hamoir*, et qui doivent être complétées par les soins de la Commission que vous avez nommée à cet effet.

Voilà, Messieurs, en quelques mots, une faible partie de ce que vous avez fait depuis deux années dans l'intérêt de la science. Voyons maintenant si vous êtes restés tout-à-fait étrangers aux études historiques et littéraires. Ici encore il ne faut qu'ouvrir le troisième volume de vos Mémoires, pour se convaincre que l'histoire, la littérature, la philologie et la poésie ont tenu dans vos travaux une place distinguée. Vous avez, de M. *Vinet Pajon*, membre correspondant, des fragmens d'un essai de traduction de l'histoire romaine de Zosime, et une notice intéressante sur cet auteur ; de M. *Courtin*, membre titulaire d'abord, puis membre correspondant, un écrit aussi attachant que curieux, sous le titre de *Térouane : souvenirs de* 1828. Nous-même, Messieurs, nous avons lu, et vous avez écouté avec une

attention bienveillante, notre traduction de la *lettre de Scipion Maffei à Voltaire*, lettre qui ne se trouve dans aucune des éditions du poète français, et qui est relative à la tragédie de *Mérope*, sujet traité par ces deux auteurs. M. *Théodore Lorin*, l'un de vos membres correspondans les plus travailleurs, vous a envoyé, indépendamment de plusieurs jolies fables, des *observations littéraires sur le conte de la matrone d'Ephèse*. Dans l'une de vos prochaines séances, nous pourrons vous communiquer du même auteur deux fables encore, et de nouvelles recherches philologiques et littéraires. Que vous dirai-je, Messieurs, des jolies pièces de vers insérées dans le dernier volume de vos Mémoires, et dont la plupart sont dues à la plume élégante et facile de M. *Boulanger*, votre président ? Obligé par sa position au milieu de vous de satisfaire à toutes les exigences que lui impose le triple but de votre institution, il semble s'être fait un devoir de ne rester étranger à aucune des matières dont vous vous occupez. Vous savez, Messieurs, la part qu'il a prise dans l'étude de la question des sucres ; vous savez ses démarches auprès de la Chambre du commerce ; vous savez la justesse des observations que plus d'une fois il a faites à l'occasion de vos expériences agronomiques ; ici encore vous le retrouvez, soit que la poésie, soit que la littérature fasse un appel à son zèle et à son talent. Les derniers échos de la lyre du poète résonnaient encore à vos oreilles, que déjà la diction élégante et pure du prosateur les captivait. Je veux vous parler, Messieurs, du rapport fait par M. *Boulanger* sur le *dictionnaire de Rimes* de M. Lalou, et sur le volume de *Fables* de M. le baron de Stassart.

Nous avons encore à citer les deux pièces de vers dues à l'un des lauréats de vos précédens concours : *Les oiseaux voyageurs* et *Le noble charbonnier* sont, comme tout ce que nous connaissions déjà de M. *Audenelle*, deux pièces marquées au coin de la véritable poésie.

Quant à ce qui concerne les beaux-arts, nous pouvons, Messieurs, ranger dans cette catégorie, les plans, esquisses, livrets, dessins et rapports que MM. *Bernard*, *Potier*, *Péliau*, ont plus d'une fois soumis à votre examen, et qui plus d'une fois aussi ont valu à leurs auteurs l'expression de vos sympathies, de vos félicitations.

Mais ce n'est point assez pour vous, Messieurs, de vous livrer à ces travaux intérieurs. Votre principale mission, vous l'avez compris, est de provoquer au dehors, et de récompenser de semblables travaux. Aussi avez-vous institué des concours, où, chaque année, vous décernez des prix, des encouragemens, à ceux qui ont atteint le but que vous leur proposez. Vos vœux, cette année encore, ne sont qu'à demi remplis, puisque vous n'avez point à donner toutes les récompenses que vous aviez promises. La faute n'en est point à vous, Messieurs, et cependant vous en avez éprouvé des regrets. Mais ne vous découragez pas : votre persévérance et vos efforts ne peuvent manquer de porter leurs fruits. Continuez à mettre au concours les questions qui jusqu'ici n'ont point encore trouvé la solution que vous appelez. Peut-être n'est-il pas si éloigné de vous, le jour où vous aurez à couronner l'auteur de cette Statistique agricole qu'en vain vous avez attendue. Ce n'est point la première fois que, sur des théâtres plus haut placés encore que celui où vous invitez vos concurrens à paraître, le signal de la lutte sonne en vain ; ce n'est point la première fois non plus que la lutte n'est pas suivie d'une victoire. N'est-ce donc rien, Messieurs, que d'avoir à récompenser ces habiles cultivateurs, à encourager les essais, timides encore il est vrai, mais honorables cependant, de ces jeunes poètes, de ces écrivains, de ces savans, de ces artistes devant qui s'ouvre un avenir qui recèle dans son sein de merveilleux secrets ? Vous n'avez point à décerner toutes les récompenses que vous aviez proposées ; mais, aujourd'hui encore, vous comptez assez de lauréats pour qu'il vous soit permis de vous dire en sortant de cette enceinte : « Nous avons la conscience d'avoir rempli notre devoir L'intérêt du pays a toujours été le but de tous nos efforts ; le pays n'a pas été complètement sourd à notre appel. Il y aura toujours pour nous assez de gloire, s'il y a pour le pays bien-être et prospérité. »

Le Secrétaire,

J. MANGEART.

RAPPORT

SUR LES

CONCOURS AGRICOLES DE 1841.

PAR M. DEFFAUX, MEMBRE RÉSIDENT.

MESSIEURS,

Depuis trois ans, la Société d'agriculture de Valenciennes s'est fait un devoir d'honorer la mémoire de M. *de Mathieu* son ancien président et l'un de ses fondateurs, en plaçant, en tête de son programme, le prix, qu'en mourant, il a institué par un legs que ses héritiers ne nous ont point encore délivré. Ils ont jusqu'à ce jour exigé des formalités qu'il n'a pas été en notre pouvoir d'accomplir, et c'est aux frais de notre caisse que nous répondons au vœu du fondateur, toutes les fois qu'il y a lieu de décerner ce prix. Espérons que, dans l'intérêt de l'arrondissement, M. le ministre de l'agriculture prendra en considération la demande que nous lui avons adressée, il y a près d'un an, et sollicitera de Sa Majesté une ordonnance qui, en déclarant la Société de Valenciennes établissement d'utilité publique, nous donnera des droits à la délivrance du legs institué pour encourager les progrès agricoles dans le pays.

Cette année, deux concurrens se présentent : M. Schuffart, cultivateur et maire de Préseau, pour la culture de la Madia Sativa, et M. D'halluin de Douchy, pour la conservation des racines alimentaires.

M. Schuffart a déjà des droits acquis au prix Mathieu. Il est le premier qui ait cultivé en grand la Madia ; mais son expérience n'ayant pas été assez concluante pour autoriser la Société à préconiser la culture de cette plante, elle a invité M. Schuffart à continuer ses essais, et à démontrer par des faits la quantité et la qualité des diverses huiles qu'on peut extraire de la Madia, ainsi que l'emploi plus ou moins avantageux que peuvent offrir les tourteaux et les tiges.

Au printems dernier, M. Schuffart a ensemencé environ 25 ares en Madia. La récolte en grains a été satisfaisante ; mais M. Schuffart, sans recommandation aucune, a remis sa graine à M. Delobel, pour en opérer l'extraction de l'huile. Il a prévenu en même tems la Société, qui a nommé M Pesier, chimiste, pour assister à la fabrication et en régler le mode. Quand ce commissaire s'est présenté chez M. Delobel, l'huile était faite ; on s'était servi d'appareils imprégnés d'huile de colzat et elle en avait contracté l'odeur et le goût. Les quantités n'avaient point été calculées, et rien encore n'a pu être constaté cette année.

La Société a le plus grand désir de récompenser les cultivateurs qui cherchent à augmenter les richesses de nos campagnes ; mais pour acquérir un droit aux prix qu'elle propose, il faut que les expériences soient complètes et concluantes. Elle n'a donc pu décerner le prix auquel M. Schuffart aura droit de prétendre, quand il sera parvenu à prouver qu'il est avantageux de cultiver la Madia dans notre arrondissement. Sa priorité, il la conserve toujours, et nous serons heureux, l'an prochain, de proclamer que, par sa persévérance, il a résolu le problème important qui lui est proposé.

Le sieur D'halluin, de Douchy, autre concurrent du prix Mathieu, a écrit à la Société le 6 décembre dernier, pour lui faire connaître qu'il a un moyen infaillible de conserver, pendant l'hiver, les raci-

nes nécessaires à la nourriture de l'homme et des bestiaux. Dans cette lettre, il donne ce moyen qui lui a toujours réussi.

Certainement, Messieurs, il est aussi avantageux de savoir conserver que produire, et si le procédé de M. D'halluin est constamment bon, nous devons lui savoir gré de le publier, et lui accorder une récompense. Car il permettra de cultiver une plus grande quantité de carottes, navets et pommes de terre, quand on aura la certitude de ne pas perdre une partie de sa récolte, et les bestiaux pourront recevoir une nourriture abondante et saine pendant l'hiver, lors même que les fourrages secs auraient manqué. Mais il faut du tems pour constater l'efficacité des moyens qu'il emploie, et nous attendrons, pour le récompenser de sa communication, que le tems ait confirmé son assertion. A cet effet, des commissaires se rendront au printems chez M. D'halluin, pour vérifier le fait qu'il annonce, et il en sera tenu bonne note pour la prochaine distribution de primes et récompenses.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LABOURAGE DE 1841,

PAR M. DEFFAUX, MEMBRE RÉSIDENT.

MESSIEURS,

Le Concours de Labourage que la Société d'agriculture de Valenciennes a institué, il y a dix ans, ne cesse d'exciter un vif intérêt parmi les cultivateurs. Tous les hommes de progrès aiment à y assister, et dans ce nombre il faut comprendre les fabricans de sucre, qui, plus que tous les autres, sentent combien il importe d'améliorer toutes les parties de l'art agricole. Rien n'est à négliger en fait de culture, et le labourage moins que les autres opérations. C'est dans la pratique qu'il est vrai de dire que les causes en apparence les plus légères sont celles qui produisent les plus grands résultats. Aussi combien de mécomptes pour le cultivateur inactif ou indifférent, qui ne sait point apprécier l'influence d'un travail fait avec soin et dans un tems opportun ! Ce cultivateur négligent, en voyant l'abondance sur le champ de son voisin et la stérilité dans le sien, criait autrefois au sortilège. C'est que le travail enfante des prodiges, et aujourd'hui il n'y a plus moyen d'échapper à la honte qui doit être le partage de l'ignorance et de l'inaction.

Le concours de 1841 promettait d'être plus intéressant encore que les précédens par le nombre de concurrens qui s'étaient fait inscrire. La Société avait jugé à propos de le transporter, cette année, dans une autre localité, afin de le mettre, pour ainsi dire, sous les yeux de nouveaux spectateurs, et de répandre l'émulation sur différens points. Son espoir a été trompé : le temps était si incertain que beaucoup de concurrens et d'amateurs ont été retenus chez eux ; il n'est venu que les zélés.

C'est le 24 octobre, après des pluies de plusieurs semaines, qu'il a eu lieu sur une pièce de terre de l'exploitation de M. Maurice, sise près de la fosse à charbon dite *la Sentinelle*, au Maréchal-Ferrant, hameau de Trith-St.-Léger.

Cette pièce de terre, de plus de trois hectares, avait été labourée en plusieurs endroits, la veille, par les laboureurs de M. Maurice, et leur travail était très-remarquable. Cet agronome, qui prêtait son champ pour le concours, n'avait pas, sans doute, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, engagé ses laboureurs à concourir ; mais leur travail de la veille prouvait qu'ils eussent été de redoutables adversaires.

Dix-huit portions, de six ares trente centiares chacune, avaient été préparées et jalonnées. Le mauvais temps n'a pas permis aux concurrens des communes éloignées de venir ; il ne s'en est trouvé que quatorze : cinq pour le *Brabant* et neuf pour la charrue dite *Harna*.

Les membres du jury présens à ce concours étaient : MM. Rousseau, Hocque, Miroux, Deffaux et Lefevre, membres de la Société d'agriculture.

Les cultivateurs étaient : Messieurs Charles Dayez, François Cheval, Joseph Bottiau, de Valenciennes, Auguste Caron, Dutemple, maire, fabricant de sucre, et Sauvage, brasseur, tous trois d'Herrin ; Louis Delcourt, maire de Trith-St.-Leger, Gouvion, de la même commune, tous deux fabricans de sucre ; Cuvelier, du Vignoble, et Casimir Roniau, du Maréchal-Ferrant, aussi commune de Trith ; Henri Maurice, fabricant de sucre, et Casimir Lomprez, de Saint-

Vaast-là-Haut, banlieue de Valenciennes ; Pillion, de Petite-Forêt ; Désiré Moreau, fabricant de sucre, à St.-Saulve, et d'autres qui n'ont pas pris part au jugement du concours.

RÉSULTAT.

Numéros des portions à labourer.	NOMS des concurrens.	NOMS DES MAITRES chez lesquels ils sont garçons de labour	Profondeur des labours.	Temps employé.	Prix décernés
	CHARRUES — BRABANTS.				
1	Joseph Hourdequin.	Jérôme Miroux, de Val.	19 c.	74 m.	3e prix.
2	*N'a pas concouru.*	*Néant.*	»	»	
3	François Fronsart.	Giraud, de la Briquette.	19	56	1er prix.
4	Marcel Bara.	Idem.	19	40	
5	François Boulanger.	Cachera, d'Aulnoy.	19	52	2e prix.
	CHARRUES — HARNAS.				
6	François Rucart.	Gouvion, de Trith-S.-L.	20	»	
7	Désiré Tronchon.	Ve Quarez, de P.-Porêt.	20 5	60	
8	Hubert Largiller.	Gouvion, de Trith-S.-L.	20 3	62	
9	Jean-Baptiste Ghillem.	Pillion, d'Aubry.	22	68	3e prix.
10	Jean-Henri Houreau.	Jérôme Miroux, de Val.	21	58	
11	Valentin Bronsart.	Idem.	20	»	
12	Pierre-Joseph Haussy.	Théop. Laurette, Trith.	19	66	
13	Joseph Dayez.	Juv. Dorchies, S.-Saulve	21	73	2e prix.
14	Louis Leferme.	Moreau, de St.-Saulve.	22	69	1er prix.

Le signal pour commencer a été donné à onze heures trente minutes, et à midi quarante-quatre minutes chacun avait fini de labourer sa portion.

Après un minutieux examen des diverses portions labourées, et souvent une longue hésitation pour prononcer entre des laboureurs d'une habileté presqu'égale, le jury a proclamé les noms des vainqueurs dans l'ordre suivant :

BRABANTS.

1er Prix : Une médaille d'argent et 60 francs : *François Fronsart*, laboureur chez M. Solon Giraud, fabricant de sucre, à la Briquette, commune de Marly.

2e Prix : Une médaille en bronze et 40 francs : *François Boulanger*, laboureur chez M. Henri Cachera, ex-fabricant de sucre à Aulnoy.

3e Prix : Vingt francs : *Joseph Hourdequin*, laboureur chez M. Jérôme Miroux, de Valenciennes.

CHARRUES DITES HARNA.

1er Prix : Une médaille d'argent et 60 francs : *Louis Leferme*, laboureur chez M. Moreau, fabricant de sucre, à St.-Saulve.

2e Prix : Une médaille de bronze et 40 francs : *Joseph Dayez*, laboureur chez M. Juvénal Dorchies, cultivateur et brasseur, à St.-Saulve.

3e Prix : Vingt francs : *Jean-Baptiste Ghillem*, laboureur chez M Pillon, cultivateur à Aubry.

Valenciennes, 29 octobre 1841.

Le membre de la Société,
Secrétaire du jury,

Q. LEFÈVRE.

RAPPORT

SUR

L'ENSEMENCEMENT EN LIGNES

FAIT EN 1841.

PAR M. DEFFAUX, MEMBRE RÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'article 3 du programmé de 1841 ouvrait un concours pour l'ensemencement en lignes des céréales par le semoir. — Une médaille d'argent et cent francs devaient être le prix de celui qui obtiendrait le premier rang dans ce concours.

Beaucoup de cultivateurs se sont livrés à des expériences sur ce mode d'ensemencement, et la Société a lieu d'être satisfaite de l'empressement qu'on a mis à répondre au vœu qu'elle avait émis. Plus de deux cents hectares ont été ensemencés en lignes, en 1841, dans notre arrondissement. C'est un progrès qu'il est bon de constater. On a semé blé, orge, seigle, avoine, fèves, œillettes, colza, trèfle, luzerne, carottes et navets. Le semoir-Hugues s'est montré également propre à ces semis si variés.

Il semble donc naturel de penser que la Société a dû être embar-

rassée de choisir, parmi tant de concurrents, celui qui a mérité le prix. Il n'en est pas ainsi, Messieurs; la plupart de ces cultivateurs ont omis une des conditions essentielles du concours; ils n'ont pas fait connaître officiellement à la Société leurs expériences et les résultats qu'ils ont obtenus. Il n'y en a que trois qui se soient conformés à cette obligation.

Nous avons lu avec intérêt et profit pour nous les détails qu'ils nous ont donnés. Cependant, disons-le avec regret, dans des expériences aussi intéressantes, ils ne se sont livrés à aucune comparaison des deux modes; et, sans résultats comparatifs, il y a peu d'instruction à tirer d'une expérience de cette nature; ce n'est que par la comparaison qu'on s'éclaire sur les avantages d'une méthode nouvelle.

L'appréciation des dépenses et celle des produits laissaient encore beaucoup à désirer. C'est que les principes d'une bonne comptabilité rurale sont presque généralement ignorés. Le problême dont la Société désire la solution n'est donc pas résolu cette année, savoir : quel est en réalité l'avantage d'une méthode sur l'autre; ou, en d'autres termes, de deux terres contiguës de même nature de sol, de même étendue, de même assolement, et également fumées, laquelle rapportera le plus de celle ensemencée à la main ou de celle ensemencée au semoir, et de combien sera cette différence ?

Espérons que cette solution sera donnée un jour; mais ne nous flattons pas de l'obtenir complète tout d'abord. Quand chaque cultivateur de notre arrondissement sera en état de la déduire bien exacte, dites, Messieurs, que l'agriculture pratique a fait chez nous un grand progrès. C'est aux écoles d'agriculture, c'est à Roville, c'est à Grignon, ou dans les ouvrages qui sortent de ces écoles, qu'il faut puiser les précieuses notions de la comptabilité rurale, sans laquelle, à chaque instant, la pratique peut s'égarer et faire éprouver au cultivateur de fâcheux mécomptes.

Je n'examinerai donc point ici les calculs qui ont été mis sous les yeux de la Commission, parce qu'ils ne sont pas comparatifs et qu'ils

ont paru contestables en plus d'un point. Une seule chose est constatée, c'est que chaque cultivateur paraît n'avoir pas à se repentir d'avoir semé en lignes, quoiqu'il n'ait pas pris les moyens de démontrer avec certitude la supériorité d'un ensemencement sur l'autre. C'était difficile ; mais nous ne désespérons pas ; nous sommes même certains que ces cultivateurs si zélés et si habiles dans la pratique de leur art, montreront de la persévérance, et qu'ils recommenceront avec soin des expériences plus décisives par la comparaison des méthodes. Nous serons alors heureux de publier leurs résultats pour l'instruction de tous.

Les trois cultivateurs qui se sont déclarés concurrents sont Messieurs Crespin frères, d'Haulchin, qui ont ensemencé 50 hectares en lignes avec le semoir-Hugues ;

M. Landrieux, de Rouvignies, qui a ensemencé 7 hectares en avoine et 7 en fèves ;

M. D'Halluin de Douchy, qui a ensemencé 8 hectares 50 ares en céréales, en hivernage, fèves, carottes et colza. De plus, avec un zèle infatigable, vous le savez, M. D'Halluin a ensemencé de tous côtés pour les cultivateurs qui ont voulu apprendre de lui à conduire un semoir.

La Commission n'a pas voulu laisser sans récompense aucun des concurrents ; mais comme toutes les conditions désirables n'ont pas été remplies, et que d'ailleurs elle n'avait à sa disposition, par le programme, qu'une valeur déterminée, elle a proposé de la répartir de la manière suivante :

1o A MM. *Crespin frères*, une médaille d'argent grand module.

2o A M. *Landrieux*, une pareille médaille en argent.

3o A M. *D'Halluin*, une prime de 60 francs.

La Société consultée a ratifié cette proposition.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE BESTIAUX.

PAR M. HUART, MEMBRE RÉSIDENT

MESSIEURS,

Sans pouvoir être entièrement satisfaits des résultats de notre concours, nous avons pu cependant remarquer cette année une amélioration notable, et c'est beaucoup de ne point rester stationnaire.

Si nous n'avons pas encore obtenu les résultats que nous sommes en droit d'attendre dans un arrondissement où la culture est si riche et si avancée, ce n'est point qu'il soit pauvre en bestiaux, ce n'est point que les beaux animaux y soient rares; mais dans notre pays, Messieurs, on reste en général froid devant tout ce qui est nouveau; on aime à bien connaître avant de s'aventurer, et, en agriculture, ce n'est point un défaut, ce n'est point un obstacle au progrès. Vous pouvez en juger par l'ensemencement en lignes, qui d'abord a paru accueilli avec défiance, mais dont le bon sens des culti vateurs a su bientôt reconnaître les avantages, et qui chaque jour voit naître de nouveaux prosélytes.... Espérons qu'il en sera de même de nos concours, et que de nouveaux efforts ne seront point stériles. Il

est une faute que nous avons encore commise cette année, bien qu'elle eût été déjà signalée, c'est de reculer trop tard l'époque du concours. Il n'est point douteux que cette circonstance ait beaucoup contribué à éloigner des concurrents. Le jury demande avec instance que ce fait ne soit point mis en oubli. Dans les commencements surtout, il importe de ne rien négliger de ce qui peut contribuer au succès.

Cette année toutes les primes ont été décernées, et elles l'ont été pour des animaux qui les méritaient à juste titre. Je ne veux point dire par là que ces animaux ne laissaient rien à désirer; nous sommes encore loin de la perfection que la richesse du sol de notre pays nous permet d'atteindre; mais l'examen des bestiaux présentés démontre que les éleveurs sont dans la bonne voie, et que leurs efforts tendent chaque jour à les rapprocher du but proposé.

Il est à regretter que les conditions d'admission aient été trop rigoureuses sous quelques rapports, et par suite aient écarté du concours des bestiaux qui méritaient d'entrer en lice. Au reste, ces conditions, qu'il serait peut-être convenable de mettre en vigueur dans quelques années, lorsque l'amélioration des races du pays aura été poussée à un plus haut degré, vous avez reconnu la nécessité de les modifier, et de les mettre plus en harmonie avec la situation présente.

Il est d'ailleurs une opinion fort répandue et qui commence à avoir force de loi, c'est qu'en propageant les bestiaux d'une même ferme sans les croiser de temps en temps avec des animaux étrangers, ce n'est qu'à force de soins qu'on peut en arrêter la dégénérescence, et presque toujours on voit après quelques générations, les animaux perdre en force et en beauté, et leurs défauts prendre la prédominance aux dépens de leurs bonnes qualités Comme il est difficile d'apprécier dès l'âge de trois mois les qualités qui pourront rendre plus tard un animal remarquable, ne pas admettre au concours les bestiaux qui ne sont possédés par les éleveurs que depuis un âge plus avancé, ce serait ne pas encourager ceux qui suivraient le principe dont j'ai parlé plus haut, en croisant leurs races par des mâles qu'ils vont chercher à grands frais, lorsqu'ils ont atteint un âge où toutes leurs qualités ont pu se développer. Ce sont ces conditions qui ont engagé notre jury à classer les taureaux qui n'étaient point dans les strictes

conditions du concours, et à vous demander une médaille d'argent pour celui qui tenait parmi eux le premier rang. Il vous aurait engagé à en agir de même pour une vache très-remarquable qui a été présentée, si elle ne s'était trouvée seule dans cette condition ; il croit cependant convenable de lui accorder une mention honorable. Voici maintenant la liste des primes qui ont été décernées par l Société, sur le Rapport de sa Commission.

1er prix : une médaille en argent et 60 faancs à M. Bonaventure Cheval, prpriétaire du plus beau taureau ; — à M. Amédée Hamoir, une médaille d'argent. — 2e prix : une médaille en bronze et 15 fr. à M. Pierre-Joseph Cheval, propriétaire du plus beau taureau de 2 à 3 ans. — A M. Hamoir-Boursier, de Saultain, propriétaire de la plus belle vache-laitière, 50 fr. — A M. Leduc, d'Artres, pour la plus belle génisse de 3 ans, 40 fr. — A M. Delcourt, de Trith, pour le plus beau bélier, 40 fr. — A Gauvin, berger à Marly, propriétaire de la plus belle brebis, 20 fr.

Pour taureau et vache-laitière en dehors du concours : 1o A M. Hamoir-Boursier, de Saultain, une médaille d'argent : 2o à M. Leduc, d'Artres, une mention honorable.

RAPPORT

SUR LA

MONOGRAPHIE DES EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

PAR M. EDMOND PESIER, MEMBRE RÉSIDENT

MESSIEURS,

Le programme des prix que vous avez publié en 1841, offrait une médaille d'or de 200 francs à l'auteur de la meilleure *Monographie des eaux et boues de St.-Amand*, en suivant un cadre donné. Un seul Mémoire sur cette question a été adressé à la Société ; elle a nommé une Commission composée de MM. *Marbotin*, *Serbat*, *Charpentier*, *Dutemple* et *Pesier*, pour examiner ce travail. Organe de cette Commission, je vais vous transmettre les conclusions qu'elle a adoptées, et vous faire connaître sommairement les motifs sur lesquels elle a bâsé son opinion.

Une monographie devant présenter l'ensemble des faits connus sur un sujet quelconque, se borne au mince mérite d'une simple com-

pilation, si l'arrangement des idées, si le style ou des observations neuves ne viennent en rehausser l'importance. En appelant les recherches sur l'Etablissement des eaux thermales de Saint-Amand, la Société avait en vue d'obtenir un travail complet qui réunît à la fois toutes les données historiques et toutes les expériences que la science a enregistrées, tant sur la composition que sur les effets des boues et des seules eaux minérales que le nord de la France puisse citer.

M. *Dieudonné*, dans sa *Statistique du département du Nord*, et après lui M. *Bottin*, ont fourni presque tous les matériaux nécessaires pour la mise en œuvre. Il était bien facile, en les prenant pour guides, de recourir aux écrits d'Héroguelle, de Brisseau, de Mignot, de Pitoye, Brassard, Morand, Gosse, Bouquié, de Desmileville et de Trécourt. Le rapport de M. *Kulmann* au Conseil de salubrité de Lille donnait l'énumération des travaux chimiques dont ces eaux ont été l'objet. C'est principalement dans l'appréciation de leurs vertus médicales, et là seulement peut-être, que l'auteur aurait pu introduire des remarques particulières pour lever les doutes qu'ont jetés sur leurs propriétés thérapeutiques les exagérations contradictoires de ceux qui les ont étudiées.

Voilà, Messieurs, ce que désirait votre programme. Il est fâcheux que le concurrent qui s'est présenté n'ait pas eu connaissance des sources auxquelles il aurait pu puiser les documents les plus indispensables ; nous n'aurions pas eu à constater une foule d'erreurs et d'omissions graves. Pour ne vous citer que les principales, nous dirons qu'il reconnaît comme une des meilleures analyses des eaux celle faite en 1767 par les médecins Decroix et Desmileville de Lille ! Il ne parle pas de celle de Monnet, et transcrit en détail les opérations de Drapiez en 1804, et les considère comme les dernières sérieusement entreprises à l'exception de celles de MM. Armet et Delaunay. Cependant, M. Drapiez n'a examiné que les eaux de la fontaine Bouillon : depuis lors Pallas a donné la composition de la fontaine moyenne et des boues. Enfin, en 1833, M. Kulmann a vérifié les travaux de ses devanciers, et a de plus démontré la nature intime de la source du Puisard.

Sans entrer dans de plus grands détails, laissant à votre jugement l'ensemble du Mémoire, votre Commission pense unanimement qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix cette année ; elle vous propose de retrancher ce sujet du concours, jusqu'à ce que les améliorations qu'on effectue à l'Etablissement permettent d'apprécier l'influence que ce séjour pourra exercer sur le moral des malades.

La Société, consultée, a ratifié le jugement et adopté les conclusions de la Commission nommée pour ce concours ; en conséquence, on a brûlé, sans l'ouvrir, le billet qui renfermait le nom de l'auteur.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE.

PAR M. NUMA GRAR, MEMBRE RÉSIDENT.

MESSIEURS,

Vous avez fait figurer, dans votre programme des encouragemens à décerner en 1841, le sujet suivant :

« Origine, gloire et malheurs de Baudouin Ier, empereur de Cons-
» tantinople, né à Valenciennes, en 1171, fils de Baudouin, comte
» de Flandre et de Marguerite, sœur de Philippe. »

Vous aviez offert une coupe d'argent ciselée à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur ce sujet.

Trois pièces de vers vous ont été envoyées.

Votre Commission en a d'abord écarté deux dont les auteurs ne s'étaient pas astreins aux conditions du programme, en traitant des sujets autres que celui que vous aviez indiqué ; ils devaient par conséquent être mis hors de concours.

La troisième pièce de vers qui vous a été envoyée se renferme parfaitement dans les limites que vous aviez prescrites, et traite le sujet indiqué avec beaucoup de développement.

Cette pièce de longue haleine ne contient pas moins de 7 à 800 vers alexandrins, et a paru à votre Commission digne de l'intérêt de la Société, par les idées chaleureuses de l'auteur, sa facilité, et surtout par les développemens historiques qu'il a donnés à son sujet. Mais elle a pensé cependant que le style n'en était pas assez châtié, et qu'à ce titre vous ne pouviez pas lui décerner le prix offert.

Elle vous a proposé, en conséquence, de décerner à l'auteur de cette pièce, une mention honorable avec une médaille d'argent, comme témoignage de la satisfaction de la Société, pour les recherches historiques qu'il a dû faire, et de remettre le sujet au concours.

Vous avez adopté ces conclusions, Messieurs, et vous avez alors ouvert le bulletin cacheté qui était annexé à la pièce ; le nom de l'auteur qu'il renfermait est celui de M. *Parent*, ancien maire de Givet, l'un de vos correspondants.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES.

PAR M. PÉTIAU, MEMBRE RÉSIDENT.

MESSIEURS,

La Commission que vous avez nommée pour examiner le concours de sculpture, s'est réunie dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville où se trouve la figure adressée à la Société ; elle y a pris connaissance du programme qui a guidé l'artiste dans sa composition, et elle vous le reproduit textuellement :

« SAINTE-CÉCILE, VIERGE ET MARTYRE.

» Sainte Cécile était Romaine et issue d'une famille noble ; elle fut » élevée dans les principes de la religion chrétienne, et elle en rem- » plit toujours les devoirs avec la plus parfaite fidélité. Elle fit vœu » de rester toujours vierge, mais ses parents l'obligèrent à entrer » dans l'état de mariage. Celui qu'on lui donna pour époux était un » jeune seigneur nommé Valérien : elle sut le gagner en Jésus- » Christ, en le faisant renoncer à l'idolâtrie.

» Sainte Cécile voulut porter le cilice sous ses riches habits, afin
» de préparer son corps à la souffrance.

» La Sainte chantait les louanges du Seigneur, elle joignait sou-
» vent la musique instrumentale à la musique vocale, et c'est pour
» cela que les musiciens ont choisi cette sainte pour patronne ; elle
» souffrit le martyre à Rome, vers l'an 230.

Votre Commission, Messieurs, me charge de vous dire qu'elle a reconnu que cette statue représentant sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur, offre un aspect d'ensemble très-satisfaisant ; que les draperies, largement dessinées, produisent un effet remarquable, surtout lorsque l'on considère qu'elles sont exécutées en plâtre, et que le velouté des étoffes y est senti d'une manière à faire croire que le travail est fait dans le marbre. Ce qui ajoute encore à l'illusion, ce sont les ornements brodés qui terminent le bas de la robe ; ils montrent tout le fini et le soin apportés par le sculpteur dans sa composition, et aussi le désir d'être exact, autant que possible, avec le programme qu'il s'était donné ; ce qui est encore, Messieurs, un mérite essentiel, parce qu'il constitue souvent une difficulté de plus à vaincre.

Si nous passons maintenant de l'examen de l'ensemble à celui des détails, nous trouvons que les extrémités de la sainte sont bien étudiées et rendues avec soin et savoir ; les bras sont d'un dessin correct, et leurs attaches avec le col sont heureuses ; il en est de même de ce dernier avec la tête, laquelle est traitée d'une manière supérieure, et avec beaucoup de sentiment ; l'artiste a bien rendu l'expression que fait éprouver à la sainte la divine harmonie qui la transporte en cet instant vers l'Eternel. Cependant on pourrait peut-être lui reprocher le mouvement de la bouche, qui paraît un peu forcé, même en tenant compte des efforts nécessaires à la sortie des sons : mais ce petit défaut est racheté par tant de beautés réelles, qu'il disparaît.

En résumé, Messieurs, c'est un fort beau travail que cette composition, qui, conçue et exécutée dans notre arrondissement, nous montre une ère nouvelle pour l'art de la sculpture, art presqu'oublié chez nous, bien qu'ayant produit de grands artistes, et qu'il faut en-

courager et seconder, pour qu'il trouve des applications dans les constructions particulières, pour qu'il remplace avec le temps les bizarres images que nous respectons tous, pour l'intention seulement; je veux parler des figures de saints et saintes qui tapissent les murs de nos églises, et qui, étant placées pour orner et inspirer le respect, prêtent, par leurs mauvaises formes, plutôt au rire qu'à la prière, tant la nature y est défigurée et les règles de l'art outragées.

Nous pensons donc, Messieurs, que la figure soumise à notre examen est digne, sous tous les rapports, de représenter la patronne des musiciens, d'orner un temple même, en y commençant ce que nous devons appeler de tous nos vœux, l'introduction du bon goût dans la décoration de nos églises. L'avis unanime de votre Commission, Messieurs, est que la figure envoyée à la Société a mérité la récompense proposée pour le concours des beaux-arts de 1841.

La Société, consultée, a ratifié le jugement de sa Commission; le billet qui contenait le nom de l'auteur a été décacheté, et le prix, consistant en une médaille d'or de deux cents francs, décerné à M. Grandfils, statuaire, professeur de sculpture à l'Académie de Valenciennes.



QUESTION DES SUCRES.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

A Messieurs les Membres composant les Conseils généraux de l'Agriculture, des Manufactures et du Commerce.

Les étranges prétentions du commerce des ports, relativement à l'industrie sucrière, font un devoir à la Société d'Agriculture de Valenciennes de protester contre les principes de *lèse-agriculture* au moyen desquels les riches armateurs de *Marseille*, de *Bordeaux*, de *Nantes* et du *Hâvre* feraient disparaître une à une toutes les industries nationales qui n'ont point le mérite de fournir un frêt à leurs navires.

Non contents d'avoir arrêté l'élan d'une industrie devenue indispensable à l'agriculture, ils en demandent aujourd'hui la destruction. Si le moyen est violent, il a au moins le mérite de la nouveauté : car le législateur, en monopolisant au profit de l'Etat la fabrication du tabac et de la poudre, n'a jamais eu l'idée d'en défendre la production au pays.

La Métropole et les Colonies produisent du sucre ; et sous prétexte que l'une ou les autres doivent cesser d'en produire, toutes les idées reçues, tous les principes sont niés ou renversés. En vain convient-on que *Colbert* a *sagement* fait d'interdire aux Colonies les cultures de France ; que le contraire eût eu pour effet de nous appauvrir au lieu de nous enrichir (1) ; c'est la culture métropolitaine qu'on veut supprimer en faveur des négociants des ports. Ces colonies, qu'ils traitaient, il y a quelques années encore, avec le plus souverain mépris (2), sont aujourd'hui la Métropole et la Métropole n'est plus qu'une Colonie de la Martinique. On allègue un pacte chimérique (3). On veut que nous traitions avec vos colonies de puissance à puissance.

---

(1) Un journal fondé pour défendre les privilèges des armateurs et des colons, et pour prouver la chrétienneté de l'esclavage, le *Globe* s'exprime ainsi dans son numéro du 26 novembre 1841 : « La loi d'institution des colonies, fort sagement conçue par Colbert, a interdit aux Antilles les cultures de France; les colons n'auraient donc pas le droit de faire du blé ou du vin, quand bien même ils le voudraient. Et cela, je le répète, *est fort sage ;* car, à quoi bon des colonies, si leurs produits devaient faire concurrence à ceux de la métropole, et l'appauvrir, par conséquent, au lieu de l'enrichir ? »

Montesquieu professe les mêmes principes dans son *Esprit des lois*. Il cite les Carthaginois qui défendaient à leurs colons de planter quoi que ce soit, afin de leur envoyer des vivres. « Nos colonies des Antilles, dit-il, sont admirables ; elles ont des objets de commerce que nous n'avons et *ne pouvons avoir ;* elles manquent de ce qui fait l'objet du nôtre. » Montesquieu ne prévoyait pas la découverte du sucre de betterave ; mais on voit que s'il eût vécu de nos jours, il n'eût pas été de l'avis des ports. Mais qu'est-ce que Montesquieu ? Qu'est-ce que Colbert? Ils ne savaient pas que toute l'économie sociale est contenue dans ce seul principe : Ne consommer que des produits apportés par les vaisseaux des armateurs des grands ports, ne produire que des objets à exporter par eux. — Tout est là.

(2) Voir le discours de M. Ducos, député de Bordeaux, 22 mai 1837. — Procès-verbaux des séances de la commission commerciale du Hâvre publiés au Hâvre en 1829. — Réflexions d'un négociant de Nantes, en réponse à M. Dombasle, imprimé à Nantes en 1834 (p. 37, 43 et 50).

(3) La Commission d'enquête de 1829 a déclaré positivement « qu'elle ne reconnaissait dans la législation existante rien qui offrît le caractère d'un quasi-contrat ou d'un engagement synallagmatique. » p. 279.

Ce n'est pas tout encore : dans la crainte de laisser voir aux députés des départements de l'intérieur, non intéressés encore dans la question spéciale, toute l'étendue, toute la portée d'un principe qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de toute l'industrie, de tout le commerce intérieur, au profit du commerce maritime, on cache ses prétentions sous le voile mensonger du patriotisme et de l'intérêt national ; et l'on nie effrontément l'utilité d'une industrie dont un intérêt privé seul exige le sacrifice.

C'est alors que la Marine royale est en progrès, que la paix permet de désarmer, qu'on accuse le sucre de betteraves de diminuer les forces de l'Etat.

C'est alors que le commerce par navires français va progressant chaque année, qu'on accuse le sucre de betteraves d'arrêter l'élan de notre marine marchande et de détruire nos relations internationales (4).

C'est alors que cette progression porte toute sur les relations avec des pays où le commerce de sucre ne se fait pas, qu'on soutient que le sucre est le seul aliment du commerce maritime (5).

---

(4) « Si on prend, pour terme moyen de comparaison de l'ensemble de la navigation sous pavillon français, les années extrêmes de 1835 et 1840, on trouve en faveur de la dernière une différence de plus de 83 p. % sur la navigation commerciale avec les pays d'Europe, et un accroissement de 22 p. % avec les pays hors d'Europe. L'augmentation sur l'ensemble du mouvement est de 59 p. %. » *Moniteur industriel* du 9 décembre.

(5) « Ainsi, la faible diminution de la navigation réservée a été bien amplement compensée par l'accroissement de celle que nous entretenons en concurrence avec les diverses puissances maritimes, résultat qui infirme cette allégation si souvent reproduite, *que le transport du sucre forme le principal aliment de notre navigation marchande, et le seul frêt qu'elle ait à sa disposition.* » (*Id.*)

Et, comme si ce n'était pas assez de tous ces mensonges accumulés, on affirme que l'industrie du sucre indigène, dont l'agriculture réclame le maintien, non-seulement ne lui vient pas en aide, mais lui est même préjudiciable. « L'industrie su- » crière, dit-on, est une perturbation agricole.... (6); la bet- » terave n'est pas seulement pour le pays une plante parasite qui » ne lui apporte aucune nouvelle richesse, qui vit aux dépens » d'anciennes industries ; c'est encore une gangrène qui cher- » che à gagner toute l'organisation financière (7). »

Ainsi, Messieurs, aujourd'hui comme toujours, c'est au nom même de l'agriculture qu'on veut frapper l'agriculture ; mais nous devons protester contre un semblable vandalisme, et vous protesterez avec nous, nous n'en doutons pas.

Non seulement l'agriculture de notre arrondissement a immensément gagné par l'introduction de la sucrerie indigène, mais elle est arrivée à ce point que nous la déclarerons perdue si l'on supprime cette industrie.

La location des terres a doublé et la main-d'œuvre aussi. Nous savons qu'on en fait un grief à la betterave ; nous soutenons que c'est un bienfait : le propriétaire s'est enrichi, l'ouvrier qui manquait du nécessaire vit dans l'aisance, et personne n'en a souffert. Le consommateur ne peut, en effet, se plaindre, car le prix du sucre a baissé de plus de moitié. L'ouvrier, comme nous le disons, y a gagné de l'aisance, et le cultivateur non-fabricant en a profité.

En vain soutient-on que le voisinage des sucreries a fait tort

(6) *Question coloniale,* par M. Levavasseur de Rouen, 1839, p. 24.
(7) *Id* p. 48.

au petit cultivateur. Nous affirmons que tout cultivateur, grand ou petit, y a gagné. Au lieu de planter des graines oléagineuses, culture si chanceuse, le cultivateur cède chaque année une partie de ses terres pour y mettre de la betterave. Ce mode d'opérer lui offre plus d'un avantage : d'abord un produit assuré, réalisé pour ainsi dire à l'avance, des pulpes remplaçant avantageusement ses prairies artificielles, et des terres où il obtiendra l'année suivante du blé qui produira tant en poids qu'en qualité dix pour cent au moins plus que partout ailleurs. C'est un fait qui nous est attesté par tous les cultivateurs ; et il est tellement connu, que les meûniers et les boulangers achètent à un prix supérieur le blé récolté après la betterave, parce qu'il pèse plus, parce qu'il est de meilleure qualité et parce qu'il fait de meilleur pain.

Nous pouvons donc, sans entrer dans l'énumération de toutes les améliorations apportées à notre agriculture par la betterave et ceux qui la cultivent, soit sous le rapport des méthodes agricoles, soit sous celui de l'importation d'instrumens nouveaux, nous pouvons, disons-nous, affirmer hautement que là où cette industrie s'est implantée, il y a eu profit pour tout le monde, pour le riche comme pour le pauvre, pour le cultivateur comme pour l'ouvrier.

C'est vous dire assez, Messieurs, que le fabricant de sucre ne perdrait pas seul à l'interdiction de son industrie (8) ; il serait même le moins lésé ; car on parle de l'indemniser.

Mais indemnisera-t-on les industries qui ne vivent que de la sienne, qui n'ont été créées que pour lui venir en aide, en quel-

---

(8) Les houillères du pays fournissent au moins 2,000,000 d'hectolitres de charbon aux fabriques de sucre.

que sorte, et, pour ainsi dire, la compléter ? Il serait inique de ne pas le faire.

Indemnisera-t-on ces contre-maîtres, chefs-d'ateliers, maîtres de labour, à qui on ravira une profession, fruit d'une longue expérience et de durs travaux ?

Indemnisera-t-on la masse d'ouvriers jetés sur le pavé et manquant de pain ?

Indemnisera-t-on les cultivateurs, ruinés parce qu'ils ne pourront plus planter de betteraves ?

Indemnisera-t-on enfin tout notre arrondissement qu'on aura jeté dans la plus grave perturbation, parce que le sucre indigène est vendu par l'intermédiaire du commerce parisien au lieu de l'être par celui du Hâvre ? et parce que quelques fabricants, propriétaires d'usines construites sur des proportions et avec un luxe ridicules, dans l'espoir de vendre à l'Etat ce qu'ils ne peuvent vendre à personne, tendent la main à leurs ennemis naturels pour consommer un acte anti-social ?

Non, Messieurs, vous protesterez comme nous, vous demanderez pour un temps encore le *statu quo ;* car les effets de la législation dernière ne peuvent pas même encore être constatés. Si, plus tard, d'après les principes de la saine économie politique, on proposait de frapper les deux produits d'un droit égal, vous demanderiez aussi qu'on égalisât la position légale des producteurs. Que *le privilège de l'esclavage* soit enlevé aux colons ; que celui de l'exploitation des colons soit enlevé aux ports et que les droits soient égalisés ; alors, mais seulement

alors, tout rentrera dans l'ordre naturel des choses. C'est à quoi conclura avec vous la Société d'Agriculture de Valenciennes.

Le Président,
Em. BOULANGER.

Le Secrétaire,
J. MANGEART.

OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES

A MESSIEURS DE LA CHAMBRE DU COMMERCE

DE VALENCIENNES.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DU COMMERCE,

Suivant le désir qui m'a été exprimé par votre président, je me présente devant vous assisté de deux de mes collègues, MM. Miroux et Hocques, tous deux hommes éclairés et agriculteurs pratiques.

Toutefois, dans les observations que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, je vous prie de ne chercher que nos impressions personnelles, et non l'opinion de notre Société, qu'il nous a été impossible de consulter avant de paraître devant vous.

Cette réserve faite, nous entrons, sans autre préambule, dans l'examen de la question des sucres, qui fait aujourd'hui l'objet de vos délibérations.

Nous ne sortirons pas de notre spécialité, et nous traiterons cette question au point de vue seulement de l'intérêt agricole.

Il est d'abord un fait que nul ne saurait contester, c'est que la naissance et le développement de l'industrie sucrière en France a été, pour beaucoup d'arrondissements, et pour le nôtre en particulier, une source de prospérités et de bien-être. La culture de la betterave, appliquée à la fabrication du sucre, a donné partout à l'agriculture un essor inconnu jusqu'alors. Elle a contribué à améliorer le sol, à le rendre plus productif, à augmenter par conséquent la somme de notre richesse territoriale.

Conviendrait-il maintenant d'expulser de notre pays, ou plutôt d'y détruire en son principe, une industrie qui a donné et qui promet de donner encore des résultats si utiles? Non, évidemment.

Que faudrait-il donc faire au milieu des plaintes renouvelées et toujours contradictoires des producteurs du sucre exotique et des fabricants du sucre indigène? Pour nous, Messieurs, nous n'hésitons pas à répondre : Conseiller au gouvernement de maintenir, quant à présent, le *statu quo*.

Nous nous expliquons.

Il y a environ dix-huit mois, une discussion solennelle, vive, animée, a eu lieu devant les chambres. Les intérêts coloniaux et ceux de la métropole y étaient en présence. Comme aujourd'hui ils s'observaient, se combattaient et cherchaient à se détruire. Qu'a-t-on fait alors pour les satisfaire? On s'est servi d'un moyen transactionnaire. On a cherché à équilibrer la concurrence des deux produits en élevant jusqu'à un certain

chiffre l'impôt qui pesait déjà sur le sucre indigène. Eh bien ! cette loi ne compte encore qu'une année d'existence, et déjà l'on voudrait la rapporter !.... Attendez au moins, pour réformer une loi, que des épreuves successives aient prouvé qu'elle est mauvaise. Ne détruisez pas inconsidérément ce qui n'a pas encore reçu, en bien ou en mal, la sanction de l'expérience.

Ces diverses considérations nous engagent donc à insister fortement pour demander le maintien de ce qui existe.

Que si cependant l'Etat, soit pour favoriser les intérêts coloniaux, soit dans des vues d'avenir et de prépondérance maritime, voulait imposer à la sucrerie indigène des charges qu'elle ne pourrait, en général, supporter ; oh ! alors, tout en entrant dans une voie dangereuse peut-être sous le rapport de l'économie politique, tout en prenant une mesure d'une difficulté extrême dans l'application, il paraîtrait équitable de réclamer en sa faveur une raisonnable *indemnité*.

Mais le principe de l'indemnité étant reconnu, à quelles conditions cette indemnité sera-t-elle accordée ? Sera-ce sous la prescription formelle que la fabrication du sucre disparaîtra du sol métropolitain ? sous l'interdiction absolue de la culture de la betterave, en tant que cette culture se rapporterait à l'industrie sucrière ?... Mais une pareille manière d'agir serait insensée. Elle constituerait une œuvre de barbarie, elle mettrait pour ainsi dire le sol du pays en déshérence, elle serait en un mot un acte véritable de *lèze-agriculture*.

Il est, selon nous, un moyen plus rationnel et plus simple de concilier l'intérêt de l'Etat, des colonies et de la fabrication indigène, avec le respect qui est dû à la liberté du sol métropolitain. Ce serait de frapper de droits égaux les produits colo-

niaux et indigènes, et, dans cette hypothèse, d'accorder à l'industrie indigène une indemnité, non pour l'expropriation, mais pour le *rachat* de ses fabriques. Ce rachat n'aurait lieu que pour les fabricants qui manifesteraient l'intention de cesser leur exploitation. Quant à ceux qui le refuseraient ou qui ne le demanderaient pas, il leur serait libre, à leurs risques et périls, et dans les conditions déterminées, de soutenir la concurrence contre la fabrication exotique. De cette manière, d'une part on accorderait à une industrie que l'on aurait mise en souffrance, une réparation équitable, et d'autre part, on n'arracherait pas violemment du sol du pays une culture qu'il possède, pour ainsi dire, par droit de conquête. Agir autrement serait, nous le répétons, commettre, au point de vue de l'agriculture, un acte de véritable vandalisme.

En définitive, pour résumer nos observations, si nous avions des vœux à formuler, nous demanderions, d'abord et avant tout, le maintien de ce qui existe, c'est-à-dire l'exécution pure et simple de la loi de 1840.

Subsidiairement, et dans l'hypothèse des droits égaux sur les deux sucres, nous réclamerions, en faveur de l'industrie indigène, une indemnité, non pour l'expropriation, mais pour le rachat de ses fabriques.

Dans tous les cas, au nom de l'agriculture, nous repousserions avec la plus vive énergie, comme une œuvre inique et anti-nationale, l'interdiction absolue de la culture de la betterave, appliquée à l'industrie sucrière.

Em. BOULANGER,
Président de la Société d'agriculture de Valenciennes.

HOCQUES, MIROUX,
Agriculteurs, membres de ladite Société.

LETTRE

ADRESSÉE

A MM. LES MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL SUPERIEUR

DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE,

par M. Ed Grar,

DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE VALENCIENNES.

MESSIEURS,

Lorsque j'ai eu l'honneur d'être entendu par vous au nom de la Société d'Agriculture de Valenciennes, et de vous exposer les principes qu'elle professe, l'heure avancée ne m'a pas permis de répondre complètement aux objections qui m'ont été faites par l'honorable M. Ch. Dupin. Je vous demande la permission de vous adresser, par écrit, ce que je regrette de n'avoir pu vous dire.

Notre Société, d'accord avec la Chambre de Commerce de Valenciennes, et les fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, demande le *statu quo*, quant aux droits sur les sucres indigènes et coloniaux, parce qu'elle ne

pense pas que la loi récemment votée ait encore eu des effets suffisamment appréciables pour arriver de ce chef à un changement de système ; à supposer qu'on doive en changer un jour.

Notre Société demande aussi, d'accord avec les fabricants de sucre, que, si on imposait un droit égal sur les deux sucres, on égalisât en même temps les positions légales des deux producteurs.

C'est surtout contre cette dernière proposition que s'est élevé M. Dupin.

Et d'abord, pour vous démontrer l'importance des colonies, M. Dupin a cité Montesquieu. Montesquieu, a-t-il dit, a proclamé nos Antilles admirables, parce qu'elles ont des objets de commerce que nous n'avons pas et qu'elles manquent de ce qui fait l'objet du nôtre.

M. Dupin citait de mémoire ; j'avais le texte sous les yeux, et je l'eusse rétabli comme je vais le faire, si la séance n'eût été levée trop tôt. Montesquieu ne dit pas seulement que les Antilles sont admirables, parce qu'elles ont des objets de commerce que nous *n'avons pas*, mais aussi parce qu'elles ont des objets de commerce que nous *ne pouvons avoir*. Or, Messieurs, comme, depuis Montesquieu, il est démontré que nous *pouvons avoir* du sucre, nos Antilles sont devenues moins admirables et l'eussent été moins pour lui, si le fait se fût produit de son temps. Je ne discute pas l'opinion de Montesquieu, je la rétablis.

Je ne parlerai pas de l'importance des colonies comme population ; car si, comme l'a dit M. Dupin, il y a 80,000 Français aux colonies, il y en a 125,000 dans l'arrondissement de Valenciennes.

M. Charles Dupin a déclaré les fabricants de sucre des privilégiés. Ils recevaient en 1828, par l'exemption du droit, 800 fr. de prime par hectare. Mais, Messieurs, c'est là le fait de toutes les industries qui commencent et qu'on veut développer. Ce privilège, cette prime qu'on leur accorde, c'est la protection dont elles ont besoin et dont elles ne peuvent se passer pour grandir. Et d'ailleurs, cette protection ne tourne pas toute entière au profit du producteur ; le fabricant ne gagnait pas, en 1828, 800 francs par hectare, au-dessus des bénéfices légitimes sur lesquels tout industriel a droit de compter ; car, d'une part, le sucre coûtait à produire plus qu'aujourd'hui, et, d'autre part, les avantages de l'industrie nouvelle se répartissaient et se répartissent encore entre le fabricant, le propriétaire du sol, les cultivateurs voisins, les ouvriers, les industries accessoires et le consommateur.

Cette protection, dont on fait tant de bruit aujourd'hui, était toute naturelle ; on voulait doter notre sol d'un produit nouveau à l'abri de toute chance de guerre ; on n'avait pas alors la prétention de sacrifier, aux besoins supposés de la marine, tous les intérêts agricoles, comme s'il n'y avait qu'à transformer 24,000,000 d'ouvriers ruraux en 24,000,000 de marins. Le besoin d'implanter l'industrie sucre était tel, que, sous l'empire, les préfets avaient l'ordre formel de faire planter des betteraves par voie de réquisition, là où les fabriques ne pourraient s'en procurer autrement. D'autre temps, d'autres mœurs !

Cependant M. Ch. Dupin est convaincu que l'agriculture du département du Nord a perdu à la culture de la betterave. Les cultivateurs *non fabricants de sucre* de l'arrondissement de Valenciennes nous ont affirmé le contraire ; ils sont effrayés de la menace de suppression de la sucrerie indigène, et nous ont

demandé de protester contre une mesure qu'ils considèrent comme anti-agricole.

M. Dupin cite la riche culture des plantes oléagineuses que le Nord a perdue et qu'il retrouverait avec avantage. Je réponds que cette culture a été remplacée par une culture plus profitable, celle de la betterave, et que celle des plantes oléagineuses s'étant reportée dans les départements voisins, à leur grand avantage, cette culture ne peut plus revenir exclusivement dans le Nord comme autrefois.

M. Dupin n'a pas reproduit devant vous l'objection relative à l'exclusion des céréales qu'il a faite nombre de fois comme délégué des colonies. Mais elle sera faite sans doute ailleurs ; permettez-moi donc, Messieurs, d'en dire deux mots :

Il est faux que la betterave se soit substituée au blé : non-seulement le Nord produisait autant de blé qu'auparavant au moment de la plus grande extension de la fabrication indigène, mais encore il en produisait plus qu'il n'en avait besoin. En effet, les documents officiels donnent les résultats suivans :

En 1815, le département du Nord avait ensemencé en blé................ 94,256 hectares.

En 1835, il en avait ensemencé... 115,452 —

Et nous avons eu l'honneur de vous dire que le blé récolté après la betterave produit au moins 10 pour cent de plus que l'autre.

En 1835, la production de la France était de	71,697,484	hectolitres.
Sa consommation de............	62,220,730	
La région du Nord avait produit.	18,287,731	
Elle en avait consommé..	15,627,941	
Le départem. du Nord avait produit	2,565,121	
Il en avait consommé...........	2,502,267	

Accusez donc la betterave de détruire le blé ! et si vous l'accusez de le faire enchérir, je réponds que les prix moyens étaient comme suit :

1828,	pour la France,	22 03.	Pour le dép. du Nord,	22 15.
1829,	—	22 59.	—	25 84.
1833,	—	16 62.	—	15 09.
1834,	—	15 25.	—	15 60.
1835,	—	15 25.	—	15 00.

Veut-on parler de l'orge et des pommes de terre qui remplacent au besoin les céréales? J'accepte encore la discussion sur ce terrain :

Le département du Nord a fait planter :
En 1815... 10,026 hectares de pommes de terre.
En 1835... 15,065.

Pour l'orge, les mêmes faits se représentent et, de plus, il est démontré que cette culture gagne les autres départements :

En 1815,	dép. du Nord,	415,960 h.	— Seine-Infér.,	110,030.
En 1835,	—	429,824	—	249,000.

Passant, du prétendu tort que le sucre indigène fait à l'agriculture, à la possibilité pour lui de supporter un droit plus élevé, M. Dupin argumentait de ce que les fabricants, à chaque augmentation de droit, déclarent qu'ils vont mourir et ne meurent pas. Je réponds à cela que le fait n'est pas exact d'une manière absolue, et qu'il est d'ailleurs réciproque.

Les sucreries coloniales crient à la mort comme les sucreries indigènes ; un quart de ces dernières sont tombées, un certain

nombre ne vivent que de pertes dans l'espoir de l'indemnité. Que M. Dupin nous dise combien de sucreries coloniales ont disparu, et alors vous verrez lequel des deux intérêts a été le plus véridique. Les faits, jusqu'ici, sont en faveur de la véracité des fabricants indigènes.

J'arrive à la question de l'égalité. J'ai, Messieurs, bien mal exprimé ma pensée, puisque M. Dupin a compris que je demandais, au nom de la Société d'Agriculture de Valenciennes, l'abolition de l'esclavage et le renversement du système colonial; et il en concluait que nous ne demandions une égalité chimérique, qu'afin de n'en pas obtenir du tout.

Je vous déclare d'abord, Messieurs, que nous ne demandons rien de semblable : nous n'avons pas même la prétention d'émettre un avis sur le système colonial, de peur peut-être d'avoir à en changer quelques années après, comme le commerce des ports, qui, lui, a le privilège d'avoir toujours raison, même quand il se contredit. Nous disons seulement ceci, et je vous prie d'en tenir bonne note :

Les délégués des colonies ont dit et répété que les fabricants indigènes étaient des privilégiés; que leurs produits et ceux des colons étaient également français et qu'ils devaient conséquemment supporter des droits égaux. Ce n'est pas nous qui avons amené la question sur ce terrain; mais nous y suivons volontiers nos adversaires, et nous disons :

Trois intérêts sont en présence : l'intérêt colonial, l'intérêt indigène, l'intérêt du commerce maritime; si le colon est l'égal du fabricant indigène, il est aussi l'égal du négociant des ports. Si l'un des trois a droit à la protection du gouvernement, les deux autres y ont un droit égal; vous voulez l'égalité, nous

l'acceptons, mais pour tous, mais l'égalité complète, pleine et entière, l'égalité légale, bien entendu, la seule que la loi puisse donner; car si vous voulez compenser la distance, il faut aussi compenser le soleil. Et cette égalité, c'est ou la conservation du privilège de chacun des intérêts en présence ou la suppression simultanée de tous ces privilèges.

Les colons ont le privilège du travail esclave;

Les fabricants indigènes, le privilège d'un impôt moins élevé;

Les négociants des ports, le privilège de raffiner et de réexporter les sucres coloniaux.

Donc, conservez le tout ou supprimez le tout; car si, sous l'apparente volonté de traiter également les industries en présence, vous demandez la suppression du privilège de l'une en laissant subsister les privilèges des autres, c'est un mensonge légal que vous proposez.

Nous ne disons donc pas: Supprimez l'esclavage, émancipez les colonies; mais nous disons aux négociants des ports et aux colons: La loi a fixé la somme de privilège que doit avoir le sucre indigène pour lutter avec vos privilèges à vous. Nous voulons le maintien de cet état de choses ou la suppression totale ou proportionnelle de tous les priviléges. Si, comme le dit M. Ch. Dupin, vous déclarez cette égalité chimérique, impossible, eh! bien, laissez les choses où elles en sont, laissez subsister les privilèges de tous, et n'accusez plus les fabricants de sucre d'être des privilégiés, alors qu'ils veulent faire l'abandon de ces privilèges et que vous reculez devant l'abandon du vôtre. Dites sincèrement, vous, colons, que vous voulez qu'on ne fasse plus de sucre dans la Métropole; et vous, négociants des ports, que

votre volonté est que tout ce qui se consomme en France vienne de l'étranger et que l'on ne permette plus chez nous que la production des marchandises destinées à l'exportation. Dites, en un mot, que vous voulez la destruction de toute industrie qui n'est que nationale.

J'ai l'honneur, etc.,

E. GRAR,

Délégué de la Société d'Agriculture de Valenciennes et des Fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

à Messieurs les Membres composant le Conseil Supérieur du Commerce.

MESSIEURS,

Au moment où la question des *Sucres* est soumise à un nouvel examen, la Société d'Agriculture de Valenciennes croit devoir élever de nouveau la voix pour défendre les intérêts qu'elle représente.

Or, les intérêts *agricoles* sont spécialement menacés, s'il est vrai qu'il s'agisse, soit de frapper le sucre indigène d'un impôt égal à celui du sucre exotique, soit de décréter purement et simplement la suppression de la fabrication indigène.

La Société n'a point et ne prend pas la mission de défendre les *seuls* fabricants en se plaçant au point de vue de leur intérêt particulier ; elle examine, elle doit examiner la question d'une manière plus généreuse et plus large.

Ce qu'elle entend faire, c'est éclairer le pouvoir sur la perturbation que jetterait dans tout le pays l'adoption de l'une des deux mesures ci-dessus énoncées.

Qu'on interroge les propriétaires, banquiers, commerçants, industriels, artisans, ouvriers, producteurs ou consommateurs, tout le monde, hormis, peut-être quelques fabricants, sera d'accord pour déclarer que l'anéantissement de la sucrerie, par *impôt égal* ou par *suppression*, serait le signal immédiat d'une foule de calamités et de misères.

Outre que le progrès agricole en serait pour longtemps arrêté, outre que la consommation d'un aliment devenu indispensable en deviendrait plus coûteuse, il en résulterait, pour la classe ouvrière surtout, un défaut d'occupation, un manquement de travail, et par suite un état de malaise, dangereux pour le gouvernement comme pour tout le monde.

La société d'agriculture de Valenciennes déclare donc qu'elle protesterait avec énergie contre toute mesure qui tendrait à amener un pareil résultat.

Frapper d'un impôt égal le sucre colonial et indigène, serait, à l'égard de ce dernier, une *souveraine injustice*.

Arracher violemment du pays la sucrerie indigène, serait plus qu'une injustice, ce serait une *véritable monstruosité*.

L'Etat, sans doute, aurait tôt ou tard à s'en repentir.

Pour soutenir et développer les principes indiqués dans la présente pétition, la Société délègue M. E. Grar, l'un de ses membres.

Fait en séance et adopté à l'unanimité, le 11 février 1842.

Le Président,

E. BOULANGER,

Le Secrétaire,

J. MANGEART.

MÉMOIRE DESCRIPTIF

A L'APPUI

D'UN PROJET DE DÉBARCADÈRE

SUR L'ESPLANADE DE VALENCIENNES

AVEC

PORT ET GARE POUR LES BATEAUX.

PAR M. COFFYN MEMBRE TITULAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

Les progrès de l'industrie, dans ces derniers temps, ont tellement fait apparaître la nécessité de plus promptes communications terrestres, que, de toutes parts, on a vu se produire, avec d'immenses développements, et presque par enchantement, les voies de fer si propres à abréger les distances.

Malheureusement, la première expérience faite en grand, celle du chemin de fer de Liverpool à Manchester, prouva que, même en se servant de la vapeur comme moteur des waggons, les bénéfices devaient, en général, n'être pas en rapport avec les frais d'établissement de ces chemins. De nouvelles expérien-

ces, non moins décisives, faites en d'autres lieux, ont confirmé la réalité de cette disproportion, et elle n'est plus contestable.

Dès lors, ne semble-t-il pas que tout en satisfaisant à la convenance, ce qui doit surtout préoccuper l'ingénieur chargé de rédiger un projet de chemin de fer, le projet d'une station et, en général, celui d'une annexe quelconque de ces immenses travaux, c'est l'économie ? Or, un projet quelconque est toujours susceptible d'un *maximum absolu* de convenance et d'économie et d'un *maximum relatif*. Le premier ne peut être atteint que dans des cas exceptionnels et extrêmement rares ; quant au second, il est toujours possible, et, dans chaque cas particulier, il doit être recherché avec le plus grand soin.

Dans les circonstances où se sont trouvés placés, plus ou moins forcément, les ingénieurs chargés par la commune ou par le gouvernement d'étudier un projet de station intérieure pour Valenciennes, ce *maximum* a-t-il été atteint ? Nous aimons à le croire. Mais il est possible, en se plaçant dans d'autres circonstances, d'arriver à une solution qui approche plus du *maximum absolu*, et qui, par conséquent, soit préférable.

C'est dans le but d'indiquer ces circonstances et en même temps pour faire voir que le projet des ponts-et-chaussées pourrait, au point de vue de la convenance et de l'intérêt de la cité, réunir à un plus haut degré tous les avantages qu'on avait droit d'espérer, que nous nous sommes décidé à écrire les lignes qui suivent.

Une station de chemin de fer doit contenir des bâtiments de toute espèce. Les uns, comme les bureaux de l'administration, ceux de la douane, les logements de certains employés, les

salles d'attente pour les départs, celles pour les arrivées, les hangars pour les marchandises, les plates-formes pour les chargements et les déchargements, doivent se trouver sur le terrain même de la station. Les autres peuvent ne pas se trouver sur cet emplacement lui-même, pourvu qu'ils n'en soient qu'à une petite distance ; ce sont : les ateliers de réparations, les remises des locomotives, les voies de remisage des waggons.

Il est nécessaire aussi que les railways puissent se développer, même aux abords de la station, suivant des courbes d'un rayon assez étendu ; il faut que ces voies se recroisent de façon que les waggons puissent se rendre d'une voie quelconque à une voie quelconque indistinctement. Enfin, il est indispensable d'avoir six railways de 150 à 200 mètres de longueur sur le terrain de la station proprement dite, deux pour les départs, deux pour les arrivées, deux pour le service.

A ces conditions toutes spéciales, il faut encore en ajouter certaines autres, qui au reste sont indispensables à tout établissement destiné à un concours considérable de monde et à un grand transport de marchandises : c'est d'offrir des dégagements commodes, larges et nombreux. Enfin, une circonstance des plus heureuses pour une station, serait aussi qu'elle fût à proximité d'un cours d'eau navigable.

On voit, par le détail que nous venons de donner, combien il doit être rare de pouvoir rencontrer toutes ces convenances, et de quelle difficulté doit être hérissé, en général, le problème de l'organisation d'une station de chemin de fer.

Or, à Valenciennes, le seul terrain disponible pour l'établissement d'un débarcadère, c'est l'Esplanade. Ce local, au reste,

satisfait parfaitement aux conditions générales qu'il doit présenter ; ainsi il se trouve à proximité d'un cours d'eau navigable, il communique avec la ville par six rues, dont quatre sont larges ou susceptibles de le devenir, il touche à un faubourg populeux et commerçant. Mais si ces conditions générales se trouvent satisfaites, il n'en est pas de même, à beaucoup près, de celles qu'on désirerait rencontrer dans le terrain de la station proprement dite. Sa superficie, qui est de 1 hect. 40 cent., peut tromper au premier abord ; mais lorsqu'on observe que la longueur est de 550 mètres et la largeur de 40 mètres en moyenne seulement entre la rue qui longe les maisons de la ville et le pied des glacis des ouvrages avancés de la citadelle, on voit que cette étendue n'est pas suffisante. Ainsi, d'une part, des propriétés particulières, de l'autre, des propriétés appartenant à l'Etat resserrent tellement le terrain, qu'il est indispensable d'empiéter sur les unes ou sur les autres. Il faut donc exproprier, nécessité ordinairement dure pour ceux qui la supportent, et toujours coûteuse pour ceux qui l'imposent.

Ici se présente cette question : Sera-ce sur la propriété de l'Etat qu'on fera peser la loi avec toutes ses rigueurs, ou sur celle du particulier ? — Tous les ingénieurs qui l'ont traitée jusqu'à présent n'ont pas hésité, c'est la propriété particulière qu'ils ont sacrifiée. Notre opinion à nous, au contraire, au cas particulier, c'est que ce doit être la propriété de l'Etat ; c'est-à-dire que nous voulons exproprier une portion des fortifications. Hâtons-nous cependant d'expliquer notre pensée.

Lorsqu'il s'agit de fortifications, outre la valeur matérielle de l'ouvrage, il y a de plus, si l'on peut s'exprimer ainsi, une valeur virtuelle, une valeur de position qui ne permet pas de porter ces ouvrages sur un point différent de celui où ils exis-

tent. Ainsi, en général, l'expropriation, lorsqu'il s'agira d'ouvrages de fortifications, ne sera qu'une simple modification dans les formes et dans la disposition des parties, avec abandon d'autres parties inutiles ou dont on pourra se passer sans inconvénients majeurs. Dans tous les cas, on ne devra l'admettre que quand il y aura urgence. Or, à Valenciennes, comme nous l'avons déjà dit, il n'existe qu'un seul terrain susceptible d'être organisé en station; l'enceinte très-rétrécie de la ville rend on ne peut plus précieuse la conservation des propriétés bâties; tous les jours le besoin d'augmentation se fait sentir davantage. Enfin ces propriétés ont une valeur considérable qui ne peut qu'augmenter, surtout celles aux abords de la station.

Ces motifs, et beaucoup d'autres qu'on pourrait citer, sont d'un grand poids pour la conservation des propriétés particulières. Quant à la propriété de l'Etat, que nous offre-t-elle? des terrains presque improductifs, frappés par leur nature d'une stérilité à peu près complète en temps ordinaire. La valeur virtuelle des ouvrages qui y sont établis, est sans doute exposée à diminuer par les concessions plus ou moins grandes qu'on devra faire pour l'organisation de la station. Mais ce dernier inconvénient pourrait disparaître, si on vient à donner à ces ouvrages une forme appropriée à la nouvelle circonstance. D'ailleurs, dans l'état actuel, les ouvrages avancés qui couvrent l'entrée de la citadelle consistent en un simple mur crénelé, précédé d'un fossé et d'un chemin couvert, de peu de valeur. Des considérations, dans lesquelles nous ne pouvons entrer, démontrent que de tels moyens défensifs ne sauraient arrêter l'ennemi. La véritable défense de la citadelle est au passage de son fossé d'eau et aux assauts de son escarpe, et ces deux points peuvent heureusement demeurer intacts.

Nous bornerions ici nos observations, si notre opinion ne différait essentiellement de celles émises par tous ceux qui se sont occupés de la question avant nous, et s'il s'agissait de choses moins importantes. Mais comme il pourrait rester quelques doutes, que nous avons à cœur de lever le plus tôt possible, nous allons sans retard indiquer par quels moyens nous croyons avoir suppléé à la défense actuelle et l'avoir même augmentée. L'ancien chemin couvert et son glacis ont été remplacés par une enveloppe défensive casematée, précédée d'un fossé de 8 mètres de largeur, avec murs d'escarpe et de contrescarpe; une partie de ce fossé comporte habituellement 2 mètres d'eau, l'autre est susceptible d'en recevoir en temps de guerre; toutes ces parties sont flanquées, soit par les feux des parapets, soit par des abris voûtés (1). Le mur de contrescarpe a été tenu à la cote 55 (2), c'est-à-dire à 0 m. 20 c. au-dessus de la tenue des eaux de la navigation; en temps de guerre, on élargira le fossé à partir de cette cote, de manière à porter sa largeur à 20 ou 25 mèt.; les terres provenant du déblai seront jetées en avant et serviront, concurremment avec les décombres de la démolition des bâtiments de la station, à former un glacis. De cette façon ces décombres pourront rester sur place; les maçonneries des escarpes et celles des abris voûtés seront suffisamment défilées; enfin toutes les parties de l'Esplanade se trouveront parfaitement exposées aux feux rasants des ouvrages en arrière.

---

(1) Le petit ouvrage *q* sert à flanquer le fossé en avant, il offre de plus une coupure sur la face gauche du retranchement du bastion 84.

(2) Cette cote et toutes celles dont il sera question dans ce Mémoire sont comptées de haut en bas, à partir d'un plan de comparaison passant à 55 m. 40 au-dessus du niveau de la mer. Dans le projet des ponts-et-chaussées, au contraire, elles le sont de bas en haut, à partir de ce même niveau. Ainsi, pour comparer les cotes des deux projets, il suffira de se rappeler que l'on passe des unes aux autres en les soustrayant de la quantité constante 55, 40.

D'autres avantages que nous aurons à signaler dans le cours de ce Mémoire, viendront encore corroborer notre manière de voir à ce sujet. Nous croyons maintenant en avoir assez dit pour expliquer et justifier notre opinion.

La modification de la fortification existante étant admise en principe, on arrive facilement, sans toucher aux propriétés particulières, à donner à l'ancien terrain une largeur suffisante. En effet, en prenant pour la station le terrain compris entre les fortifications de la porte de Paris et la rue des Glatignies seulement, on aurait, indépendamment d'une rue de service de 10 m. le long de la station, une étendue de 200 m. en longueur et de 70 m. moyennement de largeur. La longueur pourrait même être étendue jusqu'au retranchement du bastion 84, et fournirait alors un développement de 380 m. en moyenne. Mais telle n'est pas notre intention. D'abord nous ne commencerons la station qu'à la hauteur de la rue du Grand-Bruille.

1° Parce que depuis la rue du Grand-Bruille jusqu'au retranchement du bastion 84, nous aurons une distance de 300 mèt. qui est plus que suffisante pour organiser les bâtiments à construire sur le terrain du débarcadère lui-même, pour disposer entre ces bâtiments des longueurs de rails de 150 m. (1) et développer les courbes de raccordement de ces rails avec ceux du chemin de fer.

2° Parce que cette limite nous permet de ménager une communication facile et commode de la ville vers la citadelle, et réciproquement, au moyen de la rue du Grand-Bruille. L'atelier de réparation des locomotives et les voies de remisage des wag-

(1) Cette longueur est admise comme suffisante par M. l'Ingénieur des ponts-et-chaussées.

gens seront établis dans le bastion 84 (1). Dès lors, il ne nous reste plus à disposer que les bâtiments pour les départs et l'administration, ceux pour les arrivées et la douane, enfin des plates-formes pour les chargements et déchargements.

Les bâtiments pour le service du chemin de fer et celui de la douane se composent de deux corps de 120 mètres de longueur et de 10 mètres de largeur parallèles entr'eux et à la ligne A B qui joint les angles des rues du Grand-Bruille et des Glatignies; entre cette ligne et la façade du bâtiment A, se trouve ménagée une rue de 10 mètres. Quant à la distance qui sépare les bâtiments entr'eux, elle a été fixée à 51 m. 40, de façon à ce qu'il y ait six voies de railways (2). Cette disposition admise, il reste encore, entre le bâtiment B et la fortification, une cour longue et spacieuse avec un passage de 8 mètres vers l'angle le plus avancé. Quant aux plates-formes de chargement et de déchargement, nous les avons mises à la suite des bâtiments; elles ont 25 mètres de longueur.

Ceci posé, afin de diminuer les expropriations le plus possible, nous avons pris pour limites de la station du côté de la ville, des lignes tangentes aux circonférences décrites des points C, D et E, angles extérieurs de deux propriétés importantes, l'une, appartenant au sieur Orban, que nous évaluerons, avec ses dépendances, à la somme de 90,000 fr.; l'autre, à M. Gel-

---

(1) Si on trouvait quelqu'inconvénient à cette disposition, rien n'empêcherait d'organiser ces bâtiments sur la partie de l'Esplanade qui reste vague vers la porte de Paris.

(2) Savoir, entre l'axe d'un railway contigu à un bâtiment, 4 m. 95. — Pour deux .... 9 m. 90
Entre deux railways consécutifs 4 m. 30. Pour cinq... 21 — 50

ENSEMBLE. .... 31 — 40

lé, que nous porterons au prix de 80,000 fr. Par cette disposition, qui nous semble admissible, nous obtenons 170,000 fr. d'économie sur le projet des ponts-et-chaussées.

Il est vrai que la longueur de 150 m. de plates-formes de chargement et de déchargement dont M. l'Ingénieur des ponts-et-chaussées avait cru devoir doter son débarcadère (débarcadère pour les voyageurs seulement) se trouve réduite dans notre projet à 50 m. Cette étendue permet néanmoins le chargement simultané de quinze waggons, et par conséquent est bien suffisante pour le service des bagages des voyageurs; et lors même qu'elle pourrait être considérée comme un peu exiguë (ce que nous n'admettons nullement), ce léger inconvénient ne serait-il pas bien compensé par l'économie de 170,000 fr. qu'elle procure à la ville? — Car c'est réellement 170,000 fr. que coûteraient, pour le terrain seulement, les plates-formes du projet des ponts-et-chaussées, ou 1150 fr. par mètre courant!

Quant au hangar repéré C, au projet des ponts-et-chaussées, hangar destiné à la douane, nous ne l'avons ni supprimé ni réduit; seulement, nous lui avons donné son équivalent en surface dans le bâtiment B destiné aux arrivages étrangers, où il semble mieux placé que partout ailleurs. Malgré ce changement, nos bâtiments présentent encore une surface de 120 m. c. de plus que ceux analogues du projet des ponts-et-chaussées.

Ces explications étaient indispensables pour répondre aux objections qui nous ont été faites et qui pourraient être reproduites. Nous ne croyons donc pas qu'on puisse encore soutenir sérieusement, comme on l'a fait, que notre station est étriquée, qu'elle est étranglée. Car, pour nous, une station ou un débarcadère, c'est le terrain sur lequel se trouvent les bâtiments pour

le service, les magasins, les plates-formes pour le chargement et le déchargement, enfin les rails destinés aux départs, aux arrivages et ceux pour le service. Tout ce qui suit ou précède cet emplacement constitue simplement les abords de la station.

Pour ceux qui adopteront la définition que nous venons de donner, notre station ne pourra être qualifiée d'étranglée, puisqu'elle a partout 60 m. de largeur. Ceux qui ne l'adopteront pas ne pourront la trouver plus étranglée que celle du projet des ponts-et-chaussées, ni qu'une station quelconque, puisque toutes finissent par se réduire au terrain du chemin de fer proprement dit, terrain qui n'a que 8 ou 10 mètres en couronne.

En voilà assez sur ces objections de détail.

Voyons maintenant comment pourra s'opérer le raccordement des voies de la station avec celles du projet primitif.

Une première condition à nous imposer était d'opérer ce raccordement de manière à ne pas contrarier les travaux déjà entrepris à l'entrée de la ville, de ne pas même nécessiter un changement quelconque de tracé dans le marais de l'Epaix, dont les terrains ne nous étaient connus que par des indications vagues. D'autres conditions encore nous semblaient bonnes à observer ; c'étaient :

1° D'opérer le passage du bastion 84 et de son retranchement, en ligne droite, comme l'avait fait M. l'Ingénieur des ponts-et-chaussées.

2° De n'employer dans le tracé principal que des courbes de rayons égaux ou supérieurs à ceux auxquels il avait eu recours.

3° Enfin pour la jonction des voies de la station proprement

dite avec celle du chemin de fer, de ne pas admettre de rayon inférieur à 80 m. (1).

Un simple coup d'œil jeté sur le projet de M. l'Ingénieur des ponts-et-chaussées, nous a fait voir le moyen d'opérer ce raccordement avec une espèce de bonheur. Avant d'arriver à la chaussée de Lille, à 200 m. avant cette chaussée, le tracé de M. l'Ingénieur quitte une direction rectiligne pour surfléchir suivant une courbe de 1,000 mètres de rayon, et arrive ainsi, après avoir traversé le fossé des Laveuses et coupé plusieurs ouvrages avancés de la fortification, à la contrescarpe du bastion 84. C'était nécessairement entre ces deux points qu'il était naturel de chercher la solution du problème. Le raccordement fut fixé au point cité tout-à-l'heure, à 200 m. avant la route de Lille; à l'arc unique de 1,000 m. de rayon, nous en avons substitué deux, l'un de 1,100 m. et de 360 m. d'étendue, l'autre de 1,000 m. et de 290 m., et nous arrivons à la contrescarpe du fossé du bastion 84.

Pour franchir le fossé de ce bastion ainsi que celui du retranchement, nous prenons la tangente; le raccordement avec les rails de la station a lieu au moyen d'arcs de 150, 200, 300 et 400 m. de rayon; un seul n'a que 80 mètres. Les rails passeront sur une partie du fossé du nouvel ouvrage avancé de la citadelle; on emploiera pour ce passage un pont sur piles en maçonnerie avec travées en bois ou en fonte. Le même système sera mis en usage pour les ponts sur le fossé des Laveuses, ainsi que sur ceux du bastion 84 et de son retranchement.

---

(1) Sur le chemin de St.-Etienne à Andrésieux, il y a des courbes de 30 mètres de rayon. Certes, nous sommes loin de croire qu'un pareil exemple soit à suivre; mais aux abords d'une station, où la vitesse des locomotives est toujours très-petite, il ne pourrait y avoir d'inconvénient à descendre jusque-là.

Ce tracé offre sur le projet des ponts-et-chaussées les avantages suivants :

1° Il évite de toucher à la place d'armes rentrante de gauche du chemin couvert de la demi-lune 18.

2° Il annulle le couvert que présente le remblai de ce tracé depuis la place d'armes précitée jusqu'au fossé des Laveuses.

3° Il permet, en prolongeant jusqu'au chemin de fer la branche droite de cette place d'armes, d'utiliser le remblai du chemin de fer pour remplacer la branche gauche et la traverse voisine. Cette branche se trouve acquérir une meilleure direction par rapport au but qu'elle doit atteindre, ainsi que relativement à l'inondation dans laquelle elle va ficher.

Enfin notre projet, de même que celui des ponts-et-chaussées, exige comme complément presqu'indispensable :

1° L'organisation d'un abreuvoir sur l'Escaut repéré au plan par la lettre W, en remplacement de celui qui existait anciennement le long du manège de la garnison.

2° L'élargissement immédiat à 10 mèt. de la rue du Grand-Bruille.

3° Le pavage d'une rue partant de la porte de Paris et longeant la gorge du bastion 99, pour aller rejoindre la rue du chemin de fer.

Quant à la rue projetée par M. l'Ingénieur des ponts-et-chaussées, rue partant de l'angle de la rue du Grand-Bruille et allant vers la porte de Paris, elle procurerait, selon nous, un trop mince avantage pour qu'on pût se décider à dépenser 70,000 fr. pour l'établir.

Reste, pour compléter la description du projet de la station, à fixer son niveau ; mais ce niveau étant intimement lié à l'organisation des quais de chargement et de déchargement du port, nous croyons préférable de remettre cette discussion à la deuxième partie de ce Mémoire, qui traite spécialement de cet objet.

Nous terminerons cette première partie par le résumé des économies que le simple tracé de notre projet procure sur celui des ponts-et-chaussées ; elles sont :

1° Pour les maisons de MM. Gellé et Orban et dépendances........................	170,000 fr.
2° Pour l'ouverture de la rue allant de celle du Grand-Bruille à la porte de Paris....	70,000
3° Enfin pour les modifications à la place d'armes de la demi-lune ainsi qu'à sa traverse......	7,000
En somme......	247,000

DEUXIÈME PARTIE.

Le projet de chemin de fer aux abords de Valenciennes, dont nous venons de vous donner la description succincte et motivée, a déjà pu vous faire apprécier dans quel esprit il a été conçu. Les chiffres, dont l'inflexible rigueur ne manque pas d'éloquence, auront fixé vos convictions sur la première partie de ce Mémoire; la seconde, que nous allons aborder et qui traite spécialement de l'établissement d'un port, est d'une importance au moins égale et réclame toute votre attention.

L'emplacement d'un port en général ne peut être considéré comme convenable qu'à la condition :

1 De desservir un lieu important par son commerce et son industrie ;

2° D'être pour ainsi dire un carrefour où viennent aboutir un grand nombre de routes.

Sous ces deux rapports, aucun lieu ne peut être mieux choisi qu'un centre comme Valenciennes.

En effet, Valenciennes est entouré, de toutes parts, d'exploitations houillères puissantes, d'établissements métallurgiques, de verreries, etc. Il est le chef-lieu de l'un des arrondissements les plus productifs. Son commerce particulier est des plus importants et s'accroîtra nécessairement encore par suite de l'établissement des voies de fer et surtout de la station intérieure.

La première condition se trouve donc parfaitement remplie (1).

La seconde l'est au moins aussi bien, puisque Valenciennes est le point de croisement de chaussées nombreuses et se trouve ainsi en communication directe, d'une part, avec Mons, Tournay et toute la Belgique; de l'autre, avec les villes principales du département du Nord et des départements voisins, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes.

Quant à la convenance d'établir un port à Valenciennes, M. l'Ingénieur des ponts-et-chaussées est en cela parfaitement d'accord avec nous; mais, où nous différons essentiellement, c'est sur le choix de l'emplacement. Nous ne pouvons admettre

---

(1) Dans un temps déjà loin de nous, Valenciennes possédait une navigation intérieure. Les bateaux remontaient l'Escaut jusqu'au centre de la ville. Plus tard (1774), au mépris des intérêts de la cité, on canalisa l'Escaut en dehors de Valenciennes; mais sur la demande de MM. du Magistrat, on promit, comme compensation, de rendre accessibles les ports de l'Esplanade et du Marché-aux-Poissons. Cette promesse dont la réalisation, toujours ajournée par le Gouvernement, fut souvent réclamée par la ville, témoigne de l'importance et de l'intérêt qu'y a toujours attachés Valenciennes : l'accomplir aujourd'hui serait donc tout à-la-fois un acte de justice pour la ville et un bienfait pour le pays. (Voyez, pour les promesses relatives au port de Valenciennes, le Mémoire sur l'ouverture d'un canal de jonction de la Sambre à l'Escaut, page 33 et suivantes. — M. E Giar, rapporteur.)

avec lui que la gare, qu'il propose d'établir dans le triangle formé par le fossé des Laveuses, le canal de navigation et la chaussée de Lille, soit heureusement placée au point de vue commercial. Nous estimons, au contraire, qu'elle serait là très-malheureusement établie, non-seulement pour le commerce de la cité en particulier, mais encore pour celui du pays en général. D'ailleurs cette gare se trouve-t-elle en communication avec des routes et des chaussées nombreuses? Bien loin de là. Une seule chaussée la côtoie, celle de Lille, par où devront avoir lieu tous les arrivages et tous les transports, ce qui est suivant nous un assujétissement d'autant plus grave que, par suite de plusieurs raisons étrangères au sujet que nous traitons en ce moment, le chemin de fer franchira la route de Lille à niveau.

Enfin, cette gare et la station principale sont trop éloignées l'une de l'autre; elles se trouvent même entièrement séparées, puisque la fortification de la place s'opposera toujours à leur réunion.

Tels sont les inconvénients qui frappent au premier abord, et ce ne sont pas les seuls; il en est d'autres qu'un examen plus attentif ne manque pas de faire apercevoir.

Ainsi, la défense de la place ne pourra qu'être diminuée par suite de la construction, dans la première zône des servitudes et à moins de 150 m. des ouvrages, de hangars et autres bâtiments nécessaires à la douane ainsi qu'au chemin de fer.

Le service de la douane et celui du chemin de fer seront beaucoup plus lourds; la surveillance sera dispendieuse et difficile.

Enfin, la dépense pour approprier les lieux à leur nouvelle

destination sera considérable, comme on peut en juger par les acquisitions, expropriations et travaux qu'il faudra faire et dont voici le détail :

1° Acquisition d'environ 4 hect. de terrain ;

2° Expropriation de plusieurs établissements industriels (Dehaynin, Desse et Ce, Vast) ;

3° Déblai et transport de 25,000 m. c. de terres, dont les deux tiers au moins seront vaseuses ;

4° Construction d'une écluse à portes busquées et pont pour le hallage des bateaux ;

5° Construction de 500 m. de longueur de quai, de 5 m. 60 de hauteur moyenne, non compris les fondations *(le pilotage sera indispensable)* ;

6° Pavage pour les quais et les abords de la gare, 9,500 m.c. ;

7° Construction de bâtiments pour le service de la douane, du port et du chemin de fer ;

8° Enfin, établissement de rails, aiguilles de croisement, plaques tournantes, grues hydrauliques et autres, etc., etc.

Ces acquisitions de terrain, ces expropriations, ces travaux, dont nous venons de vous donner l'énumération, ne nous permettent pas de porter l'évaluation de la dépense à un chiffre inférieur à 550,000 fr., non compris les frais imprévus (1).

(1)

1. Expropriations et achats de terrain	150,000 fr.
2. Terrassements	40,000
3. Travaux d'art	175,000
4. Bâtiments pour la station	40,000
5. Pavage	95,000
6. Rails, plaques tournantes, etc.	50,000
Somme pareille	550,000

Ainsi, le projet de M. l'Ingénieur des ponts-et-chaussées exigera une dépense de 550,000 fr. au moins, pour n'obtenir après tout qu'un port extérieur, dont la position, loin du débarcadère principal, fera perdre à la ville plus de la moitié des avantages qu'elle devrait retirer de l'établissement de la station du chemin de fer dans ses murs.

Par tous ces motifs, nous croyons que la gare du projet des ponts-et-chaussées doit être rejetée.

Quant à nous, comme cela a déjà été dit dans une autre circonstance (1), nous estimons qu'un port ne peut être considéré comme remplissant bien son objet, que s'il se trouve à l'intérieur de la ville. Il suffit de jeter les yeux sur le plan d'enceinte de la cité, pour être convaincu que l'on satisfait pleinement aux deux grands principes de la convenance et de l'économie, en prenant pour port les fossés de la citadelle du côté de la ville. Que voyons-nous, en effet, sur ce plan? En amont de la citadelle, une branche de l'Escaut pénètre par les écluses des Repenties dans le fossé du front 14-16 et vient reprendre son cours naturel au pont du Calvaire, repéré à la lettre Y. En aval, un simple batardeau F sépare le fossé du front 16-10 de la rivière.

Les fossés des deux fronts que nous venons de citer sont contigus et n'en feraient qu'un seul sans le batardeau L M qui les sépare. Les contrescarpes du front 14-16 et du bastion 16 réunis ont au moins 500 m. de développement et seraient on ne peut plus facilement, et à très-peu de frais, appropriés à l'usage de quais.

Certes, il est difficile de rencontrer un état de lieux qui soit plus favorable. De plus, si on se rappelle que depuis les travaux

---

(1) *Mémoire sur l'ouverture d'un canal de jonction de la Sambre à l'Escaut.*

exécutés à l'écluse Follien, l'écluse militaire de Gros-Jean a été supprimée et qu'il n'y a plus qu'un seul bief depuis Follien jusqu'aux écluses du faubourg Notre-Dame, on verra clairement que l'entrée et la sortie du port seront des plus faciles, la navigation exempte d'entraves et peu coûteuse à créer.

Voyons maintenant comment on peut mettre à profit des circonstances aussi heureuses.

Afin de mettre le plus de clarté possible dans les détails purement descriptifs dans lesquels il nous est indispensable d'entrer, nous discuterons d'abord les modifications à apporter à l'état des lieux pour établir la navigation; ensuite nous indiquerons les travaux à faire pour organiser les quais de chargement et de déchargement.

En amont, les écluses des Repenties ont deux passages de 4 m. 70 de largeur. Ces passages ont la même dimension que celui de l'écluse du paté X qui sert actuellement à la navigation. Ainsi un des passages de l'écluse des Repenties pourra servir dans son état actuel, il suffira de changer la manœuvre.

En aval, il y a plus à faire.

En effet, le batardeau de Gros-Jean F joue un rôle important dans la défense et ne peut être supprimé; mais rien ne s'oppose à ce qu'on lui substitue une écluse dans les bajoyers de laquelle on aura soin de ménager des rainures pour recevoir des poutrelles.

Il faudra aussi opérer quelque changement au pont de la citadelle. Les arches de ce pont ont 3 m. de largeur et 2 m. 30 de hauteur sous clef; ces dimensions ne sont pas suffisantes pour le passage des bateaux.

La dimension en largeur doit être changée absolument : on obtiendra un passage convenable en supprimant une pile, ce qui

n'offre aucune difficulté. Quant à l'inconvénient que présente le peu de hauteur des arches, voyons s'il est bien réel.

D'abord, nous ferons observer que la hauteur est suffisante pour le passage des bateaux chargés ; que ce ne sont que les bateaux vides auxquels il serait interdit. Mais le passage de ces derniers n'est pas indispensable. En effet, les bateaux viennent d'amont ou d'aval ; dans l'une et l'autre de ces hypothèses, leur destination ultérieure les obligera, après déchargement, soit à remonter l'Escaut, soit à redescendre le cours de cette rivière. Considérons la première hypothèse, c'est-à-dire, supposons que le bateau vienne d'amont : s'il doit remonter l'Escaut, il déchargera sa cargaison sur la partie du quai qui précède le pont de la citadelle ; si, au contraire, il doit descendre, il passera le pont avant de décharger et effectuera cette opération sur l'autre partie du quai.

Les mêmes précautions, prises en sens inverse, feraient voir que dans la seconde hypothèse les bateaux n'éprouveraient pas plus de difficulté.

Ainsi, à la rigueur, on pourrait se contenter d'élargir le pont, de le recouvrir, soit au moyen d'une voûte, soit au moyen de poutrelles et d'un plancher, et de refaire le pavé ; cependant, afin de donner toute espèce de facilité, pour prévoir tous les cas, nous admettrons la construction d'un pont-levis avec passerelle ; cette passerelle permettra en tout temps la circulation des piétons. Mais, nous le répétons, le pont-levis n'est pas indispensable.

Reste, pour compléter ce que nous avons à dire sur la navigation, à voir si l'on peut supprimer les batardeaux qui encombrent le bassin. Et d'abord examinons leur destination.

Le premier G H sert à empêcher l'envasement des fossés que le grand élargissement du chenal ne manquerait pas d'occasio-

ner. Celui I K a la même destination et de plus conduit les eaux sur les palettes des roues du moulin Cacheux.

Quant au batardeau LM, il permet de maintenir un niveau constant dans les fossés du front 16-10, indépendamment des manœuvres des écluses de la ville ; faculté précieuse en temps de guerre et que nous aurons soin de ménager.

De tous ces batardeaux, le seul qui puisse être conservé est celui G H ; quant aux deux autres, ils doivent disparaître ; il en est de même du moulin du sieur Cacheux, si l'on veut obtenir un vaste bassin (1). D'abord, pour éviter l'envasement du port et suppléer par suite au batardeau I K, deux moyens se présentent : le premier, c'est d'utiliser la faculté que l'on a de donner des chasses dans les fossés des fronts 14-16 et 16-10 ; l'autre, c'est d'établir un canal de décharge qui ne laisserait passer dans le port les eaux de l'Escaut que lorsqu'elles seraient claires et limpides. L'un et l'autre de ces deux moyens suppose la fermeture momentanée des écluses du port ; aussi y établirons-nous des portes busquées. Cette disposition n'altèrera nullement les propriétés défensives des fossés ci-dessus mentionnés, ce qui est intéressant pour le cas de guerre ; de plus, elle offrira le moyen d'obtenir un niveau constant pendant les manœuvres du canal ; enfin, en temps de débâcle, un abri sûr contre les glaces (2).

Pour donner des chasses, il suffira de tenir les eaux à l'écluse du paté X au moyen de poutrelles, d'établir un barrage

(1) Il y aurait bien une combinaison qui permettrait de conserver ce moulin et par suite le batardeau I K, mais cette combinaison est trop mesquine, selon nous, pour que nous nous décidions même à l'indiquer.

(2) Le nombre de bateaux qu'on peut abriter dans les fossés de la citadelle et dans la partie de l'Escaut comprise entre le canal de navigation et les écluses des fossés N D, est de 60 à 70.

au pont du Calvaire Y, puis de laisser écouler, par les écluses des Repenties, les eaux du bassin supérieur.

Afin d'obtenir le plus d'action possible sur le fond, et surtout à cause de la largeur un peu grande du fossé, nous proposerons de substituer, aux ventelles de l'écluse des Repenties, des portes tournantes ou une retenue avec poutrelles et poteaux-valets.

Quant au canal de décharge, il prendrait naissance en amont des écluses des Repenties et viendrait se jeter dans la partie de l'Escaut dite *Vieil Escaut*, après avoir passé en souterrain sous une partie des fortifications et sous le chemin de fer. Les rivières du Petit Bruille et du Grand Bruille, au lieu de prendre leurs eaux dans les fossés de la citadelle, s'alimenteraient dans le canal de décharge. La partie du Vieil Escaut comprise entre la tête d'amont du pont du Calvaire et le canal de décharge pourrait être remblayée. La défense gagnerait à ce changement par la suppression de la retenue peu sûre qu'on établit à ce point en temps de guerre, retenue qui serait remplacée par une digue de 30 m. d'épaisseur.

Enfin, quel que soit le moyen que l'on adopte pour s'opposer à l'envasement du port, la partie de l'Escaut depuis le canal de navigation jusqu'aux écluses des Repenties devra être élargie, et les fossés des fronts 16-14 et 16-10 creusés moyennement de 1 m.

Les terres provenant de ces curages seront enlevées par bateaux et pourront être utilisées comme engrais.

Ainsi, pour organiser la navigation dans les fossés de la citadelle, il suffit d'enlever quelques terres, de créer une écluse et un canal de décharge, — encore ce canal pourrait être suppléé par le moyen des chasses.

Passons à l'organisation des quais de chargement et de déchargement.

La première chose à fixer, c'est la hauteur des quais au-dessus de l'eau. Or, les bateaux qui naviguent sur l'Escaut ont 2 mètres hors de l'eau lorsqu'ils sont vides, et tirent jusqu'à 2 mètres lorsqu'ils sont chargés : ainsi, afin d'être tout autant favorable au chargement qu'au déchargement, nous fixerons une hauteur de quai de 1 mètre 80 cent. : de là, pour les quais, la cote 31, que nous fixons la même pour la station. Ce qui nous engage, du reste, à prendre cette cote, c'est qu'elle se trouve être la moyenne de celles des rues qui aboutissent à la station, et de plus la même aussi que celle de la chaussée de Lille, relevée de 1 mètre, comme elle doit l'être d'après le projet des ponts-et-chaussées. De cette hauteur pour le niveau de la station résultent les avantages suivants :

1° Les rues qui aboutissent à la station, et par suite les égouts, n'exigeront que peu ou point de modifications.

2° On évitera la dépréciation des propriétés qu'occasionnent toujours, pour les habitations riveraines, des changements importants dans les niveaux.

3° La communication de la station, soit avec la ville soit avec les quais, sera plus facile et plus commode.

4° Le remblai de 1 m. 50 cent. en certains points, qui existe le long de la station proposée par les ponts-et-chaussées, remblai qui serait fort nuisible à la défense, disparaîtra entièrement.

5° Le remblai de toute la partie du chemin de fer comprise depuis l'Esplanade jusqu'à l'extrémité de toute la partie en rampe, sera diminué de 0 m. 63 cent.

6° Des voies de niveau remplaceront celles de 0,005 mill. de pente, que nécessite le projet des ponts-et-chaussées.

Tous ces avantages sont de la plus haute importance et méritent d'attirer l'attention.

Quant à la largeur des quais, nous l'avons fixée suivant la destination que chaque partie était appelée à remplir.

Ainsi, entre les écluses des Repenties et le pont de la citadelle, et depuis ce pont jusqu'au bastion 16, nous leur avons donné une largeur de 15 mètres. La partie depuis le bastion 16 jusqu'au retranchement du bastion 84, a été tenue à 10 mètres de largeur seulement. Plusieurs raisons nous ont engagé à rétrécir ainsi cette partie des quais : c'est que d'abord elle est, par sa position, destinée à être peu fréquentée, et qu'en outre il y a là une question militaire sur laquelle il ne nous appartient pas de nous expliquer.

Enfin, la partie centrale vis-à-vis de l'issue du pont de la citadelle devant être tenue plus large, nous y avons ménagé un espace d'environ 25 mètres en moyenne.

Quant à la transformation des escarpes en quai, il suffira de travaux de peu d'importance, et il ne faudra créer de toute pièce qu'une longueur de quai ZZ, d'environ 30 mètres.

La limite des quais déterminera celle du talus de banquette; la crête du parquet sera tenue à 2 m. 50 au-dessus du niveau des quais. Le parapet aura 4 mètres d'épaisseur, le talus extérieur 1 m. 50. Ces indications suffisent pour tracer la fortification. Du tracé des crêtes résulte celui de l'escarpe ; à 8 mètres parallèlement à cette escarpe s'élève la contrescarpe, et par suite le canal de décharge trouve son lit indiqué.

Afin de procurer à toute notre enveloppe défensive l'avantage d'être précédée d'un fossé d'eau en temps de guerre, et, de plus, afin d'éviter les inconvénients qu'un pareil fossé occasionne en temps de paix, nous l'avons tenu à la cote 32-50, de sorte

qu'au moyen d'un barrage établi en *p*, on pourra, lors des inondations, y jeter les eaux. On écoulera ces eaux, et au besoin on pourra donner des chasses dans toute la longueur de l'avant-fossé, au moyen d'une écluse ménagée sous le petit abri voûté *q*, dont nous avons parlé au commencement de ce Mémoire.

Des batardeaux N et O servent à isoler l'enveloppe défensive de l'Esplanade et du retranchement du bastion 84.

Sous la partie centrale de l'enveloppe on a disposé des voûtes à l'épreuve, de 6 mètres de diamètre et de 5 mètres sous clef. Ces voûtes serviront de magasins pour le service du port. En temps de guerre elles offriront des abris qu'on pourra disposer défensivement. L'exhaussement du parapet correspondant servira à briser la longue branche qu'offre le parapet, et en même temps de traverse pour les défenseurs. La partie supérieure a été organisée avec parapet et banquette.

Reste, pour compléter ce Mémoire, à dire un mot des communications. La communication du port se fera :

1° Avec la ville, au moyen de deux rues pavées de 10 mètres de largeur: la première traversant l'Esplanade et allant aboutir à la rue du Grand-Bruille, qui conduit au centre de la ville ; la deuxième, tracée le long de la gorge du bastion 99, et aboutissant à la rue de Paris.

2° Avec le chemin de fer par trois passages : l'un, donnant accès à une voie de railway qui se raccorde avec le chemin lui-même, servira à conduire directement les waggons le long du quai et des magasins ; le second communique avec l'intérieur de la station, au moyen d'un pont et d'un passage voûté sous la fortification ; enfin, le troisième, pareil au précédent et symétrique avec lui, est spécialement destiné à livrer passage

aux piétons. Tous les ponts, à l'exception de celui repéré à la lettre U, seront détruits en temps de guerre, et les parapets correspondants reformés au moyen de terre retenue par des poutrelles qu'on placera dans des rainures ménagées dans les profils des passages.

Il résulte des avant métrés faits avec soin et des états estimatifs, que le projet du port dont nous venons de vous donner connaissance, monte comme suit :

Dans le cas où on admettrait l'efficacité des chasses pour éviter l'envasement du port, à la somme de. 215,000 »

Dans l'autre, à celle de.............. 295,000 »

y compris, dans le premier cas, une somme à valoir de 10,000 fr.; dans le second, de 15,000 fr.

Ainsi, dans le premier cas, notre projet offre sur celui des ponts-et-chaussées, qui monte à la somme de 550,000 fr., une économie de.. .... 347,000 »

Dans le second, cette économie est encore de.. 270,000 »

Nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte les économies qui résulteraient du niveau auquel nous avons tenu la station, et cela pour compenser l'augmentation de dépenses qu'occasionnera le transport des terres à enlever sur l'Esplanade, pour servir au remblai du marais de l'Epaix, transport qui sera un peu plus long dans notre système que dans celui des ponts-et-chaussées.

Afin d'effectuer ce transport de la manière la plus économique possible, il conviendrait de commencer immédiatement les travaux sur l'Esplanade, ainsi que ceux à faire à travers les fortifications ; de cette façon les terres pourraient être conduites au remblai au fur et à mesure de leur enlèvement et au moyen de waggons.

Cette manière de procéder aurait encore l'avantage, pour

l'Etat, d'économiser les frais d'établissement d'un débarcadère provisoire ; pour la ville, celui inappréciable d'avoir peut-être deux ans plus tôt la station du chemin de fer dans ses murs ; enfin, pour la défense, de tenir, même pendant la construction, la clef de ce nouveau moyen de locomotion.

En réunissant les économies que nous offre le tracé que nous proposons de substituer à celui des ponts-et-chaussées, et celles que nous donne l'établissement du port dans les fossés de la citadelle, on trouve :

1° Pour l'établissement de la station......	247,000 »
2° Pour celui de la gare, dans le cas le plus défavorable, celui où il serait nécessaire d'avoir recours à la construction d'un canal de décharge pour éviter l'envasement du port.....	270,000 »
En somme....	517,000 »

Ainsi en résumé :

1° Station suffisamment étendue et port pour les bateaux sur un même terrain.

2° Conservation des propriétés particulières les plus importantes.

3° Augmentation de la valeur virtuelle de la citadelle et de ses dehors.

4° Enfin économie de plus de 500,000 francs.

Tel est le résultat que procure, selon nous, le projet dont vous venez de prendre connaissance.

QUESTION DES SUCRES.

SOLUTION

PROPOSÉE PAR

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

« Je ne reviendrai pas sur l'importance de l'industrie indigène. On a tout dit; trop dit peut-être; mais enfin *elle est immense, elle est vitale*. Nous ne pouvions pas porter la France au soleil des Antilles, et le soleil des Antilles est venu pour ainsi dire nous chercher, et une plante à laquelle la race nègre devra bientôt sa liberté, nous donne avec abondance, au seuil même de nos demeures, une de ces substances qui changent l'alimentation de l'homme en jouissance et en salubrité. Je crois au progrès de la betterave comme je crois au coton, ou au thé qui, offert il n'y a pas un siècle comme une plante médicinale et curieuse aux souverains de la Grande-Bretagne, emploie maintenant une partie de la marine marchande de l'Europe à le transporter; et si quelqu'un doutait ici de ce développement, je voudrais qu'il pût visiter, comme je viens de le faire il y a peu de jours, les plaines de nos départements du Nord; qu'il contemplât ces immenses usines qui s'élèvent de toutes parts, ces cheminées fumantes de tant de machines à vapeur qui donnent à ce pays, déjà si vieux en agriculture, l'apparence d'un pays neuf qu'une population nouvelle vient habiter, défricher, bâtir. Certes, *de tels progrès vous en promettent bien d'autres, si vous savez les préparer.* »

(M. DE LAMARTINE. *Séance de la Chambre des Députés du 24 mai* 1837.)



EXPOSÉ.

Il est des hommes dont l'Histoire semble forcée de rapprocher les noms, entre lesquels le parallèle est inépuisable. Reproduits ensemble par les artistes, cités simultanément par les hommes de guerre, FRÉDÉRIC et NAPOLÉON ont encore cela de commun, qu'ils comprirent l'un et l'autre toute la portée de la découverte d'un sucre nouveau extrait d'une plante européenne.

Achard, créateur de l'industrie du sucre de betteraves, fut encouragé par Frédéric (1). Justement préoccupé de l'importance de son œuvre, le célèbre chimiste refusa l'offre de 600,000 fr. pour publier qu'il s'était trompé. Il ne s'en repentit pas en voyant Napoléon « aux yeux de qui rien n'échappe, écrivait-il, s'intéresser à ce nouvel objet d'industrie continentale. » Il se félicitait au contraire d'avoir sacrifié son intérêt au bien général (2).

---

(1) *Instruction sur la culture et la récolte des betteraves*, par Achard, traduit par Copin, préface de M. Heurteloup, p. II.

(2) *Idem.* p. VII.

Napoléon, par un décret du 15 janvier 1812, créa 5 écoles spéciales pour la fabrication du sucre indigène, y attacha 100 élèves, ordonna d'ensemencer en betteraves 100,000 arpens métriques par voie de répartition, accorda 500 licences (1) et créa 4 fabriques impériales devant produire 2 millions de kilog. de sucre.

En 1842, après avoir consulté les conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, et contrairement à leur opinion, le ministre de l'AGRICULTURE présenta à l'examen du conseil-supérieur du commerce, entre autres questions, celle de savoir : « s'il y a réellement impossibilité de donner *satisfaction* aux *intérêts compromis* (ceux des colonies, de la marine et du trésor), sans aggraver la position du sucre indigène ; et, par suite, s'il convient ou non de prononcer *la suppression* de celui-ci avec *indemnité*, comme il le demande (2). »

Et des industriels, et des agriculteurs qui doivent tout leur temps, tous leurs soins à leurs affaires, sont forcés de quitter la charrue, d'abandonner leurs usines pour défendre leur existence contre celui des ministres du Roi dont les hautes fonctions ont avant tout pour objet d'aider au développement de nos trop rares industries agricoles; contre celui qui doit être, en quel-

---

(1) On a fait de ces licences un argument contre nous parce que, portant exemption de droits pendant un temps déterminé, on en a conclu que Napoléon reconnaissait que le sucre de betterave était éminemment imposable, et qu'il ne voulait pas lui accorder une protection continue. On oublie qu'on était alors sous le régime du blocus continental. Que l'on replace les fabricans dans les mêmes conditions, et ils paieront tous les droits qu'on voudra leur imposer.

(2) *Résumé des discussions des Conseils-généraux*, p. 42.

que sorte et pour ainsi dire, le conservateur de la richesse nationale.

Il suffisait à M. le ministre du commerce de jeter un coup-d'œil sur les documents officiels pour s'assurer que les *intérêts* de la marine et du trésor ne sont en aucune façon *compromis*; qu'il n'y a donc pas lieu de leur donner une *satisfaction* dont il n'ont pas besoin. Que si les *intérêts* des colonies sont *compromis*, la betterave n'en est pas cause ; que conséquemment s'il y a lieu de leur donner *satisfaction*, ce ne doit point être par l'aggravation de la position, ni par la suppression de l'industrie indigène qui, malgré *l'indemnité* qu'on veut bien lui promettre, ne *demande pas* qu'on la fasse disparaître du sol qu'elle féconde.

Comme toutes les industries nationales, l'industrie du sucre Voir les indigène a droit à la protection du pays. Les sophismes des né- mens; gociants des ports, qui se prétendent *ennemis nés de tous les privilèges*, et ne vivent que de privilèges, ne peuvent faire que le sucre indigène n'ait pas autant de droit à être protégé contre le sucre étranger, que les tissus contre les tissus, les poteries contre les poteries, les sucres raffinés contre les sucres raffinés, le commerce maritime contre le commerce maritime. Quand donc les armateurs réclament pour toutes ces industries *protection* et *prohibition*, ils ne peuvent de bonne foi appeler *privilégiés* les fabricants de sucre, et demander, sans égoïsme, pour ces fabricants seuls, l'abaissement des barrières qui protègent toutes les industries.

Ces barrières, il faut le dire, ne s'élèvent pas pour protéger Pa l'industrie métropolitaine contre les produits étrangers seulement, mais aussi contre les produits coloniaux et contre l'industrie coloniale. En vain vient-on dire que les deux sucres sont

également français ; que le fabricant de sucre indigène et le producteur colon sont égaux en droits ; qu'il doit en être d'une colonie française à un département français, comme d'un département à un autre département. Pourquoi donc ne pas empêcher Marseille de raffiner au profit de Bordeaux, Nantes d'armer des vaisseaux au profit du Hâvre, comme on défend aux colons de commercer avec l'étranger et de raffiner leurs sucres au profit du commerce et de l'industrie métropolitaine ? Pourquoi ne pas imposer les alcools du Midi à un prix supérieur à ceux du Nord, comme les taffias des colonies relativement aux eaux-de-vie de France ? C'est qu'apparemment il y a égalité de droits entre les départements et non pas entre les départements et les colonies. Mais nos adversaires, qui ne veulent pas qu'on nous protège contre le sucre colonial, ont trouvé dans leur sagesse que si de deux nombres égaux entre eux, l'un est égal à un troisième, l'autre lui est supérieur. En d'autres termes : que si le fabricant de sucre est l'égal du raffineur, de l'armateur, du producteur d'alcool, il peut être l'égal du colon sans qu'il s'en suive que le colon soit l'égal du producteur d'alcool, de l'armateur et du raffineur.

Si le sucre indigène n'avait pour lui que le droit, quelqu'incontestable qu'il fût, on pourrait, on devrait peut-être le faire fléchir en présence de graves intérêts froissés. Mais, non seulement le sucre indigène est à tous égards digne de protection, il est de plus innocent des maux dont on l'accuse ; maux qui, pour la plupart, n'existent que dans les imaginations trop crédules des hommes dont la bonne foi ne peut croire au mensonge.

Il y a peu de temps encore, on accordait à la betterave qu'elle

était au moins utile à l'agriculture. Aujourd'hui elle n'est plus pour elle qu'une plante parasite, qu'une *gangrène* (1).

On reproche à la fabrication du sucre indigène de ne pouvoir se développer que dans quelques départements privilégiés, alors qu'elle s'était produite dans 67 départements et que son développement n'a été arrêté que par des lois faites exprès, non seulement pour comprimer son essor, mais même pour la *réduire* et la *renfermer* dans d'étroites limites. Et tandis que cette réduction a fait fermer dans le Nord 66 fabriques sur 226, dans le Pas-de-Calais 37 sur 138, dans la Somme et l'Aisne 13 sur 81, la Côte-d'Or en a perdu 1 sur 7, la Drôme 1 sur 3, le Loiret 1 sur 4.

Cette plante parasite, cette gangrène, qui ne produit le sucre qu'aux dépens de l'agriculture, a été cause que, dans le département du Nord, on peut citer les faits suivants : il y avait 115,452 hectares ensemencés en blé en 1835, au lieu de 94,250 hectares en 1815 ;—3,000 hectares de plus plantés en pommes de terre,—une augmentation de produit en orge;—10 p. 0|0 de bénéfice sur les blés plantés après betterave, et diminution de prix sur le prix moyen de toute la France.

Cette plante, qu'il faut proscrire, a déplacé avec avantage le colza qui se produit utilement aujourd'hui jusque dans la Vienne ; elle fournit une double récolte : par la pulpe, une nourriture pour les bestiaux préférable à la betterave elle-même et supérieure en poids à toute autre espèce de récolte ayant même destination ; par son sucre, un produit supplémentaire, une

---

(1) *Question coloniale*, par M Levasseur de Rouen, 1839 p. 47.

richesse nouvelle, qui profite à tout ce qui l'entoure et n'est créée aux dépens de personne.

La betterave n'a pu avoir aucune espèce d'influence sur nos exportations agricoles aux colonies, ces exportations n'ayant pas diminué et ne pouvant pas augmenter sensiblement. Eussent-elles d'ailleurs cessé, l'agriculture n'en eût éprouvé aucun dommage réel. — Le Midi n'a pas d'intérêt à vendre ses excédants en céréales aux colons plutôt qu'aux consommateurs du sud-ouest ou du sud-est, où il y a des manquants. — Si nous vendons pour 1,780,000 fr. de chevaux, bestiaux et viandes salées aux colonies, si nous en exportons en tout pour 7 millions, nous en tirons de l'étranger pour 10 millions; nous restons donc encore sous ce rapport tributaires de l'étranger de 3 millions. — On a calculé qu'aux colonies, la consommation en vins était de 1/464e de la consommation de la métropole, et la consommation des eaux-de-vie de 1/392e ; soit pour les vins, moins de 1/4 de la consommation moyenne d'un de nos 86 départements, et à peu près de 1/7 en eaux-de-vie. D'ailleurs, on sait que le mal n'est pas pour les vins dans les barrières de la douane, mais dans celles des contributions indirectes. Enfin, non seulement notre commerce de vins avec les colonies n'a pas souffert, mais encore l'exportation générale de nos vins, qui était en 1840, de.... .... 1,333,581 hectolitres,
a été en 1841, de.............. 1,478,392

Augmentation...... 144,811

ou 14 millions de litres.

La fabrication du sucre indigène n'a en aucune façon empêché le développement de notre commerce extérieur, soit général, soit maritime, soit colonial.

La valeur de notre commerce général s'est accrue :

De 1825 à 30, de................	10,000,000 fr.
De 1830 à 35, de................	384,000,000
De 1835 à 40, de................	468,000,000
De 1840 à 41 seulement, de	123,000,000

La valeur de notre commerce maritime a augmenté :

De 1825 à 30, de................	62,000,000 fr.
De 1830 à 35, de	235,000,000
De 1835 à 40, de................	388,000,000

Le commerce colonial ne s'est accru, pendant ces 15 ans, que de 17,000,000 ; mais on sait que la population très-restreinte de nos colonies est le seul obstacle, mais l'obstacle insurmontable, à tout développement important.

La valeur de notre commerce maritime était en 1840, de............................	1,481,100,000
Celle de notre commerce colonial était de........................	106,400,000
Il en résulte que si nos colonies n'eussent pas existé, notre commerce maritime n'en eût pas moins été de............	1,374,700,000
Or, ce chiffre présente sur 1825, une augmentation de	577,300,000
et même, sur 1835, une augmentation de.................	281,800,000

d'où il résulte à l'évidence que, non seulement la prospérité de notre commerce maritime est indépendante de notre commerce colonial, mais que même alors que nos colonies eussent été émancipées, il y a 10 ans, il y a 5 ans, la perte, quant au commerce, serait déjà complètement effacée.

Ce n'est point, en effet, aux colonies, qu'il faut chercher des débouchés introuvables, mais aux Etats-Unis, là où, de Paris seulement, on expédiait en 1841, pour 9,500,000 fr. de marchandises de plus qu'en 1840, sur un commerce d'exportation qui en 10 ans s'est élevé de 66 millions à 140.

Mais, si notre commerce colonial pèse si peu dans la balance de notre commerce général, il intéresse à un haut degré, il faut le reconnaître, les quelques négociants qui exploitent les colons de la manière la plus déplorable. Aussi, deux partis existent-ils dans nos ports, relativement à la question coloniale. L'un veut conserver les colonies ; l'autre les jetterait volontiers à l'eau après avoir démoli nos usines ; c'est, pour la consommation de la France, le monopole des sucres étrangers qu'il espère obtenir. Ce dernier parti, qui est au parti colonial comme 93 est à 7, puisque la valeur du commerce avec les colonies n'est que de 7 0|0 du commerce maritime en général, ce parti, disons-nous, est momentanément réuni à son adversaire pour détruire le sucre indigène, sauf après la victoire, à s'en séparer et à le combattre. Aussi, les délégués des ports, *unanimes* en 1829 pour demander l'émancipation commerciale des colonies, sont-ils aujourd'hui *unanimes* pour la repousser.

Les colons et les négociants des ports accusent la betterave d'être cause du malaise colonial. A les en croire, le sucre de canne serait chassé du marché métropolitain par le sucre indigène, et 15 millions de kilog. de sucre colonial seraient forcément réexportés chaque année, pour n'avoir pu trouver place dans notre consommation !...

La moyenne décennale de la consommation du sucre de canne a été de 1812 à 21, de.............. 28,000,000 kilog.

De 1822 à 31, elle a été de........ 55,000,000

Jamais depuis cette époque la consommation *d'aucune année* n'a été moindre de 56 millions.

La moyenne quinquennale de 1832 à 36 a été de........................	61,000,000
De 1837 à 41, de................	67,000,000
En 1841, la consommation a été de..	76,000,000

Le sucre indigène n'a donc pas déplacé le sucre de canne ; il y a plus, il a été déplacé par lui. — Sur 109,000,000 de consommation, en 1837 et 38, la canne fournissait 60,000,000 de kilog., la betterave.............. 49,000,000

En 1841, sur une consommation de 111,000,000, la canne a fourni 76,000,000 et la betterave (fraude comprise)........	35,000,000
Différence.....	14,000,000

14,000,000 de kil. de sucre indigène ont donc été chassés du marché par le sucre de canne.

Ce ne sont point les chiffres de la douane qui disent que 15 millions de kilog. de sucre colonial sont réexportés bruts chaque année, ce sont les calculs de nos adversaires. La différence entre le sucre importé et le sucre acquitté est évidemment le chiffre de la réexportation; seulement, dans leurs calculs, nos adversaires ont oublié que les importations sont comptées au poids brut et les acquits au poids net, de sorte que le chiffre de 15 millions, à très peu-près, n'est autre chose que la tare à déduire. Il n'est donc pas vrai que l'on soit obligé de réexporter le sucre colonial, il est (sauf quelques quantités insignifiantes) *entièrement consommé en France*.

Quant à la baisse des prix, elle fait évidemment tort aux colons, mais elle fait égalem ent tort aux fabricants de sucre. Cette

baisse n'est point due à ces derniers, car elle est antérieure à leur existence, elle est continue depuis 1812; elle est donc due à une cause permanente. A cette cause, une cause nouvelle est venue se joindre, qui a poussé la baisse outre-mesure : c'est la concurrence du sucre étranger, dont nous parlerons plus bas.

Qu'on supprime donc le sucre indigène, et qu'on lui substitue le sucre étranger, les colonies ne seront pas sauvées. Le mal qui les ronge et qui les tuera s'il continue, qu'on leur sacrifie ou non nos intérêts agricoles les plus réels, le mal, disons-nous, est tout entier, et dans le système colonial lui-même qui livre les colons à la tyrannique avidité de quelques négociants des ports, et dans la menace incessante de l'émancipation des nègres qui a détruit le crédit des colons, en ôtant toute valeur à leurs propriétés. Tant que ces deux question de l'émancipation commerciale des colons et de l'émancipation de leurs nègres ne seront pas résolues, le malaise colonial ne pourra qu'empirer.

76. Il en est de la marine comme du commerce maritime. Sans parler des progrès de notre navigation générale, disons que la navigation par navires français était :

En 1840 de.	1,392,000	tonneaux.
Elle n'était en 1830 que de.......	707,000	
Augmentation...	685,000	

Si on en soustrait la navigation coloniale, on a :

Pour 1840 — 199,000 tonneaux en moins	1,193,000
Pour 1830 — 206,000...............	501,000
Augmentation..	692,000

C'est-à-dire, augmentation plus grande sans sucre qu'avec du sucre, sans colonies qu'avec des colonies.

La marine royale n'est pas en péril, comme on le prétend. Le

chiffre de l'inscription maritime va croissant : il était en 1838 de 91,000 hommes, en 1839 de 95,000, en 1840 de 98,000 hommes.

Et d'ailleurs, comment croire que les négociants des ports ne réclament la suppression du sucre indigène que dans l'intérêt de notre puissance navale? Marseille, Bayonne et le Hâvre, n'ont-ils pas demandé l'autorisation, pour leur plus grand intérêt personnel, d'employer des marins étrangers sur leurs navires? des pétitions de Saint-Brieuc et de Bordeaux n'ont-elles pas sollicité le désarmement d'une partie de nos flottes, pour s'emparer des marins de la marine royale, parce que leurs armateurs *manquaient d'hommes*? Ce qui, soit dit en passant, prouve admirablement la détresse de leur commerce.

Le gouvernement ne peut croire, ne croit réellement ni au dépérissement de notre force maritime, ni à l'indispensable nécessité de nos relations coloniales pour recruter nos marins militaires.

Il ne croit pas au dépérissement de notre force maritime, et la preuve en est qu'il avait proposé le désarmement d'une partie denos flottes.

Il ne croit pas à l'indispensable nécessité de nos relations coloniales, c'est-à-dire au besoin d'un transport de 200,000 tonneaux; s'il y croyait, il ne donnerait pas un transport égal de 200,000 tonneaux, à la *marine étrangère*, pour une économie sur le fret de 3 fr. par tonne. Ce fait a une haute importance; il prouve que, si nous cessions nos relations avec nos colonies, il suffirait de renoncer à une économie annuelle de 600,000 fr. pour rendre à notre marine marchande le transport qu'elle aurait perdu.

La betterave, dit-on, constitue le trésor en déficit. Le fait est matériellement faux; de 11 millions qu'il était en 1815, l'impôt Page

sur le sucre est arrivé à 41 millions en 1841. Le progrès de cet impôt, dans les dernières années, a été de 1|5e par an, tandis que les impôts analogues n'ont progressé que dans la proportion de 1|62, 1|45, 1|58, 1|22, 1|15 au plus.

Prétend-on qu'il y a au moins pour le fisc manque à gagner? *Supposons* que tout le sucre de betterave soit remplacé par le sucre étranger, le trésor y gagnerait par an 16,000,000 francs.

Par du sucre colonial............. 4,000,000

Moyenne...................... 10,000,000

Pour arriver là, il faut *supposer* que le sucre de betterave n'offre pas de compensation, alors qu'il a fait augmenter dans le Nord les impôts indirects de 33 et 50 p. 0|0, tandis que la moyenne pour la France n'était que de 17 1|4 p. 0|0. Il faut *supposer* que la ruine de l'industrie indigène n'amènera pas de diminution dans l'aisance des départements les plus populeux, et que conséquemment la consommation ne diminuera pas.

En prenant pour vérités toutes ces *suppositions*, il faut encore admettre qu'il y a avantage à supprimer une production de richesse annuelle de 40 à 50 millions pour verser 10 millions dans le trésor;

Nous avons dit que le sucre indigène

89. A DROIT :

A être protégé contre le sucre étranger,

A être protégé contre le sucre colonial,

Comme le négoce des ports, comme les raffineurs, comme les producteurs d'alcool.

QU'EN FAIT :

Il pouvait se développer sur presque tout le territoire de la France, si le législateur ne l'eût pas à dessein frappé trop tôt d'un droit restrictif.

Il est avantageux à l'agriculture.

Il n'a nui en aucune façon :

Ni au développement de notre commerce extérieur ;

Ni à l'extension de la consommation du sucre colonial et à son absorption entière par le marché français ;

Ni au développement de la marine marchande et de la marine militaire ;

Ni, enfin, à la progression de l'impôt.

Où donc est le mal ?

Quelles en sont les causes ?

Quel en est le remède ?

Le mal, et pour le colon et pour le fabricant de sucre qui a survécu aux lois de 1837 et de 1840, est évidemment dans le trop bas prix du sucre.

La cause de ce bas prix n'est point, comme on le prétend, la trop grande production indigène ou coloniale, puisque, réunies, elles n'excèdent point la consommation, bien que le sucre étranger soit seul aujourd'hui réexporté après raffinage. — Cette cause ne peut donc être que dans la concurrence du suce étranger qui, en grande quantité dans nos entrepôts, ne permet pas aux prix de se relever au-delà de celui auquel il peut être livré lui-même.

Le remède à ce mal ne peut donc être :

Ni la suppression de l'industrie sucrière indigène, qui, en mettant l'une des parties brutalement hors de cause, n'améliorerait pas le sort de l'autre, puisque, d'une part, elle apporterait une perturbation telle qu'elle pourrait diminuer la consommation, et d'autre part, en laissant le sucre étranger régulateur des marchés, c'est à son profit, et non à celui des colons qu'il sacrifie l'industrie nationale.

Ni l'égalité immédiate des droits, qui aurait tous les effets de la suppression.

Ni l'égalité progressive et à jour fixe, parce qu'elle procéderait en sens inverse des lois de la pondération admise entre les deux sucres, en frappant celui qui cède la place à l'autre ; et parce que ce système suppose une chose impossible : la connaissance exacte des progrès scientifiques et industriels que doit accomplir l'industrie sucre, aussi bien que de la date certaine de ces progrès

L'exportation directe des sucres coloniaux serait, sans aucun doute, un moyen d'améliorer la position, surtout des colons ; mais on ne peut l'espérer tant que les ports auront l'adresse d'exploiter les colonies au nom de l'intérêt général qui n'y est pour rien.

Reste à réserver le marché français aux deux sucres nationaux et à pondérer les intérêts de ces deux sucres.

La première de ces deux mesures doit être franche. Si l'on veut garantir les deux sucres français de la concurrence étrangère, il faut interdire aux sucres étrangers le marché français, et ne les admettre qu'en entrepôt pour la réexportation, soit à l'état brut, soit après raffinage.

La seconde de ces mesures ne peut être bâsée sur des prix de revient qu'il n'est donné à personne de connaître, et qui ont conduit le législateur à des erreurs qui ont causé la ruine de 187 fabriques. La marque la plus certaine de la prospérité d'une industrie, c'est le développement qu'elle prend. En variant le droit suivant l'accroissement ou la diminution des productions des diverses provenances, on arriverait évidemment à les tenir enéquilibre. C'est, à notre avis, ce que pourrait faire une loi conçue dans les termes suivants :

PROJET DE LOI.

—

Article 1.er *A dater du premier janvier* 1844, *les sucres de provenances étrangères ne seront admis en France qu'en entrepôt, pour être réexportés, soit bruts, soit après raffinage.*

Art. 2. *Chaque année, dans le courant de juillet, il sera dressé un tableau indiquant :* 1° *la quantité de sucres coloniaux acquittés depuis le premier juillet de l'année précédente jusqu'au* 30 *juin de l'année courante;* 2° *la quantité de sucre de betteraves produite pendant la dernière campagne.*

Art. 3. *Si la quantité de sucre de betteraves produite dépasse de* 500,000 *kilog. le tiers du chiffre total du tableau dressé en vertu de l'article précédent, le droit sur les sucres de betteraves à produire dans la campagne suivante sera augmenté de* 5 *francs par* 100 *kilog. Ce droit sera au contraire diminué de* 5 *francs par* 100 *kilog. si les quantités de sucre colonial acquittées dépassent de* 1,000,000 *de kilog. les deux tiers du chiffre total du tableau; sans toute fois que le droit*

sur le sucre indigène puisse être moindre de 10 francs par 100 *kilog. et supérieur à* 45 *francs, non compris le décime.*

Art. 4. *Si, dans les quantités de sucre colonial acquittées, les sucres de l'île Bourbon sont compris pour plus de un quart, le droit sur ces derniers, à compter du* 1.er *janvier suivant, sera augmenté de* 5 *francs par* 100 *kilog. Si, au contraire, ces sucres font moins du quart de la somme totale des sucres coloniaux acquittés, le droit sera réduit de* 5 *francs, sans, toutefois, que le droit sur ces sucres puisse être moindre de* 30 *francs et supérieur à* 45 *francs, non compris le décime.*

DÉVELOPPEMENS.

§ I.

DROITS DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE INDIGÈNE ET DU COMMERCE DES PORTS EN GÉNÉRAL.

Les négocians des ports, seuls adversaires sérieux de la betterave, sont d'abord entrés dans la carrière, en champions de la liberté commerciale. Usant et abusant de ce mot magique, LIBERTÉ, ils ont voulu faire considérer le commerce maritime comme « *Ennemi né de tous les priviléges*, placé mieux que tout autre pour en apprécier la portée (1). » Aussi est-ce au nom de la liberté, au nom de l'égalité des droits de chacun, qu'ils ont long-temps réclamé contre les prétendus priviléges du sucre indigène. Mais dans ces derniers tems, se croyant sûrs du succès, ils ont jeté le masque et demandé hautement la suppression de l'industrie française au profit des anglais (2) et de leur commerce personnel.

---

(1) Mémoire des délégués du commerce maritime, 5 juin 1839, p. 2.

(2) Parce qu'aujourd'hui nous allons chercher des sucres dans les Iles espagnoles, ce n'est pas une raison pour que la suppression de la betterave ne se fasse pas au profit de l'Angleterre. Elle est elle-même le meilleur juge de cette question; voyons ce qu'elle en pense et ce qu'elle en a toujours pensé.

En tête d'une traductio nde l'ouvrage d'Achard sur le sucre indi-

Quelques citations suffiront pour prouver que le commerce des ports n'est pas sincère quand il se prétend *ennemi né de tous les priviléges*. Le principe qu'il soutient contre la betterave est un drapeau d'emprunt sous lequel il s'abrite, mais ce n'est pas son drapeau. Loin d'être ennemi né de tous les priviléges, le commerce maritime ne vit que de priviléges, et soutient, en toute

---

gène imprimé en 1811, se trouve une préface de M. Heurteloup premier chirurgien des armées de l'empire; on y lit, à la page 6 : « Une chose importante que cet estimable cultivateur (Achard) nous dévoile, prouverait que les Anglais ne peuvent être aussi indifférens qu'on pourrait le croire sur les mesures prises par le Grand Napoléon pour remplacer le sucre de canne. Sous le voile de l'anonyme, il a été proposé à M. Achard d'abord en 1800, une somme de 50,000 écus, puis en 1802 une autre de 200,000 s'il voulait publier un ouvrage, dans lequel il avouerait que son enthousiasme l'aurait égaré, que ses expériences en grand lui auraient démontré la futilité de ses premiers essais; qu'il avait enfin acquis la conviction, très-désagréable, que le sucre de betterave ne pourrait jamais suppléer celui de canne.

A 40 ans de distance, on lit dans le *Morning-Post*, du 26 mars 1842: « On sait que la production des Colonies Françaises en sucre est inférieure, d'un quart environ, aux besoins de la consommation dans la métropole, et que si la fabrication des sucres de betteraves était supprimée, la France serait obligée de s'adresser aux Colonies Anglaises et Espagnoles pour combler le déficit. La marine marchande des ports français serait alors notoirement hors d'état de transporter toutes les quantités nécessaires pour l'approvisionnement du marché intérieur, et les maisons qui font le commerce des sucres seraient ainsi forcées d'avoir recours à la marine étrangère pour le transport des denrées coloniales. Malgré même la surtaxe qui péserait sur les sucres étrangers, imposée au pavillon étranger, le commerce français *n'aurait pas d'autre ressource* pour satisfaire aux besoins de la consommation, et ce serait principalement à notre marine marchande qu'il devrait s'adresser. Il est donc à espérer, *en ce qui concerne l'Angleterre*, que le projet du ministère français qui *sacrifie* les fabriques indigènes aux intérêts coloniaux et maritimes, sera adopté tôt ou tard, car il nous offre la double perspective d'achats importans de sucre dans nos colonies, et d'un accroissement considérable donné à notre commerce de transport. »

circonstance, le système protecteur et même prohibitif; il le soutient pour lui et pour les siens, il a donc mauvaise grâce à le combattre quand il s'agit des autres.

En 1829, la chambre de commerce du Hâvre, parlant *du système des économistes*, qui ont pris pour devise *laissez faire, laissez passer*, s'exprime ainsi : « rien n'est, sans doute, plus séduisant que ce système, et l'on ne doit pas être étonné de le voir adopté par des commerçans qui, animés d'une noble indépendance, n'ont eu que trop souvent à se plaindre d'entraves inutiles. Mais ont-ils bien réfléchi sur toutes les conséquences que pourrait avoir une semblable innovation sur *l'existence de la classe ouvrière*, et à *tous les maux* qui pourraient en résulter, d'abord pour elle, et, par contre-coup, pour *toutes les autres classes de la société* ? Ont-ils oublié les *funestes résultats* du succès momentané qu'ils obtinrent, en *imposant* à la France le traité de commerce de 1786 : le pays *encombré de marchandises anglaises*; tous nos ateliers *ruinés* et n'ayant pu se relever qu'au moment où la guerre de la révolution mit un terme à son exécution ?.... (1) »

On voit dans l'enquête commerciale de 1834 que les chambres de commerce de Marseille et de Dunkerque attribuent la prospérité de l'Angleterre au système protecteur dont elles demandent en France la continuation (2).

La société d'agriculture du Hâvre va plus loin ; elle appelle ceux qui demandent la levée des prohibitions : « des faiseurs d'utopies, des fous, proneurs et zélateurs du commerce illimité. »

(1) Mémoire sur la question des sucres, 1829 p 7.
(2) Enquête de 1834 t. 1 p. 74 et 79.

— « Il faut repousser, dit-elle, les déclamations *funestes* d'économistes théoriciens, pour qui les faits ne sont rien, dont quelques intérêts privés, en opposition avec l'intérêt général, s'emparent pour les exploiter à leur profit (1). »

Tels sont les principes des *ennemis nés de tous les priviléges*. Voici les conséquences qu'ils en tirent eux-mêmes :

La chambre de commerce et le conseil de prud'hommes de Rouen repoussent avec effroi la concurrence des tissus étrangers, ils plaident contre Bordeaux, pour les tissus, dans des termes exactement les mêmes que ceux qui nous servent à défendre la betterave contre leurs attaques. — Leurs délégués réclament la continuation de la *prohibition* pour les indiennes et les tissus de coton et de laine (2).

La chambre de commerce de Nantes déclare que la verrerie commune a besoin d'une forte protection (3).

La chambre de commerce de Marseille pose en principe, il est vrai, que « tout ce qui rappelle l'idée du monopole et du privilége a quelque chose de révoltant et d'odieux ; » mais elle n'en demande pas moins le maintien des tarifs pour les faïences et poteries ; — le maintien de la *prohibition* pour les grés fins ; — la continuation de la *prohibition* à l'entrée des sucres raffinés ; — de plus, elle regrette la prime à l'exportation de ces mêmes sucres (4).

(1) Enquête de 1834 t. 1 p. 417 et 419.
(2) Enquête de 1834 t. 1 p. 85, 86 et 111, et t. 3 p. 231 et 240.
(3) Enquête de 1834 t. 1 p. 231.
(4) Enquête de 1834 t. 1 p. 79 205 et 435.

Cinq ans après, répondant aux colons qui demandaient la suppression de la surtaxe sur leurs sucres bruts blancs, les *ennemis nés de tous les priviléges* repoussaient cette demande si conforme aux principes qu'ils proclament dans la question qui nous occupe, parce qu'elle leur enlèverait la vente de quelques pains de sucre (1).

Ecoutons la chambre de commerce de Boulogne-sur-mer : « Pourquoi, dit-elle, interdire l'introduction des denrées coloniales par les frontières de terre et forcer ainsi les fabricans qui y sont établis à subir la loi des grands ports de Marseille, Bordeaux et le Hâvre, lorsqu'à peu de distance de leurs manufactures ils trouveraient ces produits à plus bas prix ? — les fabricans ne pourraient-ils pas se servir envers la navigation du langage dont on a usé à leur égard ? ne pourraient-il pas dire : pourquoi *ce privilége* qui augmente le prix des matières premières et des objets de consommation ? (2) »

Que peuvent répondre à cela les négocians des ports ?..... marine... pavillon... honneur national... grands mots, dont plus bas nous apprécierons la valeur. En attendant, quand ils disent : « *le commerce maritime est ennemi né de tous les priviléges,* » traduisez : Ennemi de tous les priviléges qui servent à protéger les autres, ami de tous ceux qui peuvent l'enrichir. Voilà le drapeau du commerce des ports, voilà sa devise. Tout autre drapeau est un drapeau d'emprunt, toute autre devise est un mensonge.

Au commerce maritime qui veut en principe la liberté pour

---

(1) Enquête de 1829 sur les sucres p. 27.
(2) Enquête de 1834 t. 1. p. 72.

tous et en réalité le monopole pour lui, nous disons donc : la betterave ne réclame que sa part du droit commun, de la protection commune; elle a la prétention de vouloir être protégée à l'égal du commerce des ports; — à l'égal des tissus dont la chambre de commerce de Rouen défend justement les droits; — à l'égal des verreries soutenues par la chambre de commerce de Nantes; — à l'égal des fabriques de faïences, de poteries, de grés; — à l'égal même des raffineries pour qui la chambre de commerce de Marseille réclame la continuation du système protecteur et même prohibitif.

Les fabricans de sucre indigène, protégés contre le sucre exotique, ne sont donc pas des privilégiés, ils sont dans la position commune à tous les industriels français.

A l'égard des sucres étrangers, cela ne peut faire de doute.

A l'égard des sucres coloniaux, il y a des objections, nous allons les peser.

---

§ II.

DROIT DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE INDIGÈNE ET DU COMMERCE DES PORTS A L'ÉGARD DES COLONIES.

« Que demain, disent nos adversaires, la Corse s'adonne à la culture de la betterave ou de la canne à sucre, et qu'elle apporte ses produits à Marseille ou au Hâvre, viendra-t-on dire que ses produits ne sont pas indigènes? fera-t-on une distinction entre les sucres du département de la Corse et ceux des départemens

qui appartiennent au continent? non sans doute..... » et ils s'empressent de conclure : « ou les produits de nos colonies sont étrangers et alors qu'on leur applique le droit qui frappe le sucre exotique ; ou bien ils sont français et ils doivent jouir des mêmes avantages que le sucre produit par les départements du continent (1). »

Ce dilemme n'est pas concluant. Il est vrai que si la Corse produisait du sucre, il ne pourrait être surimposé au profit des départements de l'intérieur ; la raison en est que la Corse est un département français comme tous les autres départements ; la Martinique, la Guadeloupe, ne sont que des colonies. La différence n'est pas seulement dans les mots, elle est dans la nature même des choses ; un département français et une colonie française ne sont ni politiquement, ni administrativement, ni commercialement régis par les mêmes lois ; aussi, entre les deux termes extrêmes, de produit français et produit étranger, il y a un terme intermédiaire, produit colonial, qui, sous l'empire de la constitution coloniale actuelle, ne peut et ne doit être traité, ni comme produit français ni comme comme produit étranger.

Il faudrait ignorer les premiers élémens de l'histoire commerciale des peuples, et du nôtre en particulier, pour ne pas savoir que les colonies n'ont été créées que dans le seul intérêt de la métropole :

Et pour ouvrir à son commerce des débouchés qui ne l'obligent point à accorder *des avantages réciproques*;

Et pour en tirer des objets, ou que la métropole ne produit

(1) Question coloniale, par M. Levasseur, 1839 p. 54.

***ni ne peut produire*, ou qu'elle ne pourrait acheter que *désavantageusement* à l'étranger (1).**

Nos adversaires eux-mêmes, lorsque ce qu'ils croient être leur intérêt dans la question des sucres ne les aveugle pas, confessent ces principes :

« La loi d'institution des colonies, dit M. Granier de Cassagnac, fort sagement conçue par Colbert, a *interdit aux Antilles*

---

(1) L'objet des colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec des peuples voisins *avec lesquels tous les avantages sont réciproques;* on a établi que la métropole seule pourrait négocier dans les colonies, et cela avec grande raison, parceque le but de l'établissement a été l'extension du commerce, non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire (Montesquieu, *Esprit des lois*). — Il cite les Carthaginois qui empêchaient leurs colons de planter quoi que ce soit pour leur envoyer des vivres, et ajoute : « Nos colonies des Iles Antilles sont admirables; elles ont des objets de commerce que nous n'avons et *ne pouvons avoir*, elles manquent de ce qui fait l'objet du nôtre. »

— « Les établissemens des européens dans le nouveau monde ont pour but la culture et le commerce des denrées que la métropole *achèterait désavantageusement* à l'étranger. » (Guyot, répertoire de jurisprudence, au mot colonie.)

— « Tous les produits de l'industrie nationale sont protégés, soit par des prohibitions absolues, soit par des droits à l'entrée, contre les produits qui viennent du dehors. *Et que l'on remarque bien que les produits des colonies n'ont jamais été exceptés de cette règle et ont constamment été considérés comme étrangers sous ce rapport.* C'est ainsi, que, dans l'intérêt des produits de la vigne en France, les rhums et les taffias ont été long-tems prohibés et ne sont admis aujourd'hui que moyennant un droit d'entrée très-élevé. » (M. de Dombasle *dernière lettre.*)

— « La colonie a été instituée dans l'intérêt de la métropole, dont le développement naturel ne peut être entravé dans ses conséquences majeures pour quelque petites îles dont les travailleurs, pour la plupart, ne sont pas français. » (Rapport de M. le général Bugeaud, 1840 p. 5.)

les cultures de France; les colons *n'auraient* donc *pas le droit* de faire du blé ou du vin, quand bien même ils le voudraient, et cela, je le répète, *est fort sage*; car, à quoi bon des colonies, *si leurs produits devaient faire concurrence à ceux de la métropole*, et l'appauvrir, par conséquent, au lieu de l'enrichir (1). »

Avouer qu'il est légal et *sage* que le cultivateur colon ne puisse ensemencer sa terre en blé quand *bien même il le voudrait* par ce que le produit de sa terre *ne doit pas faire concurrence à ceux de la métropole*, et demander au nom de *l'égalité des droits* entre des produits *également français*, la *suppression* du sucre indigène, voilà la logique de nos adversaires.

Ne pourrait-on pas, toutefois, tirer d'autres conséquences du principe posé par M. Granier de Cassagnac, ou plutôt par Colbert lui-même? Ne pourrait-on pas dire que, substituant au mot *blé*, au mot *vin*, le mot *sucre*, le principe reste le même, et qu'un produit colonial quelconque ne doit pas plus qu'un autre faire concurrence à un produit de la métropole, et *l'appauvrir, par conséquent, au lieu de l'enrichir*.

Il y a loin de là, il faut en convenir, au contrat sinallagmatique qui, au dire des colons et des ports eux-mêmes, lierait moyennant certaines garanties, nos colonies à la métropole, comme jadis les capitulations liaient les provinces réunies à la couronne. Mais ce contrat, personne ne l'a vu, bien qu'on en ait souvent parlé; la commission d'enquête de 1829 en a formellement dénié l'existence (2); et quand M. Jollivet enjoint à la

---

(1) *Globe*, du 26 novembre 1841.

(2) « La 3e opinion (celle qui a été professée par la majorité) différait de la 1re en ce sens qu'elle ne reconnaissait dans la législation

métropole de supprimer le sucre indigène, en s'exclamant : « les colonies le demandent, le pacte colonial à la main (1)! » ne sommes-nous pas en droit de le sommer de produire ce fameux contrat, que, jusqu'à preuve contraire et preuve bien authentique, nous devons déclarer chimérique.

Les faits sont d'accord avec les principes que nous venons de poser.

Pour ne parler que du sucre, n'est-il pas défendu au colon de le raffiner, et même, par une taxe élevée, de le blanchir assez pour être livré directement à la consommation? Certes, on n'oserait proposer d'exploiter à ce point un *département* au profit d'un autre; mais il s'agit des colonies, et, pour elles, c'est le droit commun. Aussi, ne saurait-on nier qu'on eut également prohibé à l'entrée les sucres bruts si la betterave en eut produit alors; car, comme le dirait M. Granier de Cassagnac, *à quoi bon les colonies si leurs produits doivent faire concurrence à ceux de la métropole.*

Autre exemple, qui prouvera que la question des sucres n'est pas sans précédent, et que, par conséquent, il existe des règles pour la juger.

Avant 89, les taffias produits dans nos colonies, non seulement ne pouvaient pas être introduits en France, mais ne pouvaient pas même y être mis en entrepôt. C'était à ce point, que les capitaines de navire, revenant des îles, étaient obligés de faire jeter à la mer ce qui en restait de la provision de l'équipage (2).

---

existante, rien qui offrît le caractère d'un quasi-contrat ou d'un engagement synallagmatique. » (Enquête de 1829 p. 279).

(1) Question des sucres 1841 p. XXIII.

(2) Réflexion d'un vieillard du pays de Médoc, 1785 p. 50 et 51. »

La question de l'introduction des taffias débattue alors, comme celle des sucres aujourd'hui, n'était pas sans importance, puisqu'on estimait les sirops et taffias à 1|10ᵉ du revenu en sucre. Il fallait, disait-on comme aujourd'hui, *ménager et concilier* les intérêts de notre puissance maritime, du colon, de l'armateur, et du cultivateur français. Quelle solution proposait alors le commerce maritime? *l'égalité des droits entre deux produits également français?* Non pas, s'il vous plaît, mais bien l'exportation avec prime pour chaque barrique de sirop et taffia exportée par navire français (1).

---

(1) « Dans cette discussion il y a quatre intérêts à la fois à ménager et à concilier.

« 1o Celui de la France, comme puissance maritime, et à qui il importe de faire toute la navigation qui lui appartient.

« 2o Celui des colons comme propriétaires.

« 3o Celui de l'armateur, qui ne peut pas se charger d'une denrée qui lui tombe en pure perte.

« 4o Celui du cultivateur français, aux eaux-de-vie duquel le taffia peut apporter du préjudice.

« Il faut tâcher de concilier ces intérêts, sans en blesser aucun. Nous aurons rempli notre but si nous favorisons la métropole sans nuire à l'intérêt de la colonie.

« Il serait conservatoire de ces intérêts, que la consommation de sirop et taffia se fît dans l'Amérique septentrionale : n'en pourrait-on pas désigner l'entrepôt aux îles Saint-Pierre et Miquelon, où les anglo-américains iraient les chercher ? L'amateur alors ne serait point obligé de s'en charger, et le colon en aurait un débouché : le cultivateur propriétaire d'eau-de-vie n'aurait point à craindre la concurrence des taffias, et la France ferait alors toute sa navigation.....

» Les colonies sont en état de faire ce cabotage...... les colons rapporteraient des bestiaux, des merrins et du bois...... comme toute espèce de navigation a besoin d'être encouragée, le ministre porté à favoriser le commerce, ne pourrait-il pas obtenir de S. M. une gratification, en forme de prime, pour chaque barrique de sirop et taffia qui serait exportée par navire français...... » (Réflexions d'un vieillard du pays de Médoc sur l'arrêt du conseil du 30 août dernier, qui permet l'admission des étrangers dans les colonies, 1785. p. 23 et suiv.

Aujourd'hui que l'agriculture du Midi n'est plus protégée contre les produits coloniaux que par des tarifs, que l'on veut sacrifier à ces produits l'agriculture du Nord, le droit colonial a-t-il été modifié, amélioré dans son principe? pas le moins du monde.

Si en 1842 l'agriculture est moins protégée qu'en 1785, les chaînes des colons n'en sont pas moins rivées de plus en plus au profit de l'industrie et du commerce des *ennemis nés de tous les privilèges*. Le commerce des ports a *le monopole* du commerce des colonies ; les raffineurs, le *monopole* du raffinage de leurs sucres. Autrefois, cependant, le colon pouvait raffiner son sucre et l'exporter directement à l'étranger ; autrefois, la défense de commercer avec l'étranger n'était point absolue (1).

---

(1) L'arrêt du conseil du 20 juin 1698 permet d'exporter à l'étranger les sucres autres que bruts.

— L'arrêt du 24 juillet 1708 accorde la même permission pour les sucres terrés et raffinés.

— L'arrêt du 27 janvier 1726 permet le transport des sucres terrés ou épurés, et autres marchandises des crûs des îles françaises directement pour les ports d'Espagne.

— Les lettres patentes d'octobre 1727 permettent également l'exportation directe pour les ports d'Espagne de toute marchandise autre que le sucre brut.

— Les arrêts des 26 mai 1736 et janvier 1737, permettent aux navires français d'aller en Irlande charger des bœufs et chairs salés, des saumons salés, beurres, suifs et chandelles, pour transporter directement aux colonies françaises.

— L'arrêt du 25 avril 1778 permet aux navires étrangers neutres de fréquenter les colonies françaises.

— Une lettre ministérielle du 27 juin 1784 autorise pour Saint-Domingue, l'admission des américains du Nord à commercer pour certaines marchandises.

— Enfin l'arrêt du 30 août règle le commerce des colonies avec l'étranger.

Donc, le principe qui a présidé à la création de nos colonies n'est point changé; si on s'est relâché de ses rigueurs pour les uns, on les a accrues au profit des autres; il est donc vrai de dire, que si l'armateur a droit au monopole du transport des denrées coloniales, que si le négociant des ports a droit au monopole de leur commerce, que si le raffineur a droit au monopole du raffinage des sucres des colonies, que, si enfin le cultivateur fabricant d'eaux-de-vie a droit d'être protégé contre la concurrence du rhum et du taffia, le cultivateur fabricant de sucre a un droit incontestable à être protégé contre la concurrence du sucre exotique.

En vain les colons invoquent-ils contre nous l'article 2 de la Charte qui dispose : que les français « contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état. » En supposant à cet article le sens qu'ils lui donnent (1), nous leur dirions encore qu'il n'y a rien de commun entre la Charte

---

(1) « La contribution indistincte qu'il (l'art. 2 de la charte) garantit aux citoyens, n'emporte nullement une égalité de taxation sur les denrées. A l'égard des produits coloniaux, il en existe d'autres que le sucre qui sont plus imposées que les similaires de l'intérieur les spiritueux coloniaux, par exemple, paient 20 francs par hectolitre de droit de douane en sus des droits généraux de consommation auxquels ils sont soumis ensuite dans l'intérieur, » — bien plus, l'égalité des droits de douane sur les provenances des colonies respectives n'existe même pas et n'a jamais existé; le gouvernement français, comme tous les autres gouvernemens sans exception, et d'ailleurs en vertu de l'art. 64 de la charte portant que les colonies sont régies par des lois particulières, a toujours été souverainement maître d'imposer diversement les denrées coloniales, selon la situation ou les circonstances de chaque colonie, et sans 'en chercher *les cent exemples qu'on en pourrait trouver*, il suffira de citer le sucre même... » — « Concluons que l'art. 2 de la charte n'empêche pas que le sucre colonial ne soit différemment taxé que l'indigène; que les colonies, en plaidant leur cause dans ce débat, ne se prétendent donc plus fondées en droit. « (M. Molroguier 1840 p. 103 et suiv.)

et les colonies; qu'ils ne peuvent pas plus l'invoquer contre nous, que leurs nègres ne peuvent l'invoquer contre eux, sous le prétexte qu'en France tous les hommes *sont égaux* devant la loi.

Enfin, n'est-il pas évident que, si les produits similaires des colonies et de la métropole devaient être également imposées, les spiritueux coloniaux ne paieraient pas 20 francs de plus par hectolitre que ceux de la métropole. Si ce prétendu droit d'égalité existait, à *fortiori* il serait applicable aux colonies entre elles et on sait que cela n'est pas. Ne serait-il pas plaisant, ou plutôt absurde, de soutenir que le cu tivateur du département de l'Aisne a moins de droit que le colon de Bourbon à être protégé contre les produits de la Martinique et de la Guadeloupe.

---

§ III.

INTÉRÊTS DE L'AGRICULTURE.

Si on en croit nos adversaires, la culture de la betterave ne peut être développée par la fabrication du sucre, que dans quelques départemens privilégiés; — dans ces départemens mêmes elle est nuisible à l'agriculture; — partout ailleurs, elle est un obstacle aux débouchés agricoles. — Ces objections sont graves, heureusement il est facile d'y répondre.

Le développement de la culture de la betterave, par la fabrication du sucre, est-elle impossible ailleurs que dans quelques départements privilégiés?

La fabrication du sucre s'est développée d'abord dans le Nord

de la France, parce que, comme l'a très-bien dit M. de Dombasle (1), la population agricole y possédait d'avance l'habitude des procédés et des soins qui sont indispensables à la réussite de la culture de la betterave. Il en a été de cette culture, ce qu'il en est de toute culture nouvelle. Le Nord a paru d'abord monopoliser la betterave, comme les prairies artificielles, comme les graines grasses qui ne sont arrivées dans les autres départemens qu'en gagnant de proche en proche.

En 1828 on fesait du sucre dans....... 15 départemens.
En 1830 on en faisait dans........... 26
En 1836 dans..................... 37
En 1837 dans..................... 44
En 1838 dans..................... 54

Et malgré l'impôt qui est venu arrêter l'essor de cette industrie, on en faisait encore :

En 1839 dans..................... 39
En 1840 dans..................... 40
En 1841 dans..................... 37

En tout, 67 departemens ont ou ont eu des fabriques.

Le nombre total des fabriques était en 1828 de 58
En 1830 de 135
En 1836 de 436
En 1837 de 585
En 1838 de 575
En 1839 de 420
En 1840 de 389
En 1841 de 398 (2).

(1) De l'impôt du sucre indigène, décembre 1837.
(2) Voir le tableau n° 1.

On voit que l'industrie du sucre indigène, si elle eût été protégée comme la houille, comme les fers, comme les toiles, comme toutes les industries nationales, ou si seulement elle n'eut pas été frappée trop tôt d'un droit exceptionnel, on voit, disons-nous, que l'industrie du sucre indigène, se serait développée sur presque tout le territoire français, loin de se concentrer dans le Nord.

En vain dirait-on que le sol du Nord peut seul produire la betterave avec avantage, il est au contraire vrai de dire que les départements du centre et de l'ouest sont ***éminemment propres*** à cette culture; que dans les départemens méridionaux la qualité de la betterave y est la même que dans le Nord, et que sa culture, non seulement, n'y est pas plus difficile, mais encore y est tout aussi profitable (1).

---

(1) M. De Vuitry disait le 22 mai 1837 à la chambre des députés: « L'industrie a dû, à sa naissance, se concentrer dans les localités où la perfection de la culture semblait l'appeler d'abord; mais ce fait, qui, de plus en plus, deviendra exceptionnel, est un motif de plus pour chercher à la disséminer et à la répandre, au lieu de la circonscrire et de la cantonner. » « Nos départemens du centre et de l'ouest, dont l'agriculture est généralement assez arrièrée, sont *éminemment propres* à la culture de la betterave, *elle y rendrait d'immenses services.* » (Moniteur).

M. Blanqui, dans son cours d'économie politique (7 janvier 1837), disait que: « Cette industrie est encore loin d'avoir pénétré partout, d'être arrivée au degré de développement *auquel elle est destinée à parvenir.* » (Moniteur industriel).

Un journal de Marseille (Annales provençales d'agriculture, avril et mai 1837) soutient qu'il est faux que la qualité de la betterave ne soit pas la même dans le midi que dans le nord; les expériences faites *depuis Toulouse jusqu'en Provence* donnent un brillant démenti à ces assertions; il est faux que la culture de cette racine soit *plus difficile dans le midi.*

La société d'agriculture de l'Hérault a publié le résultat d'expériences qui prouvent que, *dans les environs de Montpellier*, les betteraves donnent *une quantité de sucre égale* à celle que fournissent les bette-

Si donc, la culture de la betterave ne s'est pas développée comme on devait s'y attendre, partout ailleurs que dans le Nord, c'est à une autre cause qu'il faut l'attribuer, et cette cause n'est pas difficile à trouver.

En 1829, M. de Saint-Cricq, ministre du commerce, disait qu'il considérait comme *une grande faute de faire porter l'impôt sur les sucres de betteraves avant que l'industrie qui les produit ait pu grandir, se compléter et accomplir toutes ses conditions de succès* (1).

En 1836, M. Duchatel, ministre du commerce, disait aussi que malgré la perturbation apportée par la fabrication du sucre dans notre système économique et financier, *on ne peut vouloir en comprimer l'essor* (2).

En 1836 et 37, les conseils-généraux des départemens appelés à se prononcer sur la question de l'impôt, émirent des vœux, au nombre de 39, savoir :

---

raves du Nord. Le sucre est *de la plus belle qualité* ; la manipulation ne présente *aucune difficulté particulière à ces contrées*. (Bulletin de février 1837.)

On peut lire dans le *Siècle* (13 mai 1837), une pétition de Bourgoin (Isère) signée par 400 électeurs, conseillers municipaux, magistrats, propriétaires etc. « Témoins de l'heureuse révolution que la nouvelle industrie opère dans l'agriculture. »

Dans l'enquête de 1839 (p. 73 et 74, faite par la commission de la chambre des députés, un agriculteur du midi expose « que la culture a été introduite depuis peu dans les départemens des Bouches-du-Rhône et de la Drôme. » Nous y avions autrefois des jachères, dit-il, aujourd'hui nous y avons une culture de plus et le paupérisme de moins. »

(1) Chambre des députés, 21 mai 1829.

(2) Note lue aux conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, 19 janvier 1836.

Favorables au sucre indigène............	55
Favorables au sucre colonial.............	2
Favorables au sucre étranger............	2

31 votèrent contre l'impôt, savoir :

1	dans la région	nord-ouest.
7	—	nord.
8	—	nord-est.
5	—	ouest.
4	—	centre.
3	—	est.
2	—	sud-ouest.
1	—	sud.
2	—	sud est.
—		
31	(1)	

Les 55 conseils favorables au sucre indigène représentaient une étendue de plus de 21 millions d'hectares, c'est-à-dire moitié environ de la France et 15 millions de population ou à peu-près 1/3 de la population totale (2).

Cependant on imposa l'industrie indigène, et on le fit contrairement à ce qu'avaient voulu MM. de Saint-Cricq et Duchâtel, avant qu'elle ait pu *accomplir toutes ses conditions* de succès, et dans le but non seulement d'en *comprimer l'essor* mais même d'en *réduire* la production. Le dernier rapport de M. Dumon (du Lot) en fait foi (3).

---

(1) Analyse des votes des conseils généraux. — Voir le tableau n° 2.

(2) Voir le tableau n° 3.

(3) Il a été unanimement admis, dit M. Dumon, toutes les fois que cette question a été discutée, que les colonies devaient trouver sur le marché métropolitain le placement, à un prix suffisant, des sucres qu'elles produisent. » (p. 3). — « La loi du 18 juillet 1837, qui établit le premier impôt sur le sucre de betterave, *eut pour objet de réduire la fa-*

Et c'est alors que le législateur a frappé sciemment trop tôt la sucrerie indigène d'un droit qui devait *réduire* sa production au profit du sucre colonial, c'est alors qu'il a atteint son but, qu'on reproche à l'industrie de ne pas se développer. C'est alors que le département du Nord n'a plus que 160 fabriques, de 226 qu'il avait; que le Pas-de-Calais de 138 est réduit à 81, l'Aisne et la Somme de 51 à 38; c'est alors qu'on soutient que ces départemens seuls sont propices à la culture de la betterave: apparemment parce que la Charente-Inférieure a 3 fabriques au lieu de 7; la Côte-d'Or, 6 au lieu de 7; la Drôme, 2 au lieu de 3; l'Isère, 3 au lieu de 13; le Loiret, 3 au lieu de 4; la Meurthe, 4 au lieu de 7; et ainsi de suite. Comme si l'on ne devrait pas s'étonner, au contraire, qu'il en existât encore dans ces départemens qui n'ont pas eu, comme ceux du Nord, le tems de protection indispensable à toute industrie nouvelle ; et comme si ce fait même n'était pas la preuve que, dans tous ces départemens, l'industrie sucrière est tout aussi viable que dans le Nord.

Qu'on ne fasse donc plus à la sucrerie indigène un grief de ne pas se développer, alors qu'on le lui défend sous peine de mort; qu'on ne dise donc plus que son développement est impossble ailleurs que dans le Nord, alors que les lois de *restriction* l'ont frappé là surtout. Qu'on ne dise donc plus que le sucre indigène n'est qu'un intérêt particulier à quelques départemens

---

brication indigène. » (p. 4.) — « Comme le législateur de 1837, comme le législateur de 1840, elle (la commission) a cru qu'on pouvait établir entre les conditions fiscales des deux industries une pondération qui assurât un débouché avantageux à l'industrie coloniale, et *renfermât dans de justes limites l'industrie indigène.* » (p. 7.)

alors que la loi seule empêche avec intention cette industrie de se développer partout ailleurs (1).

La culture de la betterave est-elle nuisible à l'agriculture?

Sans nous arrêter à rappeler que le gouvernement d'abord et les chambres toujours (aussi bien que les conseils généraux de département, comme nous venons de le voir) ont considéré la sucrerie indigène comme un utile auxiliaire de l'agriculture (2), nous allons démontrer, à l'aide de documens officiels, la fausseté des assertions de nos adversaires.

---

(1) Il est curieux de faire voir que nos adversaires, sans s'inquiéter de tomber en contradiction avec eux-mêmes, font l'industrie indigène tantôt chétive et tantôt puissante; chétive, pour démontrer qu'elle n'est qu'un intérêt particulier, puissante, pour démontrer qu'elle doit détruire la sucrerie coloniale.

M. Ch. Dupin, dans son discours aux conseils généraux de 1841, revient encore sur la concentration invincible des fabriques de sucre (p. 5), mais en terminant, l'illustre orateur déclare qu'il est impossible d'obtenir un équilibre de succès entre deux industries rivales et similaires dont l'une (celle de la betterave) « *Peut se développer sur un territoire immense* (p. 46). Qu'est-ce donc qu'une industrie forcément concentrée dans 4 départemens et qui peut cependant se développer sur un territoire immense ?

— Les députés des ports voient généralement dans la betterave, une plante destinée seulement à enrichir quelques fabricants et contre laquelle l'agriculture du nord même réclame ; mais le ministère refuse t-il de la détruire, oh ! alors il n'est guidé que par un intérêt électoral. C'est le reproche qu'on lui fesait dans la dernière session. M. Lestiboudois en a pris acte ; comme il l'a très bien dit, il en résulte que les ports reconnaissent que l'intérêt qu'ils représentent est bien moins général que les intérêts auxquels se rattache la betterave; car, dans une question électorale, on sacrifice le plus faible au plus fort, l'intérêt qui envoie le moins de députés à la chambre à l'intérêt qui en envoie le plus.

(2) — La fabrication du sucre « Se présente à l'agriculture comme *une utile auxiliaire*; elle lui offre de nouveaux moyens d'assolement, elle peu

Ces assertions consistent à reprocher à la betterave : 1° d'a-

---

contribuer à l'affranchir du mauvais régime des jachères, etc. (M. d'Argout, ministre du commerce 21 décembre 1832).

— Les membres de la commission de la chambre des députés ont été *unanimes sur la nécessité de conserver à la France une si belle industrie.* (Rapport de M. Dumon 5 juin 1836).

— « La fabrication du sucre de betterave a d'immenses avantages ; *elle s'unit aux travaux de l'agriculture,* à l'assolement des terres, à l'élève du bétail ; elle n'a besoin ni d'esclaves, ni de travaux obtenus par la contrainte ; elle est à l'abri d'une foule d'éventualités qui menacent toujours nos établissemens d'outre-mer. » (M. Duchatel, ministre du commerce, 19 janvier 1836).

— La fabrication du sucre indigène *est une précieuse conquête pour notre agriculture et notre industrie.*» (Id. ministre des finances, 4 janvier 1837).

— Il faut conserver à la fabrication du sucre indigène des prix de vente qui lui permettent de se maintenir et de se *développer*.... il le faut..... *dans l'intérêt de l'agriculture, qui fonde sur le développement de cette industrie sa meilleure espérance de progrès et de prospérité.* » (Rapport de M. Dumon 8 mai 1837)

— « La fabrication du sucre indigène intéresse à la fois l'agriculture, *dont elle est destinée à hâter les progrès et à étendre les profits,* et l'industrie dont elle est une des plus précieuse conquête : elle répand dans nos campagnes et parmi nos cultivateurs des notions-pratiques qui leur étaient restées étrangères ; elle propage l'aisance dans les classes inférieures, l'activité qu'elle apporte excite les intelligences et contribue aux progrès de l'instruction ; *sa perte n'affecterait pas moins la fortune publique* que les intérêts de ceux qui y sont dévoués. » (Rapport de M. Vivien 21 mai 1838).

— Je le déclare, *et c'est ma conviction bien sincère,* je regarde l'industrie sucrière comme une *conquête précieuse* pour notre pays...., cette industrie *a produit de grands biens*, je le reconnais ; elle a appelé les capitaux dans les campagnes, elle a appelé par les capitaux, l'intelligence qui manquait à nos campagnes. » etc. (M. Lacave Laplagne 23 mai 1837).

— Cette année (1842), l'accueil qu'ont reçu les membres du *comité conservateur de l'industrie du sucre indigène*, dans le sein de la conférence agricole de la chambre des députés, est une nouvelle preuve que là encore aujourd'hui on considère le sucre de betterave comme un bienfait pour l'agriculture ; aussi cette industrie doit elle être assurée de l'appui de cette réunion éminemment nationale, fondée par M. Defitt, de regrettable mémoire, qui le premier la présida et par M. Bonnin (de la Vienne) qui en est le secrétaire.

voir remplacé les cultures utiles; 2° d'avoir augmenté le prix des denrées de première nécessité; 3° d'avoir diminué le nombre des bestiaux; 4° enfin d'avoir nui aux cultivateurs non fabricans soit par l'élévation du prix des baux, soit par l'élévation des salaires.

En 1815, le département du Nord avait ensemencé en blé........................... 94,256 hectares.

En 1835, époque de la plus grande extension de la betterave, il en avait ensemencé........................ 115,452 (1).

La betterave ne déplace donc point le blé. Loin de là, une pétition signée par plus de 100 cultivateurs non fabricans de l'arrondissement de Valenciennes, nous apprend qu'après la betterave on obtient 10 p. °/₀ de blé de plus qu'après toute autre récolte. Aussi la région du Nord avait elle en 1835 un excédant en céréales de 7 millions d'hectolitres sur tous ses besoins, c'est-à-dire de 2, 3 et 4 millions supérieur aux excédans des autres régions (2).

Le même département produisait
en 1815.................... 415,960 hecto. d'orge.
en 1835.................... 429,824 (3).

Comment se fait-il alors, dira-t-on, que les brasseurs de Valenciennes se soient plaint, ce dont nos adversaires ont fait grand bruit; le voici : la production de la bière, à cause de l'aisance apportée dans le Nord par le sucre, a considérablement

(1) Archives statistiques 1837.
(2) Idem.
(3) Idem.

augmenté, et le prix en est resté stationnaire. La progression de la production de l'orge n'ayant pas suivi la progression de la fabrication de la bière, il en est résulté une perte pour les brasseurs, mais pour eux seuls. L'agriculture y a gagné, et en vendant l'orge à un prix plus élevé et en en produisant davantage, — par exemple :

La Seine-Inférieure produisait

en 1815	110,030 hectolitres.
et en 1835	249,000 (1).

Si la betterave n'a déplacé ni l'orge, ni le blé, dans le département du Nord, elle aura déplacé au moins la pomme de terre.

On en avait planté en 1815	10,026 hectares.
On en planta en 1835	13,065 (2).

Qu'a donc fait la betterave dans le Nord? elle a supprimé les jachères (il y en avait encore quand elle y arriva); elle a remplacé le colza. C'est un reproche qu'on lui fait, mais bien à tort. Le cultivateur du Nord a trouvé dans la betterave une culture plus lucrative que dans le colza, tandis que l'agriculture des départemens voisins et même des départemens éloignés s'est enrichie de la culture délaissée par le Nord. Le Nord y a gagné; la Seine-Inférieure qui cultive aujourd'hui plus de colza y a gagné également, et la Vienne ne ferait peut-être pas encore de colza si le Nord n'avait pas fait de betterave.

Après avoir démontré que la betterave n'a supprimé aucune

(1) Archives statistiques, 1837.

(2) Idem.

culture il est superflu de prouver qu'elle n'a point fait hausser les prix des produits du sol. Si pourtant il se trouvait des incrédules, nous les renverrions aux documens officiels : ils y verraient que le prix moyen du blé dans le département du Nord était supérieur à celui de toute la France quand on commençait à faire de la betterave et qu'il était inférieur quand la fabrication avait pris sa plus grande extension (1).

En 1828,	prix moy. p. toute la France	22 f. 03,	p. le dép. du Nord	22 f. 15
En 1829,	—	22 59,	—	25 84
En 1833,	—	16 62,	—	15 09
En 1834,	—	15 25,	—	13 60
En 1835,	—	15 25,	—	15 00

L'augmentation de l'importation des bestiaux dans le Nord a été un instant considérée comme une preuve de la diminution de l'éleve du bétail dans ces départemens ; on sait aujourd'hui que la nécessité d'une culture plus soignée et le besoin de fumiers a fait augmenter dans les fermes le nombre des bestiaux et introduire les bœufs de travail; que de plus, une plus grande aisance dans le peuple a occasionné une plus grande consommation de viande ; il n'est donc pas étonnant qu'il ait fallu recourir à l'étranger (2).

---

(1) Archives statistiques, 1837.

(2) Enquête de 1839 sur les sucres. — Délégués de l'agriculture.

D. Dans quelle proportion votre bétail s'est-il augmenté depuis que vous cultivez la betterave ?

« R. Ma ferme a une étendue de 120 à 130 hectares.... J'avais 100 moutons qui mouraient de faim dans l'été ; je puis en nourrir maintenant 400. J'avais 10 à 12 vaches ou bœufs, j'en ai 20. J'avais 15 chevaux, j'en ai 25 maintenant (p. 76).

« D. (A un agriculteur du midi.) Vos bestiaux ont-ils augmenté.

» R. Je puis citer une ferme dans laquelle ils ont augmenté dans le rapport de 10 vaches à 50 bœufs.

— « Quant aux bestiaux, il est certain que la betterave en a fait

Cependant M. Ch. Dupin, qui reconnaissait avec nous l'importance de la pulpe de betterave pour la nourriture des bestiaux, a subitement changé d'avis (1); répondant aux orateurs qui *s'imaginent*, dit-il, *comprendre* l'agriculture métropolitaine et qui soutiennent que la sucrerie indigène est d'un immense avantage pour la multiplication du bétail, il déclare que *cet immense avantage est tout simplement une déception immense*. Nous ne suivrons pas M. Dupin dans son analyse de la pulpe, qu'il décompose en parties nutritives, parties ligneuses, etc., etc., etc. Nous lui ferons seulement observer que tout homme qui ne *s'imagine* pas *connaître* l'agriculture, mais qui la connait réellement, sait : 1° que 1 kilog. de pulpe, par cela seul que les parties nutritives restantes sont dégagées de l'eau qu'elle contenait, vaut mieux pour la nourriture des bestiaux que 1 kilog. de betterave ; avantage donc quant à la qualité ; 2° qu'un hectare de terre planté en betterave produit en pulpe, 1|3° 1|4° 1|8° de plus, suivant la localité, qu'un hectare de terre planté en tout autre espèce de nourriture, avantage donc quant à la quantité.

Il résulte de là que, supposé toutes les prairies artificielles détruites par la betterave (ce qui n'est pas vrai), elle offrirait en-

---

nourrir un plus grand nombre par ses pulpes, qui se conservent toute l'année en silos ; et s'il est vrai qu'ils aient enchéri, c'est une nouvelle preuve de l'aisance que l'industrie a répandue, puisqu'il est évident que la consommation a fait plus de progrès que la production. » (Rapport du général Bugeaud, 1840. p. 15.)

(1) « On apprécie, disait-il en 1836, avec une juste raison l'emploi du résidu des betteraves, feuilles et pulpes, pour la nourriture des animaux domestiques. » (Discours aux trois conseils-généraux, p. 5.) — « Je prétends, je déclare, disait-il en 1841, que cet immense avantage est tout simplement une déception immense. » (Discours aux trois conseils généraux, p. 6.)

core à l'agriculture un avantage réel tout en accroissant la richesse du pays ; car la betterave, donnant deux récoltes à la fois, dont une en nourriture pour le bétail, égale au moins à toute récolte analogue, l'autre récolte , celle en sucre est incontestablement une richesse acquise, qui se repartit entre tous, et spécialement entre les propriétaires et les ouvriers.

Que dire maintenant de l'élévation du prix des baux et des salaires ? que l'un a profité au propriétaire, l'autre à l'ouvrier, sans nuire à personne. Ce fait déjà affirmé par la Société d'agriculture de Valenciennes (1), l'est également par les cultivateurs non-fabricans de cet arrondissement (2), où le prix des

---

(1) « La location des terres a doublé et la main-d'œuvre aussi.... Nous soutenons que c'est un bienfait : le propriétaire s'est enrichi, l'ouvrier qui manquait du nécessaire vit dans l'aisance, et personne n'en a souffert. Le consommateur ne peut, en effet, se plaindre ; car le prix du sucre a baissé de plus de moitié. L'ouvrier, comme nous le disons, y a gagné de l'aisance , et *le cultivateur non-fabricant en a profité.* » — « En vain soutient-on que le voisinage des sucreries a fait tort au petit cultivateur : grand ou petit *il y a gagné*.... Il y a eu *profit pour tout le monde :* pour le riche comme pour le pauvre, pour le cultivateur comme pour l'ouvrier. » (Société d'Agriculture de Valenciennes, 1841.)

(2) « Nous avons passé des baux à des prix élevés sur la foi du droit de nationalité donné par le Gouvernement au sucre indigène, parce que cette industrie nous permet de faire par la betterave une culture profitable ; parce que nous récoltons après cette racine des blés plus propres ; parce que nous produisons alors 10 p. 0/0 de plus qu'après toute autre récolte ; parce que ce blé pèse plus que tout autre et qu'il nous est acheté par les meuniers 4 p. 0/0 plus cher ; parce qu'enfin nous avons des pulpes qui nous permettent d'augmenter considérablement nos engrais. » (Pétition des cultivateurs non-fabricants de l'arrondissement de Valenciennes, 1842. » — Une pétition de février 1842 pour la conservation du sucre indigène écrite dans le même sens, a été signée par un grand nombre de cultivateurs également non-fabricants des arrondissements de Lille et Douai (Nord) et aussi du Pas-de-Calais.

baux et des salaires ont doublé. Si on n'en croit pas ceux-la mêmes qu'on présente comme victimes, il faut renoncer à dire la vérité (1).

La fabrication du sucre enlève-t-elle à l'agriculture ses débouchés?

Il est admis que nous exportons annuellement aux colonies à sucre pour 50 millions de nos produits. Toutefois, on voit dans l'enquête de 1829, par le rapport de M. d'Argout, que ce chiffre n'a pas paru incontestable à la commission ; on y a demandé, « *s'il est matériellement possible que 42 mille blancs, et 258 mille esclaves consomment pour 50 millions de marchandises* (2). »

M. J. Galos, délégué de la chambre de commerce de Bordeaux, soutenait à la même époque que nos exportations ne s'élevaient qu'à 28,000,000 francs (3), et son assertion parait

(1) Voir la fin du § VII.

(2) Enquête de 1829.

(3) M. Galos calcule qu'en moyenne les colonies ont vendu à la métropole :

en sucre pour	42,000,000 fr.
En café pour	6,000,000
En autres objets	3,000,000
Total	51,000,000

« Si de cette somme on retranche, dit-il,

10,000,000 fr.	au moins qui restent annuellement en mains des propriétaires colons qui habitent la Métropole.	
6,000,000	qui, en commune, sont expédiés chaque année, en numéraire, pour les colonies.	
4,000,000	pour frêt et assurance des valeurs que nous leur expédions	
3,000,000	pour intérêts, commissions ou bénéfices.	
23,000,000	Ensemble	23,000,000

« On trouve que nos importations sont soldées par une valeur, en produits du sol ou de l'industrie, de . . 28,000,000

« C'est donc à 28,000,000 fr. que se bornent nos exportations annuelles

fondée si on la rapproche des documens officiels publiés par M. Duchâtel. Il en résulte, en effet, qu'il n'est arrivé dans nos colonies à sucre de 1825 à 1832 en moyenne annuelle que pour 32 millions de francs de marchandises françaises, tandis qu'il en aurait été exporté à cette destination pour 46 millions, suivant d'autres documens également officiels (1). Nous laissons à d'autres le soin d'expliquer cette différence de 14 millions ; nous ferons seulement observer que si la constatation aux colonies se fait : valeur sur les lieux de débarquement, il faudrait tenir compte de l'augmentation de valeur due et aux frais de transport et à l'avantage du monopole; à cette occasion, M. de Jabrun se plaignait que les colons avaient à supporter sur la totalité de leurs approvisionnements une augmentation de prix qu'il n'évalue pas moins qu'à 12 millions de francs (2).

Après avoir soulevé des doutes qui ne sont pas sans fondement sur la réalité des 50 millions d'exportation pour nos colonies à sucre, voyons, en supposant cette exportation réelle, quelle part y a l'agriculture. Nos adversaires ne sont pas d'accord sur ce point ; la part de l'agriculture serait de 23 à 24 millions suivant M. Ch. Dupin, de 19 suivant MM. les délégués des ports (3); les objets exportés sont surtout, les céréales, les bestiaux, les vins.

Les céréales. Nous en exportons, nous dit M. Ch. Dupin

---

pour nos colonies à sucre, et elles ne peuvent dépasser cette somme : vouloir leur donner une appréciation plus élevée serait vouloir mettre l'erreur à la place de la vérité » (Observations soumises à la commission d'enquête de 1829, p. 79 et suiv.)

(1) Documens statistiques 1835. — Statistiques de la France (commerce extérieure). — Voir le tableau n° 4.

(2) Enquête de 1836.

(3) Conseils généraux de 1836 — pétition des ports, 2 janvier 1839.

pour 2,000,000 fr. annuellement; sur ces 2,000,000 plus de 1,900,000 fr. sont soldés par le commerce des colonies à l'agriculture de l'*Ouest* et du *Midi*.

En supposant ces faits parfaitement exacts, nous ferons remarquer que si le Midi produit en céréales 900,000 hectol. de plus que sa consommation, et l'Ouest 3,000,000, la production du Sud-Ouest et du Sud-Est ont un déficit de 4,000,000; de sorte que ces 4 régions, groupées au Midi de la France, offrent une compensation à peu près exacte de production et de consommation (1).

L'agriculteur de l'Ouest et du Midi a-t-il intérêt à vendre ses céréales aux colons plutôt qu'aux habitans du Sud-Ouest et du Sud-Est, c'est ce qu'il nous est difficile de croire. Mais le négociant des ports (celui qui trafique avec les colons) y a un véritable intérêt, car les colons paient les farines de France 80 p. °/$_0$ de plus que les farines d'Amérique, ce qui leur impose de ce chef seulement une augmentation de dépense de 1,200,000 francs (2). Qui en profite? Ce n'est certainement pas l'agriculture.

Le bétail. Ch. Dupin dit bien que l'Ouest et le Midi exportent aux colonies des chevaux, des mulets, du bétail; que Nantes et Bordeaux exportent des viandes préparées et salées; mais il ne dit pas que si nous exportons de ces viandes

pour..	980,000 fr.
En chevaux, mulets et bestiaux, pour.	800,000
Total pour les colonies.....	1,780,000
En tout pour...........	7,000,000,

(1) Archives statistiques 1837.
(2) Enquêtes de 1836 et 1837.

nous tirons de l'étranger pour 10 millions de chevaux et bestiaux; que par conséquent, notre agriculture, sous ce rapport, reste tributaire de l'étranger de 5 millions au moins (1). On comprend que Nantes et Bordeaux aient intérêt à exporter en tout état de cause, mais que l'agriculture ait intérêt à envoyer à l'étranger ce dont elle manque, on le comprend plus difficilement.

Les vins. M. Ch. Dupin a fait grand bruit des débouchés que nos colonies offrent aux produits de nos vignobles (2). Pour réduire à leur juste valeur ces plaintes exagérées, on a dit que (3) M. de Morogue, dans le nouveau dictionnaire de l'agriculture au mot impôt, évalue pour 1831, la consommation de la France en vins à .... 34,196,345 hectolitres.

En eaux-de-vie à............. 852,926

La même année nous avons exporté aux 4 colonies, en vins.......... 73,090

En eaux-de-vie.............. 1,441

La proportion est donc :

pour les vins de......... 1|464e de notre consommation.

pour les eaux-de-vie de... 1|592e

C'est-à-dire, que nos exportations, dans les 4 colonies, se bornent, en vins, à moins de 1|4 de la consommation moyenne d'un de nos 86 départemens, et à peu près à 1|7e en eaux-de-vie.

M. Ch. Dupin sait très-bien, et le démontre à l'évidence, quand il n'est pas préoccupé de son antipathie pour la bette-

(1) Tableau général du commerce 1835.
(2) Conseils généraux de l'agriculture etc. 1836.
(3) Observations des fabricants de Valenciennes 1839 p. 42.

rave, que les débouchés vrais, réels des vins sont à l'intérieur ; que d'ailleurs les exportations augmentent ; qu'enfin, le mal, pour cette branche importante de notre agriculture, n'est pas dans les barrières de la douane, mais dans celles des contributions indirectes.

Dernièrement encore, M. Dupin prouvait que « l'importation des vins ordinaires pour toutes les parties de la France autres que la Gironde, a presque tiercé, dans l'intervalle de 13 années (de 1824 à 40). » — « Je ferai remarquer, ajoutait-il, que si l'exportation des vins communs de la Gironde est stationnaire, la vente de ses vins dans l'intérieur de la France, en Bretagne, en Picardie, dans les Flandres françaises.... s'accroît à mesure que la population augmente. » — Il prouve qu'en 1840 il est sorti des ports de la Gironde :

Pour la France..............	99,638,200 litres de vins.
Pour l'étranger	48,168,244

« Donc, dit-il, la France tire *par mer* de la Gironde deux fois autant de vins qu'en tirent tous les peuples de la terre (1). »

Nous pourrions ajouter avec M. de Dombasle (2), que ce n'est pas dans l'exportation, dans le commerce extérieur, mais dans le développement des industries intérieures que l'industrie vinicole doit trouver un plus grand débouché pour ses produits. Nous pourrions avec lui faire l'application de ce principe à l'industrie sucrière, comme la chambre de commerce de Rouen le fesait en 1834, aux tissus, pour répondre aux demandes d'in-

(1) Chambre des pairs 23 mai 1842. — (*Moniteur*).
(2) De l'avenir de la France, 1835.

troduction des Bordelais (1), et nous le pourrions avec d'autant plus de droit que :

Les contributions indirectes, de 1831 à 36 ont augmenté dans le département du Nord de............... 33 p. %
et dans l'arrondissement de Valenciennes de.. 50 p. % (2)
Tandis que la moyenne pour toute la France a été de............................ 17 1/4 p. % (3)

Au surplus, l'exportation des vins va toujours croissant :

En 1841, elle était de..................	1,478,392 hect.
En 1840, de.........................	1,333,581
Augmentation.........	144,811 (4)

Il nous paraît donc démontré que les débouchés fournis par le commerce colonial à notre agriculture sont parfaitement insignifians, et que d'ailleurs ils n'ont aucunement souffert de la

(1) « Nous demanderons d'abord aux propriétaires des départements vignobles..... dans un gouvernement constitutionnel, où l'on doit adopter ce qui favorise les intérêts du plus grand nombre, faudra-t-il sacrifier aux intérêts vignobles, les intérêts des autres industries qui sont les plus nombreux ? » — « Et si l'on veut comparer ce qu'était, il y a 40 ans, la consommation des vins et eaux-de-vie dans les départemens où l'industrie des *tissus et filés* est répandue, avec ce qu'elle est aujourd'hui, il sera facile de reconnaitre qu'elle a éprouvé une augmentation telle, qu'il est permis de douter si le plus grand débouché que les liquides trouveraient au dehors, par suite de l'admission en France des *tissus* étrangers, balanceraient le déficit dans la consommation de nos départemens industriels où cette introduction calamiteuse aurait tari les sources de prospérité et d'aisance pour les chefs, les artisans, les nombreux employés et ouvriers vivans de cette industrie. » (Enquête de 1834, p. 86).

(2) Société d'agriculture de Meaux, 21 novembre 1836.—M. Dumont (du Nord) ch. des députés, 25 mai 1837 (*Moniteur*).

(3) Enquête de 1836.

(4) Moniteur du 7 juillet 1842.

production du sucre indigène ; et, en effet, comme on le verra plus bas, nos relations avec nos colonies n'ont pas diminué. En vain dirait-on qu'elles auraient pu s'accroître plus qu'elles ne l'ont fait ; c'est une erreur. Là où la population est bornée, la consommation ne peut être indéfinie.

Ainsi la betterave : — enrichit l'agriculture partout où elle s'implante ; — elle peut, si on ne l'en empêche, s'implanter presque partout en France ; — elle n'a, en aucune façon, diminué les exportations agricoles aux colonies ; — et ces exportations, qui enrichissent quelques négocians, peuvent cesser, sans inconvénient pour l'agriculture. Voilà la véritable position de la partie agricole de la question.

---

§ IV.

INTÉRÊT DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN GÉNÉRAL, DU COMMERCE MARITIME, — DU COMMERCE COLONIAL.

Les ports croient sans doute que leurs cris, leurs injures, leurs menaces (1) doivent tenir lieu d'argumens ; ils espèrent enterrer

(1) Les négocians de Bordeaux appellent les fabricants de sucre indigène des *fabricateurs* de sucre, et les négociants du Hâvre veulent les flétrir du nom de *Coterie*. (Pétition de la chambre de commerce de Bordeaux 1838. — Première lettre aux délégués du Hâvre 21 mai 1837.

— « On conçoit, dit la chambre du commerce de Dunkerque, que la chambre élective, qui représente plus spécialement les localités, soit influencée, à son insçu, par cette foule d'intérêts privés, dont les incessantes sollicitations absorbent et captivent son attention au point de l'empêcher quelquefois d'apercevoir la sommité des questions. Chaque député d'ailleurs, quand il s'agit d'intérêts matériels, est plus ou moins

la vérité au bruit des démissions de leurs chambres de commerce; ils n'y parviendront pas. Il doit rester prouvé, quoi qu'on en dise, que le sucre indigène n'a nuit ni à notre commerce d'é-

---

enlacé dans les liens du mandat qu'il tient de son élection..... il appartient à la chambre des pairs de se placer à un point d'observation plus élevé, d'embrasser la généralité des intérêts du pays ; de juger la question, non en mandataires de telle ou telle industrie, mais en hommes d'état. » (Pétition de juin 1837).

—Le langage des propriétaires de vignes de la Gironde est plus remarquable encore : « Si contre notre attente, disent-ils, nos vœux ne sont pas entendus; si nos besoins ne sont pas compris; si, par un fatal aveuglement, on croyait ne pas pouvoir priver le Nord et ses industries manufacturières de cette protection spoliatrice qui dote largement les uns de ce qu'elle arrache violemment aux autres ; s'il était matériellement démontré que la législation actuelle est inhabile à concilier les intérêts opposés des contrées septentrionales et du midi ; dans ce cas, nous devrions le déclarer hautement, il ne serait de salut pour nos provinces que dans la création d'une ligne de douanes intérieures, qui, sans les soustraire à l'unité gouvernementale, laisserait à ces deux parties de la France les conditions de leur existence agricole et manufacturière. Alors, comme autrefois, le Nord se trouverait garanti contre l'invasion des produits exotiques ; aux élémens de sa prospérité, ne serait plus attaché le principe de notre ruine. Cette mesure, la prudence l'indique à la sagesse du pouvoir ; c'est à lui de prévoir et de conjurer les catastrophes qu'amènerait l'incompatibilité des intérêts matériels au sein d'une même nation. L'histoire de nos jours ne montre-t-elle pas cette incompatibilité soulevant la Belgique contre la Hollande, la Caroline du Sud contre l'union fédérale de l'Amérique ? *de si graves événements contiennent de profondes instructions* dont notre patriotisme s'alarme, que notre patriotisme livre à la méditation des hommes qui nous gouvernent.

« Déjà des paroles solennelles, puisqu'elles descendaient de la tribune nationale, avaient, dès 1823, dévoilé les dangers du système que nous combattons encore aujourd'hui.

» A cette époque, un honorable député de Bayonne disait, *et nous terminerons en répétant avec lui* :

« Si, par suite de prédilections envers une partie du royaume, l'autre
« se trouve tellement lésée, que son existence naturelle et raisonnable en
« soit réellement compromise, l'inévitable pensée qui s'empare de ceux
« qui souffrent à ce point, *c'est de renoncer à une association dont*
« *les effets sont devenus intolérables.* »

(Enquête de 1834. t. 1. p. 56).

change en général, ni à notre commerce maritime, ni même à notre commerce colonial; et que, de plus, ce dernier est loin d'avoir toute l'importance qu'on veut bien lui attribuer aujourd'hui.

La valeur de notre commerce extérieur était :

En 1825 de	1,200,900,000 fr.	
En 1830 de	1,211,000,000 fr. Augment.	10,100,000 fr.
En 1835 de	1,595,100,000	384,100,000
En 1840 de	2,063,200,000	468,100,000

De 1825 à 40 (en 15 ans) la valeur de notre commerce d'échange a donc augmenté de........................ 862,300,000 fr.

Dont pour les 5 dernières années seulement (35 à 40)...................... 468,100,000

C'est-à-dire plus de la moitié (1).

Pendant 1840 seulement, il s'est accru de................................ 125,000,000 (2)

Le commerce, par terre, aurait-il pris dans ce progrès, plus que sa part? Nous allons en juger.

La valeur de notre commerce maritime était :

En 1825 de	797,400,000 fr.	
En 1830 de	859,700,000 fr. Augment.	62,300,000 fr.
En 1835 de	1,092,900,000..........	233,200,000
En 1840 de	1,481,100,000..........	388,200,000

De 1825 à 40 (en 15 ans) sa valeur s'est accrue de...................... 683,700,000 fr.

Dont pour les 5 dernières années seulement (35 à 40).................... 388,200,000

C'est-à-dire plus de la moitié (3).

(1) Documens fournis par le ministre du commerce aux conseils généraux 1841, p. 20.— Voir le tableau n° 6.

(2) Moniteur du 7 juillet 1842.

(3) Documens fournis par le ministre du commerce aux conseils généraux 1841, p. 20. — Voir le tableau n° 6.

Telle est la *situation déplorable*, l'état de *ruine* (1), auquel la betterave a réduit notre commerce extérieur !......

La bonne foi que le commerce des ports apporte dans la discussion va plus loin encore, quelque difficile à croire que cela soit. La législation qui nous régit, prétendent ses délégués, « limite notre commerce aux colonies que nous possédons (2). »

La valeur de notre commerce avec nos colonies sucrière a été :

En 1825 de..	88,500,000 fr.		
En 1830 de..	95,300,000 fr.	Augment.	6,800,000 fr.
En 1835 de..	104,200,000	....	8,900,000
En 1840 de..	106,400,000	....	2,200,000
De 1825 à 40 (15 ans)...		....	17,900,000 (3).

De là il faut conclure forcément 3 choses : 1° que le commerce avec nos colonies n'a pas cessé d'augmenter ; 2° qu'il a infiniment moins progressé que le commerce avec l'étranger ; 3° que, supposé que nous n'eussions pas eu nos colonies, notre commerce n'en serait pas moins dans un état satisfaisant de prospérité.

De 88 millions, en 1825, nos relations coloniales sont arrivées à 106 en 1840. Il n'y a évidemment pas là réduction,

---

(1) Ce sont les termes de la pétition de la chambre du commerce de Bordeaux du 14 septembre 1838. — Et du mémoire du commerce des ports du 2 janvier 1839.

(2) Mémoire du commerce des ports 5 juin 1839, p. 3.

(3) Documens fournis par le ministre du commerce aux conseils généraux 1841, p. 20. — Voir le tableau n° 6.

conséquemment aucune diminution de débouchés pour notre commerce.

La progression est minime ; le fait est vrai, mais il est inévitable. On ne peut développer son commerce qu'en raison de l'importance des lieux où on le fait, et la population excessivement restreinte de nos colonies est un obstacle insurmontable à tout développement important.

Jusqu'ici donc pas de perte pour notre commerce.

Supposons toutefois une perte, et la perte la plus grande possible, la suppression totale de nos relations avec nos colonies à sucre ; qu'en serait-il résulté ?

La valeur de notre commerce maritime était pour 1840 de..................	1,481,100,000 fr.
La valeur de notre commerce colonial de..............................	106,400,000
Resterait donc..................	1,374,700,000 fr.
C'est-à-dire une augmentation de.... sur 1825 (commerce étranger et colonial compris);	577,300,000
Et même sur 1835 une augmentation de.	281,800,000

Et on soutient que *le commerce maritime est limité aux colonies* !..... Et si en 1856 un tremblement de terre les eut englouties, en 1840 nos ports n'en eussent pas moins fait pour 1,374,700,000 francs d'affaires au-dehors, c'est-à-dire pour 281,800,000 fr. de plus qu'en 1835.

Rien n'est moins étonnant ; le commerce colonial est tellement restreint de sa nature, que sa valeur, qui était de 1826 à

29 en moyenne de 14 p. % dans notre commerce extérieur *par mer* seulement, n'était plus en 1840 que de 7 p. % (1). C'est-à-dire que de 1829 à 1840, son importance, son intérêt pour nous a diminué de moitié ; d'où il faut conclure que la cessation de ce commerce aurait nui moitié moins à notre commerce maritime en 1840 qu'il ne lui aurait nui en 1829, « et il y a cela de remarquable, comme le dit M. Pommier, que chaque année cette proportion tend à décroître ; non pas que notre commerce colonial diminue, il est au contraire en progrès depuis 16 années, mais parce que nos relations avec les pays libres de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud deviennent plus faciles, plus nombreuses, et s'agrandisent chaque année sous la bienfaisante influence de la liberté (2). »

C'est ainsi que, de Paris seulement, les Etats-Unis ont reçu en 1841, pour 9,300,000 fr. de marchandises de plus qu'en 1840. Et la betterave a tellement nui au commerce parisien en général, qu'en 10 ans ses exportations se sont élevées de 60 millions à 140 (3).

---

(1) Documens fournis par le ministre du commerce aux conseils généraux 1841, p. 20. — Voir le tableau n° 6.

(2) Rapport au conseil général de l'agriculture 1842, p. 15.

(3) « Ce qui est important encore pour constater la situation commerciale de cette grande ville, c'est l'augmentation toujours croissante de la valeur des marchandises exportées de Paris. Cette valeur qui, en 1840, avait déjà atteint un chiffre si élevé, a continué de s'accroître ; et les exportations, pendant les 11 premiers mois de cette année (1841), se montent à 138,177,806 fr. C'est une augmentation de 15,856,852 fr. sur la période correspondante de 1840. En 1832, pour l'année entière, les exportations ne s'élevaient qu'à 66,911,055 fr. et, antérieurement à 1830, l'année la plus prospère n'a jamais dépassé 80 millions. En ce qui concerne les marchandises exportées, on remarque principalement l'accroissement sur les objets d'industrie parisienne, environ 52 p. %.

« Malgré la réduction qui a été apportée dans les tarifs des Etats-Unis

Il est donc démontré que quand nos adversaires accusent la betterave d'avoir *ruiné* notre commerce d'échange, d'avoir réduit notre commerce maritime à un état *déplorable*, ils trompent le pays, ils mentent à leur conscience ; les faits sont accablants pour eux. Ils auront recours aux hypothèses ; ils diront :

Si le sucre de betterave disparaissait, le sucre étranger qui le remplacerait accroîtrait d'autant notre commerce d'échange.

Si, au contraire, le sucre indigène continue à prendre sur le marché la place du sucre colonial, nos relations aux colonies seront détruites et notre commerce maritime perdu :

Car « le principal aliment de notre commerce d'outre-mer c'est le sucre (1). »

La première proposition est une de ces vérités qui ne signifient rien. Evidemment, si l'on supprimait en France la culture du blé, notre commerce extérieur s'accroîtrait, en ce sens, que ses vaisseaux iraient nous chercher du blé à l'étranger ; et cependant on comprendra que ce n'est pas là une raison suffisante pour supprimer la culture du blé.

à dater du mois d'octobre dernier, cette puissance a reçu de Paris, de plus que l'année dernière, pour une somme de 9,500,000 fr. ; nos exportations pour l'Angleterre et les états de l'association Allemande offrent aussi un accroissement. » (Discours de M. le Préfet de la Seine dans l'assemblée des électeurs de la chambre de commerce. — Moniteur du 24 décembre 1841).

(1) Rapport de M. Ducos au conseil général du commerce, 1842, p. 8.

Voyons ce qui en serait du sucre :

En 1840 (1), le mouvement du commerce colonial a été de....	199,000 tonneaux.
75,000,000 de kilog. de sucre en ont exigé..........................	75,000
Avec le retour...................	75,000
Ou les 3/4 de la navigation.	
La valeur du commerce colonial a été de.	106,000,000 fr.
Dont les 3/4..................	64,000,000
Le sucre indigène a produit, y compris la fraude estimée 1/3 par la régie, 35,000,000 de kilog. ou moitié de la production coloniale. En supposant donc que le transport de 35,000,000 de kilog. de sucre étranger offrit le même avantage à notre commerce que le transport d'une même quantité de sucre colonial, ce serait à ajouter à la valeur du commerce maritime en général une valeur de.....	32,000,000
La valeur totale du commerce maritime étant de........................	1,481,000,000
La valeur acquise serait de 1/46e.	

Pour donner au commerce maritime, florissant, progressant chaque année, non pas un bénéfice supplémentaire de 32 millions, mais le bénéfice éventuel résultant d'un développement problématique de 32 millions d'affaires, on sacrifierait une in-

(1) Documens fournis aux conseils généraux par le ministre du commerce, 1841, p. 20, 21 et 24.

dustrie qui donne chaque année au pays pour 40 à 50 millions de produits qu'elle *crée* dans toute l'acception du mot !....... Et cela sans même se demander si après, et par la suppression du sucre indigène, l'aisance diminuant, la consommation du sucre ne diminuera pas, d'où peut-être, d'immenses pertes sans le plus petit profit....

En traitant de l'intérêt colonial, nous démontrerons que, le sucre de nos colonies, loin d'avoir cédé sa place au sucre indigène sur les marchés français, en chasse au contraire ce dernier.

En parlant de la marine, nous prouverons qu'il est faux que le sucre soit le principal aliment de notre commerce.

Il nous reste à montrer, sous son véritable jour, l'intérêt qu'ont les ports dans la question qui nous occupe.

Et d'abord, il faut constater que le commerce maritime est divisé en deux partis (1) réunis momentanément, nous dirons pourquoi : l'un, protecteur des colons qu'il exploite d'une manière

---

(1) « Dans nos villes maritimes, là où il ne devrait y avoir qu'une voix en faveur des colonies, *il existe* encore *deux partis en présence :* l'un *ami des colonies* parce qu'il a l'expérience des avantages qu'elles ont procurés au commerce, et parce qu'il sait bien, lors même que le privilége aurait eu de mauvais résultats, que la France en a fait la condition d'existence de ses possessions d'outre-mer, l'autre, *adversaire des colonies*, parce qu'il leur garde rancune de toutes les spéculations auxquelles il n'a pu se livrer, et qu'il fait retomber sur elles, qui n'y peuvent rien, toutes ses antipathies contre le système économique que la France s'est donnée. » (Question coloniale par M. Levavasseur de Rouen, 1839, p. 5).

déplorable comme nous le verrons plus bas (1); l'autre, partisan du sucre étranger, jetterait volontiers les colonies à l'eau après avoir démoli nos usines (2)

---

(1) « La libre admission de tous les pavillons dans les colonies, c'est-à-dire la perte, ou au moins une réduction notable d'un débouché... de 50 à 52 millions, l'anéantissement de notre marine marchande, déjà si malheureuse, et par une suite inévitable, *l'affaiblissement de notre puissance maritime*; et, si nous portons nos vues dans un avenir plus éloigné, la séparation complète de ces possessions et la perte des stations qu'elles assurent à notre marine militaire. » (Mémoire de la chambre de commerce du Hâvre 1837, p. 7).

« Le système colonial paraît au délégué (de Marseille) *une des grandes sources de la prospérité* de la France; *il est trop dédaigné* et pas assez compris; c'est lui qui garantit à notre navigation *la majeure partie de son fret*. (Enquête de 1839, p. 25).

« L'exportation directe conviendrait à nos adversaires.... Cette mesure *serait funeste aux colonies*, à moins qu'on ne les ouvrît à tout pavillon et alors ce serait *la ruine définitive de notre marine marchande*. » (Mémoire des délégués du commerce maritime, 5 juin 1839, p. 18).

(2) La protection accordée aux colonies « ne doit pas se changer en un privilége qui se perpétue sans raison *au détriment de la métropole*, et qui la rende tributaire d'enfans qui, pour avoir été gâtés, n'en sont pas plus reconnaissant.......

« Assurément c'est vouloir imposer à la France *un lourd fardeau* et à ses consommateurs, une dure nécessité, que de réclamer la continuation d'un pareil état de chose.

Parmi les intérêts qu'il faut faire entrer en ligne de compte, « C'est celui de la navigation que vous renfermez dans le cercle borné de 2 ou 3 colonies, qui presque toujours, ne lui offrent *que des chances ruineuses et un défaut absolu de fret*, lorsque les possessions étrangères plus hospitalières que les nôtres lui fourniraient des ressources multipliées.....

« Une situation indépendante qui les assimilerait à l'île de Cuba, n'offrirait rien que de *séduisant et d'avantageux pour elles*, et quant à la France, *elle n'en éprouverait ni inconvénient, ni dommage*. » (Procès-verbal des séances de la commission commerciale du Hâvre, 1829).

« Nous ne sommes plus au tems où il y avait *utilité respective* dans la dépendance des colonies; c'est une charge qui pèse à la fois aujourd'hui sur la métropole et sur les colonies elles-mêmes; les uns et les autres sentent que le moment approche où il y aura *nécessité et convenance réciproque de délier les nœuds qui les réunissent*. (Réfléxions d'un ancien négociant de Nantes en réponse à M. Dombasle, 1834, p. 37).

Nous citerons plus bas une foule d'autres exemples de cette opinion professée dans les ports.

Le dernier parti est le plus nombreux, par la raison toute simple que notre commerce colonial n'étant que de 7 p. °/o dans notre commerce maritime, on peut dire, que quant à l'intérêt, le parti étranger doit être au parti colonial comme 93 est à 7, c'est-à dire plus de 13 contre un.

Et en effet, sur 219 ports, 5 seulement ont des relations importantes avec nos colonies : Bordeaux, Nantes, le Hâvre, Marseille et Dunkerque (1).

De ces 5 ports, les 4 derniers sont, comme nous l'avons vu, partisans du système protecteur. Quand Bordeaux demandait l'échange de ses vins contre les produits des manufactures anglaises, ils n'avaient pas assez de malédictions pour son commerce égoïste (2).

Dans la question des sucres, il en est autrement.

En 1829, les délégués du commerce maritime, entendus par la commission d'enquête, furent *unanimes* pour déclarer que le système colonial leur était dommageable (3). Dix ans après,

---

(1) Tous les tableaux du commerce extérieur.

(2) Voir l'enquête de 1834.

(3) « Depuis plusieurs années, suivant la disposition de M. Homberg, le commerce des sucres avec nos colonies n'a procuré généralement que des pertes en tout genre. — Les marchandises françaises ne s'y vendent, sauf quelques exceptions, qu'à des prix qui offrent rarement le pair avec ce qu'elles coûtent. Les sucres s'y paient à un taux qui ne permet pas, le plus souvent, de le réaliser en France à un bénéfice quelconque. Quant au fret, comme nos navires se portent en foule sur ces deux points uniques, la concurrence qui en résulte avilit progressivement ce même frêt........; le délégué de la chambre de commerce de Nantes fait entendre les mêmes plaintes sur les inconvéniens de cette concurrence. »

— « Le délégué de Bordeaux affirme pareillement que nos relations avec nos colonies sont désavantageuses. » (Enquête de 1829 p. 258).

on leur demanda s'ils avaient changé d'opinion; ils se contentèrent de répondre, ne pouvant mieux faire, qu'en 1829, Dunkerque et Marseille n'avaient point donné leur avis (1); et ils furent et sont encore *unanimes* pour soutenir les colonies contre ce qu'ils sont convenus d'appeler les empiétements du sucre indigène.

Rien n'est plus facile à expliquer que cette conversion et cette touchante *unanimité*, les deux partis n'ont pas cessé d'exister, mais ils se sont unis contre la betterave; l'un peu clairvoyant mais fortement intéressé à la conservation des colonies qu'il pressure; l'autre, plus adroit, sachant très-bien qu'il lui sera plus facile de lutter contre le sucre colonial que contre le sucre indigène, donne la main aux colons et à leurs alliés des ports contre leur concurrent, se réservant de recommencer plus sûrement après ses attaques contre les colonies.

Et, en effet, si l'alliance des ports et des colons arrive à ses fins, à la destruction du sucre indigène, il ne sera pas difficile au parti du commerce avec l'étranger d'obtenir le sacrifice de l'intérêt colonial. La nécessité de relations plus étendues, l'instabilité de celles établies aux colonies, des recettes plus abondantes pour le trésor, tout ce qui fut dit en 1829, sera redit et développé de nouveau; il sera surtout facile de faire voir à quoi

(1) D « Le commerce des ports a-t-il aujourd'hui les mêmes idées qu'en 1829 ? l'enquête constate qu'à cette époque ils ont été unanimes pour déclarer que la liberté des colonies ne leur serait point dommageable ; Nantes, Bordeaux, Paris, le Hâvre, ont-ils changé aujourd'hui d'opinion ? »

R. « Dunkerque et Marseille n'ont point donné leur avis, et d'ailleurs l'enquête de 1829 constate que les ports mettaient aussi des réserves à leur demande. » (Enquête de 1839 p. 26). — Ces réserves nous n'avons pu les découvrir dans l'enquête de 1829.

se borne l'intérêt du commerce avec les colonies, à une partie du négoce des villes de Dunkerque, Nantes, le Hâvre, Marseille et Bordeaux ; car cet intérêt s'arrête à leurs portes.

Dunkerque ne peut avoir la prétention de comprendre le département du Nord dans l'intérêt colonial, qu'il juge convenable de défendre provisoirement.

Nantes ne peut nier que le conseil-général de son département a pris parti pour les sucres étrangers contre les sucres coloniaux, tandis que la plupart des départemens voisins se sont prononcés pour le sucre indigène (1).

Le Hâvre sait très-bien que le sucre indigène a trouvé des appuis, et dans le conseil général, et dans la Société d'Agriculture de *la Seine-Inférieure* (2), tandis que son député, M. Duvergier de Hauranne déclarait en 1830 que : « le tems n'est plus où l'on pouvait dire : point de colonies, point de marime (3). »

---

(1) Votes des conseils généraux 1836 et 37. voir le tableau numéro 2.

(2) « La société centrale d'agriculture du département de la Seine Inférieure, *pénétrée de l'extrême importance* de la fabrication du sucre indigène pour les intérêts permanents de la France, a *plusieurs fois* exprimé son avis sur *l'utilité de cette précieuse industrie* et sur la nécessité d'éviter *tout ce qui pourrait en contrarier* le développement... — « Elle croit devoir signaler franchement les erreurs de calcul, les *exagérations* de toute espèce à l'aide desquels *l'intérêt personnel* cherche à égarer la sollicitude du gouvernement...... « Il y a vraiment de quoi être stupéfait lorsqu'on examine la base sur laquelle porte tout cet échafaudage de raisonnements, toute cette enflure de commentaires, au moyen desquels on veut amener le gouvernement à abandonner une *merveilleuse fabrication nationale* qui est une des gloires de l'industrie française, et que toutes les nations continentales s'efforcent de s'approprier pendant que nous avons la *stupidité* de vouloir la répudier. » (Pétition de la société de Rouen, 30 mars 1840.)

(3) Discussion du budget.

Marseille s'enrichit par ses relations avec l'Algérie, tandis que l'agriculture de son littoral appelle en vain la betterave (1).

Reste *Bordeaux*, dont les délégués endossent complaisamment les réclamations des colons contre la betterave, comme une lettre de change dont l'échéance est la ruine du tireur aussi bien que du tiré. Bordeaux, chef-lieu d'un département dont le conseil-général ne demande que l'introduction des sucres étrangers, tandis qu'autour de lui on réclame protection pour la betterave et rien pour les colons (2). Bordeaux, restée stationnaire au milieu des progrès industriels du pays, ne rêvant que le commerce avec l'Angleterre; chef du parti anglais (3), dont elle est le type,

---

(1) Annales provençales d'agriculture mars et avril 1837. — Bulletin de la société de l'Hérault, février 1837.

(2) Votes des conseils-généraux 1836 — 1837. — Voir le tableau numéro 2.

(3) Nous empruntons à une brochure (le Bon-sens commercial) publiée à Bordeaux même, en 1833, les lignes qui suivent, dont nous laissons la responsabilité à leur auteur, M. Dalloz.

« Dans le bon vieux tems où tous les peuples civilisés buvaient du vin de Bordeaux, et lorsque tous les pays d'Amérique envoyaient leurs denrées coloniales dans cette ville, il suffisait pour y faire fortune, de connaître les qualités et les prix des vins, ou bien la capacité d'un navire pour savoir, à tant le tonneau, combien il donnerait de fret, science avec laquelle on se passait à merveille de l'école polytechnique. Aussi, Bordeaux était alors, non seulement la première ville commerciale de France, mais encore une des premières villes de l'univers......, (p. 1.)

« Mais les révolutions qui travaillent la vieille Europe depuis un demi-siècle amenèrent des changemens dans la politique des états, et chaque nation voulut isoler et individualiser son commerce...... (p. 2.)

« Privé des ressources qu'elle ne pouvait plus acheter au-delà des mers, la France qu'il (Napoléon) avait agrandie de la moitié de l'Europe, se replia sur elle-même, et, s'échauffant du génie du maître, improvisa sur presque tous les points, Bordeaux excepté, des créations

Bordeaux, ou du moins ceux qui la dominent de toute la hau-

industrielles pour suffire à ses besoins, et nous affranchir du tribut d'écus que nous payons aux Anglais pour du café, du sucre, des calicots et des dentelles. (p. 4.).

« La ville de Bordeaux seule resta *stationnaire* et *anglomane*, à cause précisément de cette prétention, de jour en jour plus ridicule, d'être une des premières villes du monde, et de pouvoir vivre sur sa réputation du passé et sur sa foi dans l'avenir ; prétention tellement tenace, que s'il ne lui restait qu'un seul habitant, il irait se percher au haut du clocher de Saint-André pour chanter, comme le vieux roi Priam, les merveilles de Troie..... (p. 5.)

« Les Bordelais, qui ne comprirent pas plus le principe de la révolution qu'ils n'ont compris le système continental de Bonaparte, et qui croyaient, comme il le croient, mais un peu moins de nos jours..... que toute la France devait se laisser gouverner par eux et pour eux; les Bordelais firent les matanores politiques, et niais instrumens des intrigues de Coblentz avec qui ils firent alliance, ils crurent arrêter les victoires et conquêtes de nos armées.... (p. 8.)

« Bordeaux, ville russe et allemande par les chartrons......, colonie anglaise par 3 siècles de conquête..... Bordeaux qui, par l'apparente égalité surtout que le gouvernement provincial de Richelieu avait établie, ne voyait, dans l'hostilité de la robe et de l'épée contre la révolution, que des intérêts d'argent, et non des questions de priviléges, fit facilement cause commune avec elles, et pensa qu'avec les Bourbons reviendrait la franchise de son port..... (idem.)

« Bouder par ignorance, se prosterner à plat-ventre devant les favoris de l'empereur pour obtenir une licence, et conspirer contre lui dans les salons frondeurs, telle est la curieuse histoire de cette fameuse ville durant la période de l'Empire (p. 11.)

« Les choses se passaient différemment à Rouen, au Hâvre et dans le nord de la France, où on avait habilement compris que tout ce qui tombe sous la main active de l'homme est une mine d'or. Travailler et produire leur parurent préférable, dans leur intérêt, aux habitudes gentil-hommières, et à ces conjurations d'antichambre..... (p. 12).

« Arrive enfin la restauration. » ..... « Ces ingrats Bourbons ne voulurent ni accorder de franchise à Bordeaux, ni faire fermer les autres ports maritimes ; et le *Turenne anglais, le Turenne Wellington* qui avait bu des meilleurs de nos crus, ne put ou ne voulut forcer ses compatriotes, nos chers alliés, à renoncer au vin d'Oporto, pour celui de Lafitte ou de Margaux qu'on fouettait et soignait pourtant depuis 15 ans

teur de leurs illusions, Bordeaux après la victoire tournera ses armes contre ses alliés de la veille, et un pied sur les ruines de nos usines, demandera de nouveau au gouvernement comment il ose condamner le consommateur à d'immenses sacrifices pour concentrer nos débouchés *dans trois ou quatre chétifs Ilots* (1).

---

§ V.

INTÉRÊT DES COLONS.

« On accuse le sucre indigène, dit la Société d'Agriculture de Rouen, d'être la cause des maux de nos colonies et de ne pouvoir fonder sa prospérité que sur leur ruine. Cette assertion

---

pour leurs seigneuries. Aussi, grand fut le désappointement de nos *anglomanes* dont la ferveur bourbonnienne commença un peu à tiédir..... (p. 13).

Cependant..... « tout le monde, riche et pauvre, grand et petit voulurent devenir armateurs, et battre monnaie sur des tillacs; mais, n'en déplaise à la logique bordelaise, c'était prendre l'effet par la cause... si une partie des capitaux jetés sur des chantiers de construction avaient été employés en créations industrielles, celles du coton, par exemple,..... Si pendant que le Hâvre, Nantes et Marseille réduisaient nos raffineries aux besoins exigus de Bordeaux et de sa province, on leur avait ouvert une concurrence pour les cotons manufacturés, nul doute que les navires américains ou anglais n'eussent afflué sur la Gironde..... et n'eussent pris, ne fussent que pour lest de retour, du vin et d'autres produits méridionaux ...... (page 14) ..... mais « Bordeaux,.... comme je l'ai déjà dit, est resté par ignorance en arrière du mouvement industriel.... ne voulant ni du remède manufacturier, ni des consolations de l'intelligence, nous restons l'arme-au-bras.

« *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ* »

Espérant toujours que de nos celliers couleront encore les eaux du Pactole. » (p. 19).

(1) M. Ducos; chambre des députés, 22 mai 1837.

ne doit sa force qu'à l'assurance avec laquelle on la met en avant; elle ne résiste pas à un examen sérieux. » — « La vérité est que les maux des colonies tiennent à beaucoup d'autres causes généralement connues (1). »

Nous pourrions, poussant plus loin l'examen, retourner l'argument de nos adversaires contre eux-mêmes, et dire que les maux des colonies et le malaise des fabricans indigènes tiennent au développement exagéré de la culture de la canne. Nous savons bien qu'on prétend que la canne est la seule richesse des colonies, que l'accroissement de la production du sucre est la condition fatale de leur existence; nous allons, dans un instant, prouver que les colons n'augmentent cette culture que contrains par leurs avides créanciers; il nous suffit ici de faire le rapprochement suivant :

La Martinique et la Guadeloupe nous ont apporté :

en 1788..................	20,949,253	kilog. de sucre.
et de 1822 à 31 en moyenne..	49,856,526	

plus du double, et cependant ces deux colonies ont fait (importations et exportations) :

en 1788, pour................	85,126,000	fr. d'affaires.
et de 1822 à 31, en moyenne, pour.	75,101,959 (2).	

Mais aussi ces colonies produisaient en 1788, 4 fois plus de café et 8 fois plus de coton qu'en ces derniers tems. Ainsi, de 1822 à 31, en moyennes annuelles, elles ont produit 3,323,382 kilog. de café de moins qu'en 1788, soit à 1 fr. 60 c. (3) le

(1) Pétition du 30 mars 1840.
(2) Voir le tableau no 5.
(3) Tableaux du commerce publiés par la douane.

kilog., pour....................	5,317,387 fr. 20 c.
et 801,626 kilog. de coton de moins qu'en 1788, soit à 2 fr. le kilog (1), pour..........................	1,603,252
Ensemble........	6,920,639 fr. 20(2),

tandis que ces produits, le coton surtout, auraient depuis 1788, décuplé, si les colons n'eussent pas été forcés de planter de la canne là où leur intérêt appelait d'autres cultures.

Mais laissons ce qui aurait du être fait, et voyons si, dans l'état actuel des choses, la canne a quoi que ce soit à reprocher à la betterave.

Et d'abord, le sucre de betterave a t-il déplacé le sucre de canne dans la consommation de la France? Nullement.

De 1812 à 1821 (10 ans), la moyenne de la consommation en sucre de canne a été de........... 28,000,000 kilog.
de 1822 à 1831 (10 ans), elle a été de. 55,000,000

Depuis cette époque la consommation d'aucune année n'a été moindre de 56 millions.

De 1832 à 36 (5 ans), la moyenne a été de............................	61,000,000
De 1837 à 41 (5 ans), de.........	67,000,000
En 1841 la consommation a été de...	76,000,000 (3).

La consommation du sucre de canne n'a donc pas cessé de

(1) Tableaux du commerce publiés par la douane.
(2) Voir le tableau n° 5.
(3) Voir le tableau n° 8.

progresser, comme on le voit, la betterave n'a donc pu le déplacer ; il y a plus, elle a été déplacée par lui.

En 1837 et 38 la betterave fournissait à la consommation de la

France......	49,000,000 kil.	la canne	60,000,000	ens. 109
en 41 la betterave fraude comprise,	35,000,000		76,000,000	111
différence en moins pour la betterave.....	14,000,000	différ. en plus pour la canne..	16,000,000 (1).	

Qui donc chasse son concurrent du marché ? est-ce encore le sucre indigène qui, de 1837 à 1841, a vu tomber 187 fabriques (2) sans compter celles qui eussent fermé sans l'attente de l'indemnité?

Mais nous devons consommer, nous *sommes obligés* de consommer en France toute la production coloniale, car la métropole est la très-humble vassale de ses colonies ; et M. Jollivet nous apprend que de 1837 à 40, 42 millions de kilog. de sucre brut colonial ont été réexporté (9).

Nous ignorons où M Jollivet a découvert ce chiffre, et nous sommes tentés de croire qu'il a confondu, avec les quantités exportées à l'étranger, celles sorties d'un port à destination pour un autre port ; car le chiffre du sucre colonial, qui n'a pu entrer en consommation, ne peut être que la différence entre la quantité apportée et la quantité acquittée, c'est-à-dire consommée Or,

---

(1) Voir le tableau no 8.
(2) Voir le tableau nº 1.
(3) Qnestion des sucres 1841, p. 21.

nous trouvons que de 1832 à 1836 (5 ans) il est entré en France..... 399,330,095 kilog. bruts de sucre colonial.

en déduisant la tare, 10 °/°	39,933,009
on trouve net.	359,377,086
ont acquitté le droit.......	354,879,285
reste......	4,706,801 + 5 = 941,360 kilog. par an.
De 1837 à 41 (5 ans) il est entré......	402,655,602 kilog.
Tare......	40,265,560
net........	362,390,042
ont acquitté le droit.......	358,973,321
reste......	3,416,721 + 5 = 683,344 kilog. p. an (1).

Ajoutons qu'en 1841 il n'est sorti de nos ports que.................. 337,607 k. de suc. brut colonial (2).

Il est donc clair, que tout le sucre produit aux colonies trouve sa place sur notre marché, place que le sucre indigène lui cède; et quand M. Jollivet accumule les chiffres pour prouver que la production excède le consommation de 15 millions (3), il ne tient pas compte de ce que la douane indique au poids brut les entrées, et au poids net les acquits des sucres bruts et les sorties des raffinés.

(1) Documens fournis aux conseils généraux par M. le ministre du commerce, 1841, p. 24. — Voir le tableau n° 9.

(2) Lettre de M. le directeur général des douanes.

(3) Question des sucres, 1841, p. 33 et suivantes.

Ce que nous venons de dire répond suffisamment à la fantasmagorie des encombremens d'entrepôt à certaines époques de l'année. Il est tout naturel que le sucre, produit en quelques mois et consommé pendant toute l'année, soit périodiquement en grande quantité en magasin, sans que pour cela il y ait excédant de production. Il est également tout naturel que les quantités emmagasinées à certaines époques augmentent avec 'accroissement de production sans qu'il y ait pour cela *stock*, mais provision s'écoulant à mesure des besoins devenus plus considérables.

Une explication aussi simple ne peut aller à nos adversaires; ils veulent faire voir en tout et partout la fatale influence de la betterave; ils ne reculent, ni devant les exagérations poussées jusqu'au ridicule, ni devant les interprétations poussées jusqu'à l'absurde.

Le sucre colonial, qui n'a cessé de trouver dans la métropole tout le débouché possible, n'a donc à se plaindre que d'une chose, de la baisse des prix. Mais ici encore les colons sont injustes, en accusant la betterave d'être cause d'un fait dont elle est la première victime (1). Le sucre étranger est seul la cause actuelle de l'exagération de cette baisse, comme nous le démontrerons plus tard. Il nous suffit ici de faire voir que le sucre indigène n'y est pour rien.

Il est vrai que le sucre raffiné qui valait en 1828, 2 fr. 50 c. le kilog. ne valait plus en 1841 que 1 fr. 65 c. Mais pour que la betterave ait été la cause, la seule cause de cette baisse, il faudrait qu'elle ne se fût pas manifestée antérieurement, qu'elle ne

(1) Question des sucres par M Jollivet, 1841, p. 72.

datât que de 1828; et cependant, outre la cause actuelle (la diminution de la surtaxe du sucre étranger), il faut qu'il y ait une cause permanente, car depuis 30 ans le sucre baisse toujours.

En 1812 il valait....................	11 fr.	11 c.
de 1812 à 21 en moyenne.............	5 fr.	22
de 1822 à 31........................	2 fr.	36
de 1832 à 41........................	1 fr.	79
en 1841.............................	1 fr.	63 (1).

En bonne conscience, n'est-il pas aussi ridicule au sucre colonial d'accuser le sucre indigène d'une baisse aussi constante, qu'il le serait au sucre indigène d'en accuser le sucre colonial? La baisse continue des produits en général, et en particulier de ceux qui se répandent de plus en plus dans toutes les classes de la société, n'est-elle pas une des conséquences de la loi du progrès de l'industrie? seulement, hâter cette baisse, c'est frapper le producteur, et c'est ce qu'a fait la loi de 1840 en diminuant le droit sur le sucre étranger. La betterave et la canne en ont également souffert.

Que M. Jollivet vienne donc encore soutenir que : « La présence du sucre indigène sur le marché, *en expulse le sucre colonial*, ou *force de le vendre à des prix ruineux*. » Qu'il s'écrie donc encore avec indignation : « Il faut que le sucre indigène cède au sucre colonial la place *qu'il usurpe!* (2) » Ce sont là des mots, et rien que des mots.

C'est un mal sans doute que la baisse des prix; que les colons s'en prennent à la loi et aux spéculateurs, rien de mieux; les

(1) Voir le tableau n° 8.
(2) Question des sucres, 1841, p. XXIII.

fabricans indigènes leur viendront en aide ; ils ont un intérêt commun à faire cesser un état de choses vraiment intolérable. Mais le mal qui ronge les colonies n'est pas là. Quand elles auront obtenu de substituer la concurrence du sucre étranger à la concurrence du sucre indigène, elles n'en seront pas plus riches, elle ne seront pas sauvées.

Le mal est d'une part dans le système colonial lui-même qui permet au négoce des ports d'exploiter les colons à merci ; d'autre part, dans la menace incessante de l'émancipation de l'esclavage qui ote aux colons tout moyen de crédit.

Les colonies obligées d'apporter en France tous leurs produits et de prendre chez nous leurs objets de consommation, estiment qu'elles supportent sur leurs approvisionnemens une augmentation de prix de 12,000,000 de francs; elles paient nos farines 80 p. °/o plus qu'elles ne paieraient celles d'Amérique (1); de plus, la différence dans le prix des fournitures faites à crédit ou pour de l'argent comptant n'est pas moindre de 25 p. °/o (2). Voilà l'état d'exploitation où sont réduites nos colonies au plus grand profit de quelques armateurs. Ces armateurs font des avances aux colons, et l'intérêt est de 12 p. °/o (3). Ces négocians s'indignent du *privilége* de la betterave à l'égard des colons nos égaux en droit, mais ne veulent pas leur permettre de raffiner leur sucre, de l'importer livrable à la consommation, encore moins de le vendre brut à d'autres qu'à eux ; et tandis qu'ils ont l'hypocrisie de plaindre les pauvres colons de ne pouvoir planter que de la canne, ce sont eux qui les y forcent, et

---

(1) M. de Jabrun. Enquête de 1836, p. 167.
(2) M. de Bellac. Enquête de 1829, p. 204.
(3) Enquête de 1837, p. 76.

qui, lorsqu'ils tiennent les sucres dans leurs mains, obligent leurs débiteurs à les vendre à des prix ruineux (1).

Le remède à tant de misères n'est donc pas, nous le répétons, dans la substitution du sucre étranger au sucre indigène sur les marchés de la métropole, mais dans l'émancipation commerciale des colonies. Les ports eux-mêmes sont forcés de reconnaître que cette émancipation leur serait toute favorable (2); les

---

(1) « Les colons sont obérés, ils doivent des sommes considérables à la métropole; leurs créanciers *leur imposent l'obligation absolue de ne planter que des cannes*, parce que la récolte s'obtient au bout de 18 mois, le délégué pourrait *montrer une multitude de contrats* qui imposent aux colons débiteurs des obligations de cette nature. (Enquête de 1839, déposition des délégués des colonies, p. 7).

— « En présence du bas prix actuel les colons eussent sans doute préféré ne pas réaliser leurs produits; *mais ils y sont contraints par leurs créanciers de la Métropole qui les obligent à vendre, quelques ruineux que soient les cours.* » (Id. p. 5).

(2) « Une situation indépendante qui les assimilerait à l'île de Cuba *n'offrirait rien que de séduisant et d'avantageux pour elles.* » (Commission commerciale du Hâvre 1829).

— « Vous avez eu aussi la prétention de protéger les colonies; eh bien! après 18 ans de cette protection, quelle est aujourd'hui la situation de ces établissemens? Pire cent fois que si vous leur aviez accordé, à la paix, la liberté du commerce. » (Quelque mots concernant le dernier rapport de M. St.-Cricq, par J. B. Delaunay, négociant au Hâvre, 1833, p. 9).

— La Métropole et les colonies « sentent que le moment approche où il y aura *nécessité et convenance réciproque* de délier les nœuds qui les unissent. » (Réflexions d'un ancien négociant en réponse à M. de Dombasle, Nantes 1834, p. 37).

— « *Si nous n'étions préocupés que des intérêts des colonies,* nous demanderions pour elles ce qu'elles ont réclamé il y a déjà long-temps, *la liberté commerciale.* Pour elles, ce serait *un moyen certain de salut et de prospérité.* Affranchies de notre monopole, les colonies trouveraient dans leurs relations avec les Etats-Unis un double profit.... « nos colonies n'ont donc besoin, *pour retrouver la vie*, ni de privilége, ni de protection, mais de *liberté.* » (Question coloniale par M. Levavasseur de Rouen, 1839, p. 51.

colons l'ont demandé (1); et s'ils sont revenus sur leur demande (2), c'est qu'apparemment la main de fer qui les dirige a le pouvoir de désigner les argumens dont ils doivent faire usage, comme les plantes qu'ils doivent cultiver.

Ce n'est pas tout encore : les colons ont des dettes considérables et pas de crédit. Est-ce à la betterave qu'il faut l'attribuer? C'est à un manque absolu de gage à offrir aux préteurs. L'imminence de l'émancipation des esclaves a rendu cette propriété de nulle valeur pour ceux qui prêtent, et la propriété territoriale elle-même n'est plus un gage certain, parce qu'elle n'a de valeur que par les bras qui la font produire.

---

(1) Il résulte de l'enquête de 1837, p. 77, que les délégués des colons ont demandé par lettre à la commission de la chambre des députés, l'autorisation d'importer et d'exporter par tout pavillon, la navigation française étant trop chère.

(2) D. « En maintenant le lien politique qui unit les colonies à la France, la rupture du lien commercial seul vous serait-elle avantageuse? »

R. « C'est ce qui se pratique pour la Havane, vis-à-vis de la métropole..... nous demandons, quant à nous, l'égalité du droit pour le sucre colonial et le sucre métropolitain, toute autre demande de notre part ne nous a été arrachée qu'en désespoir de cause, et dans l'appréhension de ne pas obtenir la justice qui nous est due. » (Enquête de 1839, p. 11).

La preuve que cette réponse est l'effet de cette *contrainte morale* dont parlent les colons eux-mêmes, (p. 7) et n'a pour objet que la destruction du sucre indigène au profit des ports, c'est que les délégués sont forcés d'en revenir à leur demande d'émancipation dans le cas où l'égalité du droit ne leur suffirait pas.

D. « Si la betterave, continuant à prospérer, l'égalité du droit que vous réclamez cessait de garantir à votre production le marché métropolitain, que demandez vous?

R..... « Quant aux colonies elles ne demanderaient point à être protégées contre la betterave (elles ont depuis demandé la suppression), elles ne verraient leur salut que dans l'émancipation. » (id. p. 12.)

Les colons sont malheureux, parce qu'ils sont exploités par les ports ; ils sont la proie des usuriers, parce que la propriété coloniale est sous le poids d'une modification profonde. Voilà les véritables causes du malaise colonial ; qu'on supprime la betterave, qu'on augmente les droits sur les sucres étrangers, les colonies ne seront pas sauvées. Tant que les deux grandes questions de l'émancipation commerciale et de l'émancipation des esclaves ne seront pas résolues, l'épée de Damoclès restera suspendue sur la tête des colons, nulle puissance humaine ne saurait l'en détourner.

---

§ VI.

INTÉRÊT DE LA MARINE.

Dans les relations commerciales par mer, il y a deux choses distinctes : l'intérêt commercial dont l'importance est déterminée par la valeur des marchandises échangées, l'intérêt maritime dont l'importance est déterminée par la quantité de tonneaux transportés.

Nous avons démontré que l'intérêt commercial n'avait en aucune façon souffert de la production du sucre indigène ; nous allons prouver qu'il en est de même pour l'intérêt maritime.

Notre navigation générale était :

en 1840 de.....................	3,330,000	tonneaux.
en 1850 de.....................	1,747,000	
Augmentation.......	1,583,000	

Notre navigation par navires français
était en 1840 de................ 1,392,000
en 1830 de................ 707,000

Augmentation....... 685,000 ou 9[10 (1)

La navigation coloniale n'a pas augmenté, nous en avons déjà dit la raison.

Le sucre est-il donc indispensable à notre marine? les chiffres que nous reproduisons prouvent le contraire. En effet, nous tirons tout notre sucre, ou à peu près, des colonies, et cependant, si nous ôtons du chiffre total de notre navigation le chiffre de la navigation coloniale

p. 1840, 199,000 tonn., nous avons 1,193,000 tonneaux.
pour 1830, 206,000............ 501,000

Augmentation.... 692,000 ou 14[10 (2)

c'est-à-dire, un chiffre d'accroissement plus élevé sans sucre qu'avec du sucre (3), sans colonies qu'avec des colonies; et cela n'est pas étonnant, car « que représentent nos colonies dans le

(1) Documens fournis aux conseils généraux par le ministre du commerce, 1841, p. 18. — Voir le tableau n° 7.

(2) Idem.

(3) « Si on prend pour terme moyen de comparaison de l'ensemble de la navigation sous pavillon français, les années extrêmes de 1835 et 1840, on trouve, en faveur de la dernière, une différence en plus de 83 p. % sur la navigation commerciale avec les pays d'Europe, et un accroissement de 22 p. % avec les pays hors d'Europe; l'augmentation sur l'ensemble du mouvement est de 59 p. %.

« Ainsi, la faible diminution de la navigation réservée a été très-amplement compensée par l'accroissement de celle que nous entretenons en concurrence avec les diverses puissances maritimes, résultat qui infirme cette allégation si souvent reproduite, *que le transport du sucre forme le principal aliment de notre navigation marchande, et le seul frêt qu'elle ait à sa disposition.* » (M Marivault, *moniteur industriel*, du 9 décembre 1841).

mouvement général de notre navigation marchande? 14 p. °/₀. Quelle proportion offrent-elles dans l'ensemble de notre navigation générale? 7 p. °/₀; et encore ne comprend-on pas dans ces calculs notre navigation de cabotage, qui réduirait à 6 p. °/₀ dans notre navigation nationale, et à 4 1/2 p. °/₀ dans l'ensemble de notre navigation générale, la part proportionnelle de nos colonies (1). »

Et cependant on ose soutenir que l'état de chose actuel « détruit un des principaux élémens de force de notre patrie, » la marine militaire, qui n'a de vie que dans la marine marchande! (2) Pour le prouver on ne craint pas d'avancer que l'inscription maritime qui était en 1793,

de...........................	104,752 hommes.
n'était plus en 1832 que de.........	83,000
et en 1838 que de.................	52,000 (3).
La vérité cependant est qu'en 1793 le chiffre de l'inscription maritime était de.	93,716 hommes.
en 1839 de...................	95,407
et en 1840 de...................	98,706 (4).

Et il faut remarquer qu'en 1793, époque à laquelle on faisait

---

(1) Rapport de M. Pommier au conseil général d'agriculture, 1842, p. 15.

(2) Mémoire des délégués du commerce maritime, 2 janvier 1839, p. 1.

(3) Id. du 5 juin 1837, p. 7.

(4) Voici les véritables chiffres de l'inscription maritime.

En 1683 — 77,852 hom.	1818 — 83,930 h.	1836 — 90,511 h.
1690 — 53,451	1823 — 80,263	1837 — 92,930
1704 — 79,535	1826 — 86,438	1838 — 91,302
1776 — 67,521	1830 — 85,820	1839 — 95,704
1793 — 95,716	1835 — 88,458	1840 — 98,706

(Enquête de 1839, documents officiels, p 81 et suivantes. — Rapport de M. Pommier au conseil général d'agriculture, 1842, p. 14).

des marins comme on faisait des généraux, comme on faisait tout, les marins figuraient dans l'effectif jusqu'à l'âge de 60 ans; depuis il n'y figurent plus que jusqu'à l'âge de 50 (1).

On le voit, loin d'être dans l'état de souffrance qu'on veut bien supposer, la marine marchande d'une part, la marine militaire de l'autre, sont en voie de progrès.

Mais qui donc se préoccupe sérieusement du prétendu affaiblissement de notre puissance navale, sont-ce les négocians des ports? est-ce le gouvernement?

Les négocians de Marseille, de Bayonne et du Hâvre, prétendent-ils que leurs matelots sont la pépinière unique des marins de l'Etat, et que c'est le patriotisme qui les pousse à solliciter la suppression d'une industrie qui en diminue le nombre? Nous leur demanderons alors, comment en 1824 ils osaient réclamer le droit d'employer sur leurs navires 1|4 de marins étrangers? (2)

Les négocians de Bordeaux et de Saint-Brieuc, viendront-ils dire que les relations commerciales ont cessé et que les matelots sont sans occupation? mais ils déclarent au contraire que les caboteurs sont obligés de désarmer *faute d'hommes*. Se plaindront-ils de la diminution de nos forces navales? mais ils demandent le désarmement d'une portion de nos flottes pour faire passer les marins militaires au service de la marine commerciale (3).

---

(1) Enquête de 1839, p. 83.

(2) Enquête de 1824 sur les causes de la cherté relative de la navigation française, p. 64.

(3) Pétitions — de Bordeaux, 15 février 1842, — de St.-Brieuc, 26 novembre 1841.

Est-ce le gouvernement qui fera intervenir dans la question l'honneur du pavillion national? Nous lui dirons que la preuve la plus convaincante que, dans sa pensée, nos armemens militaires sont plus que suffisans, c'est qu'il en avait proposé la diminution.

Insistera-t-il, en disant qu'il faut une réserve; que la réserve est dans la marine marchande; que, bien qu'en très grand progrès, cette réserve n'est pas encore suffisante? Nous rappellerons au ministère le fait que M. Foulde a signalé à la tribune de la chambre des députés dans la session dernière. Le gouvernement donne à la *marine étrangère* un transport de 200,000 tonneaux pour un bénéfice de 5 fr. par tonne sur le prix du frêt. De deux choses l'une : ou le ministère est convaincu que la marine marchande n'a pas besoin de ces 200,000 tonneaux pour fournir à la marine royale tous les matelots dont elle peut avoir besoin, et alors aucun sacrifice n'est nécessaire à son développement; ou le gouvernement est convaincu que ce développement n'est pas suffisant, et alors il est coupable en l'entravant.

Ce fait est d'une haute gravité; il ne prouve pas seulement que le développement de notre marine marchande est plus que suffisant pour les besoins de notre marine militaire, il prouve encore que si nos relations avec nos colonies à sucre venaient à cesser subitement, il serait facile d'empêcher notre marine d'en éprouver la moindre diminution.

En effet, 200,000 tonneaux donnés par le gouvernement à la marine étrangère, c'est juste le chiffre de la navigation coloniale. Si donc cette navigation cessait et que le gouvernement donnât à notre marine ce qu'il donne aujourd'hui à la marine étrangère, le chiffre du tonnage de notre navigation spéciale ne

serait aucunement changé. Le département de la marine ferait il est vrai le sacrifice d'une économie de 600,000 francs ; mais nous cesserions de payer les millions que nous coûtent les colonies.

---

§ VII.

INTÉRÊT DU FISC.

Parmi les griefs reprochés à la betterave, il en est un surtout qui préoccupe singulièrement les hommes de finances : la betterave, dit-on, fait perdre chaque année des millions au trésor, et, sur cette énonciation, dont on se met peu en peine de vérifier la vérité, on bâtit des systèmes.

La recette des droits perçus sur les sucres s'élevait, en 1812, à 28 millions de francs ; en 4 ans elle fut réduite à 11. Ce n'est pas la faute de la betterave à coup sûr, puisqu'elle ne commença à compter pour quelque chose qu'en 1828. De 11 millions, *malgré la betterave*, le trésor est arrivé aujourd'hui à en percevoir 41 ; et il faut remarquer que le progrès est constant :

La moyenne de 1812 à 21 (10 ans), a été de 21,000,000 fr.
de 1822 à 31 de........... 26,000,000
de 1832 à 41 de........... 29,000,000

Et la dernière année, 1841, on a perçu sur les sucres.......................... 41,000,000

Le trésor, au lieu de perdre, a donc gagné en 1841, sur la moyenne des 10 dernières années 12 millions (1).

(1) Voir le tableau n° 8.

Nous disons que le progrès est constant ; et en effet :

	En 1839.		En 1840.		En 1841.
on a perçu ..	28,000,000	—	34,000,000	—	41,000,000
augmentation.		—	6,000,000	—	7,000,000
ou..........		—	1/5	—	1/5.

Si c'est là un déficit, que sera-ce des autres impôts analogues, qui n'ont augmenté que dans les proportions suivantes :

	1839.	1840.	1841.
L'enregistrement de	186,000,000 a augmenté de	5	et de 4.
soit........................		1/62	1/47.
Les taxes diverses..	31,000,000	0,747	3.
soit........................		1/43	1/10.
Les boissons......	86,000,000	2	2.
soit........................		1/43	1/44.
Les lettres.......	38,000,000	1	1.
soit........................		1/38	1/39.
Les tabacs.......	90,000,000	4	3.
soit........................		1/22	1/31.
Douane et navigation	82,000,000	6	4.
soit........................		1/13	1/13 (1)
Les sucres.......	28,000,000	6	7.
soit		1/5	1/5.

Voilà pour le déficit.

Mais, dira-t-on, si le sucre indigene n'existait pas, il serait remplacé par le sucre de canne soit colonial, soit étranger. Il en résulterait un bénéfice pour le trésor. Pour faire croire à cette assertion, qui ne constitue pas le trésor en perte quoi qu'on en

(1) Moniteur du 25 janvier 1842. — Voir le tableau n° 12.

dise, mais seulement en manque à gagner, on sort du champ des faits pour entrer dans le champ des hypothèses ; nous y suivrons nos adversaires. Mais d'abord, citons textuellement :

« La somme totale des droits perçus par le trésor s'est élévée à 41,812,283 fr.

« Si la production indigène avait été abolie, son contingent de kilog. aurait était fourni :

« Soit par les colonies françaises,

« Soit par les colonies étrangères.

« Dans la première hypothèse (la moyenne du droit étant de 46 francs 89 centimes) les recettes du trésor se fussent élevées

à	18,676,000 fr.
au lieu de	6,790,370
Différence en plus	11,885,630
« Dans la deuxième hypothèse, les recettes se fussent élevées à	28,600,000
au lieu de	6,790,370
Différence en plus	21,809,630
« La moyenne de ces deux sommes eut été de	16,847,630 (1). »

Pour arriver à cette conclusion, que de *suppositions* gratuites il a fallu faire !....

Et d'abord où a-t-on trouvé que le sucre indigène a produit 40 millions de kilog. en 1841 ? le chiffre officiel est

de	26,000,000
l'administration estime la fraude à 1/3, soit..	9,000,000
Total	35,000,000

(1) Question des sucres 1842, o. v. J.

Ces 35 millions n'ont produit que 6 millions de recettes. Mais il faut admettre que ce n'est pas là l'état normal. Les fabricans eux-mêmes (ceux de bonne foi bien entendu) ont fourni et continueront à fournir à la régie tous les renseignemens nécessaires à la suppression de la fraude. Déjà les tableaux publiés par la régie constatent les effets de la nouvelle ordonnance. Dans l'état normal donc, la recette eut été de 10 millions et plus, et c'est à ce chiffre qu'il faut la porter.

On *suppose* que, la sucrerie indigène disparue, ses produits remplacés par des sucres coloniaux, toutes les colonies fourniront à leur remplacement dans une proportion égale. On oublie que depuis longtems les Antilles n'augmentent plus leur production, que Bourbon seul augmente la sienne. Il faut donc supposer que, dans l'hypothèse admise, c'est le sucre de Bourbon qui remplacerait le sucre indigène ; qu'alors le droit perçu serait de 42 fr. 55 c. au lieu de 46 fr. 89 c.

Ces rectifications indiquées, fesons le compte.

Si ces 35 millions de sucre indigène étaient remplacés par 35 millions de sucre Bourbon à 42 francs 55 centimes, le trésor aurait donc bénéficié.................... 14,000,000

Moins le droit à percevoir sur le sucre indigène.............................. 10,000,000

Différence en plus........ 4,000,000

Si ces 35 millions étaient remplacés par du sucre étranger à 71 francs 50 centimes on aurait.............................. 26,000,000

au lieu de............................ 10,000,000

Différence en plus....... 16,000,000

La moyenne serait donc de 10 millions et non pas de 16. Mais

pour arriver là, il faut encore supposer : 1° que la consommation, si elle n'augmente pas, restera au moins la même ; 2° que les 10 millions de bénéfice ne seront compensés par aucune perte.

On oublie, sans doute, que deux choses sont indispensables au développement de la consommation : le bas-prix de l'objet à consommer et l'aisance du consommateur. La mort d'un concurrent qu'on prétend redoutable n'est pas une mesure propre à faire baisser les prix ; et la suppression d'une industrie implantée dans les départemens les plus populeux de France, n'est pas un moyen d'y porter l'aisance nécessaire au développement de la consommation ; la misère la réduirait au contraire. On aurait une industrie agricole de moins et pas un écu de plus dans le trésor.

La sucrerie indigène d'ailleurs offre évidemment plus que des compensations à ce prétendu manque à gagner de 10 millions. En apportant partout l'aisance, en augmentant le prix des terres et le taux des salaires, elle a augmenté les recettes du trésor. Nous avons vu que, tandis que les contributions indirectes ne s'étaient accrues que de 17 1/4 p. % en moyenne pour toute la France, l'augmentation avait été pour le département du Nord de 35 p. % et pour l'arrondissement de Valenciennes de 50 p. %. Mais passons ; il est un fait bien autrement grave.

La betterave n'a supprimé ni remplacé aucun produit agricole. Le sucre indigène n'a pas empêché le sucre colonial de trouver sa place sur notre marché ; il n'a nui en aucune façon au développement de notre commerce extérieur ; il est venu, produit nouveau, enrichir la France, sans nuire à personne. Que disons-nous, produit nouveau ? mieux que cela, produit supplémentaire, il ne détourne rien de ce que peut utiliser l'a-

griculture, puisqu'il lui laisse une récolte des plus abondantes en nourriture pour le bétail; il est une richesse supplémentaire, vraiment créée, de 40 à 50 millions de francs chaque année, répartie entre les propriétaires, les cultivateurs, les ouvriers, l'industrie manufacturière et le commerce intérieur. C'est donc un capital de richesse nouvelle réellement créée produisant 50 millions par an et destiné à en produire bien plus dans l'avenir (1),

---

(1) « De 2 hectares de terre de même qualité et d'égale puissance intrinsèque de production, l'un situé dans certaine partie du département du Nord, l'autre dans certaine partie de la Charente-Inférieure ou de la Vendée, le premier se vend couramment 5,000 fr. et le second à peine 800 fr., Pourquoi cette frappante différence de valeur vénale? C'est soyez-en sûr, parce que la même différence existe aussi dans le prix de location, et conséquemment dans la valeur de produit qu'on sait retirer ici et là. Ces exemples, que personne ne révoquera en doute, parce qu'ils sont à la connaissance de tout le monde, démontrent donc que, bien que la fertilité du terrain puisse être intrinsèquement la même des deux côtés, le capital foncier, représenté par une étendue de ce terrain, n'en est pas moins très-réellement 6 fois 1/4 plus considérable dans le premier cas que dans le second.

« Si donc la sucrerie de betterave, en s'introduisant dans le pays où l'hectare ne vaut aujourd'hui que 800 fr. élevait ce prix vénal à 1,600 f., par exemple, n'est-il pas évident qu'elle y aurait doublé le capital foncier?

« Un exemple va appuyer cette vérité. L'arrondissement de St.-Malo, où la culture était arriérée, a été admis depuis 24 ans à cultiver le tabac, plante qui, comme la betterave, améliore rapidement les terres par le labour, la fumure et le sarclage qu'elle exige. Sur les 93,000 hectares dont se compose l'étendue de cet arrondissement, l'autorisation d'y planter chaque année de 600 à 900 hectares en tabac, a suffi pour changer la face agricole de tout le pays, faire mettre en pratique, de proche en proche, même dans les communes non-autorisées, les meilleurs systèmes d'assolement et de culture, répandre la plus grande aisance dans les campagnes, augmenter considérablement les baux, doubler et quelquefois tripler la valeur vénale de toutes les terres.

« On le voit donc, non seulement la suppression de la sucrerie indigène anéantirait en bâtimens, en mobilier, en travail, une énorme valeur plus ou moins susceptible de compensation équitable, non seule-

ment elle nous enlèverait précisément le genre de manufacture le plus essentiel à notre situation continentale et à notre marché intérieur si éminemment agricole; mais elle aurait encore cette fatale conséquence, de causer *en pure perte et sans compensation possible*, un amoindrissement très-considérable dans le captial foncier de nos plus riches départemens. » (M. Molroguier. Question des sucres, 1840, p. 125 et suivantes.)

Augmentation des salaires dans l'arrondis. de Valenciennes.

Population..................	140,000 âmes	
Population ouvrière agricole....	70,000	
dont 2/3 travaillant....	46,000	
dont les salaires augmentés de 50 centimes pendant 300 jours, comprenant les époques où il n'y avait point de travail et les enfans qui n'en avaient en aucune saison, donnent		6,900,000 f.
Ouvriers mineurs 8,900 augmentés de 50 centimes par 300 jours, donnent..................		1,335,000 f.
Ouvriers industriels se rattachant à l'industrie indigène telle que chaudronniers, mécaniciens etc. 1,000 environ augmt. de 50 centim...............		150,000
Soit au minimum.........................		8,385,000 f.

d'augmentation de salaires, conséquemment de débouchés en plus pour nos manufactures.

Si on doutait que l'accroissement du bien-être des ouvriers mineurs tient à la fabrication du sucre indigène, il suffirait de rappeler qu'en 1838, il a été constaté par les ingénieurs du gouvernement que sur une consommation totale de houille de 9,000,000 de quintaux, par le département du Nord, il y en avait 1,000,000 d'absorbés par la sucrerie indigène du même département.

Augmentation des salaires dans le seul arrondis. de St.-Quentin.

La journée de l'ouvrier des campagnes était de 80 c.

Quand les sucreries sont en activité elle est de 1 fr. 50			
Pendant les sarclages à l'entreprise 1 50			Augm.
Pendant le reste de l'année.............. 1 20	}	1,35	— 55
Ce dernier prix fait la règle pour les ouvriers employés à la culture .... 1 fr. 20			
Les femmes gagnaient.....................		» 50	
Dans les sucreries elles gagnent........... 80			
Pour les sarclages....................... 1 fr. »	}	» 75	25
Dans les autres époques de l'année......... 60			
Ce dernier prix est celui des fermes........ 60			

Les enfans n'étaient point employés et ne pou-

de 40 millions de recettes ! Un gouvernement qui établirait tous les impôts sur cette base ne trouverait bientôt plus de contribuables pour les acquitter.

---

vaient pas l'être, les travaux de la campagne étant au-dessus de leur force ; aujourd'hui dès l'âge de 10 ans, ils travaillent dans les sucreries, au sarclage et à l'arrachement des betteraves, ils gagnent, suivant leur âge, de 40 à 60 c......... » 50 50

La population de l'arrondissement est de ..... 110,000 âmes.
dont de la classe ouvrière..................... 100,000
Classe agricole......................... 50,000
dont 2/3 travaillant......................... 33,000

En posant une moyenne d'augmentation de salaires de 40 c. sur 240 journées de travail, déduisant 60 jours consacrés à la moisson payés en blé, cela donne 3,168,000 fr. d'augmentation de salaires et conséquemment de débouchés nouveaux pour nos manufactures.

Ce résultat est dû à 29 fabriques.

CONCLUSION.

Nous avons démontré

En droit :

Que le sucre indigène doit être protégé, et contre le sucre étranger, et contre le sucre colonial, comme toutes les industries nationales sont protégées contre leurs similiaires. Qu'on ne peut traiter d'égal à égal, le fabricant de sucre et le colon tant que ce dernier restera dans une position d'infériorité légale à l'égard de l'armateur, du négociant des ports, du raffineur et du cultivateur fabricant d'eau-de-vie.

En fait :

Que si la culture de la betterave ne se développe pas sur tout le territoire français, la volonté du législateur en est seule la cause, — que partout où elle se développe, loin de nuire à l'agriculture elle lui profite, sans compter qu'elle créé une richesse nouvelle importante, — qu'elle n'enlève à l'agriculture aucun de ses débouchés, débouchés dont d'ailleurs l'agriculture peut se passer facilement.

Que le sucre indigène n'a nui en rien au développement de notre commerce extérieur en général, ni à notre commerce maritime en particulier, ni même à notre commerce colonial, — que d'ailleurs ce dernier est loin d'avoir l'importance qu'on lui suppose.

Que jamais le sucre de betterave n'a pris la place du sucre colonial, qu'au contraire, dans ces derniers tems, 14 millions de kilog. de sucre colonial se sont substitués sur le marché à 14 millions de sucre indigène, — que la totalité du sucre colonial n'a pas cessé de trouver place sur notre marché, — Que le malaise des colonies n'a donc pas pour cause la concurrence du sucre indigène, mais la position précaire des colons et leur état d'exploitation par le négoce des ports.

Que l'intérêt maritime n'a pas plus souffert que l'intérêt commercial de la production du sucre indigène ; — que la marine marchande et la marine royale vont au contraire en progressant, et que supposé que nos colonies vinssent à nous échapper, notre marine n'en souffrirait pas, le gouvernement consentant à lui faire faire les transports qu'il donne aujourd'hui à la marine étrangère.

Qu'enfin il est faux que le fisc ait perdu de ses recettes par la production indigène ; — que ces recettes ont au contraire augmenté d'une manière notable et dans une proportion bien plus grande que toutes les recettes analogues ; — que rien ne prouve que la substitution du sucre colonial au sucre étranger puisse avoir lieu de manière à augmenter les recettes du trésor, et que d'ailleurs cet avantage problématique serait compensé et au-delà par la diminution d'autres recettes et la suppression de richesses réellement créées représentant un capital considérable.

Il nous reste maintenant :

1° A montrer où est le mal ;
2° A en constater la cause ;
3° A en indiquer le remède.

---

§ I.

NATURE DU MAL.

Que les colons vendent tout leur sucre à la métropole à un prix suffisamment rémunérateur, ils n'auront en aucune façon à se plaindre de la betterave. Or, nous avons prouvé que tout leur sucre trouve place sur nos marchés ; seulement le prix en est trop bas. Le mal, pour les colons, est donc seulement dans la baisse incessante des prix.

Pour les fabricans de sucre, il faut distinguer. Ceux qui ont fermé leurs fabriques et ceux qui n'attendent que la solution de la question de l'indemnité pour cesser de produire. Ceux-là, disons-nous, ont été frappés, et par un droit prématurément élevé, et par la baisse des prix ; les autres sont dans la position des colons: des prix plus élevés leur permettraient de vivre malgré le droit actuel, de vivre mal sans doute, mais enfin ils ne mourraient pas et pourraient continuer à améliorer leurs terres et à donner du travail à leurs ouvriers.

En prenant pour point de départ la position que le législateur a faite aux deux industries sucrières, le mal réel, le seul, le vrai mal est pour l'une et pour l'autre dans la baisse des prix.

---

§ II.

CAUSE DU MAL.

Cette baisse hors de mesure a-t-elle pour cause un excédant de production? Nous avons fait voir que tout le sucre produit était consommé.

En supposant cet excédant de production, la baisse serait-elle due au sucre indigène ou au sucre colonial? A ce dernier évidemment, puisqu'il a donné 16 millions de kilog. de plus et le sucre de betterave 14 millions de moins.

Il est vrai de dire que les 16 millions produits en plus par le sucre colonial ayant déplacé 14 millions de sucre indigène dont la production a diminué d'autant, et la consommation ayant elle-même augmenté de 2 millions, il faut convenir que si le sucre de betterave ne peut être accusé d'avoir fait baisser les prix, l'augmentation de produits coloniaux n'a pu seul avoir cet effet.

Qui donc a été cause de la baisse des prix? Nous n'hésitons pas à le dire : le sucre étranger. Voici les faits qui nous ont conduit à cette certitude, nous prenons les chiffres ronds des 3 dernières années, déduction faite de la tare.

Il a été, en sucres étrangers,

	introduit en France,	acquitté,	réexporté après raffinage.
en 1839,	3,700,000 k. —	3,600,000 k. —	2,700,000 k.
en 1840,	16,600,000 k. —	6,600,000 k. —	3,100,000 k.
en 1841,	19,300,000 k. —	11,900,000 k. —	8,000;000 (1)

(1) Voir le tableau n° 10.

Au 31 décembre 1841, les basses-matières entrées dans la consommation, résultant du raffinage de l'année, et les bruts acquittés, non encore raffinés ou réexportés après raffinage, s'élevaient ensemble à 3,800,000 kilog. (1).

D'autre part, sur l'exportation des raffinés provenant de sucres soit coloniaux soit étrangers, on remarque que la part de chacun a été, comme suit :

		coloniaux,		étrangers
en 1839,	—	6,900,000 kilog.	—	2,700,000 kilog.
en 1840,	—	3,600,000	—	3,100,000
en 1841,	—	40,000	—	8,000,000 (2).

de ces chiffres il résulte les faits suivans :

1° Accroissement annuel des quantités de sucre étranger entré dans nos entrepôts ;

2° Augmentation des quantités acquittées ;

3° Substitution complète, au raffinage pour l'exportation, du sucre étranger au sucre colonial.

Le mal ne s'arrête pas là. En vain, voudrait-on soutenir que les sucres étrangers n'entrant point dans la consommation, ne peuvent exercer aucune influence sur les prix des autres sucres; cette influence existe, elle est à la fois morale et matérielle ; elle est désastrueuse

Les sucres étrangers pouvant être vendus à un prix donné, et une grande quantité de ces sucres étant en entrepôt, il est évident qu'ils menacent incessamment d'entrer en concurrence

(1) Voir le tableau n° 10.
(2) Idem n° 11.

avec les sucres coloniaux et indigènes, aussitôt que les prix de ces derniers seront remontés au taux auquel les sucres étrangers peuvent être vendus. D'où il suit indispensablement que le maximum de prix que peuvent demander les colons ou les fabricans n'est point déterminé par les besoins de la consommation, mais par le prix auquel on peut livrer les sucres étrangers. Si donc les sucres coloniaux et indigènes se trouvent en petites quantités sur le marché à certaines époques, ils ne peuvent profiter de cet avantage pour obtenir des prix meilleurs ; et quand bien même pas un kilog de sucre étranger ne leur ferait une concurrence réelle, la seule possibilité de cette concurrence arrête le prix au chiffre auquel le sucre étranger peut être livré. Voilà ce que nous appelons l'influence morale.

Et qu'on ne dise pas que cette influence est chimérique ! car de morale qu'elle est, elle devient physique aussitôt que les prix se relèvent, aussitôt que quelques barriques de sucres étrangers sont achetés, ce qui ne manque pas d'arriver toutes les fois que les prix remontent. M. Pommier, dans son rapport au conseil général d'agriculture. citait à l'appui de notre opinion l'exemple suivant, qui prouve à l'évidence qu'il n'en peut être autrement que nous venons de le dire : le 25 décembre 1841, le sucre de Porto-Ricco était côté, au Hâvre, à 24 fr les 50 kilog. ; en y ajoutant 35 fr. 75 c. de droit, il resterait à 59-75 acquitté ; et la bonne 4.e de la Guadeloupe et de la Martinique se cédait, sur la même place à 58 fr. une hausse de 2 fr. sur le sucre colonial était donc *matériellement* impossible (1).

Il y a plus Nous avons comparé tout-à-l'heure la consom-

---

(1) Rapport de M. Pommier au conseil-général d'agriculture, 1842, p. 7.

mation des sucres coloniaux et de betterave en 1837 et 1838 d'une part, et 1841 de l'autre, et nous avons trouvé que les sucres coloniaux avaient déplacé 14 millions de kilog de sucre indigène. Si maintenant nous étendons cette comparaison au raffinage pour la réexportation, nous trouvons, comme nous venons de le dire, que 5 millions de kilog. de sucre étranger ont déplacé 5 millions de sucre colonial. Nous voyons en résumé (les chiffres indiquant les millions).

	sucres consommés colon.	sucres consommés indig.	sucres réexportés raffinés colon.	sucres réexportés raffinés étrang.	totaux.
1837 et 38.	60	49	5	3	117
1841.....	76	35	0	8	119
En plus ...	16	»	»	5	2
En moins..	»	14	5	»	»

Nous voyons donc qu'en définitif lorsque nos marchés n'ont offert aux 3 sucres qu'une augmentation de débouchés de 2 millions, le sucre colonial y a trouvé une augmentation de 11 millions et le sucre étranger de 5 (non compris les bas-produits restés sans droit dans la consommation), alors que le sucre de betterave en a perdu 14.

Si donc le sucre étranger n'avait été sur nos marchés un obstacle invincible à l'élévation des prix, s'il n'avait pas déplacé 5 millions de sucre colonial, les prix de nos deux sucres se fussent infailliblement relevés et maintenus à un taux convenable; et les colons n'eussent eu aucune plainte à formuler. La cause du mal est donc évidemment dans la législation sur le sucre étranger.

§ III.

MOYENS DE REMÉDIER AU MAL.

Le mal étant constaté, voyons quels remèdes on propose d'y apporter, disons un mot de chacun.

Suppression du sucre indigène.

Egalité immédiate des droits entre les sucres coloniaux et indigènes.

Egalité dans un tems donné avec augmentation progressive des droits sur le sucre indigène, ou diminution sur le sucre colonial.

Exportation directe des sucres coloniaux par navires français.

Elévation de la surtaxe des sucres étrangers et diminution du Draw-Back.

Le premier moyen, pour être le plus radical, ne serait pas pour cela le plus efficace. Sans parler de ce qu'il a d'anti-national, de barbare, d'odieux, sans examiner par combien de pertes réelles seraient compensées les avantages problématiques qu'on s'en promet, nous ferons seulement observer qu'il déplace la question. En effet, le problème n'est pas de savoir qui des deux sucres, indigène et colonial, doit être sacrifié; mais comment on les fera vivre tous deux. Et d'ailleurs, le sucre colonial, débarrassé de la concurrence du sucre indigène, rencontrerait celle du sucre étranger qui continuerait à faire le prix du marché ; la question, pour lui donc, resterait entière, il ne profiterait en aucune façon de la ruine des sucreries indigènes, qui en profiterait? « Ce seront, disait à la Chambre des Députés M. de Lamartine, les ennemis de votre industrie, ce seront les Antilles anglaises, les Américains et les Espagnols auxquels vous allez faire passer

cette richesse et ce travail que vous vous disputez à vous-mêmes et que vous arracherez à vos concitoyens (1). »

L'égalité immédiate de droit est sous une autre forme la suppression du sucre indigène ; pour être moins loyal, le moyen n'en est pas moins sûr. En fait, il est de toute évidence qu'une industrie qui va diminuant chaque fois qu'on la frappe, ne saurait, quant à présent, supporter un coup aussi rude. En droit, nous avons démontré que les colons n'étaient nullement fondés à invoquer le principe de l'égalité des charges. Il faudrait d'ailleurs qu'ils sussent ce qu'ils entendent par cette égalité de droit qu'ils réclament, et nous sommes bien convaincus, que s'ils étaient appelés à l'expliquer clairement, ils ne seraient bientôt plus d'accord entr'eux. Qu'est-ce en effet que l'égalité du droit ? est-ce le droit de 45 fr. ou de 38 ? Si le principe est rigoureux, Bourbon ne peut y échapper. Dira-t-on que le principe doit fléchir devant la considération de la distance ? alors ce n'est plus l'égalité du droit qu'il faut réclamer, c'est un droit plus élevé sur le sucre indigène, car cette même considération doit être aussi comptée au sucre de la Martinique. Mais si la considération de la distance entre en ligne de compte, le sucre indigène doit être admis à faire valoir la considération du climat, de la richesse de la plante et du travail libre (2). Alors, nous le répétons, ce n'est plus l'égalité du droit, c'est le système de pondération.

L'égalité immédiate d'impôt n'est donc admissible ni en fait,

(1) Séance de la chambre des députés, 24 mai 1837.

(2) « Je pourrais répondre que les colonies ont bien un autre excédant de protection dans l'esclavage et le travail forcé, sans salaire » (M. Delamartine, chambre des députés, du 24 mai 1837).

ni en droit. Elle ne serait un droit strict pour les colons qu'autant qu'elle serait la conséquence de l'égalité de position, c'est-à-dire de l'émancipation commerciale et politique des colonies, de leur transformation en départements français. M. Ch. Dupin disait en 1836 : « Lorsqu'il s'est agi de mettre en balance des intérêts nationaux, je n'ai plus voulu de préférence. Alors j'ai réclamé, au nom de la justice, l'égalité des droits et des obligations, des charges et des faveurs. » — « Aujourd'hui plus que jamais je resterai fidèle à ces maximes (1). » Si M. Dupin était effectivement resté fidèle à ces maximes, nous serions parfaitement d'accord avec lui. Aujourd'hui qu'il en a changé, nous lui opposerons ce que disait, dans une circonstance analogue, la Chambre de commerce du Hâvre : « Il nous semble qu'il y aurait une condition première à remplir avant de lever les prohibitions qui subsistent dans nos tarifs : ce serait de placer les fabricants, autant que cela dépend du gouvernement, dans une situation semblable à celle de leurs concurrents (2). »

L'augmentation progressive du droit sur le sucre indigène, à jour fixe jusqu'à l'égalité, ou, ce qui revient au même, la diminution sur le sucre colonial, n'est pas plus admissible que l'égalité immédiate. Nous ne nions pas que l'industrie indigène ne soit destinée à faire des progrès tels que dans un temps plus ou moins rapproché elle ne puisse lutter à droits égaux avec le sucre colonial; mais nous protestons de toutes nos forces contre toute prévision possible à cet égard; car la plus légère erreur dans cette prévision pourrait, en frappant trop tôt l'industrie française, l'arrêter court et la ruiner complètement. Il n'est donné à per-

---

(1) Séances des conseils généraux, 19 janvier 1836.
(2) Enquête de 1834, t. 1. p 61.

sonne de calculer la marche de la science et conséquemment celle du progrès qu'elle est appelée à faire faire à l'industrie; il n'est donné à personne de prévoir les circonstances innombrables qui concourent à avancer ou à retarder la marche d'une industrie quelconque.

Par les prédictions faites jusqu'à ce jour, jugeons ce qu'on peut prédire encore :

En 1829, M. Crespel déclarait qu'avant 10 ans la sucrerie indigène pourrait à conditions égales soutenir la concurrence de l'industrie coloniale (1); et cependant M. Crespel, pour n'avoir pas fait entrer dans ses prévisions la baisse très-probable des prix (2), en est réduit à demander le rachat de ses 8 fabriques.

En mai 1837, M. Ch. Dupin publiait le tableau suivant :

Progrès du sucre métropolitain et chute du sucre exotique trois ans avant et trois ans après 1838 (3).

Années.	Produits de la récolte immédiatement précédente.	Augmentat^{s}. annuelles successives.	Consommations totales.	Sucres exotiques.
1834	7,295,900		75,391,994	68,096,094
1835	13,230,211	5,934,311	81,652,337	68,432,146
1836	30,349,340	17,119.129	89,894,966	59,545,526
1837	48,968,805	18,619,565	91,134,000	45,162,195
1838	68 068,805	19,100,000	98,566,000	30.497,195
1839	87,668,805	19,600,000	103 211,000.	15,542,195
1840	107,668,865	20,000,900	108,074,000	305,185

(1) Enquête de 1829, p. 176.

(2) « Quand M. Crespel tenait ce langage il vendait son sucre 60 fr. net. » (Mémoire des fabricants du Pas-de-Calais, février 1832, p. 10).

(3) Faits et calculs relatifs au Projet de Loi, p. 5.

Ce tableau, que M. Dupin présentait, de très bonne foi, nous n'en faisons aucun doute, comme une *hypothèse extrêmement modérée, de beaucoup au-dessous de la vérité*, et qui cependant réduisait, pour 1840, la consommation du sucre exotique aux besoins du jour de l'an, ce tableau n'a-t-il pas l'air aujourd'hui d'une prophétie de l'almanach de Liège?

En présence de déceptions semblables, peut-on raisonnablement demander une loi qui dise à notre industrie: En 1843 tu auras fait tel progrès, en 1844 tel autre, et ainsi de suite? Peut-on même songer à augmenter aujourd'hui le droit déjà trop lourd qui pèse sur elle? Evidemment non. Quand on veut mettre deux industries à même de se faire concurrence, quand l'une des deux a donné à la consommation 16 millions de kilog. de plus et l'autre 14 millions de moins, il serait insensé de frapper de nouveau celle qui cède la place au profit de celle qui l'usurpe.

L'exportation directe des sucres coloniaux serait une mesure avantageuse aux colonies et aux fabricants indigènes; en ne l'autorisant que par navires français, elle ne pourrait nuire à notre marine. Qu'on ne l'ait pas adoptée alors que la France avait avant tout besoin d'assurer sa consommation, on le comprend; mais aujourd'hui nous n'en sommes plus là; et d'ailleurs les bons esprits ont toujours été d'avis de l'admettre (1).

(1) M. de *Maurepas* disait il y a déjà plus d'un siècle : « Si l'on a « exigé l'apport en France des sucres destinés à être réexportés, c'est « parce qu'on ne pensa pas alors qu'ils pussent déboucher directement « des îles pour les pays voisins; et si l'on réfléchit aux avantages qui ré- « sulteraient de ce transport direct, on trouvera que les sucres trans- « portés directement mériteraient une plus grande faveur que ceux qui



Pourquoi donc cette mesure éminemment utile est-elle repoussée? pourquoi, en supposant que les colons n'y aient aucun intérêt, ne pas faire pour les cultivateurs du Nord ce qu'on fait pour les cultivateurs du Midi, qui ne sont pas protégés seulement par un droit supplémentaire de 20 francs sur les rhums et taffias, mais encore par la permission de les expédier directement à l'étranger (1)? C'est, il faut le dire, parce qu'il y a dans les ports des hommes habiles, puissants, qui défendent avec adresse le monopole dont ils jouissent et redoutent une concurrence qui réduirait leurs immenses bénéfices au profit de ceux qui en souffrent.

Si donc on veut continuer à abandonner les colons à l'exploitation de quelques négocians des ports, il faut chercher un autre remède. Il faut laisser le marché français aux sucres colonial et indigène exclusivement et régler la part que chacun doit prendre dans la consommation. En d'autres termes, en excluant du marché les sucres étrangers, laisser la concurrence des coloniaux et des indigènes, faire le prix, et protéger également les uns et les autres, afin que ni l'un ni l'autre ne puisse déplacer son concurrent.

Nous entendons déjà les négociants des ports et les raffineurs se récrier que le sucre étranger n'entre point dans la consommation, qu'il est entièrement réexporté et que conséquemment

---

« sortent de France pour l'étranger, et qu'il serait à désirer, pour le « bien des îles françaises et pour le commerce du royaume, que ce « transport fut plus considérable. »

« Cent huit années n'ont pas vieilli l'avis de M. de Maurepas. » (De la législation coloniale dans ses rapports avec le sucre de canne, par M. Sénac, 1837, p. 26).

(1) M. Molroguier, p. 137.

il ne peut nuire aux sucres indigènes et coloniaux. A cela nous répondrons :

En réalité le sucre étranger entre en consommation, non-seulement par les bas produits qu'il laisse en franchise de droit, mais encore par les sucres en pains provenant de son raffinage et auxquels sont substitués, à la réexportation, des sucres coloniaux ; en effet, des sucres étrangers sont vendus, raffinés et consommés à Paris ou au Hâvre, et les acquits en sont vendus à Marseille qui réexporte des quantités équivalentes de sucres coloniaux. — Nous savons bien qu'à cela l'on objecte qu'il importe peu que les sucres réexportés soient coloniaux ou étrangers, dès que la quantité exportée correspond à la quantité de sucres étrangers acquittés. Cela serait vrai, si, depuis la nouvelle loi, cette quantité de sucre étranger acquitté n'avait pas augmenté aux dépends de celle exportée autrefois provenant de sucre colonial. Mais la quantité de raffinés exportés depuis 10 ans restant la même, 8 millions environ annuellement (1), il est arrivé que 5 millions de raffinés coloniaux ont cessé d'être réexportés et que toute la réexportation porte aujourd'hui sur le sucre étranger ; ou, plus exactement, une même quantité de sucre colonial est bien réexportée raffinée, mais 5 millions environ de raffinés étrangers sont consommés en France, au lieu de 5 millions de sucres coloniaux. — C'est ce qu'il importe d'empêcher. — Et le moyen, le seul, le vrai moyen, c'est de ne permettre le raffinage du sucre étranger qu'en entrepôt et pour la réexportation.

L'élévation de la surtaxe sur les sucres étrangers et l'abaisse-

---

(11) Voir le tableau no 11.

ment du rendement sont des moyens sans doute, mais ils ont l'inconvénient de n'être pas francs. Ou on veut la concurrence étrangère, ou on ne la veut pas.

Si on la veut, il faut nettement admettre le sucre étranger aux dépens du travail national et colonial.

Si on ne veut pas de cette concurrence, il faut l'exclure positivement et non par des moyens détournés qui ne satisferont personne.

Mais, nous dira-t-on, pour protéger un travail national, vous proposez d'en supprimer un autre. — Pas le moins du monde. — Si, comme on le prétend, tout le sucre étranger est réexporté, il continuera à l'être sans aucun obstacle. Si au contraire il s'est substitué au sucre colonial et si la mesure a pour effet de faire rentrer les choses dans leur ancien état, le travail national n'en souffrira pas davantage ; raffiner 8 millions de sucre étranger ou 5 millions de sucre colonial et 3 millions de sucre étranger c'est toujours raffiner 8 millions de sucre. — Mais alors plus de spéculation sur les acquits, plus de moyens de baisse sur les marchés par la présence des sucres étrangers, plus de jeu de bourse dont profite le spéculateur et dont souffrent également le producteur colon et le producteur français ; voilà ce qu'on redoute et ce qu'on n'ose avouer ; voilà ce à quoi le gouvernement et les Chambres doivent mettre un terme, et dans l'intérêt de l'industrie, et dans l'intérêt de la moralité qui doit présider au commerce.

Mais, si vous chassez, dira-t-on encore, le sucre étranger du marché, si vous livrez ce marché aux deux sucres français, si enfin, comme vous l'espérez, les prix se relèvent, ce sera aux dépens du consommateur et il faut que le consommateur ait le sucre au plus bas prix possible.

Nous sommes de ceux qui voudrions que le consommateur eût le sucre au plus bas prix possible ; mais d'abord il faut convenir qu'on ne peut avoir à bas prix une denrée sur laquelle repose un impôt élevé. Le plus bas prix possible du sucre, n'est donc pas ce qu'on recherche, mais bien plutôt l'impôt le plus fort possible.

Admettons toutefois la question sur ce terrain.

Commment entend-on le plus bas prix possible du sucre? est-ce d'une manière abolue? est-ce relativement aux prix de revient des producteurs français et coloniaux? — Si c'est d'une manière absolue, il faut mettre un droit égal sur tous les sucres étrangers et français, ou plutôt supprimer tous les droits. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent ni les colons ni le trésor. — Si l'on entend par le plus bas prix possible du sucre, le plus bas prix auquel peuvent le livrer au consommateur les colons et les fabricans, impôt payé, il faut établir un impôt proportionnel tel que tous puissent vivre, mais en se faisant une suffisante concurrence pour réduire les bénéfices à de justes limites; c'est ce qu'on a voulu faire jusqu'ici et on est arrivé à pondérer les deux sucres, de telle façon que l'un a apporté sur le marché 16 millions de kilog. de plus et l'autre 14 de moins. — C'est qu'aussi on a cru à la possibilité d'une chose impossible : l'établissement sérieux des prix de revient des deux industries. — Inutile d'ajouter que, dans ce système, un troisième rival est de trop; qu'on peut arriver sans lui au plus bas prix possible. Car ici la concurrence étrangère n'est point nécessaire comme stimulant de l'industrie nationale qui, nous le reconnaissons, lorsqu'elle est protégée outre mesure, s'endort sur des bénéfices certains et ne fait aucun progrès.



Nous voilà donc revenus au système de pondération, le seul vrai, le seul juste ; système auquel on revient forcément après avoir en vain discuté tous les autres ; car il faut bien reconnaître qu'entre deux industries qui fournissent au pays un même produit avec des élémens qu'il est impossible de comparer, ce n'est point par *l'égalité du droit* qu'il faut procéder, mais par *l'égalité de protection*. Et parce qu'on n'a pu jusqu'ici établir cette égalité, ce n'est pas une raison pour la déclarer impossible ; mais c'en est une au contraire pour considérer comme insuffisans les moyens employés et en rechercher d'autres. Le principe est bon, les moyens sont mauvais ; il faut trouver d'autres moyens, voilà le problème.

Le sucre colonial, avons-nous dit, entre dans la consommation de la France, pour......... 76 millions de kilog.

Le sucre indigène pour......... 35

Le sucre étranger s'étant substitué pour 5 millions au sucre colonial, pour les raffinés destinés à la réexportation, il faut ajouter........... 5

Total........ 116

On admettra sans difficulté que la consommation ne peut tarder d'aller à 120 millions en y comprenant les sucres réexportés raffinés provenant de sucres bruts coloniaux. On admettra également que la part des deux sucres peut être faite ainsi :

80 pour le sucre colonial,
40 pour le sucre indigène.

120

Toute la question se réduit donc à maintenir à chacun des deux sucres, non par le chiffre indiqué, mais sa part proportionnelle dans la consommation, soit : 2/3 pour le sucre colonial, 1/3 pour le sucre indigène. Pour y arriver, il suffit de varier la proportion du droit suivant que l'un ou l'autre dépasse la part qui lui est assignée. Par exemple : est-il constaté que dans l'année écoulée le sucre indigène a produit plus du tiers du sucre entré en consommation : qu'on augmente l'impôt qui pèse sur lui. Est-il constaté au contraire que les quantités de sucre colonial acquittées pendant l'année ont outrepassé les 2/3 des sucres mis en consommation, qu'on diminue le droit sur le sucre indigène ; par ce moyen on arriverait, en admettant toutefois un maximum et un minimum de droit, on arriverait, disons-nous, à protéger également les deux sucres et à les tenir en équilibre. On ne peut y parvenir en bâsant la loi sur des prix de revient que ni les uns ni les autres ne donneront jamais exacts, qu'on n'a aucun moyen sérieux de vérifier ; tandis qu'il est évident que l'industrie qui augmente sa production est en voie de prospérité, et que celle qui la diminue est dans *des conditions moins bonnes*.

Ce que nous disons du sucre indigène, par rapport au sucre colonial, est également applicable au sucre Bourbon par rapport aux sucres des autres colonies.

C'est sur ces bâses que nous croyons qu'il est juste, équitable, d'asseoir une loi qui résoudrait la question si long-tems controversée :

1° Exclusion du sucre étranger du marché de la France en lui réservant le raffinage en entrepôt ;

2° Augmentation ou diminution du droit sur le sucre indigène suivant qu'il entrerait pour plus ou moins du tiers dans le chiffre total de la consommation;

3° Augmentation ou diminution du droit sur le sucre de Bourbon suivant qu'il entrerait pour plus ou moins du quart dans l'importation coloniale.

En terminant, nous conjurons les colons de s'unir à nous, si la tyrannie des ports leur laisse encore quelque liberté d'action. Nous les en conjurons au nom de leur intérêt qui est identiquement le même que celui des fabricans métropolitains; ce qu'ils comprenaient parfaitement en 1833, alors que dans les observations qu'ils adressaient aux Chambres, ils s'exprimaient en ces termes :

« Les colonies n'ont jamais réclamé contre la protection que le gouvernement accorderait à cette industrie (celle du sucre indigène); elles n'ont jamais prétendu se rendre juges des encouragemens qui lui étaient donnés, quoiqu'elles eussent été fondées à se plaindre, peut-être, de la manière dont elles étaient comparativement traitées. Aujourd'hui *les producteurs des sucres français, colons et métropolitains*, *doivent demander*, *et demandent avant tout*, *que la consommation intérieure du royaume leur soit exclusivement réservée.*

« On ne manquera point de vous dire qu'il ne s'agit pas de favoriser les sucres étrangers, mais seulement de procurer du travail aux raffineries. Alors nous répondrons que *si les raffineries ont des droits à la protection du gouvernement*, *les fabricans de sucre français qui représentent*, *quant au*

nombre des individus et à l'importance des produits, de bien autres intérêts, ne doivent pas être sacrifiés à cette industrie (1). »

Valenciennes le 10 décembre 1842.

EDOUARD GRAR.

DÉCISION.

La Société d'Agriculture de Valenciennes, avant de sanctionner ce travail, crut devoir le soumettre à l'examen et au contrôle des personnes qu'elle jugea plus à même d'en discuter la valeur, d'en apprécier l'esprit, l'importance et l'opportunité. Des membres du comité des fabricans de sucre de Valenciennes (2), ceux du comité des industries annexes (3), ceux du comité général des fabricants conservateurs (4), furent par elle convoqués à cet effet, et ils répondirent exactement à son appel. Au jour fixé pour la réunion, 17 décembre dernier, ce travail fut lu par son auteur et soumis par la Société à l'examen le plus sévère, à la discussion la plus consciencieuse. Toutes les personnes qui assistaient à la séance, tant membres de la société qu'étrangers appelés, ayant à l'unanimité approuvé ce travail dans son ensemble et dans chacune de ses dispositions, la Société a déclaré qu'elle l'adoptait, et décidé qu'il serait imprimé et distribué en son nom à Messieurs les Ministres et à Messieurs les Membres des deux chambres.

---

(1) Observations sur le Projet de Loi relatif à la tarification des sucres, p. 17. Ce mémoire est signé par, MM. Le vice-Amiral comte Jacob président, Florian, Baron Cools, Foignet, Azema, Sully-Brunet, Favart.

(2) MM. Blanquet, D. Gouvion, Hamoir, Moreau, Carlier-Mathieu, Brabant et Dervaux.

(3) MM. Charles Gellé, président du tribunal de commerce, Dupont et Tancrède (les deux autres étant membres de la société).

(4) MM. Fouquier d'Hérouel, et Duplaquet (de l'Aisne).

VOTES POUR L'INDUSTRIE

ɔte une allocation de 2,500 fr., en 1
Mayenne, la plus importante fabriq
que l'impôt n'atteigne pas les fabriq
étouffer cette industrie.

et le vœu formel que le sucre de be
vœu que la fabrication du sucre de
un jour indispensable d'établir un i
tous les ménagemens nécessaires pou

et le vœu que la fabrication du suc
ion du sucre a eu pour conséquence
chères, l'emploi d'ouvriers nombreu
ins occupés. Un droit, quelque faibl
ivelle, et la concentrerait exclusiveme
taxe est reconnue indispensable, le c
ans au moins.

e le gouvernement, dans ses projets
nde circonspection. Etablir un princi
brusquement, ce serait tuer une indus
ent aux progrès de l'agriculture.

gouvernement de favoriser la culture
r le sucre indigène.

d'avis que les intérêts les plus évid
impôt sur le sucre de betterave.

néral émet le vœu que la fabrication
ôt qui étoufferait cette industrie dès
ure.

e, pendant dix ans au moins, la fab
pôt.

et le vœu que la culture de la better
nacée.

n de faire faire des progrès à l'agr
sur le sucre de betterave, qui sera fat

prime le vœu qu'il ne soit, quant à
ave.

t accorde une protection spéciale aux fabriques de
el on pourrait proposer de les soumettre soit assez
abriques de se répandre dans les départemens du
s écoles d'agriculture pratique.

ire de la betterave, et, par suite, la fabrication du
vantage pour l'agriculture, et qu'une taxe imposée
ement que cette culture a pris depuis plusieurs an-
le à percevoir et funeste dans ses résultats, déclare
re tendant à frapper d'une contribution le sucre in-

sucre de betterave soit ajournée à quelques an-

agriculture, qu'il ne soit point établi d'impôt sur le

nement favorise et protége la culture de la betterave
u'elle produit.

'il est important d'encourager sont: la culture.....

n côté, l'intérêt au moins apparent du trésor, de nos
ommerce intérieur, de la marine même; d'un autre
féconde, arrêtée au moment où elle se mettait en
sur tous les départemens du royaume. Quel choix
s repose l'avenir du pays? — Persuadé de la gran-
du sucre indigène est de nature à offrir à l'agricul-
étropole, le conseil émet le vœu que cette industrie
ait entraîner son anéantissement.

sucre indigène, livré au commerce par les fabriques
nt imposable, et qu'il est juste que ce nouveau pro-
qu'il lui cause; mais il émet le vœu que les fabri-
t exemptes d'impôt pendant trois ans et que la cul-
toute entrave.

bli sur la fabrication du sucre indigène, la loi doit
rigoureuse; que l'impôt doit être progressif et subor-
portance de cette industrie, surtout dans les dépar-

ement favorise l'établissement du sucre de betterave
jet.

TABLEAU

...TANCE DES DÉPARTEMENS QUI ONT ÉMIS ...

(Statistique de la France publiée par le Ministre ...

...	DÉPARTEMENS.	ÉTENDUE TERR TC...
		Pour le sucre...
...est	Mayenne	514,868
...	Nord	567,863
	Pas-de-Calais	655,645
	Somme	614,287
	Seine-Inférieure	602,912
	Eure-et-Loir	548,504
	Seine-et-Oise	560,337
	Seine-et-Marne	563,482
...st..	Ardennes	517,385
	Marne	817,037
	Meuse	620,555
	Moselle	532,796
	Meurthe	608,922
	Aube	606,397
	Haute-Marne	625,043
	Haut-Rhin	406,032
...	Indre-et-Loire	611,679
	Deux-Sèvres	607,350
	Vienne	676,000
...	Loiret	667,679
	Cher	720,880
	Allier	725,981
	Puy-de-Dôme	797,238
...	Côte-d'Or	856,445
	Haute-Saône	530,990
	Doubs	525,212
	Isère	829,051
...st.	Lot-et-Garonne	530,711
	Haute-Garonne	618,558
	Hautes-Pyrénées	452,790
...	Cantal	582,959
	Lot	525,280
	Tarn	573,977
...	Drôme	653,557
	Gard	592,108
		Pour le sucr...
...est	Ille-et-Vilaine	668,697....
...	Pyrénées-Orientales	411,623....
		Pour les sucres...
...	Loire-Inférieure	681,704....
...st.	Gironde	975,100....

...PORTANCE PROPORTIONNELLE DES DÉPART...

	ÉTENDUE territoriale.	PROP... approxi...
...a France	52,768,600	
...sucre indigène	21,338,290	1/2...
...sucre colonial.	1,080,320	1/5...
...sucre étranger	1,656,804	1/5.

...ons ... ...rts ...
...6
5
4
2
3
3
8
2
3
2
9

TABLEA

IMPORTANCE DES DÉPARTEMENS QUI ONT ÉMIS

(Statistique de la France publiée par le Ministre

GIONS.	DÉPARTEMENS.	ÉTENDUE TERR TC
		Pour le sucre
d-Ouest	Mayenne..........	514,868 ...
d......	Nord............	567,863
	Pas-de-Calais......	655,645
	Somme...........	614,287
	Seine-Inférieure...	602,912 ...
	Eure-et-Loir......	548,304
	Seine-et-Oise......	560,337
	Seine-et-Marne....	563,482
d-Est..	Ardennes.........	517,385
	Marne...........	817,037
	Meuse...........	620,555
	Moselle...........	532,796 ...
	Meurthe..........	608,922
	Aube.............	606,397
	Haute-Marne......	625,043
	Haut-Rhin........	406,032
st.....	Indre-et-Loire.....	611,679
	Deux-Sèvres......	607,330 ...
	Vienne...........	676,000
tre....	Loiret............	667,679
	Cher.............	720,880 ...
	Allier	725,981
	Puy-de-Dôme......	797,238
......	Côte-d'Or.........	856,445
	Haute-Saône.......	530,990 ...
	Doubs............	525,212
	Isère.............	829,031
l-Ouest.	Lot-et-Garonne ...	530,711
	Haute-Garonne....	618,558 ...
	Hautes-Pyrénées...	452,790
l.......	Cantal...........	582,959
	Lot	525,280 ...
	Tarn.............	573,977
l-Est...	Drôme...	655,557 ..
	Gard............	592,108
		Pour le sucr
d-Ouest	Ille-et-Vilaine	668,697....
l.......	Pyrénées-Orientales	411,623....
		Pour les sucres
st.....	Loire-Inférieure...	681,704....
l-Ouest.	Gironde..........	975,100....

IMPORTANCE PROPORTIONNELLE DES DÉPART

	ÉTENDUE territoriale.	PROP approxi
ute la France.....	52,768,600	
ır le sucre indigène	21,338,290	1/
ır le sucre colonial.	1,080,320	1/
ır le sucre étranger	1,656,804	1/5.

COMMERCE DE LA MÉTBON, PENDANT DIX ANNÉES.

Documens statistiques puce publiée par le même Ministre.

ANNÉES.	NOMS des COLONIES.	DLONIES. narchandises deaises co destination pocolonies.	VALEUR TOTALE des importations et exportations constatées dans les ports des colonies.	VALEUR TOTALE des importations et exportations constatées dans les ports de France.
1823...	Martinique....... Guadeloupe...... Guyane.......... Bourbon.........	.34,466,823	54,803,138	68,948,386
1824...	Martinique....... Guadeloupe...... Guyane......... Bourbon.........	.41,787,386	68,310,803	90,706,215
1825...	Martinique...... Guadeloupe...... Guyane... ...... Bourbon.........	.42,176,138	73,336,073	86,621,841
1826...	Martinique...... Guadeloupe...... Guyane......... Bourbon.........	.58,360,787	94,667,233	113,637,182
1827...	Martinique....... Guadeloupe..... Guyane......... Bourbon........	.54,022,143	93,301,341	109,339,203
1828...	Martinique...... Guadeloupe..... Guyane......... Bourbon........	.51,811,858	98,934,662	110,976,063
1829...	Martinique...... Guadeloupe..... Guyane......... Bourbon.........	.60,049,898	97,370,238	121,504,088
1830...	Martinique...... Guadeloupe...... Guyane......... Bourbon.........	.36,783,610	77,933,090	93,030,632
1831...	Martinique....... Guadeloupe..... Guyane......... Bourbon........	.31,929,733	60,278,608	94,633,323
1832...	Martinique...... Guadeloupe..... Guyane.......... Bourbon........	.48,868,501	73,338,636	103,551,162
	MOYENNE.....	46,023,919	79,471,382	99,917,009

1788 et moyenne de 1822 a 1831.

(Statistique d'Herbier, t. vii, p. 60 et suiv.; Documens statistiques publiés par M. le Ministre du Commerce en 1833

	Martinique. 1788.	Martinique. Moyenne de 1822 à 1831	Guadeloupe. 1788.	Guadeloupe. Moyenne de 1822 à 1831	Ensemble 1788.	Ensemble Moyenne de 1822 à 1831
Exportations.						
Marchandises fournies à la métropole, pour....	fr. 25,640,000	fr. 16,319,851	fr. 15,033,000	fr. 18,300,362	fr. 40,693,000	fr. 34,820,215
Marchandises fournies à l'étranger et aux colonies, pour...........	7,717,000	3,373,538	1,599,000	2,464,673	9,316,000	6,838,211
	33,357,000	19,693,389	16,652,000	20,965,035	50,009,000	41,658,426
Importations.						
Marchandises reçues de la métropole, pour.......	15,133,000	13,916,913	5,362,000	11,673,559	20,495,000	25,590,472
Marchandises reçues de l'étranger et des colonies, pour...........	9,198,000	3,784,719	3,424,000	4,068,342	12,622,000	7,853,061
	24,331,000	17,701,632	8,786,000	15,741,901	33,117,000	33,443,533

	1788.	Moyenne de 1822 à 1831
Exportation des deux colonies...............	fr. 50,009,000	fr. 41,638,424
Importations............	33,117,000	33,443,533
Ensemble.......	83,126,000	75,081,957

Commerce des sucres, cafés et cotons.

	Quantités livrées. 1788.	Quantités livrées. Moyenne de 1822 à 1831
Sucres { Martinique....	k. 13,512,959	k. 20,634,200
Sucres { Guadeloupe...	7,436,294	29,222,326
Ensemble..	20,949,253	49,856,526
Cafés..................	k. 5,158,624	k. 1,835,242
Cotons..................	927,477	125,851

ICE.

0.)

VALuvement colonial, de 1825 à 1840.

ANNÉES.	ITAL. Importati	PART que prend dans le *commerce par mer* LE COMMERCE AVEC LES COLONIES. (Martinique, Guadeloupe, Bourbon. Cayenne.) IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS	TOTAL.	PROPORTION p. 0/0.
1825......	200,300,000,000	44,400,000	44,100,000	88,500,000	11
1826......	174,200,200,000	59,100,000	58,900,000	118,000,000	13
1827......	199,600,200,000	55,400,000	50,800,000	116,200,000	14
1828......	203,800,600,000	59,200,000	49,400 000	108,600,000	13
1829......	195,600,200,000	62,000,000	61,800,000	123,800,000	14
1830......	187,700,000,000	58,200,000	37,100,000	95 300,000	11
1831......	178,900,000,000	62,600,000	30 200 000	92,800,000	12
1832......	181,300,200,000	56,700,000	51,700,000	108,400,000	11
1833......	226,200,600,000	54,300,000	34,000,000	88,300,000	9
1834......	223,900,000,000	60,400,000	39,800,000	100,200,000	10
1835......	281,000,100,000	61,000,000	43,200,000	104,200,000	10
1836......	327,700,000,000	58,300,000	46,200,000	104,500,000	8
1837......	263,800,000,000	48,900,000 (1)	48,800,000	97,700,000	9
1838......	307,900,000,000	62.500,000 (1)	48,000.000	110,500,000	8
1839......	290,900,500,000	66,600,000 (1)	45,700,000	112,300,000	8
1840......	297,800,200,000	55,900,000 (1)	50,300,000	106,400,000	7

(1) On ne perdra | ce qui concerne l'importation des colonies en France, fort supérieures, pour le

1840,

Avec[...]gation de concurrence.

[...]NNÉES.	NAVIGA[...] COLONIA[...]		PART [...]oportionnelle de la [...]ATION COLONIALE [...] la [...]tion [...]ment [...]ais. [...]2 et 3)	dans l'ensemble de la navigation.
	Tonnea[...]			
....	206,00[...]		[...]p. 0/0	12 p. 0/0
....	222,00[...]			14
....	218,00[...]			11
....	183,00[...]			10
....	224,00[...]			11
....	225,00[...]			10
....	219,00[...]			9
....	199,00[...]			8
	(1)			
....	207,000	23[...]		7
....	193,000	22[...]		7
[...] décennale.	210,000	21[...]		9
....	173,000	19[...]		6

OBSERVATIONS.

En additionnant les chiffres des colonnes 1, 2 et 3, on a le chiffre total de la navigation par navires français; cette navivagation était donc,

	En 1830,	En 1840,
Colonies.....	206,000 t.	199,000 t.
Pêcheries....	109,000	149,000
Concurrence.	392,000	1,044,000
	707,000	1,392,000
Si on en déduit les colonies..	206,000	199,000
On a	501,000	1,193,000
		501,000
Progrès en 10 ans ...		692,000

La navigation étrangère qui était, en 1840, de .... 1,938,000 t.
était, en 1830, de....... 1,040,000 .

Progrès............ 898,000

La navigation française, dans les colonies, a donc augmenté, sur le chiffre de 1830, de............... 14/10

La navigation étrangère ne s'est accrue que d'environ.. 9/10

[...] partir de 1838, le mode de j[...]à 18 pour 0/0. Pour établir la comparaison avec les antérieures à cette modifica[...]ge actuel, ceux qu'aurait donnés l'ancien système, s'il [...]onservé; ils figurent dans l[...]

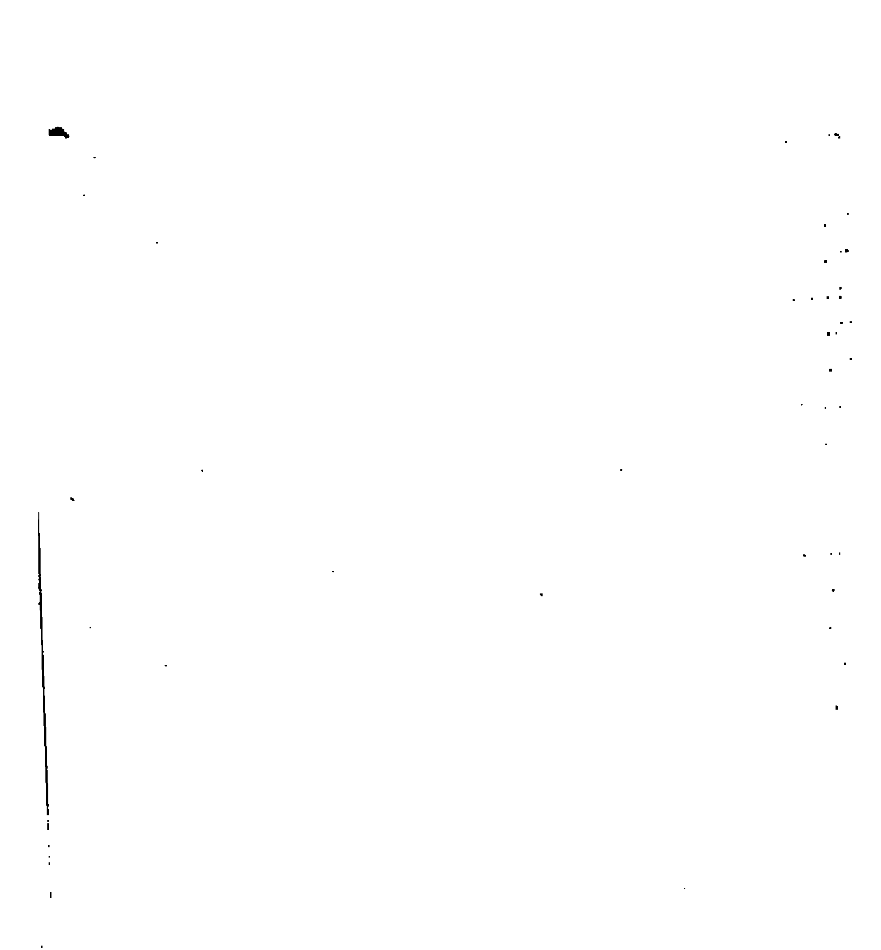


TABLEAU de , pendant 30 ans, de 1812 à 1841

ANNÉES.	SUCR AYANT ACQUITTÉ LE colonne n'indiquent pas les sucres coloniaux apportés en France, mais	
	coloniaux. A	étrangers. B
	k.	k.
1812	»	»
1813	»	»
1814	»	»
1815	»	»
1816	17,677,475	6,912,600
1817	31,419,137	5,117,724
1818	29,874,583	6,144,536
1819	34,360,577	5,400,766
1820	40,752,205	7,864,546
1821	45,372,386	3,067,441
1822	52,307,050	3,173,954
1823	38,544,721	2,998,135
1824	56,882,087	3,149,035
1825	53,187,949	2,892,557
1826	69,315,681	2,148,235
1827	59,373,255	944,376
1828	70,922,969	679,887
1829	74,010,058	529,094
1830	68,884,944	741,992
1831	81,289,371	445,803
1832	82,247,661	346,606
1833	69,918,686	1,588,176
1834	66,475,450	4,366,804
1835	69,339,548	3,292,480
1836	66,188,958	1,012,833
1837	66,489,668	3,342,966
1838	68,146,685	3,309,480
1839	71,613,062	3,655,540
1840	78,445,086	6,666,360
1841	74,278,922	11,941,761

OBSERVATIONS.

colonne n'indiquent pas les sucres coloniaux apportés en France, mais
s droits, conséquemment ceux qui ont été livrés soit à la consomma
ffinage, ou pour l'intérieur, ou pour l'exportation.
r les sucres étrangers.
e total des sucres de cannes, coloniaux ou étrangers ayant acquitté les
ent entrés dans la consommation ou livrés au raffinage.
ds réel des quantités de sucre raffiné et de mélasse pour lesquels la
payée, sans faire aucune supputation du rendement plus ou moins
au raffinage; on part de cette donnée, que tout ce qui n'est pas res-
l'intérieur sous une forme quelconque, soit mélis, soit lumps, vergeoise
e, 100 kilog. de sucre parfaitement raffiné n'ont pas été obtenus de
rut; mais si, pour les produire, il a fallu travailler 150 ou même 240
o ou 240 kilog. n'ont pas pour cela été détruits en fab ique, et les
elque chose. En definitive, ils ont satisfait au besoin *des consomma-*

ntérieures à 1823, les états de douane ne donnent que la somme des
tités de sucre de diverses espèces qui sont ressorties après raffinage.
prime étant de 1 fr. par kilog. pour mélis, la somme des francs expri-
kilog.; ce que cela peut avoir d'inexact influe bien peu sur les résul-
du tableau joint à l'exposé des motifs de la loi présentée à la Chambre
1837.)
le reste sur les mêmes bases.
ées sur les colonnes précédentes il résulte qu'en soustrayant les chif-
é (colonne D) du chiffre des sucres ayant acquitté les droits (colonne
e sucre de canne soit colonial, soit étranger, livrée à la consommation.
on ait été immédiate, ou qu'elle se soit reportée sur les premiers mois de
porte peu. Le fait est que tout a été livré à la consommation de la

dans cette colonne sont ceux de la production. Comme tout est con-
ce soit immédiatement ou après quelques mois, tout le sucre n'en est
— Le chiffre de chaque année comprend la campagne commencée en
cédente.
ité de sucre de cannes qui a acquitté les droits et n'a pas été réexporté
e de la production indiquée (colonne G), on a le chiffre de la consom-
ance.

SUMÉ PAR MOYENNES DÉCENNALES.

	SUCRES DE CANNES: ACQUITTÉS. Colo-niaux.	Étran-gers.	Ensem-ble.	Réexportés.	Consommés.	SUCRE de betterave.	CONSOMMATION totale.	DROITS perçus.	PRIX.
	Millions de kilogrammes.							Millions de francs.	Le kilog.
1821.	»	»	28	»	28	»	28	21	3 f. 22 c.
1831.	62	4	65	8	55	2	57	26	2 36
1841.	71	4	75	11	64	29	95	29	1 79
1841.	74	11	86	10	76	26	105	41	1 63

TAU N° 10.

MOUVEMENT DES SUC ÉTRANGERS DE 1835 A 1841.

ÉES.	IMPORTÉS.	AC	ÉS	RESTANT.	EXCÉDANT.	OBSERVATIONS.
	poids brut. kilog.	poi	kil.	kil.	kil.	
......	77,307,799	8	257	332,223	»	Tout est compté au poids net. Conséquemment la 1re colonne est de 10 p. °/₀ au-dessous des chiffres officiels qui indiquent l'importation au poids brut. Tous ces chiffres sont pris dans les documens officiels.—Pour connaître les restans exacts, il faudrait en ôter la partie des quantités de mélasses réexportées provenant des sucres étrangers.
......	75,397,245	6				
......	83,049,141	66	844	127,989	»	
......	84,249,890	6				
......	79,326,022	66	046	»	522,980	
			890	379,590	»	
	Total.....399,330,093	354				
	Tare...... 39,953,004		575	865,765	»	
			335	1,489,025	»	
	Poids net.359,377,086					
	Acquittés..354,879,285		485	3,876,276	»	
	Différences 4,706,801 div					

EAU N° 11.

ASSES APRÈS RAFFINAGE, DE 1835 A 1841.

			ES.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
			kil.	kil.	
......	66,533,563	6	424	8,555,306	Tout est compté au poids net. Ces chiffres sont extraits des documens fournis aux commissaires des sucres nommés par la chambre des députés et des documens publiés annuellement par la douane.
......	86,992,808	68	457	10,947,035	
......	87,664,893	71	432	9,541,675	
......	75,543,696	78	295	11,139,857	
......	83,918,642	74	670	11,699,965	
	Total.....402,655,602	358	735	10,406,837	
	Tare 40,265,560		922	9,928,359	
	Poids net..362,390,042				
	Acquittés..358,973,321				
	Différences 3,416,721 div				
......	83,918,642				
	Tare 8,391,864				
	Poids net.. 77,326,778	74			

Ce chiffre est celui de la réexportatio
rons à l'obligeance de M. le directeur g
tre du 16 juillet 1842), il nous condu
Importés en 1841..............
Acquittés....................
Réexportés...................
Restait donc en entrepôt au 1er jan
Soit pour la consommation de 15 jo

ÆAU N° 10.

MOUVEMENT DES SUC[...] ÉTRANGERS DE 1835 A 1841.

ÉES.	IMPORTÉS.	AC
	poids brut, kilog.	poi
......	77,307,799	8
......	75,397,245	6
......	83,049,141	6
......	84,249,890	6
......	79,326,022	6
	Total.....399,330,093	35
	Tare...... 39,953,009	
	Poids net.359,377,086	
	Acquittés..354,879,285	
	Différences 4,706,801	div

TES	RESTANT.	EXCÉDANT.	OBSERVATIONS.
kil.	kil.	kil.	
257	332,223	»	Tout est compté au poids net. Conséquemment la 1re colonne est de 10 p. % au-dessous des chiffres officiels qui indiquent l'importation au poids brut.
844	127,989	»	
946	»	522,980	
890	379,590	»	Tous ces chiffres sont pris dans les documens officiels.—Pour connaître les restans exacts, il faudrait en ôter la partie des quantités de mélasses réexportées provenant des sucres étrangers.
575	865,765	»	
335	1,489,025	»	
485	3,876,276	»	

......	66,535,565	6
......	86,992,808	68
......	87,664,895	71
......	75,543,696	78
......	85,918,642	74
	Total.....402,655,602	358
	Tare 40,265,560	
	Poids net..362,390,042	
	Acquittés..358,973,321	
	Différences 3,416,721	div
......	85,918,642	
	Tare 8,591,864	
	Poids net.. 77,326,778	74

ÆAU N° 11.

[...]ASSES APRÈS RAFFINAGE, DE 1835 A 1841.

ES.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
kil.	kil.	
424	8,555,306	Tout est compté au poids net. Ces chiffres sont extraits des documens fournis aux commissaires des sucres nommés par la chambre des députés et des documens publiés annuellement par la douane.
457	10,947,033	
432	9,541,675	
295	11,139,857	
370	11,699,965	
735	10,406,837	
922	9,928,339	

Ce chiffre est celui de la réexportatio[...]
[...]ons à l'obligeance de M. le directeur [...]
[...]tre du 16 juillet 1842), il nous condu[...]

Importés en 1841..............
Acquittés......................
Réexportés.....................
Restait donc en entrepôt au 1er janv[...]
Soit pour la consommation de 15 jo[...]

ESSAI SUR LE HASCHISCH,

COMPOSITION ENIVRANTE EN USAGE DANS L'ORIENT.

PAR M. THÉOD. LORIN, MEMBRE CORRESPONDANT.

Tous les hommes, ou du moins presque tous, éprouvent de temps en temps le besoin de se procurer une surexcitation des fibres cérébrales, qui, en leur causant une sorte d'ivresse, les fait sortir temporairement de leur état habituel. Aussi retrouvons-nous à peu près chez tous les peuples, même chez ceux que nous nommons sauvages, l'emploi des boissons enivrantes plus ou moins artistement composées au moyen de la fermentation des matières végétales. Il me paraît inutile d'entrer là-dessus dans de longs détails, qui n'apprendraient rien à ceux qui ont lu les voyageurs anciens et modernes; d'ailleurs ils sont étrangers au sujet de cette courte notice.

La loi du Prophète ayant proscrit le vin et les autres breuvages qui peuvent troubler la raison, les Musulmans ont cherché depuis longtemps à les remplacer soit par l'usage de la pipe, soit par les fumigations, soit enfin par la mastication de pâtes ou de confections d'opium et de quelques autres végétaux. Une de ces compositions végétales les plus universellement adoptées est celle qui est connue en Orient sous le nom de *Haschisch*.

On nomme ainsi une pâte ou conserve composée des feuilles, des fleurs ou des graines du chanvre, auxquelles on mêle plus ordinairement des matières sucrées, et quelquefois une petite quantité d'opium. La mastication de cette pâte assez généralement en usage chez les Arabes, les Egyptiens, les Persans, les Hindous, etc., produit une sorte d'ivresse ou d'extase, accompagnée de visions agréables ; mais quelquefois aussi elle provoque la fureur.

« La mastication du chanvre, dit feu M. Mongez, rend
» les Arabes querelleurs, furieux et sanguinaires: aussi, lors
» de l'expédition d'Egypte, le général Menou avait-il cru de-
» voir la proscrire sous les peines les plus fortes. » M. Olivier nous apprend aussi qu'à l'époque de son voyage en Perse, vers le commencement de ce siècle, Méhémet punissait du dernier supplice ceux qui distribuaient cette dangereuse composition, et même ceux qui en faisaient usage.

Les préparations de chanvre connues des Hindous sous les noms de *Bang* et de *Majuh* s'emploient aussi en liqueur, ou sous la forme de fumigation, soit en jetant sur le feu les fleurs, les feuilles ou les graines du chanvre, soit en aspirant la fumée de cette plante au moyen de la pipe.

Au rapport d'Ali-Bey (Louis Badia), les habitants de Fez se procurent également, au moyen d'une plante qu'ils nomment *Kif*, une ivresse momentanée. Mais ce célèbre et malheureux voyageur n'a pu déterminer d'une manière précise quelle est cette plante, ne l'ayant, dit-il, jamais vue que desséchée.

Si l'on en croit Makrizi, la propriété enivrante du chanvre et sa préparation seraient une découverte du schéïk Haïdar, mort l'an 618 de l'Hégire (1221 de notre ère). Ce secret, concentré durant quelque temps chez les Fakirs disciples du schéïk, ne se répandit que vers l'an 628 (1230 ou 1231) d'abord dans l'Irak, ensuite en Syrie, en Egypte et dans l'Asie mineure. Il se peut que le schéïk Haïdar ait inventé l'art de préparer le *Haschisch*, ou du moins l'ait importé en Turquie, soit de l'Inde, soit de quelque autre partie de l'Orient; mais la propriété enivrante du chanvre n'était point inconnue des anciens, puisqu'au rapport d'Hérodote les Scythes faisaient usage, pour s'enivrer, des feuilles de chanvre qu'ils jetaient sur le feu et dont ils aspiraient la fumée.

M. le docteur Guyon, chirurgien de l'armée d'Afrique,

dans un mémoire aussi profond que curieux sur le *Haschisch* (1), lu à l'Institut de France, Académie des Sciences, en avril 1842, observe que le chanvre de l'Orient, soit que cette propriété soit naturelle à la plante elle-même, soit qu'il la doive à l'influence du climat, n'aurait pas besoin de préparation pour devenir enivrant, et que cette plante, même lorsqu'elle est sur pied, agit sur les nerfs d'une manière très-marquée. Il cite à l'appui de son assertion un assez grand nombre de faits.

Ce savant médecin a cru retrouver dans le *Haschisch* le célèbre *Népenthès* d'Homère (2), qui, selon feu M. de Villoison, pourrait n'avoir été qu'une des préparations d'opium si célèbres dans l'Orient.

Un mot maintenant sur l'étymologie de *Haschisch*, *Haschischa*. Ce mot, rangé par Golius sous la racine *Haschscha*, *aruit*, *resecuit herbam fœnumve; herbâ sicciore pavit equum*, signi-

---

(1) Je ne connais que d'une manière imparfaite, d'après quelques extraits rapides donnés dans les journaux, le mémoire de M. Guyon. Le peu que j'en ai vu me donne un vif regret de n'avoir pu le lire et le méditer.

(2) On s'accorde assez généralement à donner le nom de *Népenthès* à la préparation qu'Hélène mêla dans le vin qu'elle servit à Télémaque, afin de calmer son chagrin. Toutefois le mot Νηπενθες n'est point le nom particulier d'un breuvage. Ce mot, composé de la particule négative νη et du substantif πενθος, douleur, est un adjectif ajouté comme épithète au substantif φαρμακον, et qui signifie propre à dissiper la mélancolie, à procurer l'oubli des peines, des douleurs :

Νηπενθες τ'ασχολον τε, κακων επιληθον απαντων.
Homer. Odyss. 4, v. 221.

Au reste, ce c'est pas ici le lieu d'examiner si ce prétendu breuvage n'était, comme le pense Plutarque, qu'une allégorie, au moyen de laquelle le poëte a voulu peindre les charmes de la conversation d'Hélène, ou si c'était réellement une composition enivrante dont cette princesse avait reçu le secret de l'Orient. Ceux qui voudront approfondir cette question peuvent consulter les nombreux commentateurs d'Homère, les lexicographes grecs et latins, J. Gorris, Definit. médic., p. 426, etc., etc.

fie selon ce savant orientaliste, *herbe*, *plante*, et plus spécialement *herbe sèche*, *foin*, ou tout autre fourrage. Il ajoute qu'on a ensuite désigné par ce mot les *feuilles de chanvre réduites en poussière*, et qui servent à composer un électuaire enivrant; qu'enfin, les Egyptiens donnent ce nom à l'*électuaire* lui-même. Voy. J. Golius, gloss. arab. col. 613; — Maimski, Lexic. Arab. Pers. turc., tom. 2, p. 478. — Si l'on en croit Prosper Alpin, le chanvre de l'Inde, *Konab Hindi* (Cannabis Indica), a été nommé *Haschisch* ou *la plante par excellence*, à raison de ses propriétés; mais feu M. Silvestre de Sacy ne voit dans cette dénomination qu'une abbréviation des mots, *Haschischat alfokara*, l'herbe des Fakirs, parce que ce sont eux qui en ont introduit l'usage. S'il m'était permis d'émettre une opinion différente de celle d'un orientaliste aussi profond que feu M. Silvestre de Sacy, j'accorderais la préférence à l'étymologie indiquée par Jac. Golius.

Consultez sur le *Haschisch* et sur l'emploi du chanvre comme substance enivrante :

Olivier, voyage en Perse.

Garcin de Tassy, Mém. sur quelques parties de la religion musulmane dans l'Inde; nouv. journal asiatique (sept. 1831), tom. 8, p. 192.

Ali-Bey (L. Badia), Voy. tom. 1, chap. 8, p. 139, 140.

Lamarck, Encyclop. méthod. Dict. de Bot. art. *Cannabis Indica*.

Mongez, Rech. sur le chanvre; Mém. de l'Institut, littér. et beaux-arts, tom. 5.

Silvestre de Sacy, Mém. sur les Assassins; Mém. de l'Institut, Inscript. et Belles-Lettres, tom. 4.

Idem, Chrestomathie Arabe, extraits de Makrizi.

Ch. Pougens, Trésor des origines, spéc. art. *assassin*.

M. le docteur Guyon, Mém. sur le *Haschisch*, lu à l'Académie des Sciences de Paris, avril 1842.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 23 AVRIL 1843.

PROCÈS-VERBAL.

PRÉSENS : MM. *E. Boulanger,* président ; *Coffin,* vice-président ; *J. Mangeart,* secrétaire ; *Deffaux,* archiviste ; *Edouard Grar, Hocques, Q. Lefèvre, Potier, Miroux, B. Cheval, Grandfils, Courtin, Dutemple, Huart, Dilly,* membres titulaires ; *Fournet,* membre correspondant.

La séance est ouverte à deux heures et demie, après que la musique de la garde nationale a exécuté un morceau tout-à-fait de circonstance.

On procède alors dans l'ordre suivant, en présence d'un nombreux auditoire, réuni pour cette solennité, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

1° Allocution de M. E. Boulanger, président ;

2° Compte-rendu des travaux de l'année et des résultats du concours, par M. J. Mangeart, secrétaire ;

3° Note historique sur la houille, par M. E. Grar, membre titulaire ;

4° Rapport sur le concours de poésie, par M. E. Boulanger, président ;

5° Découverte du charbon dans le Hainaut français, pièce de vers par M. Lequenne-Cousin, de Cambrai, lue par lui-même;

6° Siége de Valenciennes en 1793, pièce de vers par M. Henri Caffiaux, de Valenciennes, lue par M. le président, conformément au désir de l'auteur, présent à la séance.

7° Distribution des prix et encouragements dans l'ordre et de la manière suivante :

CONCOURS DE 1842.

DISTRIBUTION

DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS

FAITE

Le dimanche 23 avril 1843, sous la présidence de M. Boulanger, en l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes.

AGRICULTURE.

Concours de labourage.

AU HARNA.

1er Prix : Charles Lallou, laboureur chez M. Pierre-Joseph Cheval, à Saint-Saulve : une médaille en argent et 60 francs.

2me Prix : Jean-Baptiste Alglave, laboureur chez M. Adrien Cheval, à Estreux : une médaille de bronze et 40 francs.

3me Prix : Philippe Pétiaux, laboureur chez M. Giraud-Pillion, à St.-Saulve : 20 francs.

AU BRABANT.

1er Prix : Adolphe Verrier, chez M. Leduc, à Artres : une médaille en argent et 60 francs.

2me Prix : Hubert Dufour, chez M. Péniaux, à Valenciennes : une médaille de bronze et 40 francs.

3me Prix : Jean-Baptiste Sallet, chez M. Cachera, à Aulnoy : 20 francs.

Prix de Moralité.

HOMMES.

Jacques-Joseph Prestre, domestique depuis 52 ans, chez M. Deslinsel, à Wavrechain : 50 francs.

FEMMES.

Alexandrine Dubois, domestique depuis 42 ans, chez M. Romain Bassez, à Estreux : 50 francs.

Concours de Bestiaux.

80 francs à M. Bonaventure Cheval, d'Estreux, propriétaire du plus beau taureau de 3 à 6 ans.

50 francs à M. Auguste Mathieu, d'Herrin, propriétaire du plus beau bélier.

50 francs à M. Amédée Hamoir, de Saultain, propriétaire de la plus belle vache-laitière.

40 francs à M. Miroux, d'Aulnoy, propriétaire de la plus belle génisse au-dessous de 3 ans.

50 francs à M. Bonaventure Cheval, d'Estreux, propriétaire du lot le plus beau et le plus nombreux de bestiaux se trouvant dans les conditions du concours.

MÉDECINE.

Mémoire sur la pleuropneumonie des Bestiaux.

M. Vandermarlière, médecin-vétérinaire à Comines (Nord): une médaille d'argent, *avec mention honorable.*

POÉSIE.

PRIX UNIQUE. — M. Henri Caffiaux, de Valenciennes, auteur de la pièce de vers sur le Siége de Valenciennes en 1793. Une coupe d'argent ciselée.

Mention très-honorable et médaille d'argent à M. Lequenne-Cousin, de Cambrai, auteur de la pièce de vers sur la découverte du charbon dans le Hainaut français.

BEAUX-ARTS.

GRAVURE. — *Prix unique :* M. Joseph Malfeson, auteur d'une gravure représentant le portrait de Bardo-Bardi Magalotti, premier gouverneur de Valenciennes, après la conquête de Louis XIV. Une médaille d'or de 200 francs.

Le Secrétaire,
J. MANGEART.

Le Président,
E. BOULANGER.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. E. Boulanger, président.

MESSIEURS,

Nous n'attachons pas à nos travaux plus d'importance qu'il n'en comportent, et ce n'est pas pour en faire parade que nous sommes réunis aujourd'hui en séance publique.

En sortant, pour quelques minutes, de l'obscurité dans laquelle nous nous renfermons d'ordinaire, nous avons cédé à un sentiment plus honorable que celui de satisfaire une vaine fumée d'amour-propre.

Nous avons jeté les yeux sur les récompenses que nou avions à décerner, et, les trouvant bien faibles eu égard au personnes et aux choses que nous voulions encourager, no

avons jugé qu'il fallait, pour en rehausser le prix, y ajouter un attrait de plus : celui de la publicité.

Qui de nous, Messieurs, si sceptique qu'il soit devenu, si désenchanté qu'il puisse être des plaisirs et des vanités du monde, qui de nous ne se rappelle avec émotion ces jours de sa jeunesse, où jadis, en présence de ses concitoyens, de ses parents, de ses condisciples, il voyait avec tant de bonheur ceindre son front d'une palme universitaire ?... ..

Eh bien ! ce sont ces douces émotions, ces tressaillements d'un naïf orgueil, que nous avons voulu procurer aux lauréats de nos concours.

Ces laboureurs au cœur si simple, ces vieux serviteurs si dévoués et si fidèles, ces laborieux agriculteurs, ces jeunes poëtes si brillants et si pleins d'avenir, ne sortiront-ils pas de cette enceinte plus heureux, plus disposés à mieux faire, plus contents de nous et d'eux-mêmes, si, les récompenses qu'ils ont méritées, ils les reçoivent au milieu des applaudissements et des marques de la sympathie publique ?

Oh oui ! vous les applaudirez avec nous, vous tous qui assistez à cette réunion : vous joindrez avec empressement votre approbation à la nôtre : vous prouverez par vos éloges que de nos jours on sait encore honorer ce qui est bien, encourager ce qui est utile, donner son assentiment aux vertus domestiques qui ont fait la gloire et le bonheur de nos pères.

— Pour nous, s'il ressort de cette solennité quelques bons exemples à suivre, quelque parcelle d'émulation à bien faire, nous nous trouverons suffisamment payés de nos peines. — Non pas vraiment que nous nous exagérions la valeur de notre association. Nous n'ignorons pas de quels dédains, de quels sarcasmes elle peut être l'objet de par le monde ; mais nous ne sommes pas découragés par de telles piqûres. Nous ne voulons pas,

frelons inutiles, user notre vie seulement à bourdonner autour de ceux qui travaillent; désireux d'apporter notre contingent à la masse des efforts communs, nous essayons de travailler à notre tour; heureux si de nos travaux il peut sortir quelque bien! heureux encore, dussent-ils être sans résultat, de nous rendre au moins ce témoignage d'avoir fait ce qui était en nous pour jeter aussi notre grain de sable dans la balance où se pèsent les destinées de la patrie!

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE

ET DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

PAR M. J. MANGEART, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Appelé à l'honneur de vous rendre compte des travaux de notre Société depuis la dernière séance publique, chargé aussi de vous retracer les résultats de notre dernier concours, je vais essayer de le faire le plus sommairement possible; aussi bien craindrais-je qu'un compte-rendu trop minutieux n'augmentât l'impatience que vous éprouvez, sans doute, d'entendre d'autres morceaux plus dignes de charmer vos oreilles et d'émouvoir vos cœurs.

Avant d'entrer dans cette revue fidèle et sommaire de nos modestes labeurs, rappelons-nous, Messieurs, ce premier article de notre réglement : « La Société se propose, pour objet général de ses travaux et de ses études, l'agriculture, les sciences

et les arts, considérés particulièrement dans leurs rapports avec le bien-être de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes. » Bien pénétrés ainsi de ce que nous avions à faire, voyons, mais très-sommairement, ce que nous avons fait depuis un an pour l'agriculture, les sciences et les arts. Nous pourrons trouver dans cet aperçu de nos travaux, ou le plaisir qui naît toujours de l'accomplissement d'un devoir, ou une leçon dont nous saurons profiter pour l'avenir, peut-être même y trouverons-nous l'un et l'autre.

Société d'agriculture avant tout, c'est vers la défense et le développement des intérêts agricoles de nos contrées, que vous avez le plus dirigé vos efforts : le temps s'est chargé de nous apprendre quel en sera le résultat ; ou plutôt, disons-le, déjà vos efforts ont été couronnés de plus d'un succès. Je n'en veux pour preuve que l'empressement avec lequel la plupart de nos agriculteurs ont adopté le mode d'ensemencement en lignes, l'empressement aussi avec lequel ils se rendent à nos concours de labourage. Bien d'autres questions, qui se rattachent de près ou de loin à cette industrie agricole que vous cherchez avec tant de persévérance à favoriser et à développer dans notre beau pays, ont été l'objet de vos études depuis un an ; c'est ainsi que vous vous êtes occupés des moyens d'assurer l'amélioration des races chevalines ; de ressusciter dans notre arrondissement la culture du tabac ; d'introduire et de répandre dans nos campagnes les instruments qui vous ont paru présenter des avantages inconnus encore à nos agriculteurs, et dont vous saviez qu'ils pourraient tirer un bon parti. Qu'il me suffise de vous rappeler, à cet égard, les roues à boîtes, dites à patente, dont M. Bonaventure Cheval vous a conseillé l'emploi dans les travaux agricoles ; et le joug comtois pour l'attelage des bœufs, qui, sur le rapport de M. Hocques, vous a paru digne de la plus sérieuse attention ; l'usage des bœufs pour les labours et les transports agricoles pouvant être chez nous de la plus grande utilité. — Mais, comme ce n'est point assez pour vous, Messieurs, de faire de la théorie ; comme ce

n'est point assez pour vous de répandre des instructions et des conseils, vous avez cru devoir accélérer et en quelque sorte forcer la réalisation de ce qui vous semblait favorable au développement de l'agriculture : pour cela, ne reculant point devant les sacrifices, vous avez acheté différents instruments, que vous avez mis à la disposition de quelques cultivateurs, afin qu'ils pussent les étudier, et en introduire l'emploi, avec connaissance de cause, dans leurs exploitations. Cette mesure a donné, à M. Edouard Grar, l'idée de créer dans le local même de notre Société une sorte de Musée agricole, où seraient réunis, entretenus, et mis à la disposition des cultivateurs amis du progrès, les différents instruments que nous possédons déjà, et ceux que nous nous empresserons d'acquérir encore, si l'administration municipale consent à nous aider, comme nous l'espérons, dans la réalisation de ce projet.

Vous rappellerai-je, Messieurs, la noble et généreuse initiative que vous avez prise tout récemment dans une de vos séances où se discutait, en présence de plusieurs étrangers, l'intéressante question des sucres? Disons cependant que l'honneur de cette pensée appartient à M. Fouquier d'Hérouel, devenu, depuis, l'un de nos membres correspondants ; mais c'est votre Société, Messieurs, qui, la première, a donné à cette pensée féconde son commencement d'exécution : il s'agit, vous le savez, de la création d'un congrès agricole dans la capitale, lequel aura pour mission la défense et le maintien des intérêts de l'agriculture et de toutes les industries qui s'y rattachent. Vous avez communiqué vos vues à M. Michel Chevalier, en l'invitant à vous aider de ses lumières et à prendre en mains la direction de ce congrès. « Convaincu, vous a-t-il écrit, de tout ce qu'il y a d'avenir dans cette œuvre éminemment nationale, il s'estime heureux d'y réserver son actif concours. »

Quant à la question des sucres, qui, malgré toutes les allégations contraires des colons et des armateurs, touche de si près aux intérêts de l'agriculture ; qui, loin de nuire à celle-

ci, n'a fait, depuis plusieurs années, que la favoriser en lui révélant de nouveaux moyens de développement ; ce que vous avez fait, Messieurs, pour conjurer la ruine de l'industrie sucrière, est trop connu et trop apprécié soit dans notre localité, soit au sein de la capitale, soit au sein même des deux chambres, pour qu'il me faille rappeler avec quelle énergie persévérante et au prix de quels sacrifices vous avez su faire votre devoir.

Mais ce n'est point la seule question considérable qui a réclamé, pendant le cours de cette année, vos études, vos veilles et votre sollicitude. On peut dire que le bien-être moral et matériel de notre pays a été, depuis un an surtout, l'objet de vos préoccupations les plus sérieuses. A côté de la question des sucres se plaçait parallèlement, digne d'un intérêt égal, la question du chemin de fer et du débarcadère qui en doit être pour nous le complément. Deux hommes se sont trouvés parmi vous, Messieurs, qui, par leurs connaissances spéciales, et surtout par la force de leur volonté, que soutenait la conscience d'un service rendu au pays, se sont placés tout d'abord et ont su se maintenir à la hauteur de la double mission que vous leur aviez confiée. Ce que M. Edouard Grar faisait pour la question des sucres, M. Coffyn le faisait, d'un autre côté, pour la question du débarcadère à construire sur l'Esplanade avec port et gare pour les bateaux. Quelle que soit la solution que le temps s'est chargé de donner à l'un et à l'autre de ces deux problèmes, les travaux de vos collègues sont là, Messieurs, pour attester leur zèle, leur intelligence et leur amour du pays.

Ces larges questions, Messieurs, allaient m'en faire omettre une autre encore, laquelle cependant n'est ni moins considérable par sa nature, ni moins intéressante par son influence sur les destinées de notre pays. Je veux dire la question des houilles, et les discussions si sérieuses qu'elle a soulevées dans plusieurs de vos dernières séances. Ici encore nous retrouvons face à face avec cette question d'un si grand intérêt l'un des

membres les plus infatigables de notre Société, M. Edouard Grar, dont l'esprit et le corps même ont dû se multiplier, pour ainsi dire, dans ces différents travaux, obligé qu'il était de les suivre tout à la fois à Valenciennes, à Paris et jusqu'en Belgique.

Aborderai-je maintenant, Messieurs, d'autres sujets, qui, pour paraître d'un intérêt moins immédiat ou moins compréhensif, ont bien cependant leur valeur, et qui ont mérité, eux aussi, votre attention ? Vous parlerai-je du rapport que vous a présenté M. Coffyn, sur le projet de loi concernant l'irrigation? du rapport que vous ont soumis MM. Hocques et Huart, sur la Compagnie d'Assurances Mutuelles contre la mortalité des bestiaux, Compagnie établie à Tours, sous le nom de la Ligérienne Tourangelle? Ce travail, digne des méditations du gouvernement, ne saurait être dignement analysé ici ; mais une de nos plus prochaines publications le replacera sous vos yeux.

Vous le voyez, Messieurs, notre temps n'a pas été tout-à-fait perdu pour l'agriculture et pour l'industrie. Est-ce à dire pourtant qu'aucun de nos instants n'ait été réservé à la culture des lettres, des sciences et des arts ? A cet égard, Messieurs, rassurez-vous. Société d'agriculture, des sciences et des arts, nous savons que ce titre nous impose plus d'un rôle. Voyons donc, toujours très-sommairement, ce que nous avons fait dans l'intérêt des arts, des belles-lettres et des sciences.

Et d'abord reconnaissons que préoccupés surtout des grandes questions industrielles dont je viens de vous entretenir, cet autre point de vue de notre mission a dû, pendant le cours de cette année, avoir une moindre part dans nos recherches et nos travaux. Reconnaissons surtout que c'est aux membres correspondants de notre Société, que c'est aux lauréats de ce concours, que nous devons la majeure partie des productions artistiques, scientifiques et littéraires, dont j'aurai à vous parler.

Vous vous rappelez, Messieurs, que sur la demande de M. Albert Longlé, alors maire de Valenciennes, vous avez, l'année dernière, nommé une commission chargée par vous de visiter notre Musée d'histoire naturelle. Grâce aux travaux intelligents de MM. Coffyn, Pésier, Évrard, Antonin Gravis et Delanoue, membres de cette commission, les richesses de notre cabinet d'histoire naturelle sont aujourd'hui à peu près connues. Sans qu'un objet de plus y soit entré, de pauvre qu'il était, il est devenu riche : c'est que l'ordre est venu y remplacer le cahos ; c'est que les ténèbres y ont fait place à la lumière. Bientôt votre commission pourra, dans un catalogue complet et raisonné, vous apprendre ce que nous possédons en minéralogie, en conchyliologie et en botanique. Outre que cette publication aura pour effet de rendre facile, dirai-je de rendre possible pour notre jeunesse l'étude de ces sciences, elle aura encore l'avantage d'augmenter les richesses de notre Musée, en favorisant, au profit de la science, et sans bourse délier pour personne, les échanges si souvent difficiles de ces précieux trésors.

L'histoire et la littérature, il nous faut bien en convenir, ont à peine, cette année-ci, surpris à la dérobée quelques-uns de nos instants : encore a-t-il fallu pour cela que nos correspondants en fissent les frais. C'est ainsi que M. Théodore Lorin, celui de nos correspondants qui nous fait le plus souvent part de ses productions, nous a donné chaque mois soit une jolie fable ou quelque autre poésie fugitive, soit des recherches philologiques sur différents sujets aussi intéressants que peu connus. Vous vous rappellerez, Messieurs, plusieurs de ces productions littéraires aux titres suivants ; — Fables : *Le Chat de la Vieille ; — La Baleine et le Hareng ; — L'Ane poète ; — Le Voyageur et le Noyer ; — La Pie et le Singe ;* — Recherches philologiques : *Essai sur les locutions*, Faire la barbe, et Je veux être tondu ; — *Quelques observations littéraires sur la* Farce de Pathelin ; — *Essai sur le Haschisch, composition enivrante en usage dans l'Orient.*

Vous n'avez pas oublié, non plus, le morceau d'histoire inédit que vous a envoyé M. Dartley, un de vos membres correspondants. Il me semble vous entendre encore applaudir à cet intéressant chapitre, extrait de ses *Considérations sur l'origine et les progrès des ligues Helvétiques.*

D'autres productions encore vous ont été adressées, Messieurs; et celles-là, vous les avez accueillies non-seulement avec intérêt, mais avec un véritable bonheur : elles vous venaient d'écrivains et de savants qui, il y a trois ans à peine, étaient encore vos collègues, mais qui n'ont pu tellement oublier les bienveillants rapports de votre confraternité littéraire, qu'ils n'aient senti de temps à autre le besoin de se rappeler à votre affectueux souvenir. MM. Auguste Dubois, et Stiévenart, vous ont fait hommage, Messieurs, des divers opuscules qu'ils ont publiés depuis leur retraite. Permettez-moi, vous m'y avez autorisé, de leur en témoigner ici nos sincères remerciements, et de leur dire avec quel intérêt, avec quelle vraie sympathie, nous avons lu ces différentes publications.

Dois-je toucher, Messieurs, avant de terminer cette revue de vos travaux, une question qui n'est encore qu'un projet ; celle de la reconstruction du monument de Raismes, élevé jadis à l'Espérance ? Oui, car elle est relative aux beaux-arts ; et je tiens à montrer que, sous ce point de vue encore, vous avez su justifier le titre que porte votre Société. Déjà, vous le savez, les restes de cet ancien monument ont été recueillis, grâce à l'actif concours et à la bienveillance toute sympathique de M. Baudrin, maire de Raismes ; grâce aussi aux soins intelligents de MM. Grandfils, Pétiaux, Deffaux et Delanoue, membres de la commission que vous avez nommée à cet effet. Espérons qu'il n'est pas si éloigné de nous, le jour où nous pourrons admirer sur la place de Raismes cet intéressant et gracieux monument, auquel se rattachent des souvenirs à la fois historiques, artistiques et religieux.

En résumé, et pour reconstruire, Messieurs, en une rapide synthèse, afin de leur rendre leur unité, l'ensemble de vos travaux dont j'ai fait la rapide analyse, je vous dirai qu'avec l'actif concours et sous la direction intelligente de M. Boulanger, votre président, vous avez fait pour l'agriculture, pour l'industrie, pour les sciences, les lettres et les arts, ce que l'on était en droit d'attendre de vous. Cette année, non moins que les précédentes, vous vous êtes montrés désireux et jaloux de tout ce qui peut assurer et favoriser leurs progrès, leur développement. Que si, de la comparaison de vos travaux de cette année avec ceux des années 1838 et 1839, il résulte qu'à cette époque on remarquait dans vos labeurs une tendance plus forte vers les études historiques et littéraires, tandis qu'ils ont été, pendant ces derniers temps, dirigés surtout vers l'agriculture et l'industrie, il ne faut point en conclure que l'industrie et l'agriculture soient et doivent toujours être le seul objet de vos préoccupations. Ce serait là devenir exclusifs ; et, pour une Société d'agriculture, sciences et arts, devenir exclusive, ce serait ou s'abdiquer, ou trahir sa faiblesse et son impuissance. Or, si, pendant dix ans, nous avons parcouru la triple carrière qui nous était ouverte, ce n'est pas aujourd'hui que nous reculerions devant des difficultés qu'une expérience de dix ans nous a rendues familières. Seulement nos études, sans jamais être exclusives, sont et doivent être marquées au coin de l'actualité et des exigences de la position qui nous est faite par la marche des événements et par la manifestation d'intérêts ou de besoins nouveaux. Aussi bien nos études ne sont-elles utiles au pays, qu'à la condition d'être de leur époque, d'être contemporaines des hommes et des choses au milieu desquels nous vivons. N'ayant point la prétention de marcher à la tête de l'humanité, nous n'entendons point faire notre siècle, mais nous l'acceptons tel qu'il est ; d'accord avec lui et puisant au même fonds, toute notre ambition est de chercher à réfléchir à son profit et d'analyser dans son sens. A ce point de vue notre théorie n'est et ne peut être que sa

conscience réduite à une expression scientifique. Les besoins ou, si vous l'aimez mieux, les progrès de l'agriculture et de l'industrie ont pu, depuis quelques années, être en possession d'occuper plus particulièrement l'intelligence humaine : ils ont pu devenir le caractère principal des temps où nous vivons ; mais ils n'ont point tellement envahi le terrain sur lequel travaille la réflexion, qu'il n'en reste quelques coins encore où les belles-lettres, les sciences et les arts trouvent à se produire et à s'exercer librement. Si tel est le caractère de notre siècle, votre Société, elle aussi, leur doit sa part de préoccupations et d'études, puisqu'elle tient avant tout à être de son époque. Seulement ses études se ressentiront, par une conséquence nécessaire, du plus ou moins de développement qui aura distingué, dans les temps où nous sommes, la manifestation de l'industrie, des sciences, des belles-lettres et des arts, en un mot des différents éléments dont se compose la civilisation de chaque siècle. Mais ces considérations m'entraîneraient trop loin, si je voulais en tirer toutes les conséquences qu'elles renferment, et je m'empresse de finir ici la première partie de mon travail.

DEUXIÈME PARTIE.

Il me reste à vous parler maintenant, Messieurs, des résultats du concours qui vous a réunis en cette solennité. Je le ferai en quelques mots, sans sortir du cadre qui m'est tracé par votre programme de 1842. Je n'aurai d'ailleurs qu'à résumer les conclusions des rapports de vos commissions de concours. Veuillez donc me continuer, pour quelques instants encore, votre bienveillante attention.

Agriculture. — 1° *Prix Mathieu.* — Inutile de vous rappeler, Messieurs, que la fondation de ce prix date de la mort de M. de Mathieu de Quenvignies, votre ancien président ; qu'il a été fondé par sa généreuse sollicitude pour les intérêts

agricoles de notre arrondissement. Ces faits sont assez connus de vous et de tout notre pays. Disons seulement que, pour ce concours, vous aviez proposé le prix Mathieu au cultivateur qui aurait établi et employé de la manière la plus utile une machine à battre les grains, de la force de deux chevaux au moins. M. Hamoir, fabricant de sucre à Saultain, est le seul qui se soit présenté comme concurrent. La commission que vous aviez nommée pour visiter et examiner la machine de M. Hamoir, vous a, dans son rapport très-détaillé, signalé plusieurs inconvénients qu'entraîne l'emploi de cette machine, et que sont loin de racheter les avantages qu'elle peut offrir. M. Hamoir lui-même l'a si bien senti, qu'après s'en être servi l'an dernier, il a fini par y renoncer depuis lors. Il n'y a donc pas lieu à décerner le prix que vous aviez proposé dans votre programme.

Concours de labourage. — Ce concours a eu lieu, vous vous le rappelez, Messieurs, le 9 octobre dernier, sur une terre appartenant à M. Mariage, et située le long du chemin de Marly à la Briquette.

Vingt-cinq concurrents s'étaient fait inscrire, 17 pour le labourage au Harna, et 8 pour le labourage au Brabant. Le champ à labourer avait été divisé, la veille, en parcelles de six ares, par les soins de MM. Lefebvre et Rousseau, géomètres, membres de la Société. Chaque parcelle présentait les mêmes irrégularités de contours, afin qu'on pût juger de l'adresse des concurrents à faire les *courts-tours,* autrement dits *levées*. Sur le point opposé à celui où était dressée la tente dans laquelle s'est tenu le jury pendant le travail, les laboureurs tirèrent leur n° d'ordre, et se rendirent ensuite avec leurs charrues en tête de la portion échue à chacun d'eux, afin de commencer tous ensemble au signal donné. A une heure de relevée, les juges sont sortis de la tente, et ont parcouru les travaux pendant plus d'une heure. Ils ont reconnu que les labours étaient généralement bons, excepté sous le rapport des courts-tours :

ce qui est un véritable inconvénient, car si les courts-tours sont mal disposés, le champ n'est pas uni; il se forme des creux, des enfoncements où séjournent les eaux pluviales. Dans ces creux les graines et les jeunes plantes pourrissent et sont bien plus exposées aux effets de la gelée. Le jury, après un examen attentif et une mûre délibération, fit connaître à M. le Président de la Société le résultat de sa décision, qui fut aussitôt proclamée, et de laquelle il résulte que les prix ont été adjugés de la manière suivante :

Labourage au Harna : 1er prix : Charles Lallou, laboureur chez M. Cheval, maire d'Estreux ; — 2e prix : Joseph Alglave, laboureur chez M. Adrien Cheval, à Estreux ; — 3e prix : Philippe Pétiaux, laboureur chez M. Giraud-Pillion, à Saint-Saulve.

Labourage au Brabant. — 1er prix : Adolphe Verrier, laboureur chez M. Leduc, à Artres ; — 2e prix : Hubert Dufour, laboureur chez M. Péniaux, à Valenciennes ; — 3e prix : Jean-Baptiste Sallé, laboureur chez M. Cachera, à Aulnoy.

Prix de Moralité. — Pour la première fois, Messieurs, vous avez, dans votre programme, offert une prime de 50 francs, aux domestiques qui auraient, sans interruption, servi pendant le plus de temps le même maître, ou dans la même ferme. C'était là une heureuse idée : aussi bien ne vous proposez-vous pas seulement l'amélioration de la chose, mais celle aussi de la personne ; pas seulement le bien-être matériel, mais encore et surtout le perfectionnement moral. Aux termes de votre programme, il fallait, pour obtenir le prix de moralité, dix années au moins de bons et loyaux services sans interruption. Cette fois encore, Messieurs, les concurrents n'ont point manqué ; et disons-le avec plaisir, car cela honore notre pays, indépendamment de ceux qui ont obtenu le prix, il en reste encore deux qui comptent 50 ans de service, trois qui en comptent 48 ; un 45 ; un 41 , et plusieurs au-delà de 30. Voici,

d'après le rapport de votre commission, ceux de ces bons serviteurs qui ont obtenu le prix de moralité :

Prix des domestiques : Jacques-Joseph Prestre, chez M. Deslinsel, à Wavrechain-sous-Denain, 52 années de service.

Prix des servantes : Alexandrine Dubois, chez M. Romain Bassez, à Estreux, 42 années de service.

Concours de Bestiaux. — Ce concours est celui, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, dans lequel le succès est le plus difficile à obtenir. Ce n'est point que les bestiaux de nos campagnes soient défectueux et de mauvaise qualité ; mais ce qui serait bien ailleurs, peut ne pas l'être assez chez nous, et semble jurer avec le reste de nos richesses agricoles. Hâtons-nous de le dire, cependant ; les résultats que nous avons obtenus cette année, ont été plus complets que ceux des années précédentes ; et en examinant ce qui s'est passé depuis la création de ce concours, il nous est facile de constater pour le présent et de prévoir dans l'avenir une amélioration progressive qui, nous devons l'espérer, arrivera bientôt à des résultats tout-à-fait satisfaisants. Les prix ont été, Messieurs, décernés par le jury de la manière suivante :

1° Pour taureaux de 3 à 6 ans : — Prix obtenu par M. Bonaventure Cheval, d'Estreux.

2° Pour le plus beau bélier : — Prix obtenu par M. Auguste Mathieu, d'Herrin.

Il n'y a pas eu lieu d'adjuger le prix proposé au propriétaire du plus beau taureau de 2 à 3 ans. Le jury a décidé que les jeunes taureaux de cet âge, que l'on avait amenés au concours, n'avaient pas de qualités assez remarquables, pour mériter la prime proposée par la Société.

3° Pour la plus belle vache laitière : — Prix décerné à M. Amédée Hamoir, de Saultain.

4° Pour la plus belle génisse au-dessous de 3 ans : — Prix obtenu par M. Miroux, d'Aulnoy

5° Pour le lot le plus beau et le plus nombreux de bestiaux présenté au concours : — Prix décerné à M. Bonaventure Cheval, d'Estreux.

Statistique agricole. — Cette année encore, Messieurs, vous aurez à regretter que cette importante question n'ait pas été traitée, et vous n'aurez pas à décerner la médaille d'or que tant de fois déjà vous avez offerte à l'auteur des meilleurs et des plus complets documents de statistique agricole de notre arrondissement. Ne vous découragez pas néanmoins, et remettez encore cette question au concours. Peut-être à l'heure qu'il est a-t-elle coûté bien des veilles déjà à quelque travailleur patient et consciencieux qui tient à n'obtenir sa récompense qu'alors seulement qu'il croit l'avoir entièrement méritée. Une statistique agricole de notre arrondissement est chose qui, tôt ou tard, vous sera donnée. Ne découragez point, n'arrêtez point, dans ses premiers essais, celui qui peut-être a commencé cet intéressant travail.

2° MÉDECINE. — Vous aviez proposé, Messieurs, une médaille d'argent et 100 francs de livres à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'une des questions suivantes : 1° Topographie médicale de Valenciennes ; 2° Pleuropneumonie des bestiaux. — Un seul mémoire vous a été adressé, et c'est la seconde question qui s'y trouve traitée. Votre commission, composée de Messieurs Marbottin, Dutemple, Antonin Gravis, Meilhan, Huart et Miroux, a examiné ce travail très-attentivement. Œuvre d'un homme instruit et d'un observateur consciencieux, ce mémoire est rempli de savantes considérations sur l'histoire, les symptômes et la marche de la pleuropneumonie des bestiaux. Au point de vue médical aussi bien qu'au point de vue agricole, l'auteur a su toujours se tenir au niveau de l'importance du sujet. Ses dissertations sur la contagion ou la non-conta-

gion de la pleuropneumonie, les lumières nouvelles qu'il a jetées sur cette question encore obscure, seront consultées avec plaisir et profit par les hommes de l'art. Une partie essentielle, cependant, celle qui vous intéresserait le plus, a paru laisser quelque chose à désirer ; je veux parler de la méthode thérapeutique à mettre en vigueur pour combattre avec succès cette affection. L'auteur ne s'est point assez attaché à indiquer, pour la guérir, un traitement rationnel, basé surtout sur une judicieuse expérience. Aussi votre commission, tout en vous proposant l'impression dans vos mémoires de cet intéressant travail, a-t-elle pensé qu'il n'y avait pas lieu à décerner à l'auteur le prix tel que vous l'aviez proposé, mais une mention honorable avec médaille d'argent. — J'allais oublier de vous dire que l'auteur de ce mémoire est M. Vandermarlière, médecin-vétérinaire à Comines (Nord).

3° Histoire et Géographie. — Une médaille d'or et 200 fr. étaient, pour la seconde fois, proposés à l'auteur du meilleur plan, avec texte explicatif, de l'intendance du Hainaut, d'après son ancienne division en provinces et seigneuries. Votre programme portait même que si un bon plan de la province entière du Hainaut n'était pas produit au concours, le prix serait donné au meilleur plan de cette partie du Hainaut qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Valenciennes. — Malgré cette latitude laissée par vous, Messieurs, vous n'avez reçu aucun mémoire, aucun plan sur cette question. Mais ce que je vous disais tout-à-l'heure à propos de la statistique agricole de l'arrondissement, permettez-moi de vous le dire aussi à propos du travail que vous avez plusieurs fois déjà demandé sur l'intendance du Hainaut. De semblables labeurs ne sont point de ceux que l'on improvise, et bien souvent il faut plus d'une année pour les mener à bonne fin.

4° Poésie. — Ce qui est relatif à ce concours faisant l'objet d'un rapport tout particulier dont a bien voulu se charger M. le

Président, je n'ai point à m'en occuper ici. Ce serait retarder, Messieurs, le plaisir et l'intérêt que le style élégant et pur de M. Boulanger ne manque jamais d'inspirer à ses auditeurs.

5° Beaux-arts. — *Gravure.* — Il me reste à vous dire un mot, Messieurs, de l'appel que vous aviez fait aux artistes résidants ou nés dans notre arrondissement. Une médaille d'or de 200 francs avait été proposée par vous, au peintre, sculpteur, architecte ou graveur, qui vous enverrait la meilleure production artistique. Ce prix, vous le décernerez dans quelques instants à l'auteur de la gravure soumise au concours que vous aviez ouvert, à M. Malfeson, graveur, demeurant à Valenciennes. Son portrait de Bardo-Bardi Magalotti, premier gouverneur de cette ville, après la conquête de Louis XIV, outre le mérite incontestable qu'il a comme gravure, rappelle le caractère de bienveillance et de justice qui méritèrent au brave général la vive affection des Valenciennois et la haute estime du grand monarque. Le travail du burin, si heureusement combiné dans l'agencement de ses tailles, l'effet qu'elles produisent dans le modelé des chairs et dans les accessoires, prouvent que l'auteur a puisé ses inspirations et son talent dans les principes d'exécution qui distinguent les graveurs français du XVIIe siècle, et qui leur ont valu cette supériorité qu'aucun ouvrage en ce genre n'a pu encore leur disputer avec avantage.

Ma tâche est terminée, Messieurs. Je me hâte de céder la parole à mon honorable collègue. Permettez-moi, cependant, de vous répéter les paroles que je vous adressais l'an dernier, en terminant le compte-rendu de vos travaux. « Vous n'avez point à décerner toutes les récompenses que vous aviez proposées; mais, aujourd'hui encore vous compterez assez de lauréats, pour qu'il vous soit permis de vous dire en sortant de cette enceinte : « Nous avons la conscience d'avoir fait notre

« devoir. L'intérêt du pays a toujours été le but de tous nos « efforts ; le pays n'est pas resté complètement sourd à notre « appel. Il y aura toujours pour nous assez de gloire, s'il y a « pour le pays bien-être et prospérité. »

NOTE

SUR LA

DÉCOUVERTE DE LA HOUILLE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

PAR M. ÉDOUARD GRAR, MEMBRE RÉSIDENT (1).

MESSIEURS,

Ce n'est pas à des hommes éclairés que je m'arrêterai à démontrer l'utilité que peut offrir l'étude de l'histoire industrielle et commerciale de notre pays, et spécialement de l'histoire de l'industrie houillère, qui a porté chez nous, avec le travail, la vie et la richesse.

Sous le rapport industriel, il y a intérêt évident à prendre l'art, pour ainsi dire, à sa naissance, et à en constater chaque

(1) Cette note avait déjà été lue, le 4 mai 1842, dans une séance de la Société du Département du Nord, réunie à Paris sous la présidence de M. Martin, garde des sceaux de France.

progrès ; il y a intérêt aussi à connaître les fautes commises pour les éviter à l'avenir, les impossibilités démontrées pour ne point jeter les capitaux à l'aventure.

Sous le rapport commercial, ou pour parler plus exactement, sous le rapport de l'économie politique, il y a un intérêt non moins grand à connaître comment nos pères procédaient à l'encouragement des industries nées du sol. Le passé, sous ce point de vue, renferme pour nous d'utiles enseignements. Mais ces enseignements ne peuvent ressortir que de faits complets et constatés avec soin.

Convaincu de ces vérités, j'ai depuis long-temps cherché à réunir les documents nécessaires à l'histoire de l'industrie houillère du département du Nord, et mes recherches n'ont point été infructueuses. La plupart des matériaux sont réunis, coordonnés ; le classement de l'ouvrage est arrêté et la rédaction en est commencée. Il est à regretter qu'un travail de cette nature ne soit pas livré à une plume plus habile ; ma compilation (car ce n'est qu'une compilation) deviendrait peut-être une histoire intéressante. Mais si, oubliant l'intérêt dramatique, qu'avec un talent que je n'ai pas, on pourrait donner à certains faits que j'ai recueillis, vous pensez que la publication des documents inconnus ou oubliés, dont je vais chercher à vous donner une idée, peut être utile, votre suffrage sera pour moi un encouragement à continuer mes recherches, et me donnera la satisfaction de penser que je n'ai pas tout-à-fait inutilement employé mon temps.

Vous le savez, Messieurs, les Belges, nos voisins et nos anciens compatriotes, nous ont précédés dans l'exploitation de la houille ; la date de la découverte de ce précieux combustible en Belgique, est toutefois inconnue, et c'est encore une question aujourd'hui que de savoir si elle eut lieu dans le pays de Liége ou dans le Hainaut ; mais le fait est qu'avant la réunion de nos provinces à la France, tout le pays qui forme aujourd'hui

le département du Nord tirait son charbon des environs de Mons. Ces mines suffisant aux besoins des contrées qui les entourent, des recherches près de Valenciennes offraient peu d'intérêt alors. Les choses changèrent en 1678, lorsque le traité de Nimègue donna à la France Valenciennes et son territoire. Il n'y avait, dans les nouvelles provinces françaises, aucune exploitation houillère ; en créer une, c'était affranchir, en partie, le pays du tribut qu'il payait à l'étranger. Plusieurs compagnies l'essayèrent vainement et se ruinèrent. Il était réservé à l'infatigable persévérance de la Compagnie Désandrouin, de mener à bonne fin cette louable entreprise. C'est donc à la création de cette Compagnie que commence l'histoire de l'industrie houillère de notre département.

Aujourd'hui, Messieurs, que cette industrie a grandi, qu'elle est arrivée à un développement remarquable, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil en arrière et d'assister au pénible enfantement d'un établissement, cause première de la prospérité de notre pays. En parcourant les communes de Fresnes et d'Anzin, villages plus riches et plus populeux que bien des chefs-lieux de préfecture, vous vous êtes sans doute demandé ce qu'étaient ces communes avant la découverte de la houille. Ni Anzin, ni Fresnes ne pouvaient compter 250 habitants. Il y avait à Fresnes 61 maisons, à Anzin 45. Et pour arriver à tant de prospérité, il a à peine fallu un siècle.

Puisque vous voulez bien me le permettre, je vais donc vous dire quels furent les commencements de la Compagnie houillère la plus importante de France. Pour ne point abuser de vos moments et de votre complaisance, je resserre ou je supprime, autant que possible, les détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer dans mon travail. Ce n'est point un extrait que je vais avoir l'honneur de vous lire, mais une analyse pour laquelle je réclame, Messieurs, toute votre indulgence.

Jacques, vicomte de Désandrouin, né en Belgique, mais fixé

jeune en France, où il servait en qualité de capitaine de dragons, joignait, à une fortune considérable, les connaissances spéciales nécessaires à l'exploitation de la houille. Il conçut le projet de découvrir ce combustible dans les environs de Valenciennes, et organisa, à cette fin, une Société de personnes qu'il choisit. Ce furent son frère, d'abord, P. Désandrouin Desnoëlles, intéressé plus que personne à la réussite de l'entreprise, forcé qu'il était de tirer de Mons le charbon nécessaire à la verrerie qu'il possédait à Fresnes; puis, P. Taffin, de Douai, procureur-général du conseil provincial du Hainaut. Des autres associés on ne connaît que les noms de Richard et de Désaubois.

J. Mathieu, ingénieur très-éclairé, qui dirigeait les établissements que J. Désandrouin avait aux environs de Charleroy, fut chargé de la direction des travaux. Il partit de Lodelinsart, dont il était le bailly, le 18 juillet 1716, emmenant avec lui sa famille, et 20 jeunes gens, qu'il avait engagés pour un an.

Cependant, les recherches avaient été commencées au village de Fresnes, le 1er juillet, en vertu d'une permission particulière.—Mais la compagnie comprit bien vite, combien il était nécessaire, avant de se livrer aux grands travaux qu'allait nécessiter l'entreprise, de transformer en concession, une autorisation qui n'était que provisoire; elle s'adressa au conseil d'état du roi, qui lui accorda, par arrêt du 8 mai 1717, suivi de lettres-patentes du 4 août, le privilége exclusif, pendant 15 ans, de rechercher et de tirer du charbon dans tout le terrain compris entre la Scarpe et l'Escaut de Douai à Condé et entre l'Escaut et le Honneau de Condé à Valenciennes et à Rombies.

En cette même année 1717, la compagnie, après avoir dépensé 47,000 florins (58,750 fr.) *pour épreuve*, la compagnie, disons-nous, dut se dissoudre. Immédiatement reconstituée, elle conserva toutes les personnes connues faisant partie de sa devancière.

Encouragée par l'arrêt de concession, elle continua ses travaux. 2 fosses avaient été commencées le 1er juillet 1716, à Fresnes, sur le bord du chemin qui conduit de Condé à Valenciennes, au lieu dit *le Point du Jour*. Il fallut les abandonner. 4 autres eurent successivement le même sort. Ouvertes à 300 toises environ de l'Escaut et à pareille distance du chemin de Valenciennes, les 2 premières étaient situées à 600 mètres environ au sud-ouest du *Point du Jour* et les deux autres au *Ponchelet,* sur Escaupont. L'impuissance des machines, dont on se servait pour puiser l'eau qui les remplissait, fut la cause de leur abandon.

Ces fosses n'étaient probablement pas de la dimension de celles faites plus tard ; car on voit que, vers la fin de 1718, on ouvrit 2 *grandes fosses* à une demi-lieue environ des 6 premières, à l'entrée du bois de Condé, à l'endroit appelé *l'Enclos de Colard,* d'où le puits qu'on destinait à l'extraction prit le nom de *Jeanne Colard.*

Ce fut dans la première de ces 2 fosses, après un travail qui dura 18 mois, jour et nuit, qu'on découvrit la houille. On arriva, le 3 février 1720, sur une veine d'une épaisseur de 4 pieds environ. On en tira 2 charretées de charbon, « Ce qui a été reconnu, dit l'arrêt auquel nous devons ces détails, d'une bonne partie de la ville de Condé qui se rendit sur les lieux, ainsi que plusieurs habitants de Valenciennes, Douai et autres lieux, qui, pleins de joie de cette découverte, en prirent chacun un morceau pour l'emporter chez eux. »

A la nouvelle d'une découverte aussi importante, M. d'Argenson, intendant du Hainaut, se rendit sur les lieux avec l'ingénieur en chef de Valenciennes, à l'effet de constater l'état des travaux ; la nécessité d'achever la seconde fosse fut reconnue ; mais déjà les dépenses avaient été telles que les associés pouvaient hésiter à les continuer. 111,750 florins (139,000 f. environ) avaient été dépensés en travaux inutiles. Le gouver-

nement vint au secours de la compagnie ; un arrêt du conseil lui accorda une gratification de 35,000 fr., et une prorogation de privilége pendant 5 ans...

Ces encouragements donnèrent aux entrepreneurs une nouvelle énergie. Rien ne fut négligé pour arriver à la jonction des 2 fosses. Pour se rendre maître des eaux, on inventa le cuvelage carré avec le piccotage, invention sans laquelle la découverte du charbon fût restée stérile. Enfin les 2 fosses étant arrivées dans le rocher, on pratiqua une galerie dans laquelle on découvrit une belle veine, le 14 novembre 1720. On tira pour environ 2,000 livres de charbon, ou à peu près 300 chariots.

Ce résultat, qui donna lieu à de grandes réjouissances, faisait concevoir les espérances les plus belles, lorsque, la veille de Noël 1720, une source, rompant une planche qui, malheureusement, était de hêtre au lieu de chêne, fit irruption et submergea les travaux.

Cet accident faisait perdre aux entrepreneurs plus de 20,000 livres. — De plus, ils n'avaient pu profiter de la gratification de 35,000 livres accordée précédemment, parce qu'elle leur avait été payée en billets de banque alors que ces billets étaient de nulle valeur. Ils s'adressèrent de nouveau au gouvernement qui, par arrêt du 23 mai 1721, leur donna 200 chênes de la forêt de Mormal.

On tenta de porter remède au mal ; mais on n'y put parvenir. L'appui du gouvernement, la persévérance des principaux associés, les dépenses nouvelles contractées par la compagnie, tout fut inutile ; le 15 juillet 1721, l'abandon de l'entreprise fut résolu, les fosses furent comblées ; les machines, les pompes, les chevaux, tout fut vendu.

J. Désandrouin, cependant, était doué d'un courage qui semblait croître avec les obstacles. Il lui suffisait de savoir que le

territoire renfermât de la houille, pour qu'il ne désespérât point d'arriver à l'extraire. P. Taffin partageait cette confiance qu'ils eurent le bonheur de communiquer à quelques capitalistes. Une troisième société fut formée : Richard et Mathieu, le directeur de l'établissement, restèrent seuls fidèles à MM. Désandrouin et Taffin. Désaubois, au nom de qui la concession avait été donnée, ne put être retenu. P. Désandrouin, pour la nouvelle société, se rendit adjudicataire du mobilier lors de la vente qui eut lieu sur affiches, et obtint un arrêt du 22 février 1722, qui le subrogea aux droits des associés qui abandonnaient et fit défense à Désaubois et autres de le troubler.

On fit de nouveaux fonds et les préparatifs les plus vigoureux ; les travaux recommencèrent, toujours sous la direction de J. Mathieu. 2 nouvelles fosses, qui prirent le nom de *Paqu de loup*, furent ouvertes près la pâture *Colard*, au midi des 2 fosses submergées, et les travaux en furent si heureusement conduits, qu'en août 1724 on y découvrit une belle veine de charbon propre à la cuisson des briques et de la chaux.

C'est à partir de cette époque que l'exploitation de Fresnes commença réellement pour ne plus être interrompue. C'était un heureux résultat, sans doute, mais incomplet. Le charbon découvert ne servait qu'à la cuisson des briques et de la chaux ; il en fallait trouver qui fût propre au chauffage domestique et susceptible d'être employé dans les usines et les ateliers. La compagnie sentait ce besoin, d'autant plus que le produit des mines de Fresnes ne compensait point alors les dépenses qu'elle était obligée de faire. Elle fit donc de nouveaux fonds, construisit de nouvelles machines, et recommença ses recherches.

De 1725 à 1732, elle tenta sans succès 9 puits, sur les territoires d'Aubry, d'Estreux, de Bruai, de Quarouble, de Crespin, et de Valenciennes. Elle dépensa dans ces recherches, en ouvrages à corvée, 204,000 fr. « C'est ainsi, dit J. Désandrouin, que depuis 1724 jusqu'en 1732, les entrepreneurs sacrifièrent

successivement chaque année des sommes immenses ; et comme si ce n'eût pas été assez de toucher au dernier période de la ruine la plus complète, ils avaient encore l'amertume de voir l'étranger se réjouir de leur désastre ; tandis que les habitants du Hainaut, quoiqu'intéressé à la découverte, blâmaient ouvertement les dépenses faites jusqu'ici pour le succès d'un projet qui, suivant eux, était attesté chimérique par les tentatives infructueuses de plusieurs siècles. »

« L'inutilité de ces dernières épreuves, et la médiocrité des produits des mines de Fresnes, eu égard aux dépenses, n'étaient que trop capables de décourager une compagnie dont la constance chancelait depuis long-temps. Le vicomte Désandrouin engagea ses associés à faire une recherche, qu'il leur promit être la dernière, s'il avait le malheur d'échouer. La confiance qu'il s'était acquise ranima le courage abattu. » et les travaux furent recommencés.

L. Mathieu, petit-fils de Jacques, raconte autrement la reprise des travaux : « M. de Séchelles, dit-il, alors intendant de Valenciennes, voyant le désespoir des entrepreneurs, et jugeant que s'ils abandonnaient les recherches, personne après eux ne serait tenté d'y revenir, et que le charbon, supposé qu'il existât, serait perdu pour toujours ; cette considération du bien public le détermina à engager les entrepreneurs à faire encore quelques efforts pour réussir, leur promettant les faveurs et la protection du gouvernement.

« Le sieur Mathieu (Pierre, fils de Jacques), voyant sa compagnie désolée au moment de réussir, communiqua ses idées à M. de Séchelles ; il lui représenta qu'ayant trouvé pour la première fois, depuis 1716 jusqu'en 1732, 3 petits filons de charbon de maréchal, il était de la plus grande probabilité qu'on découvrirait les grands corps de veines au nord, puisqu'on n'avait rien trouvé vers le midi, dans les endroits où on avait travaillé ; qu'il voyait à regret ses co-associés dans le sentiment

d'abandonner. M. de Séchelles, qui aimait le sieur Mathieu. l'ayant vu travailler pendant plusieurs années avec toute l'activité dont il était capable, résolut de déterminer toute la compagnie à reprendre ses travaux en leur promettant bonne fortune, ce qui ne manqua pas d'arriver. »

De ces deux versions, quelle est la plus sincère? Nous ne saurions le dire. Mais toujours est-il que, dans la riche dotation qui depuis lors fut faite à notre pays, une belle portion de gloire et de reconnaissance revient à MM. Désandrouin et Mathieu et même à M. de Séchelles.

Quoi qu'il en soit, la reprise des travaux une fois décidée, on s'établit le 26 août 1733, à Anzin, près la porte de Valenciennes, sur la rive gauche du pavé de Condé, où on commença une fosse. « On avait précédemment, dit L. Mathieu, tiré beaucoup de pierres blanches dans le même endroit ; ce qui fit jaser le public ignorant, qui s'écriait que la compagnie allait chercher le noir dans le blanc. » Après 10 mois de travaux que M. de Séchelles ne cessa d'encourager par sa présence, travaux qui n'eurent de relâche ni jour ni nuit, on découvrit, le 24 juin 1734, de la houille, qui, par les essais qu'on en fit, fut jugée convenir à tous les usages, et surpasser celle de l'étranger.

Ce n'est qu'à cette époque (1734), qu'on peut fixer le commencement utile de cette exploitation devenue plus tard si florissante. Ce n'est qu'après 18 ans de recherches que la compagnie Désandrouin découvrit enfin la mine qui lui donnait l'espoir d'être un jour dédommagée de ses pénibles travaux. Cette première gaillette de charbon gras coûta 4,000,000 fr., nous dit la compagnie d'Anzin; et J. Désandrouin nous apprend que pour sa part il versa 300,000 fr. avant de retirer aucun bénéfice. La fosse, origine de la fortune de la compagnie, dite *Fosse du pavé,* était le vingt-neuvième puits que l'on creusait depuis 1716. Treize avaient été inutilement tentés; sept avaient servi aupa-

ravant à l'extraction du charbon de Fresnes, quatre à l'épuisement des eaux et à donner de l'air.

Les travaux exécutés aujourd'hui pour le percement d'un puits ne peuvent donner aucune idée de ceux qu'il était alors indispensable de faire. Je ne vous dirai pas, Messieurs, les difficultés rencontrées à chaque pas dans la *Fosse du pavé*. Figurez-vous seulement 18 corps de pompes fonctionnant en même temps pour passer les niveaux ; le premier de ces niveaux ne pouvant être contenu par le cuvelage nouvellement inventé, et nécessitant un aqueduc souterrain conduisant à la rivière l'eau qui en provenait. Figurez-vous surtout l'impossibilité de manœuvrer la machine destinée à monter la terre, à cause des 18 corps de pompes, et la terre montée à dos d'hommes ; et vous serez tentés de croire que ceux qui dirigeaient la compagnie étaient doués d'une volonté plus qu'humaine.

J'ai dit qu'on doit à la compagnie Désandrouin l'invention du cuvelage ; et, en effet, dans les exploitations belges, les veines étant pour ainsi dire à la surface du sol, on n'avait point encore eu besoin de garantir les puits des eaux des niveaux. Chez nous, où il fallait aller chercher plus profondément la mine, il devenait indispensable de suspendre sur la tête du mineur ces masses qui menaçaient de l'engloutir. La compagnie y parvint.

J Désandrouin, suivant les uns, P. Mathieu, suivant les autres, substituèrent au boisage ordinaire qui servait à maintenir les terres, « un boisage de madriers de chênes très-épais, dit la compagnie dans un de ses Mémoires, et si artistement arrangé, qu'il forme un trou de 7 pieds carrés perpendiculaire, jusqu'à 900 pieds. »

C'est aussi à la compagnie Désandrouin qu'on doit l'introduction en France de la machine à vapeur. Vous savez, Messieurs, que la découverte de l'emploi de la vapeur, attribuée par les

Anglais au comte de Worcester, et par les Français à Salomon de Caus, appartient à ce dernier et date de 1615. C'est également un Français, Denis Papin, qui inventa la machine telle que nous la concevons aujourd'hui. Mais ses expériences n'ayant été faites que sur de simples modèles, Newcomen et Cawly, artisans anglais, eurent l'honneur de réaliser l'idée de Papin en 1705. Leurs machines, connues sous le nom de machines de Newcomen, et chez nous sous le nom de machines à feu, se répandirent promptement en Angleterre.

Si on en croit les comptes-rendus des ingénieurs des mines, la première machine à vapeur introduite en France l'aurait été en 1749, sur une houillère de Litry. Mais c'est en 1732, avant la découverte du charbon d'Anzin, que l'on vit pour la première fois en France fonctionner une machine à vapeur, et ce fut sur la houillère *des petites Fosses*, au village de Fresnes, où le célèbre Bellidor vint prendre les plans qu'il publia dans son architecture hydraulique. La date de 1732 est authentiquement prouvée par la requête qui précède un arrêt du conseil d'état du 29 mars 1735; et une note de la main de J. Mathieu nous apprend qu'on commença à poser cette machine en 1731; elle coûta 75,000 fr. Pour tirer l'eau d'une seule fosse, il fallait, avec l'ancienne machine, 20 hommes et 50 chevaux marchant jour et nuit; une fois la machine à feu montée, deux hommes suffirent, et toutes les eaux d'une semaine furent enlevées en 48 heures.

J'ai essayé, Messieurs, de vous dire comment, en moins de deux ans, au milieu d'obstacles qu'on croyait insurmontables, aux risques d'une ruine complète, quelques hommes courageux découvrirent la houille à Fresnes et à Anzin, et en rendirent l'exploitation possible par l'invention du cuvelage et l'introduction de la machine à vapeur. Et ces hommes sont à peine connus ! Peut-être même quelques-uns des noms de ceux qui apportèrent leur coopération à cette œuvre immense, et par elle-même et par ses résultats, peut-être même, dis-je,

quelques-uns des noms de ces hommes ne sont-ils pas venus jusqu'à vous, tant jusqu'ici on a pris peu de soin de les conserver au pays qui leur doit sa prospérité.

A côté de la pyramide de Denain et de la colonne Dampierre élevées à notre gloire militaire, gloire malheureusement inséparable de l'idée de destruction, n'y aurait-il pas quelque place pour la gloire toute pacifique de J. et P. Désandrouin, de P. Taffin, de J. et P. Mathieu, de ces hommes qui ont fait d'un pays si souvent dépeuplé par la guerre le pays le plus peuplé de la France, d'un pays pauvre un pays riche?

Depuis deux ans seulement, le Musée de Valenciennes possède le portrait de J. Désandrouin que lui a donné M. Albert Lenglé. Rien ne rappelle le souvenir de la découverte de la houille à Fresnes; une plaque de cuivre placée dans un des bureaux du chantier de la Compagnie, là où fut la Fosse du pavé, indique qu'on y découvrit le charbon. On y lit les noms de Désandrouin et Taffin. Je n'ai trouvé le nom de l'ingénieur Mathieu qu'à l'église d'Anzin; dans la nef droite, sur une pierre qui fait corps avec le pavé, on peut lire encore une inscription qui s'efface; elle est ainsi conçue :

Ici reposent les corps
Du Sr. Pierre Mathieu, qui
Fit la découverte du
Charbon de terre au village
D'Ansin, le 24 juin 1734, en
Qualité de directeur et
Intéressé, décédé le 25
Janvier 1778, âgé de 74 ans......
....

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE,

PAR M. E. BOULANGER, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'attention publique est tournée vers les choses sérieuses. C'est au *positif* qu'on s'attache : c'est à l'étude, c'est à la pratique des *idées économiques,* qu'on s'applique aujourd'hui de préférence......

Nous ne saurions, pour notre compte, trouver mauvaise cette tendance de la génération actuelle. Dévoués que nous sommes à la prospérité de notre pays, nous voyons avec plaisir tout ce qui peut conduire au développement de la richesse *agricole, industrielle* ou *commerciale*. Augmenter et surtout *maintenir* la fécondation du sol, élargir les sources de la production, améliorer la condition des travailleurs, instruire et moraliser la population, mettre autant que possible le bien-être et l'aisance à la portée de tous, tel est le but que doivent se proposer ceux

qui aiment véritablement leur patrie, et qui s'intéressent au bonheur de leurs semblables ; tel est celui qu'a toujours cherché à atteindre, ses travaux en font foi, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, que j'ai l'honneur de présider.

Toutefois, en encourageant plus particulièrement les productions que j'appellerai *matérielles,* en ce sens qu'elles se rattachent plutôt à la *pratique* qu'à la *théorie,* la Société d'agriculture de Valenciennes n'a jamais entendu, en ce qui la concerne, jeter l'interdit sur les nobles travaux de l'intelligence. Elle n'a pas oublié que l'intelligence est aussi un *capital,* une richesse nationale, dont il faut toujours, loin de l'amoindrir, s'efforcer d'agrandir le cercle.

— Fidèle à sa devise, *utile dulci*, elle a reçu et accueilli avec intérêt toutes les œuvres littéraires, dont la lecture pouvait jeter quelques charmes sur l'aridité, en quelque sorte forcée, de ses séances ordinaires.

— A ce titre, la *poésie*, aux rimes cadencées et euphoniques, aux images colorées et gracieuses, au rhythme si doux et si pur ; la poésie, qui n'est pas, ainsi qu'on affecte parfois de le dire, l'ennemie de la raison, mais qui la revêt souvent d'un brillant langage ; la poésie, disons-nous, devait avoir une juste part à sa bienveillance et à ses largesses ; non cette poésie stérile et insipide, qui ne s'attache qu'à des puérilités et des misères ; mais cette poésie féconde et large, qui sait rendre avec vérité les douces impressions, les nobles élans du cœur, qui flétrit le vice avec énergie, qui fouette de son vers sanglant l'immoralité et la corruption ; cette poésie enfin, héroïque ou sublime, qui nous fait aimer le sol natal, en exaltant notre enthousiasme par la peinture énergique des belles actions de nos ancêtres.

C'est surtout cette dernière poésie, qu'on pourrait presque nommer *poésie territoriale,* que notre Société a eu en vue d'en-

courager en formulant son programme pour 1842. — Trois sujets, relatifs aux hommes et aux choses de nos contrées, avaient été offerts aux méditations des concurrents ; premièrement : *L'éloge de Baudouin Ier, empereur de Constantinople, né à Valenciennes, en 1171* ; deuxièmement : *La défense de notre ville en 1793* ; troisièmement : *La découverte du charbon, dans le Hainaut français, par MM. Désandrouin, Taffin et Mathieu.*

Aucune pièce de vers ne nous est parvenue concernant l'éloge de Baudouin ; et cependant quelles ressources un pareil sujet n'offrait-il pas à la verve de ceux qui voulaient entrer en lice ! Quoi de plus merveilleux, de plus brillant, de plus magique que cette ère des Croisades, si fertile en péripéties extraordinaires ; alors qu'à la voix enthousiaste d'un pauvre ermite, l'Europe toute entière semblait s'arracher à ses fondements pour se ruer sur la vieille Asie : alors qu'au cri répété de *Dieu le veut*, une population fanatique, nobles et serfs, prêtres et guerriers, bourgeois et paysans, abandonnant sans regret son pays et ses affections, s'élançait avec ardeur vers des plages lointaines pour délivrer le tombeau du *Christ* de l'impure présence des infidèles ! Quelles luttes terribles ! Quels faits d'armes éclatants ! Quelles grandes figures que celles des fiers paladins de ce temps-là ! Mais, parmi eux, quelle figure plus grande que celle de ce Baudouin, de ce comte de Flandre, ce guerrier des brumeuses contrées du Nord, qui, sous le beau ciel de l'Orient, s'asseyait en vainqueur au trône resplendissant des successeurs de Constantin !.....

— Les deux autres sujets n'ont fourni que trois pièces de vers, à savoir : deux sur le Siége ou bombardement de Valenciennes, et une sur la découverte de la houille dans le Hainaut. C'est peu, sans doute, si l'on s'attache à la *quantité* ; mais c'est assez, c'est beaucoup même, si l'on tient compte de la *qualité* des œuvres produites.

L'une d'elles, toutefois, celle incrite sous le No 1, et portant

pour épigraphe : « *Après l'art de faire de belles actions, l'art le plus glorieux est de les célébrer,* » a été mise tout d'abord hors de concours. Elle ne brille, en effet, ni par l'invention ni par le style. — Des tournures prosaïques, des descriptions sans énergie et sans éclat, des fautes même de prosodie, semblent faire croire que son auteur, jeune encore, est peu familiarisé avec le langage et la composition littéraires. Quelques pensées heureuses s'y rencontrent néanmoins : celle, par exemple, de rappeler d'une manière nominative, celle de mettre en relief le courage des bourgeois de Valenciennes qui s'étaient distingués pendant le siége. — Trois brèches ont été ouvertes par l'ennemi : une lutte terrible s'y engage. Sur ces brèches...... dit l'auteur :

« Le courageux *Vilain* trouve sa digne tombe.
« Bientôt à ses côtés le brave *Fauviaux* tombe,
« Puis *Teinturier*, *Martho*, *De Bavay* sont blessés :
« Près d'eux leurs compagnons, *Petit*, *Moreau*, *Bassez*,
« *Dabancourt*, *Danezan*, les frères *Verdavaine*, etc. »

Comme on le voit, cette pensée, convenablement encadrée dans le poème et rendue surtout d'une manière plus poétique, aurait pu fournir quelques effets d'autant plus attachants, que, par leur couleur locale, ils seraient rentrés parfaitement dans les entrailles mêmes du sujet mis au concours.

— Deux pièces de vers restaient donc seules pour se disputer la coupe d'argent promise au vainqueur. — Celle inscrite sous le N° 2 et portant pour épigraphe : « *L'industrie est un corps dont le charbon est l'âme* » a eu pour objet de glorifier la découverte de la houille dans le Hainaut. Personne n'ignore que c'est à la persévérance, aux sacrifices pécuniaires, à l'obstination intelligente de MM. Désandrouin, Taffin et Mathieu, que notre pays doit la mise au jour d'un produit resté pendant des siècles enfoui dans son sein et qui fait aujourd'hui sa première richesse. Que ne doit-on pas à la houille ? Quels bienfaits n'a-t-elle pas répandus autour de nous ? Quelles métamor-

phoses, ou plutôt quels miracles n'a-t-elle pas opérés sur notre territoire? Ces usines, ces hauts-fourneaux, ces fabriques nombreuses, sans cesse en activité, c'est la houille qui les alimente : c'est elle qui produit ces torrents de lumière dont le gaz inonde nos établissements et nos places publiques ; elle enfin qui fait bouillonner la vapeur, la vapeur ! à qui rien ne résiste, qui met en mouvement les plus lourds fardeaux, qui multiplie à l'infini les forces de l'homme et donne à son inquiète activité des moyens de locomotion plus rapides, mais quelquefois aussi plus terribles que les coups de la foudre !....

— Tel est le sujet que l'auteur du N° 2 a traité d'une manière complète, avec un style et des images convenables. Sa diction, sans être toujours bien relevée, ne manque pas cependant de justesse ni d'élégance. Ses expressions souvent techniques, ses descriptions pittoresques, le tableau plein de vérité qu'il fait des mineurs, ces travailleurs souterrains sans cesse exposés aux dangers des éboulements, des inondations, des explosions d'un feu terrible, tout prouve qu'il a étudié avec conscience et qu'il connaît parfaitement les lieux et les choses qu'il a poétisés. — Peut-être pourrait-on reprocher à son poème de n'être point assez méthodique, à sa phrase d'être parfois un peu rigide; mais ces défauts n'atténuent que faiblement le mérite de son œuvre, qui est certes très-distinguée et qui lui eût conquis le prix sans conteste, s'il n'avait rencontré pour concurrent un joûteur aussi rude que l'auteur de la pièce N° 3, portant pour épigraphe ces vers de Virgile :

Audaces fortuna juvat, timidosque repellit.
. . . . Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Nous avons déjà dit que cette dernière pièce de vers était relative au siége de Valenciennes en 1793. Ce siége fut sans contredit l'un des plus terribles, des plus acharnés, des plus mémorables dont les fastes militaires fassent mention. — Rappelons-en l'historique en peu de mots.

— L'Europe monarchique, effrayée des principes et de l'audace de la Convention, avait pris les armes pour la détruire. La Convention pour toute réponse avait, dans sa brutalité révolutionnaire, jeté à ses pieds la tête d'un roi !.... — Une lutte à mort s'engagea. — Déjà les armées coalisées avaient franchi la frontière, que leur ouvrait la défection de *Dumouriez*. Débarrassées de *Dampierre*, qu'un boulet venait d'abattre, elles n'entrevoyaient plus d'obstacles à leur marche sur Paris..... — Mais Valenciennes était sur leur route. Le général de division *Ferrand* s'y enferma avec les représentants du peuple, *Cochon* et *Briez*. Sommé de se rendre et menacé par plus de 150,000 ennemis, il prêta et fit prêter à sa garnison, forte seulement de moins de 10,000 hommes, le serment solennel de vaincre ou de s'ensevelir sous ses ruines. Les bourgeois électrisés suivirent son exemple. — Ce n'était pas pour détruire l'ambition de quelques hommes que se dévouaient tant de généreux citoyens : leur désir était, avant tout, d'épargner à leur patrie la honte du démembrement dont l'étranger la menaçait. — Valenciennes fut bombardée presque sans relâche pendant quarante-trois jours et quarante-trois nuits,.... jours affreux ! nuits mortelles !..... Les bombes, les boulets, les obus pleuvaient sur la ville par milliers : elle était aux trois quarts détruite, la moitié de sa garnison avait péri, et trois brèches étaient déjà praticables, que le général Ferrand parlait encore de se défendre ; mais vaincu par les supplications des habitants, qu'il ne voulut pas exposer aux horreurs d'une prise d'assaut, il consentit enfin à capituler et sortit de la place avec les honneurs de la guerre.

C'est ce glorieux épisode de notre Révolution, ce siége si palpitant d'intérêt, si fécond en belles actions, si honorable pour les habitants de Valenciennes, que l'auteur du N° 3 a célébré dans des vers brûlants de patriotisme, pleins d'entrain et d'enthousiasme.

— Le plan de son poëme est clair, bien conçu, largement

exécuté. Ses descriptions sont vives et nerveuses, ses images fortement colorées, ses comparaisons toujours justes. — Soit qu'il exalte les beautés et la gloire de sa ville natale, soit qu'il peigne les calamités et les horreurs d'un long siége, soit qu'il laisse déborder de son âme les sentiments qui la remplissent, son style est toujours ce qu'il doit être, gracieux, pathétique ou rude, suivant l'occurrence. Il est fâcheux que quelques taches le déparent. C'est ainsi qu'on y remarque des longueurs, quelques rimes douteuses, des expressions immodérément répétées; mais ces taches légères, résultat, sans doute, d'une composition trop rapide, peuvent facilement disparaître, et c'est à l'unanimité que la coupe d'argent a été décernée à l'auteur d'une œuvre si brillante et si pleine de verve. Toutefois, et c'était justice, une mention très-honorable avec médaille d'argent a été décernée en même temps à l'auteur du poème sur la découverte du charbon dans le Hainaut français.

Ce dernier poème est dûe à la plume de M. Lequenne-Cousin, de Cambrai.

L'auteur de la pièce couronnée est M. Henri Caffiaux, de Valenciennes.

Nous devons ajouter que M. Caffiaux, par une injuste défiance de lui-même, avait eu la modestie de nous dérober son nom. Le billet cacheté, joint à sa pièce de vers, ne contenait en effet que cette seule énonciation :

« L'auteur de cette pièce prie MM. les membres de la Société « d'agriculture de ne pas trouver mauvais qu'il conserve le « voile dont il se couvre. Il n'a appris que quelques jours « avant le 1er octobre le sujet proposé au concours. Il s'est mis « à la besogne sur-le-champ, a coulé son œuvre d'un seul jet « sans songer au peu de temps qui lui restait; mais en se reli- « sant, il a été effrayé des retouches que nécessitait la précipi- « tation qu'il a mise à son travail, et il a reculé devant des

« conditions que le temps d'ailleurs lui rendait impossibles.
« S'il a pourtant envoyé sa pièce, ce n'est pas qu'il ait gardé
« la moindre espérance de succès, non, mais il n'a pu résister
« au désir d'unir son souffle de voix au chant qui célèbrera l'é-
« loge de sa ville natale. »

— De pareils sentiments honorent M. Caffiaux, et font bien augurer de son avenir.



DÉCOUVERTE
DU CHARBON
DANS LE HAINAUT FRANÇAIS.

PAR M. LEQUENNE-COUSIN, DE CAMBRAI.

« L'Industrie est un corps dont le charbon est l'âme. »

Deux principes divers, que la nature oppose,
Deux éléments, dont l'un de l'autre se compose;
Le FEU, premier agent dont se soit servi Dieu,
Quand il dissémina la chaleur en tout lieu;
Et l'EAU, qu'il répandit sur le double hémisphère,
Attendaient que l'on pût les unir, pour en faire
Sortir une autre force inconnue aux humains,
Et qui diminuât le travail de leurs mains.
Le charbon fut trouvé..... ce corps, qui les rassemble,
Vint par son action les combiner ensemble,
Les faire réagir l'un sur l'autre...... instrument,
Dont l'utile secours les met en mouvement

Et produit la vapeur produisant des miracles
Plus grands que n'étaient ceux prédits par les oracles,
Et qui sert aujourd'hui de plus puissant moteur
Qu'ait jamais pu donner au monde son auteur.

Telle est l'impulsion que la vapeur possède :
Rien de lui résister, il faut que tout lui cède,
Bien qu'étant concentrée en un mince appareil.
Jamais on ne connut aucun ressort pareil,
Aucun levier plus fort, et dont la force augmente
Selon l'intensité du feu qui l'alimente :
Levier à soutenir les plus pesants fardeaux,
Comme Atlas soulevait le monde sur son dos.
Mais c'est grâce au charbon, inconnu de nos pères
Et si propice aux arts par lui rendus prospères,
Que la vapeur s'échappe ardente du vaisseau,
Où, captive d'abord et réduite en une eau
Limpide, elle est bientôt changée en un volume
Dont la force expansible à gros bouillons s'allume,
Soumise à l'action progressive du feu,
Qui met tous les ressorts du mécanisme en jeu.

Oh ! qu'ils soient honorés au nom de leur patrie,
Ceux dont l'intelligence a doté l'industrie
Des premiers éléments de ce riche produit,
Qui s'adopte en tous lieux et partout s'introduit !
Gloire à DÉSANDROUIN ! Par sa persévérance,
Par son instinct heureux des besoins de la France,
Seul, il a, le premier, fait voir que le charbon,
Tout autant que le bois, est nécessaire et bon,
Non-seulement au pauvre, à qui la bise est dure
Et qui souffre un peu moins des tourments qu'il endure,
Depuis qu'il trouve un bien avant tout recherché :
Celui d'être chauffé, l'hiver, à bon marché ;
Mais encore à l'enfant gâté de la fortune,

Qui, dès qu'un moindre froid le blesse ou l'importune,
Assis à son foyer, berce un doux souvenir,
Ou rêve au tendre espoir d'un bonheur à venir.

Après Désandrouin, il faut rendre aussi grâces
A TAFFIN, à MATHIEU, qui suivirent ses traces,
Et qui, pour exploiter ce riche minéral,
Se sont armés d'un zèle ardent et libéral;
Tant de leur découverte ils sentaient l'importance !
Aussi voulurent-ils avec leur existence
Y consacrer leur temps, leur génie et leur or;
Montrant que le travail est le premier trésor.
Oui, qu'ils soient honorés, ceux dont les sacrifices
Ont dans notre pays rendu tant de services!...
Anzin, tu leur dois tout... Valenciennes sans eux,
Sentinelle placée au poste dangereux,
Mais honorable et beau, de garder la frontière,
Aurait, comme Douai, cette ville rentière,
Vu déserter ses murs, faute d'activité :
Car les arts, c'est la vie au cœur d'une cité.

Depuis donc que leurs soins ont trouvé sous la terre,
La houille qu'autrefois nous vendait l'Angleterre,
Et qui, vivifiant les lieux aux alentours,
S'étend comme un rayon du centre à ses contours,
Il faut voir, comme au sein des communes voisines
Marchent mille métiers nouveaux et mille usines!
Usines où l'on fond et forge des métaux,
Dociles sous les coups que frappent les marteaux;
Usines à couler, grâce au charbon fossile,
Pour l'usage de tous maint et maint ustensile,
Précieux instruments ou de cuivre ou d'acier :
Ici, ce sont des tours, des moulins à scier;
Là, des vases creusés par une main grossière

Et qui sortent du sein d'une humide poussière (1);
Là, d'autres, dont l'émail disparu sous les fleurs
Se montre nuancé des plus vives couleurs (2);
Plus loin ceux où la soude, unie à la silice,
Devient un pur cristal ou bien un verre lisse;
Tous enfin, fruits d'un art qui procure du moins
Aux heureux habitants l'heureux prix de leurs soins.

Outre ces arts grossiers, on voit d'autres merveilles,
Auxquelles des savants mêmes prêtent leurs veilles :
Tels sont ces ateliers, tous mus par la vapeur,
Qui, livrant aux efforts d'un chimique labeur,
Soit le tronc sec et dur d'une herbe potagère (3),
Soit le cône arrondi d'une plante herbagère (4),
Métamorphosent l'un en poudre au suc vermeil,
Dont l'arome infusé peut chasser le sommeil,
Surtout quand on le mêle à la fève arabique
Que Delille a chantée en un rhythme ïambique;
L'autre, en sucre mielleux en qualités égal
Au sucre, qui, cherchant un triomphe légal,
Voudrait sacrifier ce produit indigène,
Tant il lui fait ombrage et lui cause de gêne.

Mais quittons ces palais du commerce et des arts,
Pour aller voir partir, du pied de nos remparts,
Cette machine en feu, dite locomotive,
Que le charbon échauffe et la vapeur active;
Tout-à-l'heure attelée à ce convoi nombreux
De chars-à-bancs couverts ou de waggons poudreux,

(1) Poteries.

(2) Porcelaine et fayence.

(3) Chicorée.

(4) Betterave.

De ces deux rangs de rails suivant la double lame,
Elle va, vrai torrent de fumée et de flamme,
Courir, précipiter son essor à grand bruit,
Semblable au tourbillon que la foudre conduit;
Chef-d'œuvre de nos jours, qui double l'existence,
Tout en diminuant le temps et la distance,
Et qui doit au charbon ses rapides élans.
Mais d'où partent plus loin ces jets étincelants,
Ces gerbes de brillante et splendide lumière,
Eclairant l'atelier ainsi que la chaumière,
Devant laquelle il n'est plus de sombre séjour,
Et dont l'éclat paraît le disputer au jour?
Que vois-je? C'est encor le charbon qui procure
Le gaz, soleil vainqueur de toute nuit obscure;
Et qui, purifié par divers appareils,
Projette des lueurs et des rayons pareils
A ces feux d'artifice, où les flammes moresques
Offrent aux yeux ravis tant d'effets pittoresques.

Voilà donc ce qui rend ce pays si fécond,
Qu'à peine pour rival en a-t-il un second :
Car enfin autrefois de Mons à Valencienne,
Sur les bords de l'Escaut et sur ceux de la Haine,
De Jemmape à Denain, de Bouvine à Fleurus;
Noms à jamais fameux, sous ma plume accourus,
Comme retentissant au plus haut dans l'histoire;
Tous ces lieux, la plupart marqués par la victoire,
Dites-moi, qu'étaient-ils, entourés de marais
Et de coteaux couverts de nombreuses forêts?
— Domaines des abbés, ou fiefs héréditaires,
Inféodés au joug des seigneurs feudataires,
Dont les malheureux serfs, à la glèbe attachés,
Ignoraient les trésors sous la terre cachés. —
Tel était ce pays, avant que l'industrie,
Les arts, l'agriculture, en aient fait leur patrie;

Fresnes, Douchy, Wasogne, Anzin, Neuville, Roeux,
Et tant d'autres assis sur un terrain heureux !....
Maintenant voyez-les....., depuis que l'équilibre
Des droits et des devoirs a rendu chacun libre
D'appliquer à son gré ses talents et ses soins,
Et de pourvoir soi-même à ses propres besoins;
Tout prend un autre aspect.... C'est à qui fera naître
Les richesses du sol dont le ciel l'a fait maître !
Aussi les blés partout remplacent-ils les joncs ;
La haute cheminée éclipse les donjons;
Et si l'on n'entend plus, au pied de leurs tourelles,
Dans les beaux soirs d'été la voix des pastourelles;
Si même on ne voit plus, ainsi qu'au bon vieux temps,
Des poursuivants d'amour, vêtus d'habits flottants,
Chez la vierge du lieu, noble fleur d'innocence,
Et riche des trésors de son adolescence,
Venir chercher le prix de la fidélité.....
L'abondance succède à la stérilité,
Et l'homme y vit heureux du fruit de ses cultures,
Ou des riches produits de ses manufactures.

Ce n'est pas toutefois, comme vous l'allez voir,
Sans peine qu'on obtient ce qui les fait mouvoir,
Car il faut des dangers et des travaux sans nombre
Pour creuser du charbon le lit profond et sombre;
Gouffres où l'on descend par de rapides puits
Etayés sur les ais de solides appuis;
Parcourez avec moi ces ténébreuses routes,
Corridors établis sous d'éternelles voûtes,
Quoique portant à des plaines, forêts et monts;
C'est là que l'on croit être au séjour des démons,
Que l'on croit voir jouer, parmi des galeries,
Des scènes de sabbat ou des sorcelleries;
Car les uns sont armés de pelles, de badais,
D'autres, de pieux, de crocs; tous plus noirs et plus laids

Que nous en ont dépeint et Milton et le Dante;
Tous ayant sur la tête une lumière ardente : (1)
Œil que Dieu mit au front de ses anges proscrits,
Malgré leurs grincements de dents, malgré leurs cris,
Quand, pour avoir bravé l'autorité première,
Et voulu pour la nuit combattre la lumière,
Il imprima sur eux le sceau de son pouvoir,
En ne leur laissant plus que cet œil, pour ne voir,
Ecroués à jamais sous ces voûtes funèbres,
Ne plus voir qu'une nuit d'éternelles ténèbres :
Seuls témoins de leur honte à s'avouer vaincus.

Tels, Cyclopes sortis de l'antre de Cacus,
Mais échappés du moins aux carreaux de la foudre,
Les mineurs, par le fer et même par la poudre,
Attaquent les amas de ce bitume noir,
Qu'un déluge a versés dans ce vaste entonnoir;
Masses de végétaux, que la fureur des ondes
Aura déracinés du sol des anciens mondes,
Puis charriés au creux de ce ravin profond;
Comme un torrent entraîne en un gouffre sans fond
Le roc indestructible et l'arbre séculaire,
Qui, tous deux, défiant le ciel en sa colère,
Géants présomptueux, bravaient depuis long-temps
Les éclats du tonnerre et le choc des autans.
Ainsi se sont formés ces vestiges des âges;
Arbres dont les troncs, veufs de leurs tendres feuillages,
Autrefois verts abris où chantaient les oiseaux,
Qui, métamorphosés par le temps et les eaux,
A la longue auront vu convertir leur dépouille
En gîte de charbon, en large banc de houille :
Mystérieux foyers des volcans souterrains,
Dont le feu, dit-on, couve en de pareils terrains.

(1) Lampe de Davy.

Telle est donc du charbon l'origine et la source :
Eh bien !.... pour exploiter cette utile ressource,
C'est parmi les horreurs de ce triste séjour
Que l'on voit travailler, loin des clartés du jour,
Ces hommes, au teint brun, aux cheveux courts, sans boucles,
Aux yeux étincelants, comme des escarboucles,
Aux vêtements souillés de boue et de débris ;
Qui, dans ce labyrinthe et sous ces noirs abris,
Fils ingrats de la terre, en creusent les entrailles,
Et sapent les flancs durs de ces lourdes murailles,
Dont ils ont soin pourtant d'affermir les paliers
Et d'asseoir les arceaux sur de nombreux piliers ;
De peur qu'en s'éboulant quelque voûte ne tombe,
Et, refermant sur eux une éternelle tombe,
Ne les laisse à jamais, dans ces funèbres lits,
De leur dernier sommeil dormir ensevelis.

Ainsi, quand on parcourt cette immense caverne,
Tout fait croire qu'on est descendu dans l'Averne :
Lieux sombres où régnaient, au bord du Phlégéthon,
Dans un sombre palais, Proserpine et Pluton.
Trop heureux, si du sein de ces grottes profondes,
Il ne s'échappe pas des torrents, dont les ondes,
Déroulant tout-à-coup leurs flots impétueux,
Peuvent en obstruer les sentiers tortueux,
Et détruire en un jour le travail d'une année ;
Ou, si, comme une flamme invisible, émanée
Des gouffres infernaux, vieux séjour du remord,
Le Grisou, sur ses pas semant partout la mort,
N'éclaire pas ces lieux de lueurs sépulcrales :
Telles, aux jours de deuil, nos vieilles cathédrales
S'illuminent, alors que des nefs, des vitraux,
On a drapé les murs ou voilé les carreaux,
Pour simuler la mort par la nuit la plus sombre ;
Et quand mille flambeaux et des lampes sans nombre,

Jaillissant d'une tombe étalée au milieu,
Font d'un sinistre éclat resplendir le saint lieu!...
Mais! ô spectacle affreux et d'horrible épouvante!
Voilà que tout-à-coup la vapeur étouffante,
Dont est formé ce gaz, instrument du trépas,
Comme un éclair s'allume et brille sous les pas
De nombreux travailleurs, dont la foule se presse
Aux abois, et criant dans l'air qui les oppresse :
Fuyons!.... Car c'est à qui le premier s'enfuira
De la fournaise ardente et du puits sortira....
Puisqu'atteint par l'orage, il faut que l'on y meure....
Fuyons aussi comme eux cette horrible demeure,
Pour suivre ces traîneaux par des enfants conduits,
Et qui, pleins des gravois que la sape a produits,
Ou qu'a ravis la pioche aux murs de l'édifice,
Vont bientôt remonter par l'étroit orifice,
Guidés par la vapeur, âme du mouvement,
A qui déjà la houille ici sert d'aliment.
Là chaque tonneau plein, remplacé par un vide,
Du puits en un instant franchit l'immense vide,
Et vient à fleur du sol étaler aux regards,
Soit, en tas abrités sous de vastes hangards,
De gros blocs de charbon, soit de minces poussières;
Qui bientôt, mesurés ou pesés par rasières,
S'en vont alimenter, par routes et canaux,
Usines, ateliers, forges et hauts-fourneaux;
De sorte que j'ai pu dire sans peur de blâme:
L'industrie est un corps, dont le charbon est l'âme.

SIÉGE
DE VALENCIENNES.
(1793.)

PAR M. HENRI CAFFIAUX, DE VALENCIENNES.

Audaces fortuna juvat, timidosque repellit.
Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.
VIRG. Æn.

I.

Valenciennes ! salut, ô ma ville natale,
Noble amour, que le temps ne peut détruire en moi !
Laisse-moi contempler ta beauté sans rivale,
O ma cité, salut à toi !

J'ai vu bien des pays heureux, dignes d'envie,
Où Dieu, sans mesurer prodiguant ses faveurs,
Verse, verse à plaisir, de sa main qui s'oublie,
Des parfums, des fruits et des fleurs.

J'ai vu bien des cités, dignes de Babylone,
Avec des monuments faits pour l'Eternité,
Monuments présentant au regard qui s'étonne
Leur immobile majesté.

Et mon front saluait ces gloires de la terre,
Et, devant tant d'éclat, retombait incliné;
Mais la voix de mon cœur me criait : Je préfère
Valenciennes où je suis né !

Oh ! oui, j'aime mieux voir, ne fût-ce qu'en un rêve,
La cité, dont le nom est si doux et si cher,
Et ses remparts altiers, dont le vieux front se lève
Tout cicatrisé par le fer !

J'aime mieux son Beffroi (1), que bien souvent, dans l'ombre,
Quand le soir ramenait mes pas aventureux,
J'ai pris pour un cyclope, écoutant d'un air sombre
Et roulant un œil plein de feux.

J'aime mieux ses beaux champs coupés d'onde dormeuse,
J'aime mieux la vallée aux contours sinueux,
Où l'Escaut, promenant sa marche paresseuse,
Roule ses flots silencieux !

Ce n'est pas seulement pour cette jouissance,
Ces douces voluptés qu'on éprouve au retour,
Ces baisers maternels, ces souvenirs d'enfance
Tout palpitants d'un chaste amour ;

Mais c'est qu'en ton air pur où nous puisons la vie,
O ma cité, Dieu mit un souffle inspirateur,
Une essence de flamme, un parfum de génie
Qui relève et grandit le cœur !

---

(1) Maintenant le Beffroi, son guetteur et sa lanterne, tout a disparu. Le 7 avril 1843, jour néfaste ! le cyclope, affaissé sous le poids des ans, s'est abîmé dans des flots de poussière.

Et regarde : — En tous temps, au temple de mémoire
Quelqu'un de tes enfants a fait ceindre son front !
Pas de page brillante au livre de la gloire
Où leur main n'ait gravé ton nom !

L'un arrache en passant une altière couronne ;
L'Orient à ses pieds voit cent peuples divers,
Et, sous son gantelet, le guerrier emprisonne
Une moitié de l'univers !

D'autres, loin des combats, au sein de la retraite,
Ont trouvé dans les arts leur immortalité,
Et la main du Génie a couronné leur tête
D'une auréole de clarté.

Car tout est familier à tes fils : la palette,
L'équerre, le burin, le ciseau du sculpteur,
Le glaive du soldat, la lyre du poète,
Et les chants qui partent du cœur !

Le théâtre ennobli, qu'un peuple entier inonde,
Les vit parlant à l'âme un langage inconnu,
Et suspendre à leur voix pathétique et profonde
Le maître du monde éperdu !

Sois fière de tes fils, car à toutes les gloires
Leurs mains ont arraché quelques nobles lauriers ;
Ils se sont illustrés dans toutes les victoires,
Comme artistes, comme guerriers.

Aussi, pour présager ta grandeur immuable,
Dieu mit sur ton blason, emblème glorieux,
Le Lion calme et fort, le Lion indomptable,
Et les Cygnes harmonieux !

O des villes de Flandre ingénieuse Athènes !
Je sens un noble orgueil à te devoir le jour ;
Je t'aime, ma cité, ma noble Valenciennes,
Je t'aime.... Je t'aime d'amour !

Ah ! si Dieu, m'envoyant un souffle de génie
Pur comme cet amour que je ressens en moi,
Fécondait d'un regard la pensée et la vie
Dans ce cœur tout rempli de toi,

Je chanterais alors, ô ma chère patrie,
Je chanterais quelqu'un de tes faits éclatants ;
Et je verrais peut-être une foule attendrie
Tressaillir d'orgueil à mes chants !

Mais qu'importe !... essayons !... quelque note divine
Peut-être éclatera, car je veux aujourd'hui,
— Dussé-je la briser, — lancer de ma poitrine
Toute mon âme dans un cri !

II.

Lorsqu'un peuple, rompant ses antiques entraves,
Secoue avec transport ses bras naguère esclaves
Sur son front rayonnant ;
Toujours des factions la hideuse éloquence
Souffle à ces cœurs naïfs la soif de la vengeance
Avec la soif du sang !

Toujours on voit surgir de ces êtres terribles,
Précurseurs de la mort, vampires irascibles
Dont le fauve regard couve un feu dévorant ;

On les voit, s'élançant de quelqu'égout immonde,
Bondir, et pour un jour chevaucher sur le monde,
Qu'ils emplissent de deuil, de larmes et de sang.

Et le peuple séduit et comme eux implacable,
Choisit, pour assouvir leur faim insatiable,
Tout ce qui fut jadis grand et noble et divin,
Jusqu'à ce que, lassé de fournir des victimes,
Ouvrant enfin les yeux, effrayé de ses crimes,
Il prend le monstre impur et le broie en sa main.

Telle est la loi du sort ! — Une chaudière pleine
Fermente sourdement, inquiète, incertaine,
Quand un souffle de flamme attise ses transports ;
Puis, quand l'onde en fureur rugit, bondit et fume,
Sur les bouillons fougueux qui domine?.... L'écume
Que les flots indignés poussent bientôt dehors !

III.

La France avait brisé la royauté déchue :
Ivre de liberté, bondissante, éperdue,
Croyant à l'avenir, parlant d'égalité,
Elle allait, hâletante, égarée et farouche,
Adorant ses Tribuns, et baisant chaque bouche
Qui criait : Liberté !

Couvrant l'impur Marat de caresses lascives,
Etreignant Robespierre en ses mains convulsives,
Comme en des dieux sauveurs elle croyait en eux ;
Cherchant en leurs regards à lire leurs pensées,
Sans cesse, elle abattait les têtes dénoncées
Par leur doigt furieux.

Rassemblait ses enfants épars,
Préparait sa moisson de gloire
En organisant la victoire
Sous l'abri de nos vieux remparts !

IV.

Mais déjà dans les champs les travaux se prolongent
Jusqu'au pied des glacis ;
Comme un vaste serpent, les cohortes alongent
Leurs énormes replis !

Mon Dieu, dans ces assauts, dans ces luttes mortelles,
Oh ! que vont devenir
Et la femme et l'enfant, créatures si frêles,
Si jeunes pour mourir ?

Et tous ces citoyens, au regard ferme et mâle,
Qui pourra les sauver ?
Qui les protégera, quand l'affreuse rafale
Sur leurs fronts va crever ?

Le pâtre de l'Etna, quand il voit la tempête
Venir en rugissant se ruer sur la tête
Du cratère orgueilleux,
Craint l'horrible conflit du mont et du tonnerre....
Il fuit, abandonnant sa cabane si chère
Que menacent les cieux !

Mais vous ne fuyez pas, citoyens héroïques,
Quand l'Europe, vidant ses arsenaux antiques,
Rassemble contre vous ses foudres, ses éclairs ;

Non ! vous ne fuyez pas ces peuples innombrables
Qu'on lance contre vous plus nombreux que les sables
Dont le simoun en feu tourmente les déserts !

Pourtant, vous le pouvez : il vous reste un passage
Pour vos femmes, pour vous, pour vos fils en bas âge ;
Mais tout, jusqu'à la femme, a le cœur d'un guerrier,
Aucune ne veut fuir ; car jamais la lionne
Ne montre à ses petits comment on abandonne
Son époux ou son père à l'heure du danger !

Et, depuis bien longtemps que leurs mille cohortes
De leurs remparts vivants viennent murer vos portes,
Et que l'œil dans les champs n'aperçoit que du fer ;
Depuis qu'on voit, béants, tournés vers vos murailles,
Leurs canons, leurs mortiers, tout gorgés de mitrailles,
Prêts à vomir sur vous tous les feux de l'enfer,

Vous venez chaque jour, attendant la bataille,
Debout, les bras croisés, sur la vieille muraille,
Contempler ces apprêts sans trembler, sans pâlir ;
Car vous savez, qu'au fond de vos nobles poitrines,
Vous avez, pour répondre à toutes leurs machines,
Un cœur.... et c'est assez pour vaincre. . ou pour mourir !

Oh ! n'interrompez pas leurs apprêts inutiles,
Venez plutôt, venez, soldats des Thermopyles,
Prononcer le serment que fit Léonidas ;
Venez, devant vos fils, vos pères, et vos femmes,
Venez, à haute voix, jurer ce que vos âmes
A chaque instant jurent tout bas !

—

V.

Au milieu du Forum, sur la place publique,
L'autel de la Patrie, imposant, magnifique,
S'élève, couronné de guirlandes de fleurs ;
On y voit des drapeaux, que le laurier enlace,
Aux fleurs, filles de Mai, marier avec grâce
Leurs civiques couleurs.

Cinquante jeunes gens, aux longues chevelures,
Epanchent dans les airs leurs voix douces et pures
En hymnes énivrants ;
Et les vierges en chœur, comme aux fêtes antiques,
Sous leurs longs voiles blancs couvrant leurs fronts pudiques,
Répondent à leurs chants.

Les tambours, les clairons, la fanfare joyeuse,
Mêlent leur voix sonore à la voix belliqueuse
Des guerriers palpitants ;
Les cloches, dans les tours, bondissent d'allégresse,
Et le canon unit à la commune ivresse
Ses rauques aboiements.

Vers l'estrade s'avance, en pompe solennelle,
De fermes magistrats une troupe fidèle,
A pas graves et lents ;
Puis Ferrand, entouré d'une élite brillante ;
Puis deux hommes de cœur, de la Patrie absente
Dignes représentants.

Alors, les yeux au ciel et la droite étendue,
Guerriers et Magistrats jurent, la voix émue,
De vaincre ou de mourir !

Et le peuple, à genoux, dans un transport fébrile,
Répond : Vaincre ou mourir ! oui, défendons la ville
Jusqu'au dernier soupir !

Et les cris, les tambours, les chants patriotiques,
Les voix, les instruments aux accents électriques,
Retentissaient sans fin :
C'était une harmonie inconnue, indicible,
Quelque chose de grand, d'énivrant, de terrible,
Lorsqu'un homme soudain,

Un homme, le sein nu, fendant la foule immense,
D'un bond impétueux sur l'estrade s'élance,
Et là, sublime et fier,
Il secoue en vainqueur sa fauve chevelure,
S'agenouille, et ployant le plancher qui murmure
Sous son genou de fer,

Il étend vers le ciel sa main large et calleuse,
Et puis, de sa poitrine athlétique et nerveuse
Au loin il fit jaillir
Cette voix, qui vibrait plus haut que la tempête :
« Au nom du peuple entier, je jure, sur ma tête,
« De vaincre ou de mourir ! »

Alors on entendit, comme un coup de tonnerre,
Eclater et bondir l'ivresse populaire,
Sublime enthousiasme aux élans si féconds ;
Mille voix font tonner, dans leurs chants énergiques,
L'hymne des Marseillais, l'hymne aux refrains magiques :
Aux armes, citoyens ! formez vos bataillons !

Oh ! c'est bien, citoyens ! oui, c'est bien ! Ah ! que j'aime
Ces fronts étincelants d'une énergie extrême,
Et ces mâles regards et ces transports si beaux !

Et ces mains, tourmentant la garde des épées
Qui, dans leurs noirs fourreaux, rugissent indignées,
Comme un tigre captif qui ronge ses barreaux !

Oh ! non ! non, l'ennemi n'est pas à votre taille !
Ils pourront vous couvrir, vous broyer de mitraille,
Par cent bouches de feu vous vomir le trépas,
Mais vous les briserez entre vos mains guerrières,
Ou vous saurez mourir..... car vos têtes altières
Ne se courberont pas !

Mais ciel !... où courez-vous ?... aux armes ?... Patience !...
Rengainez, citoyens, vos glaives en silence ;
Il faut gagner du temps, soldats, obéissez !
Laissez vos ennemis creuser leurs catacombes :
Tous leurs chemins couverts.... ce sont autant de tombes
Où leurs corps en lambeaux descendront écrasés !

Laissez-les ! laissez-les ! votre noble patrie
N'est pas prête au combat ! Amis, sa voix vous crie :
O mes fils, retenez cet imprudent courroux !
Attendez, pour plonger le fer dans leurs entrailles,
Qu'ils viennent par milliers inonder vos murailles ;
Jusque-là, citoyens, retenez tous vos coups !

L'Etna se plaît à voir d'innombrables orages
L'entourer lentement de leurs sombres nuages
Et jeter à son front un défi fastueux ;
Alors, comme un lutteur, il pousse un cri de guerre,
Puis, de ses feux vainqueurs balayant le tonnerre,
Il fait taire les cieux !

VI.

Le nuage pourtant, jusqu'ici calme et sombre,
Pendant assez longtemps, de tempêtes sans nombre
Bourra ses larges flancs ;
Tout est muet : au loin pèse un morne silence....
Mais l'éclair part.... La mort en traits de feu s'élance,
Entourant la cité de ses bras dévorants.

Du sein de leur prison de flamme,
Des milliers de boulets, d'obus,
Dans l'air qui rugit et s'enflamme,
Tracent leurs orbes confondus ;
Les canons, couchés dans la plaine,
Comme une meute qu'on déchaîne,
Sortant d'un repos odieux,
Hurlent de joie et de colère,
Et sous eux font trembler la terre
Qu'ébranlent leurs bonds furieux.

Quel spectacle d'horreur ! Quelle lutte terrible !
Chaos sombre et sanglant ! Confusion horrible !
Bruit du fer, cris de mort, sinistres roulements !
Puis les explosions, fracas épouvantables ;
Puis un affreux silence.... et la voix lamentable
Des guerriers expirants !

D'épais nuages de fumée
S'entassent en noirs tourbillons,
Et sous leur vapeur enflammée
Du jour pâlissent les rayons ;
Sur notre cité, les ténèbres
Etendent leurs voiles funèbres

Comme un drap noir sur un tombeau ;
Et des bombes, le jet rapide
Eclaire d'un reflet livide
Le ciel privé de son flambeau !

L'orgueilleuse cité, du repos qui l'irrite,
Sort enfin.... Tel aux yeux du peuple israëlite
Parut le Sinaï, monarque des déserts :
Des nuages épais dont son front s'environne,
Elle fait éclater sa terrible couronne
De foudres et d'éclairs !

Oui, comme la montagne sainte,
Sous ses regards étincelants,
Elle vit se courber de crainte
Des peuples pâles et tremblants ;
Comme le mont où vint descendre
Le Très-Haut, elle fit entendre
Une voix sur son front en feu,
La voix du bronze, ivre de poudre,
Qui parle plus haut que la foudre,
La foudre, cette voix de Dieu !

Maintenant ouvrez-vous, épouvantables pages,
Où l'Histoire a gravé ces terribles images ;
La meute déchaînée attaque le lion ;
Ennemis, citoyens, que même rage enflamme,
Font pleuvoir l'un sur l'autre et le fer, et la flamme,
Et la destruction !

Pendant que la cité guerrière
Va frapper l'ennemi lointain,
L'incendie, en ses murs de pierre,
Comme un cancer ronge son sein ;
Partout, sur les toits domestiques,
Sur les édifices antiques,

Sur les temples voués à Dieu,
On voit les flammes dévorantes
Se tordre, fières, menaçantes,
Comme mille serpents de feu !

C'est en vain que la femme, et l'enfance enhardie,
Et tous les citoyens combattent l'incendie,
Sous leurs murs écroulés ils trouvent leurs cercueils ;
Chaque nuit, la cité que dévastent les flammes
Semble une mer de feu, qui vient briser ses lames
Sur les toits débordés, comme sur des écueils !

Rien ne peut arrêter la rage
Du fléau sans cesse attisé ;
Tantôt, il étreint et ravage
L'asile où gémit le blessé ;
Tantôt, ses flammes se prolongent,
Se courbent, se heurtent, s'alongent
Autour d'un clocher colossal,
Sautant comme une troupe immonde
De démons, dansant à la ronde
Autour du sombre dieu du mal !

Mais que sont devenus, ô cité magnanime,
Tes nobles défenseurs au cœur grand et sublime ?
Tiennent-ils leur serment de vaincre ou de mourir ?
Dévorés par les feux de la fournaise immense,
Dévorés par les feux que l'ennemi leur lance,
N'ont-ils donc pas senti leur courage faiblir ?

Non ! en vain derrière eux s'allume l'incendie,
Vainement devant eux la mort menace et crie ;
Poursuivant la partie où l'honneur est l'enjeu,
Ils n'en montrent pas moins, intrépides athlètes,
Sur le sommet des murs leurs fières silhouettes,
Se détachant en noir sur un rideau de feu !

—

Que pouvez-vous, hélas ! héroïques victimes ?
Tandis que vous montrez des courages sublimes,
L'infâme trahison vient déchirer vos flancs ;
L'arsenal renfermant toutes vos espérances,
Vos armes, vos apprêts, vos magasins immenses,
L'arsenal s'engloutit dans les feux dévorants....

Pour tâcher d'arrêter la flamme,
On court, on brave le trépas ;
Le salpêtre en fureur s'enflamme,
Livrant à tous d'affreux combats ;
Volcan, qui dans son sein recèle
Ce que la prudence amoncèle
Pour soutenir un long effort ;
Fournaise, aux flammes infernales,
Déroulant ses longes spirales
Dont l'approche donne la mort !

Le fer et le feu s'y combattent ;
Boulets, grenades et caissons,
Fusils, mortiers, bombes, éclatent
En terribles explosions ;
Le volcan rugit en délire,
Faisant, dans ses flancs qu'il déchire,

Bondir ses débris éclatés ;
Puis vomit, avec ses entrailles,
Canons, cadavres, et mitrailles,
Jusques aux cieux épouvantés !

Et l'ennemi, qui voit ces désastres horribles,
A redoublé ses coups, ses décharges terribles,
Pour broyer la cité sous ses débris croulants ;
Tout ce qu'imagina, pour assouvir sa rage,
L'homme altéré de sang, affamé de carnage,
En tempêtes de feu pleut sur les habitants !

Oui, des tempêtes dévorantes
Qui ne versent point sur les fronts
La pluie en gouttes innocentes
Ou durcie en légers grelons :
C'est du fer, c'est du feu qui tombe,
Ce sont les éclats de la bombe,
Ce sont les boulets, les obus,
Ce sont les balles homicides,
C'est la foudre aux éclairs livides
Et les éléments confondus !

On dirait, qu'arrachant les astres de leurs sphères,
Les nuages de feu, les éclairs, les tonnerres,
Et le bleu firmament aux célestes parvis,
Dieu pétrit dans sa main ce chaos de tempêtes ;
Et lance sur leurs têtes
Et les cieux éperdus, et les mondes détruits !

Rien ne peut ébranler ces guerriers héroïques ;
Manquant de tout, ils n'ont que leurs âmes stoïques
Qui secondent leurs bras par un sublime effort ;
Bourrant leurs vieux canons de pavés, de ferrailles,
De débris écroulés des pans de leurs murailles,
Ils savent encor vaincre et renvoyer la mort !

Ainsi, l'acier rougi dans les forges brûlantes,
Malgré la dent de fer des tenailles mordantes,
Repousse en rugissant le marteau destructeur ;
De son corps qu'on écrase, il lance des parcelles,
Et crache, à chaque coup, des milliers d'étincelles
Au front de l'oppresseur !

Vainement autour d'eux s'entassent les ruines,
La crainte ne peut rien sur ces nobles poitrines,
Leur tête avec fierté plane sur ces débris ;
Comme, dans les déserts, pleins d'antiques décombres,
On voit quelques vieux fûts, debout encore et sombres,
Au milieu des frontons qu'ils soutenaient jadis !

Mais, comment éviter des embûches secrètes ?....
L'ennemi, non content d'écraser de tempêtes
Le front de notre ville et ses remparts broyés,
Dirige sous le sol sa route souterraine,
Pour couper sourdement les racines du chêne,
Ferme encore, et tout fier de ses bras foudroyés.

C'en est fait ! — Tout-à-coup jusques au ciel rayonne
L'immense jet de feu : la mine éclate et tonne,
Fait sauter les guerriers, culbute les remparts ;
La brêche, aux assaillants, s'ouvre béante et large ;
Une troupe en fureur y bondit à la charge,
Et l'envahit de toutes parts.

Puis, au fond des fossés une lutte s'engage,
Lutte désespérée, horrible et long carnage
De braves succombant sous des flots d'ennemis ;
La troupe, ivre de sang, rugit, baisse la tête

Comme un taureau fougueux, brise tout, et s'arrête
Au pied des vieux remparts encombrés de débris !

Alors se fait entendre une voix menaçante :
— Rendez-vous ! évitez une lutte sanglante !
Rendez-vous ! évitez nos assauts meurtriers !
Demain, j'anéantis cette ville intraitable !
Oui, demain, j'abandonne à l'épée implacable
Les femmes, les enfants, les vieillards, les guerriers !

— Amis, répond Ferrand d'une voix entraînante,
Songez à vos serments ! La brèche vous présente
La victoire, ou du moins un glorieux cercueil !
Oui, qu'ils viennent demain se briser sur nos glaives !
Comme des flots fougueux, qu'ils franchissent les grèves
Pour échouer sur un écueil !

VII.

Alors une rumeur, sourde, indéfinissable,
Sort des débris fumants ;
Ce sont de longs sanglots, un concert lamentable
De sourds gémissements.

Et l'on voit se dresser, hors des caves fétides,
Hors des noirs souterrains,
L'un sur l'autre appuyés, des fantômes livides,
Des squelettes humains !

Ce sont des habitants déchirés de blessures,
Des femmes, des enfants,
Défigurés, couverts de hideuses brûlures
Et d'ulcères sanglants.

Rendez-vous ! disent-ils, cette lutte est impie,
C'est trop, c'est trop souffrir !
Il nous faut le soleil, et l'air pur, et la vie,
Avant que de mourir !

O guerriers, évitez une lutte inégale,
Vos fers sont émoussés,
Et, comme notre front, votre front est bien pâle
Et vos bras sont lassés !

O guerriers, rendez-vous par pitié pour nos peines
Et nos longues douleurs,
Car nous avons souffert six mortelles semaines
D'indicibles horreurs !

Voyez, voyez nos corps rongés par l'incendie,
Nos membres languissants,
Qu'a séchés jusqu'aux os la pâle maladie
De ses feux dévorants.

Ah ! nous avons souffert de cruelles tortures
Dans nos sombres caveaux :
Lavant avec nos pleurs le sang de nos blessures
Et nos chairs en lambeaux !

Puisant, avec dégoût, de nos caves immondes
L'air pestilentiel,
Nous cherchions vainement dans nos ombres profondes
Un pur rayon du ciel !

Et, cédant aux accès de la faim qui dévore,
Bien souvent, nous avons
Mangé comme du pain la cendre tiède encore
De nos propres maisons!

O guerriers! écoutez notre voix qui vous crie:
Ayez pitié de nous,
Conservez-vous aussi pour venger la Patrie,
O guerriers, rendez-vous!

—

Puis survient à grands cris, hurlant comme une meute,
Un ignoble ramas de traîtres soudoyés;
En ce moment suprême, essayant une émeute,
Ils veulent nous livrer à qui les a payés.

Souvent, pendant le siège, ils levèrent la tête,
Vociférant des cris de révolte et de mort;
Mais, guerriers, habitants, étouffaient la tempête....
— Aujourd'hui, secondés par l'assaut qui s'apprête,
Ils viennent hardiment tenter un lâche effort...

—

O guerriers, méprisez leur rage mercenaire!
Vous pouvez écraser ces nains dans la poussière,
Mais écoutez la voix qui vous dit: Sauvez-nous!
Sauvez un peuple entier compagnon de vos peines,
Arrachez aux couteaux ces victimes humaines,
O guerriers, rendez-vous!

Demain vous péririez ! Lorsque le bronze tonne,
Votre œil, je le sais bien, d'un feu sacré rayonne,
Une vigueur nouvelle anime votre bras;
Mais lorsque des combats se dissipe l'ivresse,
Votre œil s'éteint... vos bras tombent... et la faiblesse
Etend sur votre front les ombres du trépas !

Rendez-vous, car un cœur comme le vôtre est rare !
Pourquoi chercher la mort ? La Patrie est avare
De pareils défenseurs, vivez pour la servir !
Pour l'aider à chasser ces hordes endurcies,
Soldats, laissez, laissez vos veines appauvries
Du sang perdu se rétablir !

Votre but est atteint, votre tâche est finie :
La France périssait, sans force, désunie,
Si vous n'aviez dompté le flot envahisseur ;
Maintenant, elle est prête, elle brandit son glaive,
Défiant l'étranger, la voilà qui relève
Son gant provocateur !

Vous avez fait assez ! Oui, vous pouvez vous rendre !
Quittez ces noirs monceaux de débris et de cendre,
C'est tout ce qui vous reste, ô nobles défenseurs !
L'étranger stupéfait, que votre audace attère,
Vous donne malgré lui les honneurs de la guerre,
Vaincus, vous sortirez vainqueurs !

VIII.

Le pacte est accepté ; sur la place publique,
La faible garnison, toujours grande et stoïque,
Entoure ses drapeaux tout criblés de boulets :
En tête les clairons, les tambours prêts à battre ;
Mèche allumée en main et comme pour combattre,
Suivent les canonniers près des bronzes muets.

Puis Ferrand, chef au cœur digne des temps antiques,
Vraie âme de Romain aux élans énergiques ;
Autour de lui se groupe un reste d'officiers ;
Puis marchent derrière eux notre cavalerie,
Les nobles grenadiers que suit l'infanterie,
Faibles débris, levant encor des fronts altiers !

Enfin, de citoyens vient une troupe immense,
Ils sont forcés de fuir, ils quittent en silence
Ces murs, qu'avec le fer leurs mains ont défendus ;
Ils s'en vont dans l'exil, ces martyrs de la gloire,
Conquérir un tombeau sur un champ de victoire,
Loin du pays natal qu'ils ne reverront plus !

Enfin l'heure a sonné ! La colonne s'avance.....
La foule, avec stupeur et d'un œil en démence,
Avait vu jusque-là ces suprêmes apprêts ;
Mais quand le mot d'adieux a frappé son oreille,
En sourds gémissements sa douleur se réveille,
Et des ruisseaux de pleurs viennent mouiller ses traits.

Ce sont de longs sanglots et des plaintes touchantes ;
Ils tendent aux soldats leurs mains, leurs mains tremblantes,
Pour presser sur leur sein ces nobles défenseurs ;
Ils les comblent d'adieux, de souhaits et de larmes,
Puis, une fois encor, veulent toucher ces armes
Qui trouvaient jusqu'ici des échos dans leurs cœurs !

Autour des exilés rongés par la tristesse,
Une foule pieuse en sanglottant s'empresse ;
Oh ! de quels coups affreux leurs cœurs sont déchirés !
L'œil gonflé, dévorant leurs larmes et leurs plaintes,
Vingt fois, contre leurs cœurs, ils meurtrissent d'étreintes
Leurs femmes, leurs enfants, ces êtres adorés !

Puis enfin, franchissant les portes de la ville,
D'un pas lent et guerrier le cortège défile
A travers l'ennemi qui borde le chemin ;
Ils marchent fiers et beaux de haillons, noirs de poudre,
Et leur sublime front, que sillonna la foudre,
Au loin promène encore un œil mâle et hautain !

Mais il faut vous quitter, armes si précieuses !
En ce fatal moment, ces troupes généreuses
Sentent fléchir leurs cœurs, leurs grands cœurs épuisés ;
Les canons, les fusils, compagnons de victoire,
Les glaives, vieux amis, ébréchés par la gloire,
S'élèvent en monceaux l'un sur l'autre entassés.

Puis les drapeaux, hélas !... ô tortures poignantes !
Ils couvrent de baisers et de larmes brûlantes
Ces signes belliqueux, ces signes de l'honneur,
Et leur main, saintement sacrilège et farouche,
Les arrache en lambeaux qu'ils collent sur leur bouche
Et qu'ils serrent contre leur cœur !

Puis ils tournent les yeux vers la cité si chère,
Pour saluer encor d'une larme dernière
La place où, sur les murs, ils affrontaient le feu;
Et les proscrits, hélas! qui pleurent et qui prient,
Eperdus, égarés, en sanglottant s'écrient :
Mon doux pays natal,.... adieu!

IX.

Adieu, proscrits; adieu, vrais fils de la victoire;
Adieu, nobles guerriers!
Quittez, quittez ce lieu de désastre et de gloire,
Tout chargés de lauriers!

Devant vous va s'ouvrir une lice féconde
En succès inouis,
La France vous appelle à conquérir le Monde
Pour calmer vos ennuis!

Il vous faudra subir bien des peines encore
En de lointains climats,
Et la soif qui dessèche et la faim qui dévore....
Tous les maux d'ici-bas!...

Reverrez-vous un jour les images si chères
De ceux que vous aimiez?
Dormirez-vous jamais où dorment de vos pères
Les restes inquiets?

Peut-être, quelque jour, sur un champ de bataille,
Sans secours, sans amis,
Vous mourrez lentement, froissés par la mitraille,
En songeant au pays !

Peut-être, quelque jour, expirants de misère,
Et le corps presque nu,
Vous vous endormirez sur la rive étrangère
D'un torrent inconnu......

Vous ne sentirez point combien cela soulage
De mourir au pays,
Et le temps roulera de rivage en rivage
Vos ossements blanchis !

Et pourtant, ô guerriers, votre sort, je l'envie !
Oui, vous êtes heureux !
Vous avez couronné votre sainte Patrie
De lauriers glorieux !

Vous avez l'avenir et la gloire en partage !
Votre nom respecté
Sera comme ces noms qui passent d'âge en âge
A l'immortalité !

Qu'importe que des maux la foule vous harcèle
En ces terrestres lieux ?
La vie est passagère et la gloire immortelle,
Oh ! vous êtes heureux !

Et nous qui, sans plaisir, gaspillons notre vie,
Jour par jour, sans bonheur, et sans rien qui nous lie,
Hélas ! à ce bas lieu ;

Nous qui, prenant ces jours que les destins nous donnent,
Les jetons, sans compter, au torrent où bouillonnent
Les passions en feu ;

Nous, enfants turbulents de magnanimes pères,
Nous qui, des factions, des haines populaires,
Préférons les horreurs aux douceurs du repos,
Et, par désœuvrement, au péril de nos têtes,
Nous inclinons bien bas, pour souffler des tempêtes,
Dans la fange de nos ruisseaux ;

Ah ! nous aurions dû naître en ces jours où la gloire
S'offrait à tout venant sur un champ de victoire,
Où la Patrie en deuil avait besoin d'enfants !
C'est alors que ce sang si bouillant et si brave
Eût coulé volontiers, comme ces flots de lave
Que de leurs fronts trop pleins font jaillir les volcans !

Et nous serions venus, Valenciennes si chère,
Un glaive dans la main, courber dans la poussière,
Au pied de tes remparts, des milliers d'ennemis.
Oh ! l'on sent en son sein un transport indicible,
Le cœur ne faiblit pas, le bras est invincible,
Quand on combat pour son pays !

Nous serions aujourd'hui des vieillards magnanimes,
Avec des cheveux blancs, avec des fronts sublimes
Où la gloire eût gravé son immortel cachet ;
Des hommes devant qui la Patrie elle-même,
En les voyant passer, ôte son diadème,
Et puis s'incline avec respect !

Et parfois, au soleil guidant nos pas tranquilles,
Nous irions promener nos vieux membres débiles
Aux lieux où l'étranger se roulait expirant ;

Et nous pourrions te dire, ô ma ville natale,
Tes beaux lauriers si verts, ta palme triomphale,
Je les arrosai de mon sang !

Oui, nous serions aussi les fils de la victoire !
Nous sentons en nos seins des cœurs nés pour la gloire,
Des cœurs nés pour braver de périlleux hasards !
Oui, nos dents auraient su mâcher aussi la poudre,
Et sur un champ de gloire.... oh ! l'éclair de la foudre
N'aurait pas fait pâlir l'éclair de nos regards !

Oui, nous sentons en nous, dans notre âme inquiète,
Du dégoût pour la lyre et les chants du poète :
Nous aimons du clairon le belliqueux réveil ;
Oui, dans nos larges mains, le glaive du carnage
Irait mieux que la lyre au suave langage ;
Les champs de Marathon troublent notre sommeil !

Ah ! ces peuples du Nord dont l'orgueil nous outrage,
Qu'ils éveillent un jour par leur fierté sauvage
Ce vieux sang paternel dans nos cœurs exaltés,
Et nous irons alors, sur un champ de bataille,
Leur montrer, face à face, à travers la mitraille,
L'intrépide paleur de nos fronts irrités !



QUESTION DU SÉSAME.

PÉTITION

ADRESSÉE

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES PAIRS

ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

le 3 avril 1844.

MESSIEURS LES PAIRS ET MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

L'esprit public est vivement préoccupé de la fâcheuse position des cultivateurs de graines oléagineuses, par suite de l'apparition du sésame sur les marchés français. L'agriculture du Midi pour ses oliviers, comme celle du Nord pour ses colzas, sont intéressées au plus haut degré dans cette question, et l'émotion qu'elle cause dans notre arrondissement nous a fait rechercher avec soin quels remèdes pouvaient être apportés aux maux de nos cultivateurs.

Pour eux, sans aucun doute, la mesure la plus *profitable* serait la prohibition du sésame; mais d'autres intérêts seraient lésés, et nous avons cru que, pour être efficacement utile aux intérêts agricoles, ce qu'il fallait chercher était une mesure qui eût des chances d'être adoptée, et, pour cela, qui fût de nature à ne pas soulever d'objection grave et fondée de la part d'aucun des intérêts engagés.

Si l'on admet que le commerce ne doit pas être privé des huiles de sésame, qui, nous sommes les premiers à le reconnaître, sont douées de qualités propres qui doivent les faire rechercher, il faut admettre aussi qu'il est sage de régler la consommation de telle façon, que ces huiles ne viennent pas brusquement prendre la place des huiles françaises et ruiner les agriculteurs des parties de la France où cette culture est une nécessité.

Or, c'est pourtant ce qui, en partie, a déjà lieu ; il est donc indispensable et urgent d'y porter remède.

La graine de sésame est d'une richesse si supérieure en huile, elle se produit en Orient à des prix tellement bas, que si, à son entrée en France, on ne la soumet à des droits élevés, il faut renoncer à toute culture d'olivier et de colza. Il est reconnu, en effet, qu'il serait impossible aux cultivateurs français de produire les graines oléagineuses avec les baisses de prix que le sésame a apportées et apporterait encore.

Cependant, on a tellement senti l'avantage de la culture des graines oléagineuses en France, que, lorsqu'il n'était pas encore question du sésame, les tarifs sur les importations des huiles et des graines oléagineuses étrangères ont été basés sur la nécessité de procurer aux cultivateurs français un prix rémunérateur. Mais ces tarifs ont abouti à un résultat tout opposé, du jour où le sésame est arrivé, à l'abri d'un tarif qui n'avait pas été fait pour lui ; dès-lors, les producteurs de graines oléagineuses ont subi des pertes énormes par un tarif fait pour les protéger.

Dans cet état de choses, nous nous sommes demandé, en supposant que l'huile de sésame soit devenue une nécessité dans une proportion quelconque, à quelles conditions il fallait l'admettre en France, et de quels lieux il fallait la tirer.

La production du sésame étant très-avantageuse pour les pays qui en sont en possession, il nous a semblé que nous devions, avant tout, faire nos efforts pour donner les avantages de cette production à des Français. Or, les expériences faites en France sur la culture du sésame ne permettant pas d'espérer de pouvoir l'y cultiver, n'est-il pas naturel de chercher à en faire jouir nos colonies, en prenant à la fois les précautions nécessaires, et pour que cette production coloniale ne devienne pas un monopole, et pour qu'elle n'écrase pas les oliviers et les colzas métropolitains?

Pour arriver à ce résultat, il faut 1° mettre à l'importation des graines de sésame de production de nos colonies, un droit qui permette à l'agriculture métropolitaine la lutte et la rémunération de ses travaux; 2° mettre à l'importation des graines de sésame de production étrangère une surtaxe suffisante pour protéger le colon, mais pas assez forte pour qu'il puisse élever ses prix au-delà d'une juste rémunération de son industrie.

Le tarif que nous vous proposerions d'adopter pour arriver à ce résultat serait basé comme suit :

Le droit sur la graine de sésame colonial serait équivalent aux droits qui existent aujourd'hui sur les graines de colza venant de l'étranger ; nous disons équivalent, et non égal, attendu que le sésame renfermant beaucoup plus d'huile, ce droit devrait être plus fort, dans la proportion précise de la différence de quantité d'huile renfermée dans l'une et l'autre graine, différence que l'on ferait constater, avant de fixer dans la loi la quotité du droit.

La surtaxe sur le sésame étranger serait égale au droit sur le sésame colonial, c'est-à-dire que le sésame étranger paierait double droit du sésame colonial.

Nous avons la conviction que ces tarifs pourraient seuls arrêter la ruine des producteurs français, et nous vous prions de vouloir bien examiner notre projet, avec la sollicitude à laquelle vous avez bien voulu nous accoutumer, dans les diverses circonstances où nous nous sommes adressés à vous.

Fait en séance, et adopté à l'unaminité, le 3 avril 1844.

Le Président,

EDOUARD GRARD.

Le Secrétaire,

L. DEFFAUX.

DU SÉSAME.

DE L'AVANTAGE QU'OFFRIRAIT SA CULTURE A ALGER, EN CORSE ET DANS NOS COLONIES.

Par M. LACHÈZE, membre correspondant.

Depuis quelques années, le commerce de Marseille s'est enrichi d'une branche d'industrie qui, dès sa naissance, a pris un grand développement, et a entraîné un mouvement d'argent de plus de vingt-cinq millions : nous voulons parler du commerce et de l'importation industrielle du sésame d'Orient, et nous disons qu'il serait éminemment utile de s'occuper des conséquences possibles de cette nouvelle industrie. Aussi cherchons-nous à attirer sur elle l'attention publique, en apportant ici le fruit de nos recherches, et nous conservons l'espoir d'encourager, par notre exemple, des travaux spéciaux sur la matière ; car on sera forcé inévitablement de s'occuper de la question que soulève la nouvelle direction donnée au commerce des huiles.

Nous traiterons, dans cette note, mais d'une manière abrégée :

1° De l'histoire du sésame ;

2° De son histoire naturelle ;

3° De sa culture ;

4° De la possibilité de l'introduire dans les possessions françaises.

Histoire.

Hérodote parle du sésame ; il dit que les Babyloniens se servaient de l'huile exprimée de cette plante à une foule d'usages. Ce renseignement est intéressant sous plus d'un rapport ; il confirme une opinion émise par les voyageurs qui ont visité l'Egypte et la Mésopotamie. On a parlé de l'identité climatérique des deux pays ; la possibilité de la culture du sésame prouve la vérité de cette assertion.

Quand, dans l'avenir, les immenses et riches plaines de la Mésopotamie seront rendues à l'agriculture, le sésame deviendra une grande source de richesse pour les colons. Dioscoride, Pline, Prosper Alpin parlent du sésame : tous s'accordent à dire que l'huile qui en provient possède une qualité qui la rend précieuse pour une foule d'usages, c'est son inaltérabilité. Je passe sous silence toutes les vertus médicinales qu'on lui attribue : bornons-nous à trouver en elle un corps gras, liquide, sans couleur, sans bouquet et sans goût prédominant, et, à ces titres, les modernes, comme les anciens, peuvent l'employer en chirurgie. Recherchée comme cosmétique par les anciens, qui s'en servaient aussi pour s'éclairer et pour se nourrir, cette huile est d'une consommation bien plus étendue chez les modernes, qui en font la base de la fabrication du savon.

Histoire naturelle.

Les botanistes connaissent quatre espèces du genre sésame. Nous ne nous occuperons que du sésame oriental, plante herbacée, annuelle, de la didynamie angiospermie de Linnée, et de la famille des bignoniacées. Le sésame oriental a des racines annuelles, tiges droites, cylindriques, velues ; deux pieds et plus de hauteur ; feuilles apposées, pétiolées, ovales-oblongues, très-

entières, légèrement velues, fleurs blanches, assez grandes, solitaires sur des pédoncules axillaires, accompagnées de bractées. Le calice est un peu cilié, à cinq découpures lancéolées, aiguës; la supérieure plus courte. La corolle blanche, assez semblable à celle de la digitale purpurine ; le limbe a cinq lobes inégaux ; les capsules oblongues, un peu comprimées ; quatre sillons profonds terminés par le style persistant, s'ouvrant par le sommet, en deux valves ; chaque valve divisée en deux loges. Graine analogue à la graine de lin, mais beaucoup plus petite, moins foncée en couleur et presque d'un jaune doré. Cette description est celle que j'ai retrouvée dans mes notes prises en Egypte, et son exactitude peut être facilement vérifiée, car la plante est cultivée dans les serres du jardin du Roi.

Culture.

Cette plante est cultivée en Syrie, dans le Malabar, en Perse, en Bulgarie, en Moldavie, en Egypte, en Turquie et même à Astracan. Quatre mois suffisent à son entier développement. En tenant compte de cette dernière considération et de la nature des climats où elle réussit, il est facile de conclure que cette plante exige, pour son entier développement, une saison franchement chaude; que des froids tardifs ne viennent pas tuer la plante, et que des froids précoces n'entravent pas le développement de la graine. On ne peut pas espérer de la cultiver sous le climat de Paris, parce que les premiers froids humides d'automne atteindraient la plante, quand la fleur se détache, et la graine n'arriverait pas à son entier développement. Les essais que l'on a faits n'ont été couronnés d'aucun succès : qu'on le sache bien, pour n'y plus revenir ; mais aussi pourquoi ne pas les multiplier dans le midi de la France, et surtout en Corse et dans la province d'Alger? Dans le midi, la plante arrivera à son

état complet de développement, si toutefois elle résiste au *mistral* du printemps. Mais on peut affirmer que sa culture réussira *dans la Corse* et en Afrique.

Le sésame est une plante pivotante ; on doit tenir compte de cette circonstance qui la fera très-heureusement rentrer dans un assolement bis-annuel, au moyen des céréales ou des autres plantes traçantes.

Que si l'on m'objecte qu'il y a ici un inconvénient à cause de la présence sur le terrain des graines de sésame échappées pendant la récolte, je réponds en disant qu'un labour les enterrera pendant le temps consacré à la céréale, et qu'un labour plus profond, nécessaire du reste pour la culture d'une plante pivotante, comme le sésame, les placera à la surface du sol, sans inconvénient; au reste, les cultivateurs savent que les sarclages faits dans le but de tenir les terres propres, rapportent toujours plus qu'ils ne coûtent.

En Egypte, on se contentait de faire des labours superficiels, et le sésame n'atteignait pas tout le développement dont il est susceptible; depuis, on s'est assuré que les labours profonds pouvaient augmenter considérablement les produits; ce qui se conçoit aisément, la plante étant franchement pivotante.

Le sésame se sème à la volée, dans un sol gras de préférence, bien que l'on obtienne d'assez bonnes récoltes dans un sol léger.

On ne doit pas oublier que sa culture affrite considérablement la terre ; ce qui donnera à un sol gras des qualités qu'il n'a pas naturellement, qualités avantageusement reportées sur la culture de la plante d'assolement.

Quand on veut de belles récoltes, on doit multiplier les binages d'été, toujours accompagnés de butages : il est constant que le cultivateur rentre largement dans les frais de main-d'œuvre. Le premier binage doit se faire quand la plante a environ six pouces de développement.

Sans aucun doute, il y aurait un grand avantage à se servir du semoir sur un hersage ; on pourrait alors commencer le premier binage quand la plante sortirait de terre, ce qui lui donnerait considérablement de vigueur, et ce qui permettrait d'éviter de revenir pour un second binage. Dans quelques endroits, et par nécessité, on arrache les feuilles pour nourrir les bestiaux ; mais c'est aux dépens de la richesse du produit en huile. Généralement on arrache la plante, qui fournit un fumier long, très-utile pour diviser les terres, après avoir servi de litière aux animaux. C'est en battant la plante sèche que l'on sépare la graine, qui est ensuite livrée au commerce.

Commerce du sésame.

Ce qui avait été déjà signalé par les anciens, ce qui a été très-apprécié des modernes, c'est que l'huile de sésame ne porte aucun goût qui permette de la reconnaître. Elle peut donc se prêter à toute espèce de mélange: aussi chacun sait qu'elle entre dans la consommation sous le nom d'huile d'olive, bien que cette dernière ne soit dans le mélange que pour moins de 40/100. On conçoit que le commerce de parfumerie recherche cette huile, et la savonnerie a obtenu par elle des produits incomparablement préférables aux savons d'huile d'olive et de colza. Etant aussi recherchée , on peut penser que le prix de l'huile de sésame atteindra prochainement le prix des meilleures huiles d'olive, si un droit protecteur, appliqué aux graines de sésame de provenance étrangère, ne vient rétablir la balance, et

rendre à nos propriétaires d'oliviers et aux cultivateurs du colza l'espérance de placer convenablement leurs produits. Cette protection, qui est réclamée avec instance, est méritée ; car chacun sait que l'olivier et les colzas donnent à certains terrains une grande valeur, et que cette valeur ne pourrait être obtenue sur ces mêmes terrains par aucune autre production.

Si la graine de provenance étrangère est soumise à un droit, la culture de la plante qui la produit ne reçoit-elle pas une prime d'encouragement qui permettra de mettre en culture les immenses plaines de l'Algérie et les riches *vallées de la Corse* ?

Le gouvernement est intéressé à plusieurs égards dans la question : 1° Il perçoit un impôt sur un produit étranger qui a été trop peu imposé jusqu'à ce jour.

2° Il détermine les spéculateurs, encouragés par une sage protection, à mettre en culture des terrains restés sans valeur; personne n'ignore que c'est là le seul moyen de répandre la richesse dans nos possessions.

3° Il encourage la marine en lui offrant des transports assurés. Nous allons voir dans un instant que cet encouragement ne se borne pas à offrir de nouveaux transports des produits en sésame de la Corse et de l'Algérie.

La culture du sésame conseillée comme moyen de sauver les colonies.

Depuis quelques années, il s'est présenté une question très-difficile et du plus haut intérêt à tous égards. Personne n'ignore que la plus grande inquiétude règne dans nos colonies : et, bien que les chambres aient voté l'égalité de droit sur la production

sucrière, il est assez démontré maintenant que les colons ne gagnent rien à cette mesure : le trésor seul doit encaisser l'excédant d'impôt supporté par le sucre indigène.

De plus, il est de toute évidence que chaque année on va voir augmenter les arrivages de sucres étrangers ; car, par suite de la tendance qui existe à améliorer partout les procédés d'exploitation, certaines colonies étrangères pourront donner des sucres à vil prix, et nos marchés seront encombrés. Or, la hausse des prix était le seul remède réclamé comme indispensable au malaise des colons, qui se complique singulièrement par l'abolition lente, mais réelle, de l'esclavage.

Un droit protecteur sur le sésame étranger seulement, avec exemption pour le sésame que produiraient nos colonies, n'amènerait-il pas la substitution de cette culture à celle de la canne, et ne remédierait-il pas au fâcheux état de choses actuel, avec avantage pour tous?

Les colons se décideraient volontiers à se livrer à une culture facile, à une culture dont le succès est assuré, puisque le sésame, originaire de l'Inde, vient admirablement partout où la canne est possible. Et tout ce que nous avons dit relativement à la culture du sésame en Corse et en Algérie, nous pouvons le dire pour les colonies. Mais ce que nous nous empressons d'ajouter, c'est qu'on n'a nul besoin de faire des déboursés et des efforts d'intelligence appliqués à la partie industrielle : ce qui doit convenir parfaitement aux colons ; la production agricole seule réclamera leurs soins. Les produits seront importés par notre marine dans les ports de France, où leur débit est assuré. Ici, on n'a pas à redouter les difficultés industrielles inhérentes aux nouvelles productions ; c'est chose jugée. L'industrie de l'huile de sésame est à l'heure qu'il est une industrie vivace, enfantée

en grand par les Marseillais; elle est à sa naissance, mais elle ne laisse rien à désirer; les appareils de pression ont une perfection telle que l'état de la science industrielle peut le réclamer à notre époque. Que peut-on demander au-delà de la presse hydraulique mue par la vapeur? Chacun sait que la conduite du travail est parfaite à tous égards. Comme preuve à l'appui, nous affirmons que les Marseillais achètent maintenant tous les tourteaux de sésame, imparfaitement traités dans les pays de production, pour procéder à de nouvelles pressées, opération qui amène de grands bénéfices.

Le colon n'a donc besoin ni de crédit, ni d'appareils, ni d'ouvriers intelligents, il devient simple cultivateur, et le sésame peut ramener chez lui la prospérité et le bien-être que la canne ne peut plus lui offrir. Le trésor, satisfait par le droit sur le sucre indigène, et celui plus élevé sur les sucres étrangers, pourra, sans souffrir, bien plus avec avantage, attendre que la culture du sésame soit arrivée de l'état d'enfance à l'état de virilité, pour l'assujettir à un impôt qui calmera l'inquiétude de nos producteurs d'oliviers et de colzas.

Nous avons dit qu'il y aurait à cette combinaison avantage pour tous: nous ne parlons que de nous, de la France. Sans doute, la Russie et l'Orient perdront à ce nouveau système; mais nos relations avec les pays qui produisent la canne, avec toute l'Amérique, avec le Brésil qui prendrait avec empressement nos produits, si nous prenions ses sucres, s'accroîtront et peuvent être très-profitables. Les fabricants de sucre indigène, dont les capitaux sont engagés et gravement compromis, pourront continuer (quelques-uns au moins) à exercer leur industrie; mais là s'arrêtera la production métropolitaine. Nous savons déjà que si la production coloniale diminue, la canne livrant la place au sé-

same, c'est le sucre étranger qui remplacera le sucre des colons : delà naîtront des débouchés nouveaux, si impatiemment réclamés par le commerce d'exportation.

RÉSUMÉ.

Le sésame peut être cultivé en Corse, en Algérie, dans les colonies avec avantage.

Dans les colonies, il peut être substitué à la canne.

Le sésame trouve un placement certain à son arrivée en France où il est converti en huile.

Un droit sur le sésame étranger aurait pour effet la culture de cette plante dans les lieux indiqués plus haut.

Il en résulterait :

1° Pour la Corse, l'Algérie et les colonies, l'avantage d'une culture facile et productive ;

2° Pour le commerce avec les colonies, la simple substitution d'une denrée à une autre, et des chances de faillite de moins ;

3° Pour le commerce avec l'étranger, des débouchés nouveaux par les sucres;

4° Pour le trésor, un accroissement de produits et la perspective d'un droit sur le sésame.

RAPPORT

SUR

LE PROJET DE LOI SUR L'IRRIGATION,

DE M. LE COMTE D'ESTERNO,

par L. COFFYN, membre résident.

Les avantages de l'irrigation n'étaient pas ignorés des anciens. Strabon cite le parti que les Egyptiens avaient su tirer des débordements du Nil et les travaux que ce peuple industrieux avait entrepris pour en répandre successivement les eaux fécondantes sur tout le pays. Il mentionne également *les routes secrètes* qu'en Béotie on avait pratiquées pour s'opposer aux envahissements du lac Copaïs et le parti qu'on savait tirer de ce réservoir immense, pour fertiliser un sol ingrat et rebelle (1).

Ainsi, dès les temps les plus reculés, l'homme avait reconnu et utilisé ce que les eaux entraînent incessamment de richesses. Si nous laissons ces peuples primitifs et si nous passons aux Romains, nous les verrons également habiles à profiter de l'art de

---

(1) *Strabon*. L. IX.

conduire les eaux; nous les verrons pratiquer ces immenses aqueducs, ouvrir ces vastes canaux dont le but était ou d'assainir les contrées trop humides, ou de répandre sur d'autres l'action vivifiante des eaux.

Plus près de nous encore, Bacon rappelle aux agriculteurs de son temps que l'irrigation est, de toutes les ressources dont ils peuvent disposer, la plus féconde et la plus productive. Suivant cet illustre philosophe, « l'irrigation des prés n'est pas seulement utile aux graminées par l'humidité où elle les tient, mais » encore parce qu'elle leur présente en dissolution des substances nutritives et qu'elle préserve leurs racines des effets » du froid (1). » Suivant Gasparin, la valeur de ces substances nutritives, que les fleuves qui sillonnent la France roulent chaque jour à la mer, ne peut s'estimer, pour chaque année, à moins de trois milliards !! — C'est dans la vue d'utiliser ces richesses; c'est dans le but de multiplier la culture des prairies naturelles, et, par suite, d'étendre l'élève des bestiaux; c'est enfin pour arrêter l'augmentation toujours croissante du prix des substances animales, que M. le comte d'Esterno a conçu et publié son Mémoire sur l'irrigation. Une Commission toute spéciale a été chargée par vous, Messieurs, d'examiner cet important travail. Ce sont les observations de cette Commission que je suis chargé de vous soumettre.

M. d'Esterno examine d'abord, dans son Mémoire, l'irrigation dans les rapports avec le prix des matières animales, puis il passe aux effets directs et indirects de l'irrigation. Il évalue à environ 4 hect. sur 100 la quantité qui, pour le sol de la

---

(2) *Eléments de chimie agricole,* traduit de l'anglais par *A. Bulot.* Paris, 1819. T. 1, p. 25.

France, peut être facilement et avantageusement *irriguée*, et il en conclut que le nombre des bestiaux triplerait.

Passant ensuite à la législation des cours d'eau, il examine les entraves apportées par nos lois et coutumes à la création des prés irrigués; il indique les moyens de les faire disparaître; enfin, il termine par un aperçu sur les mesures à prendre pour étendre l'irrigation à toutes les localités qui en sont susceptibles.

Votre Commission partage entièrement l'opinion de M. le comte d'Esterno sur les avantages que l'agriculture pourrait retirer d'une irrigation sagement entendue. Elle est parfaitement d'accord avec lui sur la nécessité de modifier la législation qui régit actuellement la matière des cours d'eau et celle qui concerne les enclaves.

Elle reconnaît qu'il y a urgence de créer une loi qui arme l'intérêt général d'une puissance assez forte pour briser les résistances individuelles et forcer, comme on l'a dit, les récalcitrants à devenir riches malgré eux. Elle pense cependant que la loi proposée par M. d'Esterno ne peut être convenablement discutée que lors de l'élaboration d'un code rural, élaboration qu'elle appelle de tous ses vœux. Elle estime, d'ailleurs, que l'article unique proposé par M. Gasparin conduirait parfaitement au but que l'on veut atteindre et aurait, en outre, l'avantage d'être plus concis.

Votre Commission reconnaît, avec M. le comte d'Esterno, la différence qui existe entre le créateur de prés irrigués et l'entrepreneur de ces prés. Ceux-ci doivent être avant tout agriculteurs; ils n'ont d'ailleurs besoin que d'une instruction théorique très-ordinaire. Ceux-là, au contraire, outre des connaissances étendues en agriculture théorique et pratique, doivent avoir fait

une étude toute spéciale des différents terrains que l'on rencontre à la surface de notre globe ; ils doivent connaître également tout ce qui concerne les eaux et leur conduite ; enfin, ils doivent pouvoir construire des canaux, ponts, vannes, écluses, etc. Ces nouveaux ingénieurs auraient la mission de rechercher les terrains susceptibles d'irrigation ; ils exploreraient les sources, les affluents des fleuves et des rivières, les eaux sauvages ; ils proposeraient les barrages, endiguements, dérivations, et seraient chargés de la construction de ces travaux importants ; ils veilleraient enfin à l'entretien et à la police des canaux et courants appropriés aux irrigations.

Quant à l'instruction qui leur serait nécessaire, ils la puiseraient dans des écoles spéciales.

Votre Commission reconnaît encore que l'irrigation, pour mener au but que se propose M. le comte d'Esterno, doit être entreprise sur une vaste échelle : de là la nécessité de capitaux considérables et par conséquent de l'association ; mais elle diffère essentiellement d'opinion avec lui sur l'efficacité du moyen qu'il propose pour réaliser, le plus tôt possible, les bienfaits de l'irrigation. Selon l'auteur, une compagnie financière nomade parcourrait successivement toutes les parties du sol français, ne s'arrêtant dans une localité que le temps nécessaire pour acquérir des terrains, les transformer en prés *irrigués*, et puis les revendre ; réalisant ainsi un beau bénéfice et laissant en retour le pays possesseur de riches prairies. Oui, certes, nous pensons, comme M. d'Esterno, que la compagnie qui entreprendrait cette affaire réaliserait de beaux bénéfices ; nous reconnaissons aussi qu'en compensation de ses immenses bénéfices la compagnie exploitante aurait doté le pays de moyens puissants de production ; mais à quel prix ? au prix de sacrifices tels, qu'il n'y aurait plus aucun avantage à attendre de l'irrigation. Votre Com-

mission, au contraire, estime qu'il n'y a qu'un moyen pour obtenir de l'irrigation tout ce que M. d'Esterno promet, c'est de charger l'Etat de ce vaste travail.

L'Etat est le représentant des intérêts généraux ; il est propriétaire des fleuves et des rivières ; sur une grande étendue du territoire, il a fait exécuter d'énormes travaux d'endiguement, de barrage, de dérivation, etc. ; les écluses et manœuvres d'eau qu'il entretient à grands frais dans ses places fortes et les fossés de ses nombreuses citadelles qui, en temps de paix, sont d'une effrayante improductivité, formeraient un commencement d'établissement d'une grande importance, soit pour distribuer les eaux, soit pour les emmagasiner, et les déverser sur les propriétés dans les cas opportuns. L'Etat, d'ailleurs, est organisé. Il est en possession des capitaux. Il a des armées d'ingénieurs qu'il peut immédiatement répandre sur tous les points du territoire pour faire des études ; il a des écoles, l'organisation n'aurait besoin que de légères modifications pour réaliser l'instruction spéciale que nous avons reconnue nécessaire aux nouveaux ingénieurs.

Quant aux avances faites, l'Etat recevrait en compensation la propriété des canaux d'irrigation et des chûtes qu'il serait indispensable de créer sur les rivières.

Ces canaux et ces chûtes serviraient, suivant les localités, à l'irrigation et au dessèchement ; leurs eaux fourniraient de nouveaux moteurs, au moyen desquels on pourrait indemniser les industries déplacées par suite de l'irrigation.

L'Etat proportionnerait les contributions sur les propriétés, suivant qu'elles jouiraient ou non des bénéfices de l'irrigation.

Cette contribution nouvelle ou additionnelle ne serait nulle-

ment vexatoire et se percevrait sans augmentation dans le personnel de l'administration financière, et par conséquent sans frais.

Telles sont les observations que votre Commission croit devoir vous présenter sur le Mémoire de M. le comte d'Esterno. Mais, avant de terminer, elle ne peut se résoudre à laisser échapper l'occasion de vous rappeler les maux que causent à l'agriculture et à l'humanité le défrichement et le déboisement des montagnes. Ces causes de ruines et de maladies se lient d'ailleurs trop intimement à l'irrigation, pour qu'elles paraissent ici un hors-d'œuvre. Si l'on déboise les sommets des montagnes, il est évident qu'on dessèche les sources. Les vents violents, ne trouvant plus d'obstacles, se répandent sur la plaine et y exercent leurs propriétés délétères et absorbantes. Avec les grands arbres qui couronnaient les cîmes des montagnes, disparaissent ces tiges élevées, ces feuilles nombreuses dont la fonction (admirable économie de la nature) est de soutirer lentement l'élément de la foudre ; avec eux tombent aussi ces rameaux flexibles destinés à briser la chûte rapide de la pluie ; leur feuillage n'abrite plus ces neiges dont la fonte s'opère sans régularité et sans mesure. De là ces maladies ignorées de nos pères ; de là ces orages plus fréquents et plus terribles ; de là encore ces crues d'eau subites qui viennent porter la ruine et la mort jusqu'au centre de nos cités ; de là enfin ces sécheresses dont l'effet est moins prompt, mais aussi sûr et aussi désastreux.

Enfin, nous vous rappellerons aussi le besoin qu'éprouve l'agriculture d'un code spécial, besoin que vous avez signalé en plusieurs circonstances.

En résumé, votre Commission vous propose, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

1° L'irrigation, considérée comme moyen de fécondation, est un des plus puissants que l'agriculteur ait en sa disposition, et, sous ce rapport, a besoin de protection.

2° Le seul moyen efficace d'arriver pour le moment à cette protection, serait qu'une loi vînt dire :

« Les travaux de retenue, de dérivation ou de conduite des » eaux destinées aux irrigations, pourront être déclarés d'uti- » lité publique. Le Conseil-d'Etat déclarera l'utilité publique, » puis on aura la faculté d'exproprier, pour faire les grandes » retenues, les lacs artificiels, les canaux propres à conduire » les eaux ;

» Les tiers dépossédés auront droit aux mêmes dédommage- » ments que dans tout autre cas d'expropriation pour cause » d'utilité publique. »

3° L'Etat est spécialement en position de réaliser tous les avantages que promet la loi nouvelle.

Enfin, la Commission vous propose, en outre, d'émettre le vœu :

1° Que le reboisement des montagnes soit également déclaré d'utilité publique ;

2° Qu'un projet de code rural soit le plus tôt possible présenté aux Chambres législatives.

Lu et adopté dans la séance du 9 avril 1844.

Le Président,
Ed. GRAR.

Le Secrétaire,
L. DEFFAUX.

ASSURANCES AGRICOLES.

RAPPORT

DE LA COMMISSION NOMMÉE POUR L'EXAMEN

DES STATUTS ET MÉMOIRES

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLES

DITE

LA LIGÉRIENNE TOURANGELLE,

Par M. L. DEFFAUX, membre résident.

MESSIEURS,

Le 2 janvier dernier, vous avez reçu de M. le Sous-Préfet, pour donner votre avis, les Statuts et Mémoires publiés par les fondateurs d'une Compagnie d'Assurances mutuelles contre la grêle, la gelée et la mortalité des bestiaux. Vous avez renvoyé à des commissaires l'examen de cette affaire importante. Avant de vous communiquer ses réflexions, votre Commission croit devoir entrer dans quelques détails sur les bases fondamentales de cette association.

Une Société d'Assurances mutuelles contre la grêle, la gelée

des récoltes et la mortalité des bestiaux, s'est formée à Tours, provisoirement en commandite, pour être plus tard anonyme, sous la dénomination de la LIGÉRIENNE-TOURANGELLE (art. 1er des Statuts).

La durée de la Société est fixée à trente années, à partir du 1er janvier 1841 (art. 4).

La valeur des objets soumis à l'assurance sert de base à ladite assurance et à la cotisation proportionnelle des assurés (art. 7).

La direction générale règle, d'après les Statuts, les conditions générales des contrats d'assurances, ordonne, avec l'approbation du comité de surveillance, pour être portées au chapitre des sinistres, TOUTES LES DÉPENSES QU'IL JUGERA NÉCESSAIRES DANS L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ, telles que 1° les impressions, affiches, insertions, etc., etc. (art. 7, parag. 2). D'autres articles expliquent les etc. ; ce sont 2° les frais d'expertises ; 3° le traitement des artistes vétérinaires et maréchaux-panseurs ; 4° les indemnités de voyages, à raison de 10 francs par jour, du directeur-général, sous-directeur, secrétaire-général, inspecteurs ; 5° indemnité allouée au directeur-général, tant pour lui que pour rétribuer tous les employés et agents de l'administration, à l'exception des vétérinaires, A RAISON DE 30 CENTIMES POUR 100 fr. DES CAPITAUX ASSURÉS ; 6° 1200 fr. par an, pour le loyer du directeur-général et des bureaux de la Société.

La fourniture des polices est payée par les assurés.

Pour l'assurance de la mortalité des bestiaux, la Compagnie ne pourra jamais assurer au-delà des 4/5 de la valeur desdits bestiaux (art. 8).

Les trois branches d'assurances sont essentiellement distinctes et n'auront aucune solidarité entre elles, de telle sorte que les fonds provenant de l'une des trois branches ne pourront jamais servir à indemniser les sinistres des autres branches.

Les risques de le gelée sont divisés en deux classes: celle des vignes et celle des céréales (art. 9).

La Société ne garantit les gelées qu'à partir du 10 mars ; elle excepte de l'assurance les gelées d'hiver antérieures à cette époque (art. 2, parag. 3).

La cotisation pour les vignes est fixée à 6 fr. de maximum pour 100 fr. de la valeur assurée.

La cotisation pour les céréales est fixée à 2,50 pour 100 fr. de la valeur assurée.

La cotisation de la grêle des céréales et autres récoltes pendantes par racines est d'un franc cinquante cent. pour 100 fr.

Celle de la grêle des vignes, pépinières, bois taillis et fruits pendants par les branches est de trois francs pour 100 fr.

L'assurance des bestiaux est divisée en quatre classes.

La 1re comprend les chevaux, mulets, bêtes asines, et les élèves de ces races, après l'âge de cinq mois. — La cotisation varie de 10 fr. à 3,50, selon les cas déterminés dans les Statuts.

La 2e comprend les bœufs, taureaux, vaches et les élèves ayant atteint l'âge de cinq mois. La cotisation est de 4 fr. à 3 fr.

La 3e comprend les béliers, les brebis et antenois, les chèvres, les agneaux non encore antenois nés avant le 1er mai. La cotisation est de 8 à 4 fr.

La 4e comprend les truies pour la propagation de l'espèce, et les cochons d'engrais ayant atteint l'âge de quatre mois au moins. — La cotisation est de 3 fr. à 2,50 pour 100 fr. (art. 9).

L'art. 10 détermine les cas nombreux d'exclusion à l'assurance.

Les bestiaux assurés ne pourront faire l'objet d'une assurance par une autre société (art. 11).

En cas de maladie, les bestiaux seront visités par l'artiste-vétérinaire de la Société, ou par son maréchal-panseur. L'assuré restera chargé du paiement des médicaments et des opérations chirurgicales.

En cas de mort de l'animal, la Société fera déduction de la valeur de la peau et de la graisse ou suif (art. 20).

Les sinistres seront constatés par deux experts choisis, l'un par la Société, l'autre par l'assuré ; et, en cas de désaccord, les deux experts réunis s'en adjoindront un troisième (art. 26).

Pour la mortalité des bestiaux, la Société ne répond pas des sinistres, si l'animal meurt des suites de mauvais traitements, violences, émeutes populaires, inondations, incendies ou tremblements de terre.

Telles sont, Messieurs, les principales conditions de l'association dont les Statuts vous ont été communiqués : nous en développerons bientôt les conséquences ; comme celles imposées par toutes les compagnies d'assurances agricoles, elles paraissent si onéreuses, que votre Commission s'est trouvée unanime pour vous proposer de n'accréditer aucune association de cette nature, et même de déclarer à l'autorité qui vous consulte, qu'EN GÉNÉRAL, ce qui va être démontré, LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

AGRICOLES, SOIT MUTUELLES, SOIT A PRIMES FIXES, qui peuvent être utiles à un petit nombre d'assurés, comme les loteries profitent à un petit nombre de gagnants, SERAIENT FUNESTES A L'AGRICULTURE, ET CAUSERAIENT SA RUINE, si elles venaient à prendre un grand développement C'est donc le système seul que nous allons combattre ; et, si nous nommons la Ligérienne plus souvent que les autres ; c'est que nous avons ses Statuts sous les yeux.

Sans doute, il serait bien désirable que les cultivateurs pussent, par l'association, se soustraire à l'effet désastreux des divers fléaux qui, chaque année, ravagent quelques parties de nos campagnes. Les compagnies d'assurances mutuelles, ou à primes fixes, semblent, au premier coup-d'œil, être instituées dans le but louable, en son principe, de répartir sur une grande masse d'actionnaires l'effet de sinistres qui accableraient ceux qui en sont les victimes, si on leur en laissait tout le poids. Le principe est donc bon, mais l'application est vicieuse et incomplète.

Dans les assurances mutuelles, comme dans celles à primes, la responsabilité des actes se répartit sur un si grand nombre d'agents secondaires, éloignés du centre d'action ; il est si difficile aux chefs de ces sociétés de faire de bons choix, que trop souvent l'assuré est trompé, sans moyen d'obtenir justice : car les sommités de l'association ont soin de se retrancher derrière un rempart inexpugnable, et l'imprudent qui voudrait les y attaquer trouverait toujours, par le nombre des difficultés, plus à perdre qu'à gagner. De là ces nombreux mécomptes dont on se plaint chaque jour ; ces procès que l'on voit si souvent surgir, et qui sont de nouveaux désastres ajoutés à ceux contre lesquels on se croyait prémuni.

Le second vice, plus fâcheux encore, des sociétés d'assuran-

ces, c'est qu'elles absorbent en gros traitements, en frais d'administration, de voyages, d'expertises, de polices, etc., une masse considérable de capitaux au préjudice des assurés. Nous prouverons par des chiffres que, si une des compagnies existantes parvenait à assurer la totalité, ou même la moitié du domaine agricole de la France, elle finirait par appauvrir le sol, et tarir les sources de la fécondité par l'énormité des capitaux qu'elle enlèverait aux campagnes.

Ainsi, par exemple, la Ligérienne-Tourangelle, dans sa première année d'existence, sur un capital assuré de 8,769,770 francs, a prélevé, aux termes de ses Statuts, pour les seuls 30 centimes revenant au directeur-général et à ses agents, 26,309 francs, indépendamment de toutes les autres natures de frais. Cette Société veut s'étendre sur toute la France : supposez qu'elle parvienne à réunir un capital assuré de plusieurs centaines de millions, le seul prélèvement des trente centimes par cent francs sera de 300,000 fr. par cent millions.

La Cérès, compagnie d'assurance mutuelle contre la grêle, qui compte environ 80 millions d'assurances, prélève 160,000 fr. pour frais d'administration : c'est considérable, mais beaucoup moins que la Ligérienne.

Quelles sommes énormes ces compagnies enlèveraient-elles à l'agriculture qui a tant besoin de capitaux pour fertiliser le sol ? Néanmoins, combien n'arrive-t-il pas d'années où ces compagnies, tout en exigeant le *maximum* des cotisations, ne peuvent indemniser que jusqu'à concurrence de 30 p. °/₀ ; laissant ainsi aux victimes plus des deux-tiers de pertes à supporter !

Ne doit-on pas être effrayé des conséquences désastreuses que pourrait avoir une de ces compagnies, s'étendant sur toute

la France, favorisée par le Gouvernement, recommandée par les sociétés d'agriculture et par les autorités locales, si une telle institution, compliquée dans ses rouages, venait à être mal gérée ? Qui peut répondre que, dans une période donnée, il n'y aura pas des administrateurs inhabiles, indolents ou cupides, et des agents secondaires infidèles ? De ces derniers, ne s'en rencontre-t-il pas tous les jours ? Les tribunaux retentissent, chaque année, de leurs méfaits, et leur impunité est d'autant plus assurée, qu'ils agissent plus loin de la compagnie à laquelle ils appartiennent. Vous ne pouvez donc pas, Messieurs, lorsque vous concevez de telles craintes, conseiller au Gouvernement d'abandonner à ces sociétés le maniement annuel de plusieurs centaines de millions appartenant à l'agriculture, source de tous les autres genres de prospérité.

Cependant, nous l'avons dit, le système de l'association est bon en lui-même ; c'est le seul moyen de sauver chaque année de la ruine un grand nombre de cultivateurs. Mais, pour qu'il porte ses fruits, il faut qu'il soit monopolisé par le Gouvernement. C'est ce qui nous reste à démontrer.

Cette idée, nous l'empruntons, en lui donnant de l'extension, à M. Legrand fils, membre de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Voici comment il s'exprime :

« Quelle plus grande, quelle plus belle amélioration qu'une
» loi qui, des Alpes aux Pyrénées, du nord au midi, formerait
» une vaste société de tous les détenteurs du sol cultivé contre
» les suites désastreuses de la grêle, en classant chaque portion
» du territoire par catégories, de manière que chaque are de
» terre apportant sa parcelle de centime, nous puissions tous,
» dans une proportion juste et raisonnable, nous entre-secou-

» rir, et assurer à chacun le produit de ses dépenses et de ses » travaux ! »

M. Legrand ne parle que de la grêle : étendons son idée, et provoquons une mesure législative par laquelle le Gouvernement organise, par département, un fonds de prévoyance, pour venir au secours des victimes de la grêle, de la gelée, funeste surtout à la vigne, à l'olivier, au pommier (1) ; des inondations aujourd'hui si fréquentes par suite du déboisement des montagnes ; enfin, des maladies contagieuses qui attaquent les bestiaux. Tous les grands désastres que redoute l'agriculture pourraient être ainsi réparés, et chaque cultivateur serait certain d'être indemnisé de ses pertes. Il n'aurait pas besoin de s'adresser à diverses sociétés, l'une pour un genre d'assurance, l'autre pour un autre ; d'étudier des réglements ou captieux ou au-dessus de sa portée : la loi et les magistrats seraient sa sécurité.

Tout est organisé pour cette grande association : le cadastre, la statistique, l'administration des contributions directes, les maires, les agents-voyers, les vétérinaires, les gardes-champêtres même, tous ces éléments sont à la disposition du Gouvernement, qui n'a qu'un ordre à donner pour les mettre en action.

La cotisation dont tout détenteur de terre serait redevable pourrait être ajoutée aux rôles des percepteurs sans beaucoup de frais.

Sur le produit de cette cotisation, le Préfet prélèverait les

---

(1) La Ligérienne assure les céréales contre les gelées qui arrivent après le 10 mars. Nous ne savons pas en quel pays la gelée est funeste aux céréales après cette époque, mais ce n'est pas dans le nord de la France.

frais de l'association, qui pourraient être fixés par la loi à 10 p. °/₀ des *sommes perçues*, et non du CAPITAL ASSURÉ, comme le font les assureurs. Il indemniserait ensuite chaque cultivateur des sinistres dûment constatés. Le surplus, divisé entre chaque arrondissement, proportionnellement à sa cotisation, serait mis à la disposition du conseil-général, pour être employé en améliorations agricoles, telles que affermissement des chemins vicinaux, dessèchements, irrigations, primes, écoles d'agriculture, achats d'étalons de bestiaux pour la propagation etc., etc. De cette manière tout le capital levé sur l'agriculture serait consacré, moins les 10 pour °/₀ de frais, à indemniser des sinistres éprouvés, ou à augmenter la prospérité dans les campagnes et la fertilité du sol.

Enfin, lorsque, dans un ou plusieurs départements, de grands désastres, sur une vaste étendue, rendraient les ressources locales insuffisantes, une ordonnance royale prélèverait le déficit sur tous les autres départements, en proportion de leurs recettes de prévoyance.

C'est ainsi qu'avec ordre, avec économie, chaque grande division territoriale resterait maîtresse du produit de la cotisation individuelle de ses propriétaires ou fermiers ruraux, et cependant concourrait aussi, dans l'occasion, à soulager celles qui auraient été trop rudement frappées par un fléau quelconque. Sans confondre en une seule masse toute la recette sociale, la France n'en formerait pas moins une vaste compagnie d'assurance mutuelle, qui rendrait la sécurité à tous les habitants des campagnes, favoriserait puissamment les progrès de l'agriculture, soulagerait le budget de l'Etat, tout en n'imposant à chaque individu qu'un léger sacrifice ; et, enfin, rendrait désormais inutile cette contribution volontaire que la charité sollicite,

après les grands désastres, sous le nom de souscription ; effort louable sans doute, mais insuffisant et irrégulier, qui manque bien souvent le but qu'on voudrait atteindre. Les caisses que nous proposons n'auraient pas l'inconvénient qui résulterait nécessairement d'une compagnie unique ou d'une caisse centrale : celui de déplacer, chaque année, de grandes masses de capitaux pour les porter d'un point à l'autre de la France ; chaque arrondissement profiterait de sa cotisation entière toutes les fois qu'il ne faudrait pas fournir un contingent à d'autres localités.

Nous n'établirons pas ici, Messieurs, les bases de cette grande et belle association de tous les cultivateurs français ; nous ne vous présenterons pas un projet de loi tout élaboré : le Gouvernement possède seul les documents propres à le former. Cependant, pour asseoir nos idées, et pour juger des avantages que produirait le monopole des assurances entre les mains du Gouvernement, pour les soustraire aux calculs intéressés des spéculateurs, supposons que chaque hectare de terre soit imposé à un franc, et chaque tête de bétail à un franc, sans distinction d'espèce, pour simplifier nos calculs ; et voyons quel serait le produit pour le département du Nord, puis ensuite pour la France entière.

La Statistique générale de France, que le Gouvernement vient de publier, évalue ainsi le domaine agricole ; savoir :

Pour le département du Nord.

Terres en cultures, moins les bois..... hectares	483,144
Bestiaux de toute nature..................	583,569
Total représentant une cotisation de.......fr.	1,066,713

Pour la France entière.

Terres en culture, moins les bois.... hectares	41,043,842
Bestiaux de toute nature..................	51,568,845
Total représentant une cotisation annuelle de f.	92,612,687

Supposons que la loi alloue au Gouvernement, pour frais de perception, d'impressions, de répartition, etc., 10 p.°/₀ de la somme perçue, mais non de la valeur assurée, comme l'exigent les compagnies particulières ; les frais, pour le département du Nord, s'élèveraient à 106,671, et il resterait net, pour indemniser des sinistres ou pour améliorer l'agriculture, une somme de 959,913 fr. Pour la France, les frais s'élèveraient à 9,261,268 fr., et il resterait de disponible pour l'assurance 83,351,418 fr.

Comparons ce résultat avec celui que donne l'application des tarifs établis par la Ligérienne, en supposant qu'elle parvienne à être en possession d'assurer tout le domaine agricole de la France.

Sa perception est établie, non pas sur l'étendue du sol agricole, ou sur le nombre des bestiaux, mais sur la valeur annuelle des produits ou du bétail. Or, cette valeur calculée, comme au tableau ci-après, sur les chiffres fournis par la Statistique générale, s'élève à 7,516,764,069.

C'est sur cet énorme chiffre que la Ligérienne calculerait les 30 cent. qu'elle demande pour sa direction, soit 22,550,292

A quoi il faut ajouter :

1° Les frais d'impressions, affiches, insertions	»
2° Les frais d'expertises......................	»
3° Le traitement des artistes-vétérinaires..........	»

4° Les indemnités de voyages, à raison de 10 fr. par jour, des directeurs, inspecteurs............ »
5° Le loyer de la maison de direction............ »
6° Les frais de polices........................ »

Quel effrayant total de frais ! Si l'on pouvait le produire avec exactitude, par prévision, il ne serait pas moindre de 35 à 40 millions, et peut-être plus.

Pour le seul département du Nord, la valeur annuelle des produits du sol et celle des bestiaux sont évaluées à 189,356,980 francs : les frais de direction, à 30 centimes pour 100 fr., produiraient 368,070 fr., plus les autres frais énumérés plus haut ; c'est-à-dire six ou sept fois plus que n'en exigerait le Gouvernement.

Eclairés par les résultats qui précèdent, établissons des comparaisons.

Le Gouvernement ne lèverait qu'un franc par hectare et par tête de bétail, pour former un fonds de prévoyance de 83,351,418 fr. Ce fonds serait-il suffisant pour réparer, année commune, tous les sinistres ? On est fondé à le croire. Si le chiffre des cotisations est trop fort ou trop faible, on peut l'élever ou l'abaisser ; on peut l'élever pour certains produits, l'abaisser pour d'autres, de manière que l'on ait toujours le fonds de prévoyance en rapport avec les besoins.

La Ligérienne, qui ne peut compter sur l'universalité des assurances, force ses tarifs, afin de pourvoir à tous ses services, dans toutes les éventualités. Pour comparer les bases qu'elle a adoptées avec celles que nous venons de proposer, admettons, comme nous l'avons fait dans le tableau ci-après, qu'elle assure toute l'agriculture française : dans ce cas, elle aurait à sa dispo-

sition un maximum de 201,984,580 fr. Elle ne lèverait pas, dira-t-on, cette somme tous les ans : soit ; mais n'y a-t-il pas de danger de laisser une compagnie maîtresse de disposer à son gré, sans contrôle, d'un capital aussi considérable, qui égale le cinquième du budget de l'Etat ?

Elle exige, pour le maximum d'assurance des céréales, 2,50 pour 100 fr. de la valeur assurée. Or, dans nos contrées, l'hectare rapportant 20 hectolitres de blé à 20 fr., produit annuellement une valeur moyenne de 400 fr. Un hectare est donc grevé d'une cotisation exigible de 9 francs ; et, comme l'assurance contre la grêle est indépendante de celle contre la gelée, si l'hectare est assuré contre ces deux genres de sinistres, la cotisation exigible sera de 18 francs, au lieu d'un franc, selon notre projet. Pour les bestiaux, le maximum est, terme moyen, d'environ 5 fr. par 100 fr. de la valeur de l'animal : un bœuf du prix de 300 fr. paiera donc 15 fr., au lieu d'un franc que nous croyons suffisant dans l'hypothèse que nous venons d'établir. Quel résultat différent !

Les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer vous font comprendre, Messieurs, pourquoi votre Commission vous invite à vous abstenir de tout avis favorable à aucune compagnie d'assurances agricoles quelconques. Elles confirment ce que nous avons dit précédemment : que les compagnies d'assurances, loin de venir au secours de l'agriculture, en causeraient promptement la ruine. Le monopole serait, au contraire, un bienfait pour la France ; il rendrait la sécurité aux habitants des campagnes, donnerait au Gouvernement une influence immense sur les progrès de l'agriculture, et lui permettrait de doubler, à son gré, de tripler même, les produits du sol. Le rôle du Gouvernement ne se bornerait pas, en effet, à distribuer des indemni-

tés à ceux qui auraient éprouvé des sinistres ; c'est la seule chose qu'on puisse attendre des compagnies particulières. Il sentirait qu'il vaut mieux empêcher les désastres que d'avoir à les réparer. Son premier soin serait certainement d'améliorer, sous le rapport physique et moral, les populations des campagnes, parce que des hommes d'ordre, des hommes forts, actifs, intelligents, triomphent souvent de l'inclémence des saisons, écartent les fléaux qui viennent fondre en foule sur l'homme indolent et sans instruction. Pour obtenir de grands résultats, quels services ne pourraient pas rendre les ministres de la religion, les instituteurs, les médecins, les vétérinaires, les conseils de salubrité ? Tous ces auxiliaires existent, il est vrai ; mais quelle impulsion reçoivent-ils ? Aucune. Aussi ne produisent-ils que peu de résultats généraux. Ils n'agissent que partiellement sur quelques individus, mais nullement sur les masses ; tandis que leurs efforts devraient être sagement combinés et tendre au même but : la paix dans les familles, l'instruction, la santé, l'abondance.

Jusqu'à présent, les Gouvernements se sont peu occupés des campagnes : les villes ont attiré toute leur attention. Aussi, vous y voyez régner l'ordre, la propreté, la salubrité : les maisons sont alignées, saines et bien bâties ; les rues bien entretenues ; les eaux soigneusement distribuées ; des canaux ou égouts, souvent curés, en facilitent l'écoulement. Par ces sages précautions, on est parvenu à bannir des villes les maladies périodiques, les contagions qui autrefois y sévissaient si fréquemment sur l'homme et sur les animaux Pourquoi n'existerait-il pas des règlements sanitaires pour les campagnes ? Pourquoi toutes les règles de l'hygiène y sont-elles négligées, ignorées même ? C'est cependant leur inobservance qui amène toutes les maladies endémiques et contagieuses qui affaiblissent l'homme, et les épi-

zooties qui déciment les bestiaux, ruinent les cultivateurs, augmentent le prix de la viande et privent la classe laborieuse d'aliments fortifiants.

Partout, excepté chez un petit nombre de riches propriétaires ou fermiers plus soigneux, plus éclairés que les autres, on trouve des étables étroites et basses, humides, sans ouvertures suffisantes pour laisser pénétrer l'air et la lumière si nécessaires à tous les êtres vivants. Le sol de ces étables est infecté par l'infiltration des urines à travers un pavé mal cimenté ; des dépôts de fumiers et d'immondices fermentent le long des bâtiments qui abritent les bestiaux ; le grenier, séparé de l'étable par de simples claies posées sur le gitage, laisse tomber sans cesse la poussière des fourrages ; le corps même des animaux n'est l'objet d'aucun soin ; il semble qu'on ignore les bons effets des frictions, des lotions, de l'étrille. Il suffit de quelques étables mal tenues pour répandre l'infection dans toute une contrée. Sous de telles conditions hygiéniques, comment espérer de relever et d'améliorer les espèces ? A quoi servirait l'introduction de races supérieures, si elles doivent dégénérer ou périr en peu de temps ?

Quels remèdes apporteraient les compagnies d'assurances à tant de causes de pertes ? Elles sont pour cela tout-à-fait impuissantes. Le Gouvernement seul peut les combattre avec efficacité. Par le reboisement des montagnes, il diminuera la violence des inondations ; par les irrigations et les dessèchements, il rendra fertiles des localités qui ne produisent qu'accidentellement ; par des règlements sages, il améliorera l'état sanitaire de toutes les communes rurales. Il suffira de tracer, et de faire exécuter rigoureusement, certaines règles sur la construction des maisons, non pas dans des vues d'élégance, mais de sûreté et de salubrité ; sur les dépôts de fumiers et d'immondices, la direction

des fossés et ruisseaux, la propreté des voies de communication : tout cela peut être de la part de l'administration l'objet d'une surveillance aussi facile que salutaire.

L'établissement des caisses départementales de prévoyance, confiées par la loi au Gouvernement, lui imposera le devoir et lui donnera les moyens de tenter avec succès toutes ces améliorations. C'est en ce sens que nous répétons que le monopole des assurances agricoles entre les mains du Gouvernement serait une source féconde de prospérité.

Votre Commission vous propose donc, Messieurs, en adressant vos observations à l'autorité supérieure, de la prier de s'occuper activement d'un projet de loi tendant à créer des caisses départementales de prévoyance pour indemniser les cultivateurs des pertes causées par la grêle, la gelée, l'inondation et la mortalité des bestiaux.

Elle vous propose de présenter, en son temps, les mêmes observations au Conseil d'arrondissement, et de les faire parvenir à M. le Ministre de l'Agriculture, à la Commission agricole de la Chambre des Députés, aux Sociétés d'Agriculture, et principalement à celle de l'Eure, en invitant cette dernière à unir ses efforts aux nôtres pour la réalisation d'un projet qui a déjà été l'objet de ses délibérations.

APPLICATION DES TARIFS *de la Compagnie d'Assurances mutuelles la* Ligérienne-Tourangelle, *aux produits agricoles de la France.*

GELÉE.	Valeur.
La valeur de la production annuelle des vignes est de	419,929,152

	Valeur.	Cotisation.	Total des Cot.
Report...	419,929,152		
Le maximum de cotisat. de		25,195,749	
La valeur totale des céréales est de..............	2,055.467,836		
Le maximum serait de ...		51,486,805	
Maximum de cotisation p. la gelée		76,682,554	76,682,554
GRÊLE.			
La valeur des récoltes fixées au sol par racines est de ..	2,610,649,399		
Le maximum serait de ...		39,159,741	
La valeur totale des récoltes pendantes par les branches est de.............	568,996,765		
Le maximum de.........		17,069,903	
Total du maximum.....		56,229,644	56,229,644
Les prairies nat. et art. ainsi que les bois ne sont pas compris dans l'ass.			
MORTALITÉ DES BESTIAUX.			
Valeur des chevaux, mulets, etc...............	498,335,899		
Maximum, cotis. moy. 4 fr.		19,933,435	
Race bovine, valeur....	876,245,753		
Maximum, cot. moy. 3,50.		30,668,601	
Race ovine............	314,583,237		
Maximum, cot. moy. 4,50		14,154,246	
Pourceaux, valeur totale.	172,556,008		
Maximum, cot. faible 2,50		4,313,900	
Total du maximum......		69,070.182	69,070,182
Totaux............	7.516,764,069		201,982,380

NOTA. Le produit de 0,30 pour 100 francs, sur 7,516,764,069 fr., donne au directeur-général 22,550,292 francs, indépendamment des autres frais.

Lu et adopté dans la séance du 3 mars 1843.

Le Président,
ED. GRAR.

Le Secrétaire,
J. MANGEART.

EXPOSITION HORTICOLE.

Le 25 septembre, à midi, la Société d'Agriculture, en exécution d'un article du programme de l'exposition horticole, s'est réunie, d'abord au lieu ordinaire de ses séances, pour entendre le Rapport de la Commission, puis à l'hôtel-de-ville, pour la distribution des médailles obtenues par les exposants.

Monsieur Carlier, Maire de Valenciennes, qui présidait l'assemblée, a ouvert la séance par le discours ci-après. Il a ensuite accordé la parole à M. Deffaux, qui a rendu compte de l'exposition et proclamé les noms des exposants auxquels la Société, sur les conclusions du jury, a décerné les récompenses proposées par le programme.

Messieurs,

L'Agriculture a fait d'immenses progrès, depuis dix ans, dans l'arrondissement de Valenciennes, devenu aujourd'hui une vaste école que visitent avec fruit les agronomes de plusieurs

points de la France C'est, il faut le dire, en partie à la betterave que ces progrès sont dûs : les soins qu'elle exige se sont étendus à toutes les autres productions des champs.

L'horticulture, malgré son utilité, n'a pas été si heureuse. Ses procédés sont peu répandus dans nos campagnes. La statistique compte dans notre arrondissement environ 1800 hectares consacrés en jardins, et représentant un capital de 12,600,000 francs. De ce nombre la moitié tout au plus est réellement productive; le reste, partagé en un nombre considérable de parcelles, rapporte à peine le quart de ce qu'on pourrait en obtenir.

La Société d'Agriculture, persuadée de l'avantage que l'on doit retirer de la bonne culture des jardins, désirait depuis longtemps pouvoir ouvrir chaque année au moins une exposition horticole. J'ai été assez heureux pour me trouver à même de seconder son intention, et je me plais à croire qu'on obtiendra de bons résultats de ces solennités, en les renouvelant le plus souvent possible. Paris nous en donne la preuve. Les expositions y ont décuplé l'importance de toutes les branches de commerce relatives à l'horticulture. Je n'en veux citer qu'un exemple : il y a dix ans un seul marché aux fleurs suffisait; bientôt on va en ouvrir quatre nouveaux.

Il est résulté des encouragements accordés à ce bel art, que, dans toutes les saisons, les marchés de Paris sont abondamment approvisionnés en productions de toute espèce. Le maraîcher parisien ne redoute ni les rigueurs de l'hiver, ni les sécheresses du printemps, ni les feux ardents de l'été. A force d'art, de soins et de fatigue, il sait triompher de l'inclémence des saisons. La Société centrale d'Horticulture de Paris s'efforce, avec un zèle digne d'éloges, d'éclairer ces hommes laborieux, de multiplier pour eux les encouragements, et, vous le savez, elle compte

dans son sein les hommes les plus distingués dans la science, elle s'est affilié les personnages les plus éminents. A leur instigation, les dames du plus haut rang, les princesses royales elles-mêmes ont pris l'horticulture sous leur puissant patronage. C'est assez vous prouver, Messieurs, l'importance que l'on attache à cet art, et les services qu'il peut rendre à la population toute entière qu'il nourrit concurremment avec l'agriculture.

Nous avons vu avec satisfaction qu'à Valenciennes chacun s'est empressé de l'encourager et de rendre notre Exposition plus belle et plus fructueuse, soit en s'inscrivant au nombre des souscripteurs, soit en mettant à la disposition de MM. les commissaires tous les trésors des serres particulières. Je dois à cet égard des témoignages publics de gratitude à MM. les propriétaires-amateurs de l'arrondissement, qui ont aveo empressement exposé les végétaux les plus rares et les plus curieux. J'en dois à MM. les commissaires qui ont bien voulu se charger de tous les détails de l'Exposition. J'en dois à la Société d'Agriculture qui a conçu et exécuté ce projet utile et qui ne cesse de s'occuper de tout ce qui peut intéresser notre arrondissement. Je dois enfin des remerciements à MM. les concurrents qui ont répondu à notre appel, et dont quelques-uns, tels que MM. Busine de Roubaix, Dupont de Tournai, Dinoir de Calonne, Aldebert de Wazemmes, Bruneau de Thivencelles, n'ont pas craint de franchir de grandes distances pour nous apporter leurs produits. L'institution fondée cette année s'améliorera dans l'avenir; des ressources plus grandes y seront consacrées, et nous avons l'espoir que ces Messieurs procureront encore l'occasion d'admirer les produits de leur culture et d'applaudir à de nouveaux succès.

RAPPORT fait à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement, par M. Deffaux, membre titulaire.

Messieurs,

Le 22 septembre, à midi, la Commission que vous avez nommée pour diriger l'Exposition horticole, et juger les produits présentés, s'est réunie au Salon Chinois, sous la présidence de M. Brabant, doyen d'âge.

Elle eut lieu d'être satisfaite du résultat obtenu : plus de deux mille plantes, sans y comprendre environ 1800 fleurs coupées, décoraient cette salle, et brillaient de tout l'éclat d'une végétation vigoureuse. Cette Exposition l'emportait de beaucoup sur celle de 1842, et prouve que le but qu'on désire atteindre a été bien compris.

Le goût de l'horticulture se répand de plus en plus dans l'arrondissement, et, avec lui, le commerce qui s'y rapporte : c'est donc une ressource de plus pour l'homme laborieux ; mais ce n'est pas le seul avantage que le pays puisse en retirer. La culture des fleurs d'agrément amène nécessairement le perfectionnement de la culture des plantes utiles. Les jardiniers habiles que les amateurs appellent, et qui se fixent dans le pays, exercent bientôt une heureuse influence sur les habitants des campagnes. Ce sont eux qui peuvent leur apprendre à tirer profit du petit jardin qui avoisine leurs demeures ; ce sont eux qui leur montrent l'art de greffer, qui les instruisent officieusement ou par la puissance de l'exemple, sur le choix des meilleures espèces de fruits ou de plantes alimentaires, sur les moyens à employer pour obtenir de bons produits.

Réjouissons-nous donc, Messieurs, toutes les fois que l'homme riche consacre à l'horticulture une partie quelconque de son revenu et de ses loisirs, puisqu'en cela il contribue nécessairement à l'instruction des masses, et que son jardin, ses baches, les serres qu'il entretient à grands frais sont des écoles d'où se répandent les bonnes doctrines Nous-mêmes, Messieurs, efforçons-nous, par des Expositions fréquentes, à populariser cet art qui, lui aussi, nourrit et moralise le peuple.

Quand les pratiques agricoles applicables aux légumes et aux fruits seront répandues dans nos campagnes, l'abondance règnera chez nous et autour de nous; nos marchés, au lieu d'être dégarnis une grande partie de l'année, se trouveront approvisionnés en tous temps de légumes variés et de fruits savoureux.

L'Exposition dont nous venons vous rendre compte prouve que ce vœu se réalisera bientôt. Si elle flattait les yeux par la variété des fleurs, elle n'offrait pas moins d'intérêt par la diversité des fruits et l'excellence des végétaux alimentaires, qui étaient rangés avec ordre et soumis aux regards des visiteurs. Quiconque a un jardin, et a vu l'Exposition, désirera cultiver quelques-unes de ces espèces choisies. L'Exposition de 1844 n'aura donc pas été stérile, et nous saisissons cette occasion de remercier M. le Maire qui a bien voulu accorder à la Société d'Agriculture les moyens d'ouvrir ce concours aussi utile qu'agréable à la population toute entière.

Le nombre des exposants était considérable. Les uns se présentaient pour disputer les prix proposés; d'autres abandonnaient généreusement à leur jardinier l'honneur de la victoire, quoiqu'une part soit bien due au propriétaire qui, par de louables sacrifices, place le jardinier qu'il emploie, dans des conditions de succès assurés; d'autres enfin n'aspiraient qu'au plaisir de contribuer à enrichir l'Exposition.

Avant de connaître quels sont ceux des concurrents que le jury croit devoir signaler comme ayant droit aux prix inscrits sur le programme, la Société d'Agriculture entendra sans doute avec plaisir les noms de ceux qui ont répondu à son appel.

Et d'abord, pour commencer par l'utile, nous vous parlerons des fruits exposés par M. Defer, jardinier de M. Piérard, à Vicoigne; des 62 espèces de fruits, tous en maturité, apportées de Douai par M. Mazure: de la collection exposée par M. Deschauvres, de St.-Saulve; elle se composait de près de 70 espèces de poires, parmi lesquelles plusieurs sont nouvellement obtenues ou importées; de celle non moins remarquable, et presqu'aussi nombreuse que nous devons à la belle culture de M. Bosmann de Peruwelz. MM. Darras, Schneider, Héois avaient aussi présenté de beaux fruits; M. Dutemple, des cerises; MM. Beauvois et Amédée Hamoir de nombreux pieds d'ananas dans leur maturité. Ces végétaux, aussi élégants par la beauté de leur port qu'agréables par la saveur exquise de leur fruit, étaient d'un bel effet sur l'estrade qui leur était réservée.

Parmi les légumes, on remarquait une collection choisie avec intelligence, et tout-à-fait dans les conditions du programme; elle était due à M. Defer déjà cité plus haut. M. Cheval, de St.-Saulve, a exposé de beaux légumes, M. Héois des pommes de terre. M. Schneider de Marly, quoique plus spécialement fleuriste pépiniériste, avait tenu à honneur de réunir une nombreuse collection de végétaux alimentaires, au nombre desquels on comptait neuf espèces différentes de pommes de terre de bonne qualité.

M. le comte de Vanderburck nous avait adressé un choux-Milan d'une grosseur remarquable. Ce n'est pas un phénomène unique de végétation; c'est une espèce qu'il cultive, et qui at-

teint constamment cette grosseur. Il est donc à désirer qu'il se propage, et c'est pour cela que nous lui accordons une mention spéciale.

C'est pour le même motif que nous vous parlerons de deux espèces très-supérieures de pommes de terre, envoyées par M. Amédée Hamoir : l'une précoce, à peau rouge, qui donne des tubercules farineux et bien mûrs dès le commencement de juin ; l'autre à gros tubercules, peau jaune, originaire de Suisse, se récolte en août et est d'une excellente qualité pendant tout l'hiver. M. Hamoir en cultive une troisième espèce tardive, qu'on ne mange qu'en mars, et qui se conserve farineuse, sans germer, jusqu'en juillet. Ces trois espèces fournissent donc à l'approvisionnement de toute l'année sans interruption. C'est un service très-grand que rend M. Hamoir, en les faisant connaître. Les cultivateurs, nous n'en doutons pas, sauront en profiter.

M. Charpentier a fait voir aussi de beaux tubercules de cette solanée. Cette espèce très-productive est propre à la nourriture des bestiaux et aux féculeries. Chacun peut donc choisir, dans les 12 ou 15 espèces exposées, celles qui conviennent à son goût, à ses besoins ou au sol qu'il cultive.

Au nombre des fleurs coupées qui brillaient d'un si vif éclat, on distinguait au premier rang les *dahlia*. Ils étaient dûs aux cultures intelligentes de MM. Aldebert de Wazemmes, Busine de Roubaix, Bruneau de Thivencelles, Darras, Schneider, Bosmann, Delerue, Héois et Miroux.

M. Dinoir de Calonne (Belgique) était venu avec une belle collection de *dahlia* ; mais le voyage en avait altéré l'éclat. On pouvait cependant s'apercevoir que, s'ils eussent conservé leur fraîcheur, ils ne l'auraient pas cédé en beauté, à ceux qui étaient arrivés plus heureusement.

Les roses de MM. Aldebert, Miroux, Foucquier, Schneider le disputaient en éclat aux *dahlia*, et cependant la saison pluvieuse leur avait été contraire. On se figurerait difficilement les soins infinis qu'il avait fallu pour conserver l'éclat des roses que nous avions sous les yeux et pour les faire fleurir à point nommé, le jour fixé par le programme. C'est que l'art triomphe des plus grandes difficultés, et que la persévérance conduit aux succès.

Parmi les exposants de fleurs diverses, ou de fleurs en famille, nous comptions MM. Miroux, Bosmann, Bénézech, maire de Vieux-Condé. Cet amateur venait d'obtenir une médaille à Tournai. Cependant la richesse de sa serre lui a permis de composer une seconde et brillante collection de cent espèces, dignes de paraître avec avantage à l'Exposition de Valenciennes : ses *pétunia* surtout étaient d'une beauté remarquable.

M. Darras, jardinier fleuriste à Anzin, qui s'était déjà fait connaître avantageusement à l'Exposition de 1842, ne s'est pas, à celle-ci, montré moins riche en espèces diverses Une large place était occupée par les produits de sa culture.

M. Dupont, médecin vétérinaire à Tournai, après de nombreux succès aux Expositions de la ville qu'il habite, est venu briguer nos suffrages. Il avait bien des droits à les obtenir, et ses fleurs, sa belle collection de *zinnia*, n'ont pas peu contribué à la richesse de notre Exposition.

M. Schneider, qui a eu l'heureuse idée de former auprès de Valenciennes un établissement horticole, chaque jour visité avec intérêt par tous les amateurs de cette ville, a présenté une série nombreuse de beaux produits. Ses roses, ses dahlia sont d'une grande beauté. On a surtout remarqué sa *Leycesteria formosa*, arbrisseau du Népaul, aussi élégant par son port qu'agréable

par ses belles fleurs rosées et ses longues grappes de fruits rouges.

M. Amédée Hamoir mérite la reconnaissance de la Commission par les plantes exotiques qu'il a mises sous nos yeux. Personne ne peut s'empêcher, en examinant la fleur si extraordinaire de la *Stentzia Reginæ*, d'admirer la puissante fécondité de la nature qui sait se montrer toujours belle, même dans ses créations les plus bizarres.

Enfin, M. Beauvois nous a fait faire connaissance avec de nombreux végétaux des tropiques. Les Bananiers, les Protées, les Dragoniers, la *Stanhopea oculata*, cette belle orchidée si irrégulière dans la forme de sa fleur, étaient bien digne de fixer l'attention des visiteurs. Ils n'ont pas vu avec moins d'intérêt la canne à sucre, cette orgueilleuse étrangère qui dominait toute l'Exposition et qui semblait ne s'être placée si haut que pour braver l'humble betterave, sa rivale redoutée.

Nous n'omettons pas de signaler la complaisance extrême avec laquelle M. Denis Hamoir nous a envoyé, de la Briquette, pour la décoration de la salle, ses beaux jasmins; M. Dumont Pluchart, ses variétés nombreuses de Reine-Marguerite; M. Dutemple, sa collection d'*Yucca*, plusieurs autres plantes exotiques et son *ficus elastica*, si précieux pour l'industrie par le caout-chouc qu'il produit.

La Commission, après s'être livrée à un examen attentif de toutes les richesses végétales qu'elle avait sous les yeux, s'est formée en jury, a pesé les droits de chaque concurrent, et, sur sa proposition, la Société d'Agriculture a réglé ainsi qu'il suit les récompenses à décerner :

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES.

COLLECTIONS DE FLEURS DIVERSES.

1er Prix. Médaille d'or, M. *Miroux*, jardinier fleuriste à Raismes.

2e Prix. Médaille d'argent. — Ce prix a été partagé, *ex æquo*, entre M. *Darras*, jardinier fleuriste à Anzin, et M. *Dupont*, horticulteur-amateur, à Tournai.

3e Prix. Médaille de bronze. M. *Bénézech*, maire de Vieux-Condé et membre correspondant de la Société.

COLLECTIONS DE DAHLIA.

1er Prix. Médaille d'argent. M. *Aldebert*, horticulteur, à Wazemmes.

2e Prix. Médaille d'argent. Prix partagé, *ex æquo*, entre M. *Busine*, horticulteur, à Roubaix, et M. *Bruneau*, propriétaire horticulteur, à Thivencelles.

3e Prix. Médaille de bronze. Prix également partagé entre M. *Darras*, déjà nommé, et M. *Schneider*, jardinier-fleuriste-pépiniériste, à Marly-lez-Valenciennes.

COLLECTIONS DE ROSES REMONTANTES.

1er Prix. Médaille d'argent. Prix partagé, *ex æquo*, entre MM. *Aldebert* et *Miroux* déjà nommés

2e Prix Médaille de bronze. Partagé entre MM *Schneider* déjà nommé et *Foucquier*, horticulteur amateur à Valenciennes.

Collections en familles.

1er Prix. Médaille d'argent. M. *Bénézech*, déjà nommé, pour sa belle collection de Petunia.

2e Prix. Médaille de bronze. M. *Segers* (Jean), jardinier de M. Amédée Hamoir, à Saultain, pour sa brillante collection d'Achimenes.

Belle culture.

Prix unique. Médaille d'argent. M. Jean-Pierre *Vandeville*, jardinier de M. Beauvois, à Bruai, pour la beauté des plantes tropicales qu'il a exposées, et notamment pour la belle et difficile culture de sa Stanhopea oculata.

Culture des Ananas.

Prix unique. Médaille d'argent. M. Jean *Segers*, jardinier de M. Hamoir Amédée, à Saultain, pour les beaux pieds d'Ananas, présentés à toutes les époques de leur végétation.

Prix d'éloignement,

Médaillé d'argent. M *Busine*, de Roubaix, déjà nommé.

Collection des fruits de la saison.

1er Prix. Médaille d'or. M. *Masure*, horticulteur, à Douai, pour les 62 variétés de fruits mûrs qu'il a exposés, lui seul s'étant renfermé dans les limites tracées par le programme.

2e Prix. Médaille d'argent. M. *Defer*, jardinier de M. Piérard, à Vicoigne.

3e Prix. Médaille de bronze. M. *Bosmann*, jardinier fleuriste-pépiniériste, à Peruwelz.

COLLECTIONS DE VARIÉTÉS DE FRUITS.

Prix. Médaille d'argent. M. *Deschanvres*, jardinier, à Saint-Saulve.

COLLECTION DES LÉGUMES DE LA SAISON.

1er Prix. Médaille d'or. M. *Defer*, déjà nommé.

2e Prix. Médaille d'argent. M. *Schneider*, jardinier-fleuriste-pépiniériste, à Marly.

3e Prix. Médaille de bronze. M. *Cheval*, cultivateur, à Saint-Roch.

COLLECTIONS PAR VARIÉTÉS DE LA MÊME ESPÈCE.

1er Prix Non décerné.

2e Prix Médaille de bronze. M. *Schneider*, de Marly, déjà nommé ; pour sa collection de neuf belles espèces de pommes de terre.

Valenciennes, le 25 septembre 1844.

Le Président,
Signé : ED. GRAR.

Le Secrétaire général,
Signé : L. DEFFAUX.

L'ANE POÈTE.

FABLE.

Par M. Théod. Lorin, membre correspondant.

Aliboron se mit en tête,
Un beau matin, de se faire poète.
« N'allons pas, se dit-il, d'un sévère pédant
Saisir la pesante férule,
Pour attaquer imprudemment
Les vices et le ridicule.
J'attirerais sur moi mille périls divers :
Chacun avec aigreur censurerait mes vers.
Au contraire, en flattant, par un heureux échange,
Je me procurerai louange pour louange. »
Avouons-le, pour un lourd animal,
Notre baudet ne raisonnait pas mal. .
Sans plus tarder il se met à l'ouvrage.
Du lièvre il vante le courage,
L'esprit subtil de l'oie et du dindon,
La constance du papillon,
Du rossignol le splendide plumage,
Du paon et du corbeau le séduisant ramage,
De la fourmi la libéralité,
Et du loup la sobriété.
Avec emphase il s'extasie
Sur la discrétion de commère la pie ;
Il trouve au singe un air de majesté,
A la tortue une légère allure,
Au fin renard de la sincérité,
Au chat-huant une aimable figure.
Enfin au massif éléphant
Il ose faire compliment
Sur sa fine et leste tournure.
« Cesse, dit celui-ci, de forcer la nature :
En nous louant à contre-sens,
Ta sottise nous fait une mortelle injure.
D'un flatteur maladroit, sans tact et sans talens,
Les éloges impertinens
Aux yeux du sage sont, puisqu'il faut te le dire,
Pires cent fois qu'une amère satire. »

LA PIE ET LE SINGE.

Par M. Théod. Lorin, membre correspondant.

Dans son chemin, un jour, ma commère la pie
Rencontra Dom Bertrand. « Compère, je vous prie,
Venez admirer les trésors
Qu'avec d'incroyables efforts
J'ai rassemblés. » Elle dit, et l'entraîne,
Par des sentiers tracés à peine,
Jusqu'au fond d'un bois ténébreux.
Arrivés en ces lieux, elle tourne autour d'elle
Avec précaution un regard soupçonneux,
Et puis tire d'un arbre creux
Mille chiffons entassés pêle-mêle.
Lors, jacassant ab hoc ab hac,
L'oiseau bavard, pour montrer sa science,
Etale gravement l'emphatique éloquence
D'un revendeur de bric-à-brac.
« Voyez d'abord, dit-il, ce joli coquillage
Qu'un célèbre navigateur
A ramassé sur un lointain rivage :
Il mérite, sur mon honneur,
L'attention d'un amateur.
Ce morceau d'une belle glace
De Venise jadis par un de mes aïeux
Fut rapporté : l'anse de cette tasse,
D'un travail fin, délicieux,
Ne serait pas moins précieux
Aux yeux d'un connaisseur. Cette étoffe de laine
Provient de la toge romaine
De Caton, de Cincinnatus,
De Cicéron ou de Brutus ;
Ce ruban vient d'une fontange
De Madame de Pompadour.
Ce marbre est un fragment du buste de l'Amour
Par notre immortel Michel-Ange.
Ce manche de couteau... » — « Fais trêve à ton micmac, »

Interrompit Bertrand. « Moi, je n'ai dans mon sac,
Pour tout trésor, que des pralines,
Du fromage, des avelines,
Des poires, des pommes, des noix.
Tous ces objets, je le suppose,
Ne viennent point de héros ni de rois ;
Mais dans l'occasion, et c'est bien quelque chose,
Ils fournissent à mes repas. »

Par cette fable, amis, je ne veux pas
Déclarer une injuste guerre
Au laborieux antiquaire.
Gloire aux artistes, aux savants ;
Mais du moins permettez qu'on rie
De ces amateurs ignorants,
Dont la ridicule manie
Enrichit tant de charlatans.



EXTRAIT

D'UN OUVRAGE INÉDIT

INTITULÉ

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS

DES LIGUES HELVÉTIQUES.

Par C. J. V. Dartley,

Membre de la Légion d'Honneur et de plusieurs Académies :
Membre correspondant de la Société d'Agriculture de Valenciennes.

Plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges.
TACIT. *De moribus Germanorum,* cap. XIX.



TABLE.

Chapitre septième.

Berne.

Quoiqu'il y eût à peine cent soixante ans que Berne eût été bâtie, sa richesse et sa splendeur surpassaient celles de toutes les autres villes de l'Helvétie. Ses citoyens, renommés par leur valeur et leur union, devaient à la sagesse de ses fondateurs, et aux vertus publiques qui les caractérisaient, ce degré de prospérité et de considération auquel elle était parvenue. Les confédérés, néanmoins, n'avaient pu voir sans être profondément blessés, les troupes de cette ville, au nombre des ennemis de Zurich. Dès 1323, une alliance défensive avait existé entre Berne et les Waldstœttes: à la vérité, cette alliance n'avait point été renouvelée; mais son souvenir avait, après seize ans (1339), décidé les soldats des cantons forestiers à s'unir à ceux de Berne dans une occasion périlleuse, et c'était mal reconnaître un service, qui peut-être avait sauvé la patrie, que de tourner ses armes contre ceux qui l'avaient si loyalement rendu (1352).

Un léger différend s'étant élevé entre les habitants de Berne et ceux des Waldstœttes, il ne se put faire que ceux-ci ne montrassent beaucoup d'aigreur. La ville de Berne réclama l'arbitrage des cantons étrangers à la querelle. Son envoyé venu à

Lucerne, où se trouvaient réunis les députés des confédérés, ayant demandé la parole, s'attacha surtout à excuser ses compatriotes d'avoir pris part à l'attaque dirigée contre Zurich, protestant que des circonstances impérieuses les avaient obligés d'agir contre leurs vrais sentiments : il n'en voulait pour preuve, que le désir qu'il était chargé d'exprimer de leur part, d'être reçus au sein de la confédération, dont ils promettaient d'être des membres fidèles et dévoués.

Pour ce qui regardait le point en litige, Berne s'en rapportait entièrement à la sagesse de ses nouveaux alliés. La modération de ce langage, les avantages réels que présentait l'alliance d'une ville aussi puissante, et dont l'inimitié était autant à redouter que son amitié pouvait être utile, déterminèrent les confédérés à consentir à sa demande. Les difficultés existantes furent applanies presque sur le champ, et Berne, admise à la ligue perpétuelle des Suisses (6 mars 1353), en devint le huitième canton.

L'importance dont cette ville jouit dès lors, dans les affaires de la confédération, rend nécessaire de jeter un coup d'œil rétrospectif sur son histoire.

Pour assurer la libre communication entre les villes de *Berthoud* et de *Moudon* qu'il venait de faire fortifier, et se préparer en même temps une retraite formidable en cas de nécessité, Berthold V, l'un de ces ducs de Zæringen, dont l'administration aussi ferme que paternelle adoucit les destinées de l'Helvétie durant le douzième siècle, fit choix d'une presqu'île sur la rapide rivière de l'Aar, à peu près à égale distance de ces deux villes, et y jeta (1191) les fondements d'une place forte. Il comprit dans sa circonscription le château de Nideck, et une bourgade peu éloignée, appelée *Berne*, dont la nouvelle cité pri

son nom. On rapporte qu'un ours ayant été tué par Berthold V, sur le lieu même où il faisait bâtir sa ville, il imagina de placer un ours dans les armoiries qu'il lui donna.

Pauvre en territoire, mais située sur un terrain relevant de l'Empire, Berne, à qui Zæringen avait donné des institutions libres, reçut des habitants de toutes les parties de l'Allemagne : des bourgeois de Zurich, et de Fribourg en Brisgau, y apportèrent avec quelqu'industrie, les habitudes d'une liberté qui leur était chère ; un grand nombre de nobles y obtinrent le droit de bourgeoisie, et, parmi eux, les noms des *Mulhern*, des *Bubenberg* et des *d'Erlach* semblent se rattacher à toutes les époques mémorables de ses annales. Dans l'intérieur de ses remparts comme à l'extérieur, tout offrait l'aspect guerrier : l'esprit militaire, favorisé par le législateur, y avait créé un soldat dans chaque citoyen. Les mêmes mœurs, le même besoin de lutter contre les attaques sans cesse renouvelées de la noblesse environnante, avaient donné à la bourgeoisie cette énergie et cette union compacte, qui seules rendent les peuples capables d'exécuter de grandes choses. Une jeunesse élevée pour la guerre, avide de trophées, mais soumise aux lois, y faisait éclater les plus vifs transports quand on l'appelait aux armes. Aller à l'ennemi était un jour de fête, et des chants guerriers précédaient un combat, auquel succédaient souvent des chants de victoire (1).

Dès les premiers temps de son existence, la ville de Berne fit la guerre aux comtes de Kybourg, puissants alors, et par le nombre de leurs vassaux, et par l'étendue de leurs domaines.

---

(1) La jeunesse de Berne appelait « le temps de ses couches » l'époque du carême où les hostilités étaient généralement suspendues.

Confirmée par Frédéric II dans tous les privilèges qui lui avaient été accordés par Zæringen, la bourgeoisie de Berne crut de son intérêt, pendant les troubles si prolongés de l'interrègne, de contracter une alliance avec les comtes de Savoie (1265). Choisi pour leur avoyer, *Pierre de Savoie* que de son temps on appelait le *petit Charlemagne*, leur rendit de signalés services, respecta leurs immunités, et fut ensuite lui-même puissamment secondé par eux dans les guerres qu'il eut à soutenir contre les seigneurs de Habsbourg. A l'avènement à l'empire de Rodolphe de Habsbourg, la ville de Berne s'empressa de lui rendre foi et hommage, et de se replacer sous l'autorité impériale; mais lorsque, quelques années plus tard (1280), ce prince attaqua *Philippe de Savoie*, frère et héritier de *Pierre*, mort sans enfant, les citoyens de Berne, que des motifs de reconnaissance attachaient à cette maison, ne suivirent la bannière de l'Empire qu'avec une extrême répugnance, et même plusieurs d'entre eux furent aperçus dans les rangs ennemis.

Rodolphe conserva un long ressentiment de cette offense, mais il ajourna de la manifester jusqu'au moment où, au mépris de son expresse volonté, Berne prononça l'exil des Juifs que renfermaient son enceinte. Sous le règne de cet empereur, que nous avons dépeint comme un prince juste et éclairé, la position sociale des Juifs, au milieu de la nation allemande, s'était sensiblement améliorée. Au moment de son élection, il les avait trouvés en possession du commerce d'Allemagne et d'Italie; mais toutefois, et à cause du mépris qu'inspirait généralement alors leur religion, couverts d'opprobre, et tombés dans le dernier degré d'avilissement. Pour les soustraire à cet état ignominieux, il les avait déclarés serfs impériaux, c'est-à dire relevant de sa seule autorité, et, dans le fait, il les favorisait de sa protection spéciale; mais c'était en vain que la politique et

l'humanité du chef de l'empire s'étaient accordées pour donner une nouvelle direction aux mœurs du siècle. Les Juifs infortunés étaient encore vexés et maltraités sur presque tous les points. A Berne on les avait accusés d'avoir fait périr le fils d'un bourgeois. La torture, l'excès des tourments, arracha des aveux à quelques-uns; ils furent mis à mort; le reste de leurs co-religionnaires fut condamné au bannissement; l'empereur cassa cet arrêt; mais le conseil de Berne n'en persista pas moins et chassa toutes les familles israëlites.

Rodolphe déjà irrité contre les habitants de Berne, poussé d'ailleurs par son fils Albert, qui l'entraînait dans des guerres qu'allumait sa seule ambition, marcha en personne contre cette ville.

La garnison resta enfermée dans ses murailles, et Rodolphe, après une attaque prolongée, désespéra du succès, et se retira (1288). La bourgeoisie sortit alors de ses retranchements, et, tombant sur les châteaux des seigneurs de l'*Oberland* qui avaient profité du siège pour ravager le territoire de Berne, en prit plusieurs d'assaut, et les détruisit.

L'année d'ensuite (1289, le duc d'Autriche Albert fut chargé par son père du soin de diriger la campagne. Il fit ses préparatifs avec toute la célérité et tout le secret imaginables, et s'approcha à marches forcées de Berne, qu'il surprit presque sans défense. Brugger, banneret de la ville, fut le premier qui aperçut l'ennemi du haut des remparts; il prit la bannière, et, réunissant quelques guerriers, se précipita dans la plaine pour s'opposer aux progrès d'Albert. Pendant qu'attirée par le cri d'alarme, la bourgeoisie s'armait et se rassemblait, ces quelques hommes faisaient des prodiges de valeur, et soutenaient les

efforts de toute l'armée impériale : ils finirent par succomber pourtant.

En ce moment arrivait l'élite des bourgeois de Berne.

L'un d'eux nommé *Valon de Gruyères*, voyant la bannière au pouvoir de l'ennemi, s'élança dans la mêlée et parvint à la ressaisir, mais déchirée et couverte du sang de ses premiers défenseurs.

Un si bel exemple ne tarda pas à être imité, et l'impétuosité de ces braves citoyens jeta dans une telle terreur les troupes impériales, qu'elles se retirèrent en désordre, et pour ne plus reparaître. *Valon de Gruyères* fut , sur le champ de bataille même, et par ses compagnons, surnommé Biderben, ce qui dans l'idiôme de Berne signifie : *vaillant homme ;* ce nom lui a survécu, il est passé à ses descendants.

Depuis, l'ours de la bannière de Berne fut représenté en champ de gueules (rouge), en mémoire de ce qu'il avait été teint du sang des citoyens. La paix suivit de près, et ici peut se remarquer quelle était déjà l'influence des Bourgeoisies, puisque Rodolphe, vainqueur en tous lieux, demeura persuadé qu'il attaquerait vainement une ville si bien défendue, et désira lui-même entrer en accommodement : Berne consentit à recevoir les Juifs, moyennant une forte rançon : l'empereur se contenta de stipuler que chaque année une messe serait dite pour le repos de l'âme des guerriers tués dans le cours de ces funestes débats.

A la mort de l'empereur Rodolphe (1291), la crainte des projets ambitieux du duc d'Autriche Albert fit naître une ligue des seigneurs et des villes de l'Helvétie : Berne se hâta d'y

souscrire. Elle contracta aussi une alliance avec le comte de Savoie, qui s'honora du titre de Bourgeois de Berne, qui lui fut décerné ; l'Empereur Adolphe de Nassau confirma tous les privilèges de cette ville Lorsqu'enfin (1298) le duc d'Autriche fut universellement reconnu empereur, Berne dut lui faire sa soumission ; mais Albert gardait le souvenir et de la bataille perdue sous les murs de cette ville, et de l'affront plus récent d'une ligue formée contre lui : il refusa de reconnaître ses franchises, et sans différer fit avancer une armée contre elle. Soutenu par des secours venus de Soleure, un guerrier aussi brave qu'expérimenté, *Ulrich* d'*Erlach* qui commandait les troupes de Berne, sortit de la ville, et attendit Albert à une lieue de là, près d'*Oberwangen* au pied de la montagne de *Donnerbulh*. Dès qu'il aperçut l'empereur, il l'attaqua et, l'ayant culbuté entièrement, il l'obligea à une retraite honteuse. Plusieurs jours encore, les soldats de Berne continuèrent les hostilités, et les châteaux de quelques seigneurs qui avaient pris parti contre eux furent incendiés : de longtemps la noblesse ne put réparer ses pertes.

Un long espace de paix succéda à ces exploits divers. Berne vit s'accroître sa population, et rechercher avec empressement sa protection par le peuple des campagnes. Elle fit à prix d'argent des acquisitions aussi importantes que celles qu'elle avait faites à la pointe de l'épée. Enfin elle acheta la ville de Laupen, et les droits impériaux sur le pays de Hasli.

Tant de prospérité, heureux fruits de la valeur et de la liberté, ne pouvait qu'exciter la jalousie de la noblesse des pays voisins, d'ailleurs indisposée par les sarcasmes et les chansons mordantes que se permettait sur son compte la jeunesse de Berne.

On eût saisi le plus léger prétexte pour déclarer la guerre à ces Bourgeois si orgueilleux et si opiniâtres; ils semblaient l'offrir d'eux-mêmes. Non-seulement ils refusaient de se servir de la monnaie frappée avec privilège impérial par le comte de Kybourg; mais encore ils ne voulaient point reconnaître l'autorité de l'empereur Louis V de Bavière, excommunié par le pape Jean XXII. Une coalition fomentée et dirigée par cet empereur choisit pour chef le comte de Nidau. Il arriva aux alliés des renforts de l'Alsace, de la Souabe, de l'Argoire, de la Savoie, de l'Oberland et même de Fribourg que des relations d'amitié avaient longtemps lié avec la ville de Berne.

Quoique, dans cette dernière ville, on fût loin d'être découragé, on sentait la nécessité d'éloigner le danger: on fit donc entendre qu'on était prêt à écouter des propositions d'arrangement. Mais les seigneurs, assemblés à Berthoud, n'en firent que de si déraisonnables qu'il fut impossible d'y accéder. Berne dut songer à se défendre, et Jean Bubenberg, son avoyer, prit les mesures les plus sages et les plus énergiques. Déjà les troupes de Soleure, et celles des quatre cantons confédérés (1), dont on avait demandé le secours, étaient arrivées et prêtes à combattre; cependant la ville de Berne n'avait point encore choisi de général. A l'instant où l'on délibérait à ce sujet avec le plus de chaleur, on vit entrer dans la ville, et sur son cheval, *Rodolphe* d'*Erlach*, fils d'*Ulrich* d'*Erlach*, vainqueur à Oberwangen, quarante ans auparavant: il venait se ranger sous les drapeaux de son pays. Guerrier valeureux, et considéré par l'expérience qu'il avait acquise dans les armées étrangères, il

(1) En 1339, la ligue suisse ne se composait encore que des cantons de Lucerne, Schwyz, Uri et Underwald.

fut accueilli avec enthousiasme, et nommé général par acclamation.

Le comte de Nidau, à la tête de vingt mille hommes, vint se former devant la petite place de Laupen, où s'étaient jetés l'avoyer Bubenberg et le banneret Mulhern, avec six cents hommes bourgeois, décidés à périr plutôt que de se rendre. Cependant à Berne l'exaltation était à son plus haut période. D'Erlach, qui ne commandait en tout que cinq mille cinq cents hommes, crut devoir profiter de cette disposition des esprits, et sortit de la ville, à l'entrée de la nuit, déterminé à étonner par quelque coup hardi un ennemi qui lui était aussi supérieur en nombre. Une faible garnison mit la place à l'abri d'un coup de main : et tandis que les femmes, les vieillards, les enfants remplissaient les églises, implorant le ciel pour le succès de leurs amis ou de leurs proches ; un prêtre, l'hostie consacrée dans les mains, se plaçait à la tête de cette petite armée, et l'exhortait, au nom de Dieu et de la patrie, à vaincre pour une si belle cause, ou à mériter la palme du martyre.

Le lendemain à midi (21 juillet 1339), les troupes de Berne s'arrêtèrent sur une hauteur près de Laupen, d'où elles découvraient toute l'armée de la noblesse. Le comte de Nidau, en voyant ce petit nombre d'ennemis accourir pour l'attaquer avec un air si résolu, sembla présager sa défaite, et ne donna qu'à regret l'ordre du combat. Cependant des cavaliers, aux avant-postes de l'armée des nobles, accueillaient les arrivants par des plaisanteries : *J'aperçois des femmes parmi les soldats de Berne*, dit l'un d'eux ; — *Demain vous direz quelles sont ces femmes*, répond une voix formidable. Et à l'instant, d'Erlach, placé au centre de son armée, la harangue en ces termes : *Où sont ces jeunes gens que j'ai vus à Berne, parés de panaches et de fleurs, prendre part à toutes les fêtes, et demander avec*

tant d'ardeur quand sonnerait l'heure du combat? c'est aujourd'hui la fête de l'honneur et de la liberté : qu'ils suivent d'Erlach et la bannière! Et aussitôt, par une adroite manœuvre, il fait accabler de pierres, par ses frondeurs, l'ennemi qui monte la colline ; puis il les fait retirer, pour donner avec son corps d'armée. Le dernier rang des troupes, qui n'avait point été prévenu, s'imagina que les frondeurs avaient été mis en déroute, et manifesta de l'indécision ; mais d'Erlach, poussant en avant, s'écria : *La victoire nous est assurée, car les lâches nous abandonnent.* Alors commença une bataille furieuse et sanglante, dans laquelle l'armée de Berne, ses auxiliaires et d'Erlach acquirent une gloire immortelle, et obtinrent le triomphe le plus complet. L'armée de la noblesse laissa sur la place trois mille fantassins et plus de quinze cents cavaliers : le comte de Nidau lui-même fut tué.

Berne poussa sa victoire, et fit payer cher à Fribourg et aux seigneurs d'avoir concouru à l'attaquer. L'éclat de ses succès fut si grand et la prépondérance qui en résulta si remarquable, que le peuple disait que *Dieu* s'était fait bourgeois de Berne. A la paix, la réputation d'Erlach s'accrut encore, s'il se peut, par le choix que, sur sa loyauté bien connue, les princes de Neufchâtel firent de lui, comme tuteur des jeunes comtes de Nidau, les fils de celui même qui venait de succomber sous ses coups.

De la paix de Laupen, à l'époque de l'accession de Berne à la confédération helvétique, cette ville ne cessa presque pas d'être en guerre avec les comtes de Gruyères, ou avec d'autres seigneurs. La conquête qu'elle fit de Simmenthal eut précisément lieu la même année où la *mort noire* (1348), en jetant la désolation dans les plus belles contrées de l'Europe, sembla y donner naissance à tous les excès de la débauche et de la

superstition. La jeunesse de Berne, dit la chronique, tout en détruisant les châteaux, et s'assurant la possession du pays, se faisait suivre par une troupe de musiciens, dansait avec les jeunes filles, et, tournant en ridicule les confréries de Flagellans qui par leurs pénitences et leurs sinistres prédictions agravaient encore les calamités publiques, chantait en chœur ce refrain: *Que celui qui veut faire pénitence, vienne plutôt se joindre à nos festins, et se réjouir avec nous d'avoir échappé à la grande mortalité.*



PRÉFACE

D'UN

COMPLÉMENT DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE,

Par M. BARRÉ, membre correspondant.

RAPPORT

PAR M. DELANOUE, MEMBRE RÉSIDENT.

Je n'ai consulté, Messieurs, ni mes goûts, ni mes forces, lorsque j'ai accepté la tâche de vous rendre compte d'une œuvre littéraire et surtout de linguistique, sujet si étranger au but ordinaire de mes études. Aussi, serez-vous assez indulgents, je l'espère, pour oublier ma présomption et ne voir ici qu'une preuve de mon bon vouloir.

M. Barré nous adresse la *Préface d'un complément du Dictionnaire de l'Académie*; cette introduction comprend :

1° Un précis historique de la langue française ;

2° L'histoire et la critique des dictionnaires ;

3° Le plan du complément du Dictionnaire de l'Académie, c'est-à-dire la *préface* proprement dite.

Dans la première et même dans la seconde de ces parties, l'auteur s'élève à des considérations générales dont je dois tâcher de vous donner une idée ; car un bon dictionnaire sera toujours le premier livre d'une bibliothèque, et la langue parlée ou écrite étant notre unique moyen de communications intellectuelles, nous n'avons pas de plus puissant moteur de la civilisation. Il ne fallait rien moins que ce double motif pour réclamer toute votre attention sur un aussi aride sujet.

§ 1.

Précis historique de la langue française.

Chaque profession, chaque science, chaque classe sociale, se fait un langage particulier ; mais il se forme au sein de chaque nation une langue moyenne et collective qui doit résumer ces divers idiomes, et qui appartient également à la bonne compagnie et à la littérature nationale ; c'est la langue proprement dite ; c'est en France la langue que l'Académie a déterminée et sanctionnée par son Dictionnaire.

Les idiomes spéciaux subsistent comme tels en dehors de la langue générale, et le Complément de M. Barré est destiné à les recueillir.

La langue française était à son origine la langue d'*oil* ou d'*oui* ; elle se formait au onzième siècle avec la monarchie française dans le nord de la France.

Quoi qu'en disent certains étymologistes ingénieux, on ne peut découvrir même dans le vieux français qu'une vingtaine de mots celtiques.

La Gaule s'était promptement faite romaine : elle avait complètement oublié sa langue et son origine celtique, lorsque vinrent les barbares du Nord.

L'Armorique seule conservait, comme encore aujourd'hui, les traditions antiques.

Les Gallo-Romains ne voulurent point devenir Teutons. Clovis vainqueur se soumit à la religion des vaincus, et le teuton fut à la vérité la langue du palais des premiers descendants de Clovis; dédaigné plus tard par les Mérovingiens romanisés, il fut un instant remis en honneur par Charles Martel et Charlemagne; mais le serment bilingue, prononcé en 842 par les deux fils de Louis-le-Débonnaire, prouve incontestablement que l'armée de Charles-le-Chauve parlait un latin corrompu et déjà presque français.

Les Germains n'apportèrent qu'un bien faible contingent pour la formation de notre langue; ils fournirent seulement des procédés grammaticaux : ainsi des verbes auxiliaires pour le passif et les passés des verbes, des articles pour les noms, mais avec les radicaux des pronoms latins (*le*, *la*, *les*, tirés *d'ille*, *illa*, *illi*).

Les barbares firent alors ce que nous faisons chaque jour nous-mêmes en étudiant une langue étrangère : ils apprirent assez facilement le vocabulaire du patois latin des Gaules, mais ils lui imposèrent l'accent et la tournure de leur langue maternelle.

Il y a bien peu de chose digne de remarque à cette époque rétrograde qui précéda la renaissance.

Cependant, s'il est vrai de dire que les mœurs des individus se révèlent dans leur langage, les grandes phases de la vie des nations devraient aussi se refléter dans les nuances que subit leur langue à chaque période de leur histoire. Et, en effet, on peut retrouver dans le style des chroniques de Villehardouin et dans des sermons de Saint Bernard, ces expressions énergiques,

exaltées, qui peignent l'enthousiasme chevaleresque et la fougue religieuse qui inspirèrent les croisades.

La langue s'adoucit bientôt dans les naïfs récits de Joinville ; elle s'enrichit par sa précision dans les instituts de Saint Louis ; elle perd son innocence enfantine dans la cour dissolue des premiers Valois ; mais elle apparaît aussi à cette même époque sous un tout autre aspect.

La féodalité, décimée par les croisades, partagée entre les couronnes de France et d'Angleterre, irritée surtout par la révolte des serfs, tourne alors plus que jamais ses instincts belliqueux vers la guerre civile ; son humeur altière y prend une nouvelle teinte de brutalité ; son mépris pour le parti opposé se peint dans un langage injurieux et railleur : son organe, c'est Froissard, plus peintre que penseur, sans entrailles pour les vilains, prenant pour son propre compte le triomphe de la noblesse. La jacquerie n'a pas laissé de mémoires, nous ne connaissons pas sa langue.

L'élan national que Jeanne d'Arc a su imprimer à son époque se révèle dans le *dictionnaire de Jehanne*, et les autres mémoires du temps : aux blasphêmes de la guerre civile, nous entendons succéder des accents plein de fierté nationale.

Une politique nouvelle un peu cauteleuse dans ses formes, mais certaine de son but, se peint dans la diction de Comines, dans sa phrase en apparence embarrassée et oblique, mais concluante cependant, et, comme le maître, dissimulant sa vigueur pour ne la montrer qu'au résultat.

L'influence des Médicis italianisa la langue française, en même temps que la renaissance des lettres la fortifiait par une nouvelle alluvion de termes grecs et latins, non altérés dans leurs formes comme ceux qui avaient passé par le latin rustique et le vieux français.

Sous le règne du Béarnais, la cour et l'armée ont un peu gasconné.

Nous arrivons enfin à la phase de régularisation de notre langue, au 17 et au 18e siècle. Chaque époque, et on pourrait dire chaque auteur, a apporté son tribut de locutions spéciales ; il en est résulté un répertoire immense où peuvent puiser chaque jour la langue usuelle et la langue littéraire. La néologie accroît encore chaque jour ce dépôt : on entend par néologie, ce travail incessant de la littérature ou de la parole, qui consiste à créer des mots pour représenter des faits innommés.. Ces mots s'empruntent principalement aux vieux auteurs, aux langues étrangères et surtout aux langues anciennes pour la nomenclature des sciences ; ils dureront aussi longtemps que le besoin qui les a fait naître.

Le néologisme est une sorte de barbarisme ; il comprend tous les mots que l'usage ou le bon sens réprouvent.

La néologie prépare l'avenir de la langue.

Le néologisme le compromet par ses essais malheureux.

§ 2.

Histoire de la Lexicographie française.

L'auteur consacre une partie de ce chapitre à réfuter une opinion qui ne semble pas pouvoir supporter l'examen : à savoir, que les études philologiques sont un symbole de décadence littéraire. Il est de toute évidence que les études et les règles didactiques ne peuvent précéder et doivent toujours suivre la littérature d'un peuple ; mais on ne pourrait pas comprendre comment la fixation des règles du langage pourrait contribuer à l'altérer : nous ne suivrons donc pas l'auteur sur ce terrain.

Au temps des premiers empereurs, on ne connaissait encore que des lexiques spéciaux, concernant le langage d'un seul auteur ou d'une seule science. Le vocabulaire d'Hippocrate date de Néron.

Le premier dictionnaire proprement dit est *l'Onomasticon* de J. Pollux, précepteur de Commode; les mots y sont rangés par ordre de synonymie, il n'eut point d'imitateurs.

Au 5e siècle, Helladius compose son vocabulaire des locutions usitées dans la prose.

Les lexiques français du moyen âge ne sont que des recueils de mots, par catégorie de choses, avec le latin en regard.

En 1500 paraît le célèbre Dictionnaire d'Ambroise de Calepio, en latin Calepinus, qui nous a fourni le mot *calepin*.

Les Estienne viennent ensuite : le *Thesaurus linguæ latinæ* publié par Estienne Robert en 1531, et le *Thesaurus linguæ græcæ* par Henri son fils en 1572, subsistent encore aujourd'hui comme modèles du genre.

Le Dictionnaire francais latin de Jean Nicot, secrétaire de Henri II, parut en 1572; ce fut le premier fait en vue de l'étude du français; le latin n'est pris que comme point de comparaison. On y trouve des renseignements curieux pour les transitions d'orthographe, et par conséquent l'étymologie, pour les termes géographiques du moyen âge, etc.; âge s'écrivait *aage* et nous donne l'explication de notre â avec accent circonflexe.

Cotgrave publia en 1632, à Londres, son Lexique anglo-français, qui est le meilleur ouvrage sur notre langue jusqu'à l'apparition du Dictionnaire de l'Académie. Un étranger est souvent plus dégagé des préjugés d'éducation et de localité.

L'adjonction bizarre d'un double article a donné naissance à une foule de mots de notre langue ; nous citerons les suivants par exemple :

Ambrices	ont fait	*l'ambris*	puis	*le lambris.*
inde mane	ont fait	*l'endemain*	puis	*le lendemain*
hœdera	ont fait	*l'hierre*	puis	*le lierre.*
in gold	ont fait	*l'ingot*	puis	*le lingot.*
oriolus	ont fait	*l'oriot*	puis	*le loriot.*
otter	ont fait	*l'outre*	puis	*la loutre.*

Les mots empruntés à l'arabe ont presque tous fait ainsi :

al koran	ont fait	l'alcoran	au lieu de	le coran.
al ambic	ont fait	l'alambic	au lieu de	l'ambic.
al kool	ont fait	l'alcool	au lieu de	le cool.
al kali	ont fait	l'alcali	au lieu de	le cali.

Umbilicus a fait un *ombril* d'où un *nombril*, le nombril.

Le K n'existe pas dans Nicot ; Cotgrave en a presque une page ; le Dictionnaire de l'Académie (1835) n'en contient pas plus, et M. Barré en promet onze dans le Complément du Dictionnaire de l'Académie.

La première édition du Dictionnaire de l'Académie est de la fin du 17ᵉ siècle, la dernière est de 1835.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa revue bibliographique de tous les dictionnaires ; il distingue avec soin dans cette nomenclature tous les ouvrages qui ne sont point des dictionnaires de la langue française, tels que les dictionnaires historiques, encyclopédiques, etc.

Furetière, puis principalement les jésuites de Trévoux, ont tenté un *Dictionnaire universel* ; on peut leur pardonner de

n'avoir pu convenablement accomplir une œuvre aussi gigantesque. Le dictionnaire de Trévoux est remarquable sous le rapport du droit ancien, de la théologie, de la scholastique et du vieux langage.

M. Barré reproche à Boiste d'avoir un plan trop compliqué, des définitions diverses et souvent contradictoires, des variantes d'orthographe au lieu de donner la meilleure.

Tel qu'il est cependant, le Dictionnaire de Boiste l'emporte encore de beaucoup sur ceux qui ont prétendu prendre sa place dans les derniers temps.

L'auteur consacre plusieurs pages à des citations textuelles du Dictionnaire de Raymond et de celui de Napoléon Landais; il met aussi en relief les articles défectueux qui justifient l'opinion sévère qu'il émet sur leur compte et principalement sur M. Raymond.

Il est à remarquer, cependant, que la plupart des incorrections signalées par M. Barré portent sur des mots scientifiques; il a tort d'être aussi exigeant; car il ne serait pas impossible peut-être de lui corriger ses propres corrections. Page 26 :

NAP. LANDAIS.	M. BARRÉ
Colombite, minéral qui est le même que le *tantalite*.	La *tantalite* est pour le *tantalium*.

Il n'y a rien à dire à cet article de N. Landais.

On peut, au contraire, demander à M. Barré ce que signifie cette critique; on devait en conclure que la tantalite n'est pas la colombite, tandis que c'est absolument la même chose, c'est le même métal qui porte les noms de colombum et tantale ; et le mot *tantalium* de M. Barré n'est pas français.

Le Complément annoncé contient plus de 100,000 mots, qui, réunis aux 36,000 de l'Académie, constitueront un dictionnaire universel de la langue française. M. Barré et ses collaborateurs nous auront rendu un grand service, s'ils justifient les espérances que leur Introduction nous fait concevoir. Car, ainsi qu'ils le disent, un bon lexicographe est comme l'historien un véritable juge. Un dictionnaire, interprète fidèle et judicieux critique de la situation de la langue, prolonge la durée des mots bien formés, abrège celle des locutions moins heureuses, annulle même par son silence les expressions vicieuses que l'on tente d'introduire. Un bon dictionnaire, enfin, est une des œuvres importantes de la vie d'un peuple : c'est l'œuvre d'une civilisation avancée qui réagit sur elle-même.



RAPPORT

DE LA COMMISSION DU MUSÉE,

PAR M. DELANOUE, MEMBRE RÉSIDENT.

MESSIEURS,

Les accroissements successifs qu'avaient reçus les collections du Musée d'histoire naturelle de Valenciennes avaient rendu indispensable sa réorganisation.

Le 6 mai 1841, M. le Maire invita la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement, à nommer une Commission permanente, pour classer et conserver les collections, et pour correspondre avec l'administration sur tout ce qui concerne cet objet.

Une pareille mission était tout-à-fait dans les attributions de la Société : elle s'empressa de nommer une Commission, et M. le Maire, de son côté, s'empressa de l'installer.

La ville possédait alors tous les éléments d'un Musée d'histoire naturelle ; mais tous ces éléments étaient dans le chaos.

Tout était à classer ; une partie même était à dénommer ; la nomenclature était ancienne, ou fausse ou perdue.

Les acquisitions d'oiseaux et de coquilles et les legs de M. Mathieu de Quenvignies avaient apporté une foule de doubles ; il fallait bien apprécier la valeur de chaque exemplaire, avant de se décider à le choisir ou à l'éliminer.

Plusieurs oiseaux et animaux étaient dévorés par les insectes :

il fallait à tout prix s'en débarrasser, pour arrêter la contagion de ces hôtes parasites.

Les dénominations des minéraux étaient ou vieilles ou perdues.

Quelques-uns se trouvaient défigurés par des couleurs et d'autres artifices, dont le but avait été de leur donner du prix. Enfin, plusieurs pierres précieuses avaient été remplacées, dans un but tout opposé, par des pierres de nulle valeur. Nous devons vous signaler ces grossières et probablement coupables supercheries.

Le résultat de toutes ces erreurs et fraudes a été de nous faire douter des déterminations les plus évidentes ; ainsi, nous avons dû réviser avec le soin le plus scrupuleux la collection de Minéralogie, qui est la plus complette et la plus précieuse de toutes.

Aujourd'hui la classification en est faite d'après Beudant ; les doubles ont été remis en magasin, et le catalogue régulièrement dressé. Il nous reste encore beaucoup à revoir et vérifier ; ce sera l'œuvre du temps.

La collection de Conchyliologie, confiée au zèle de M. Courtin, sera bientôt classée avec l'ordre et le soin que mérite son importance.

MM. Dutemple et Delgrange, qui sont chargés des animaux vertébrés, ont pourvu aux nécessités du moment ; mais ils attendent, pour introduire une classification convenable, de nouvelles armoires vitrées.

M. Gravis (Antonin) a réuni en un seul les herbiers de MM. Delavonie et Hécart ; les plantes altérées ont été rejetées ; il en reste 4,000 classées d'après la méthode de Jussieu.

Votre Commission, je ne dois pas craindre de le dire, a beaucoup fait jusqu'à ce jour, mais il lui reste encore beaucoup à faire ; et si elle n'a pas fait davantage, cela tient exclusivement à des obstacles matériels qu'elle vous prie de l'aider à surmon-

ter, si vous désirez qu'elle continue le cours interrompu de ses travaux.

La Bibliothèque de Valenciennes, si riche sous d'autres rapports, est dans le plus déplorable dénûment sous le rapport scientifique et industriel.

L'importance et la richesse des exploitations minérales de l'arrondissement nous font un devoir de compléter notre Musée sous le rapport de la géologie, science toute nouvelle, et par conséquent fort négligée par nos devanciers.

Par tous ces motifs, votre Commission m'a chargé de vous soumettre les propositions suivantes :

1° Régulariser la nomination de la Commission, dont le personnel a subi plusieurs changements.

2° Procurer à la Bibliothèque, et par conséquent à la Commission, plusieurs ouvrages indispensables dont la liste est ci-jointe.

3° Provoquer dans le mobilier du Musée les changements détaillés dans la note ci-annexée.

4° Provoquer l'autorisation nécessaire pour faire vendre ou échanger, ou au moins enlever du local les exemplaires doubles et les objets inutiles.

5° Solliciter de tous les exploitants de mines de nos environs l'envoi au Musée de tous les fossiles remarquables qu'ils trouvent et rejettent journellement.

6° Solliciter du Gouvernement une collection complète et méthodique de roches.

Ces mesures, Messieurs, suffiront pour encourager et récompenser le zèle de votre Commission, et lui permettront de placer bientôt votre Musée d'histoire naturelle sur le même rang que ceux des villes les plus importantes de France.

J. DELANOUE.

Vicoigne, 18 mai 1844.

LIVRES A ACQUÉRIR

SPECIES ICONOGRAPHIQUES, par Kiener (coquilles vivantes).

PALÉONTOLOGIE FRANÇAISE (fossiles de la France). Tome 4 a paru.

DICTIONNAIRE DE L'INDUSTRIE. 10 vol. in-8°.

ANNALES DES MINES (indispensables).

CARTE GÉOGRAPHIQUE DE FRANCE, par MM. Dufresnoy et Elie de Beaumont. 6 feuilles grand aigle.

MÉMOIRES GÉOLOGIQUES accompagnant la carte, par les mêmes. 2 volumes doivent être parus en ce moment.

HISTOIRE DES VÉGÉTAUX FOSSILES ou recherches botaniques et géologiques sur les végétaux renfermés dans les diverses couches du globe. — Paris, 1828-44, 2 vol. gr. in-4° et 500 planches. Les livraisons 1 à 12, formant le 1er vol., et les 5 à 6 suivantes du 2e vol. sont publiées.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE NATURELLE, par Ch. d'Orbigny. La 42e liv. a paru.

(TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CONCHYLIOLOGIE, par Deshayes. 2 vol. 8 liv. ont paru.)

(BERZELIUS. — Rapports annuels sur les progrès de la chimie faits à l'Académie des sciences de Stockolm. Années 1841-42-43.)

DICTIONNAIRE TECHNOLOGIQUE, 20 vol. in-8°.

Ces ouvrages ne coûteraient à la ville que 15 à 18 francs par mois.

MOBILIER.

1°. 6 à 8 vitrines nouvelles pour la conchyliologie et semblables à celles existantes.

2°. Remplacer les étagères en ce moment garnies de roches par des armoires vitrées semblables à celles des quadrupè-

des. On y placerait les oiseaux. Les roches seraient transportées et classées dans les vitrines et la salle en ce moment occupée par les oiseaux.

Les étagères occupées par les roches seraient placées dans la grande galerie, entre les fenêtres.

5°. Etablir un grillage au bas de la collection de minéralogie.

La Société a, dans sa séance du 18 mai 1844, approuvé ce rapport de la Commission du Musée, et décidé qu'il en serait donné communication à Messieurs les Membres du Conseil municipal.

Le Président,
EDOUARD GRAR.

Le Secrétaire,
DEFFAUX.



LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

1° MEMBRES TITULAIRES DE DROIT.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes,
Le Maire de Valenciennes.

2° MEMBRES TITULAIRES, SUIVANT L'ORDRE DE LEUR ÉLECTION.

1831.

1. Grar (Edouard), avocat.
2. Grar (Numa), agriculteur et raffineur de sucre.
3. Rousseau, géomètre de la ville.

1833.

4. Bernard (Jean), architecte-professeur à l'académie de peinture, sculpture et architecture.
5. Lefevre (Louis-Joseph), arpenteur-géomètre.

1835.

6. Deffaux (Louis-Auguste-Joseph), secrétaire de la Mairie.
7. Evrard (Augustin), ingénieur civil, professeur de physique et de chimie.

1836.

8. Boulanger (Emile), juge au tribunal civil de Valenciennes.
9. Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie, manufactnrier à St.-Saulve.
10. Pétiau (Casimir), architecte de la ville.

1838.

11. Mangeart, avocat, ancien professeur de philosophie.

1839.

12. Pesier (Edmond), pharmacien-chimiste, lauréat de l'école de pharmacie de Paris.

1840.

13. Miroux (Philippe), cultiyateur.

14. Dutemple, médecin, horticulteur.
15. Huart, médecin-vétérinaire.

1841.

16. Cheval (Bonaventure), cultivateur.
17. Bécar, peintre, professeur à l'académie de Valenciennes.
18. Potier (Julien), peintre, professeur à l'académie de Valenciennes.
19. Hamoir (Alfred), agronome, à Saultain.
20. Charpentier (Benoit), chimiste.
21. Delanoue, géologue à Raismes.
22. Grandfils, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes.
23. Courtin, naturaliste.
24. Delgrange, naturaliste, à St-Saulve.
25. Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie
26. Martin (Adolphe).
27. Baisier. artiste-peintre.
28. Guillemin, ingénieur, directeur de l'établissement métallurgique d'Anzin.
29. Conte, ingénieur des mines du département.

1844.

30. Dumont (Alexandre), horticulteur.

3° MEMBRES CORRESPONDANTS.

1831.

1. Leroy (Onésime), hommes de lettres, à Paris.
2. De Pujol (Abel), membre de l'Institut, à Paris.
3. Lemaire (Henri), statuaire, à Paris.
4. Delsart (Auguste), sténographe du roi, à Paris.
5. Bottin, homme de lettres, à Paris.
6. Dubrunfaut, chimiste et manufacturier, à Paris.
7. Bis (Hippolyte), homme de lettres, à Paris.
8. Leglay, archiviste du département du Nord, à Lille
9. Vinet-Pajon, homme de lettres, à Paris.
10. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai.
11. De Stassart (le Baron), homme de lettres, à Bruxelles

1834.

12. Lorin (Théodore), homme de lettres, à Soissons.
13. Bénézech-de-Saint-Honoré, archéologue, à Vieux-Condé.
14. Mme Clément-Hémery, à Cambrai.
15. Loisé, médecin-vétérinaire, à Lille.
16. Barré (Louis), professeur de philosophie, à Lille.

1835.

17. Hugues, avocat, à Bordeaux.
18. Henneberg, archiviste, à Tournay.
19. Baron, professeur de littérature française, à Bruxelles.
20. De Reiffenberg (le Baron), recteur de l'Université de Louvain.
21. Vincens (Emile), conseiller-d'état, à Paris.
22. Barre, graveur sur médailles, à Paris.
23. Baudrin, propriétaire, maire de Raismes.

1836.

24. Virlet (Théodore), géologue, ingénieur civil, à Paris
25. Delalande, directeur de l'enregistrement, à Poitiers.

1837.

26. Lalou, receveur de l'enregistrement, à Bapaume.

1838.

27. Parent, homme de lettres, à Givet.
28. Paillard, paléographe, substitut du procureur du Roi à Avesnes.
29. Wallon (Henri), professeur d'histoire au Collége Louis-le Grand, à Paris.

1839.

30. Audenelle, chef de division à l'administration des Douanes, à Paris.
31. Richard, avocat, à Paris.
32. Castiaux (Adolphe), ingénieur des mines, à Anzin.

1840.

33. Darttey, ancien Sous-Préfet, homme de lettres, à Paris.
34. De Roisin (le baron), archéologue, à Bonn.

1841.

35. Gouvion-Deroy, fabricant de sucre, à Denain.
36. Fournet, directeur des mines d'Aniches.

37. Boulanger (Edouard), propriétaire-cultivateur, à Doignies, près Cambrai.
38. Joly, professeur de philosophie, à Bruxelles.

1842.

39. Godde de Liancourt, président de la Société des Naufrages, à Paris.
40. Marchant, député, à Maubeuge.

1843.

41. Fouquier (d'Hérouel), fabricant de sucre, à Hérouel, (Aisne).
42. Duplaquet, raffineur de sucre, à St.-Quentin.
43. Brassart, archiviste, à Douai.
44. De Coussemaker, juge de paix, à Bailleul.
45. Dehaynin, négociant, à Paris.
46. Dassonville, maire de Bruay.
47. Pasquier (Victor), pharmacien, à Liège.
48. Gauthier de Rumilly, député, à Paris.
49. Coffyn, capitaine du génie, en Algérie.
50. Gravis (Antonin), médecin, à Denain.
51. Bidard de Thumaide (le chevalier), jurisconsulte, à Liège.
52. Lachèze, docteur en médecine, à Paris.
53. Chevalier (Michel), ingénieur en chef des mines, à Paris.
54. Péron, peintre d'histoire, à Paris.
55. Thirier, pharmacien-aide-major, en Afrique.
56. Marly, médecin-vétérinaire.
57. Girardin, président de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, à Rouen.
58. Reynal, vétérinaire au 6e. Lanciers, à Valenciennes.

4o ASSOCIÉS-LIBRES.

1. Brabant (François),	fabricant de sucre,	à Onnaing
2. Leblanc,	id.	id.
3. Fréville (A. L.)	id.	id.
4. Remy-Deruesnes,	id.	id.
5. Moreau,	id.	St.-Saulve.
6. Guyot-Giraud,	id.	id.
7. Giraud-Pillion,	id.	id.

8.	LESENS-DOUAY,	fabricant de sucre,	à Famars.
9.	LOCQUENEUX,	id.	Marly.
10.	GIRAUD-CUVELIER,	id.	id.
11.	LEROY,	id.	Marquette.
12.	CARLIER-MATHIEU,	id.	Neuville.
13	DHAUSSY (Jean-Baptiste),	id.	Artres.
14.	LEDUC,	id.	id.
15.	DERVAUX-LEFEBVRE,	id.	Condé.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1844.

1. GRAR (Edouard), président.
2. BOULANGER (Emile), premier vice-président.
3. MANGEART (J.) 2e id.
4. DEFFAUX, secrétaire-général.
5. MARTIN (Adolphe), secrétaire de correspondance.
6. PESIER (Edmond), archiviste.
7. ROUSSEAU, trésorier.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1° A L'ETRANGER.

RUSSIE — Société impériale d'Économie rurale de Moscou.

BELGIQUE. — Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

— Société des sciences, des arts et des belles-lettres du Hainaut, à Mons.

— Société libre d'émulation de Liège.

2° EN FRANCE.

ABBEVILLE. — Société royale d'agriculture.

AMIENS. — Société d'agriculture.

— Académie de la Somme.

ANGERS. — Société d'agriculture.

— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

ANGOULÊME. — Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente.

AVESNES. — Société d'agriculture.

BAILLEUL. — Société d'agriculture.

BAYEUX. — Société d'agriculture.

BLOIS. — Société d'agriculture de Loir-et-Cher.

BORDEAUX — Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société royale d'émulation de l'Ain.

BOURGES — Société d'agriculture du département du Cher.

CAEN. — Société royale d'agriculture et du commerce.

CAHORS. — Société agricole et industrielle du département du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CHALONS SUR-MARNE. — Société d'agriculture de la Marne.

CHATEAUROUX. – Société d'agriculture de l'Indre.

CHAUMONT. — Société d'agriculture de la Haute-Marne.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DOUAI. — Société royale et centrale d'agriculture.

— Société des amis des arts.

— Société des amis de l'industrie.

— Société de médecine, chirurgie et pharmacie.

DRAGUIGNAN. — Journal d'agriculture du département du Var.

DUNKERQUE. — Société d'agriculture.

EVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure.

FALAISE. – Société d'agriculture.

FOIX. — Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Ariège.

HAZEBROUCK. — Société d'agriculture.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LILLE. — Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts.

— Société d'horticulture du département du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

— Association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

LIMOGES. — Société d'agriculture.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Annales des sciences physiques et naturelles.

MACON. — Académie de Mâcon.

— Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts.

METZ. — Société royale des sciences.

MONTAUBAN. — Société d'agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

MONT DE-MARSAN. — Société économique du département des Landes.

MOULINS. — Société d'agriculture de l'Allier.

MULHOUSE. — Société industrielle.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

— Société royale des sciences, lettres et arts.

NANTES. — Société académique

NIMES. — Académie royale du Gard.

— Société libre du département du Gard.

NIORT. — Société d'agriculture du département des Deux-Sèvres.

ORLÉANS. — Société royale des sciences.

PARIS - Société géologique de France.
— Société de la morale chrétienne.
— Société de géographie.
— Société royale et centrale d'agriculture.
— Société générale des naufrages.
— Athénée des arts.
— Société royale d'horticulture.
— Société séricicole.
— Société d'encouragement pour l'industrie nationale.
— La revue agricole.
— Ecole centrale des arts et manufactures.
— Le cultivateur, journal des progrès agricoles.
— L'investigateur, journal de l'institut historique.
RHEIMS. — Société des bibliophiles.
— Académie de Rheims.
ROCHEFORT. — Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.
RODEZ. — Société d'agriculture de l'Aveyron.
ROUEN. — Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'horticulture.
SAINT-ETIENNE. — Société industrielle.
SAINT-OMER. — Société d'agriculture.
SAINT-QUENTIN. — Société académique.
— Société industrielle.
STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.
TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.
TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
— Société médicale d'Indre-et-Loire.
TROYES. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. — Société statistique des arts utiles de la Drôme.
VERSAILLES. — Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise.

OUVRAGES IMPRIMÉS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

1° PAR SES MEMBRES.

BIDARD DE THUMAIDE. Vices de la législation pénale belge.

BRASSART. Catalogue des Archives de l'administration des hospices de Douai.

CHEVALIER (MICHEL). Essais de politique industrielle. Souvenirs de voyage. — L'Isthme de Panama. — Écluses des Etats-Unis. — Caisse des retraites pour la classe ouvrière.

DE COUSSEMAKER. Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai.

GAUTHIER DE RUMILLY. Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'interdiction de la fabrication du sucre indigène.

GIRARDIN. Des fumiers considérés comme engrais. — Sur l'ancienneté de l'usage du cidre en Normandie. — Discours d'ouverture prononcé dans la séance publique du 24 novembre 1842 de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. — Discours prononcé dans la séance publique du 23 novembre 1843. — Mémoire sur les plantes sarclées. — Mémoire sur un nouvel engrais liquide. — Deuxième mémoire sur la pomme de terre.

LEROY (ONÉSIME). Epoques de l'histoire de France, en rapport avec le théâtre français.

MANGEART (J.). Livre de Censorinus, *sur le Jour natal*, traduit pour la première fois en notre langue.

PAILLARD. Mémoire en réponse à la question suivante mise au concours par l'académie royale de Bruxelles : « Quels sont » les changemens que l'établissement des abbayes et des » autres institutions religieuses au 7e siècle, ainsi que » l'invasion des Northmans, au 9e, ont introduit dans » l'état social de la Belgique. »

PESIER (EDMOND). Recherches sur les potasses du commerce; moyens de reconnaître leur falsification par la soude.

STASSART (BARON DE). Epître sur l'Indépendance.

TAILLARD. Discours prononcé en séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture de Douai.

2° PAR DES ETRANGERS.

CAFFIAUX (HENRI). Siège de Valenciennes en 1793, poème.

DE BREY (EUGÈNE). Question des sucres ; résumé des opinions.

DEGRAND. Solution de la question des sucres.

DELAFOND. Traité sur la maladie de sang des bêtes à laine. — Instruction sur la pleuro-pneumonie.

DINAUX (ARTHUR). Trouvères artésiens.

GASPARIN (LE COMTE DE). Cours d'agriculture.

HERPAIN (DE GENAPPE). Les quatre premières épîtres d'Usamer à ses contemporains.

LECLERC-THOUIN. L'agriculture de l'ouest de la France, étudiée plus spécialement dans le département de Maine-et-Loire.

LECOUTURE. Traité élémentaire de l'agriculture du département de la Seine.

LEMOYNE. Calcul agronomique, et considérations sociales.

MALO (AMAND). Eléments de comptabilité rurale.

MALPEYRE. Expériences agricoles et horticoles.

NIVIÈRE (CÉSAIRE). Annales de la saulsaie.

RENAUD. Solidarité, vue synthétique sur la doctrine de Fourrier.

RENDU (VICTOR). De la fabrication du fromage. — Agriculture du royaume lombardo-vénitien.

ROOSMALEN. La Parole, recueil périodique de tous les chefs-d'œuvre de la littérature, n° 1er, juin 1843.

R. et G. (DE MARSEILLE). Question des graines oléagineuses. Contre le sésame.

SERINGE. Le petit agriculteur.

STIÉVENARD. Emploi prophylactique de la belladone dans le traitement de la scarlatine épidémique.

TALMA (A.). Mémoire sur la conservation des dents.

TRICOT (DÉSIRÉ). Ecroulement du beffroi de Valenciennes.

WARENGHIEN (DE). Notice sur la vie et les mémoires inédits de M. Richardin.

3° PAR LES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

ANGERS. Bulletin de la Société industrielle du département de Maine et-Loire.

— Société d'agriculture, sciences et arts. Travaux du Comice horticole. — Statistique horticole. — Catalogue de la pépinière d'Angers.

AVESNES. Mémoires de la Société d'agriculture d'Avesnes. — Compte-rendu de la séance du 8 septembre 1844, et propositions présentées au conseil-général.

BAYEUX. Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux ; tome 1.

BLOIS. Bulletin de la Société d'agriculture de Loir-et-Cher.

CAEN. Extraits des séances de la Société royale de Caen. — Rapports sur les huit concours agricoles qui ont eu lieu dans l'arrondissement de Caen, de 1835 à 1843.

CAHORS. Bulletin de la Société agricole et industrielle du département du Lot.

CHALONS-SUR-MARNE. Séance publique de la Société d'agriculture de la Marne. 1842. — Rapport fait à la

Société d'agriculture de la Marne sur la question des laines.

CHATEAUROUX. Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

DOUAI. Programme des prix proposés pour 1845 et 1846.

FALAISE. Annuaire de l'arrondissement de Falaise — Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement. Séances des 9 avril et 5 août 1843.

LILLE. Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille ; 1841, 1842.

— Bulletin de la Commission historique du département du Nord.

LIMOGES. Bulletin de la Société d'agriculture de Limoges.

MEAUX. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.

MULHOUSE. Programme des prix proposés par la Société industrielle.

NANTES. Annales de la Société académique.

NISMES. Compte-rendu des travaux de la Société royale du Gard, 18 août 1843. — Programme des concours pour 1845.

PARIS. Journal de la Société de la morale chrétienne.

— Bulletin de la Société géologique de France. T. 12.

— L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n° 120 à 123.

— Procès-verbaux des 115 et 116es séances publiques de l'Athénée des arts.

— Extraits des Annales de la Société séricicole.

RHODEZ. Bulletin de la Société d'agriculture de l'Aveyron ; 1843. — Concours pour la prime départementale de l'Aveyron en 1843.

SAINT-ÉTIENNE. Bulletin publié par la Société industrielle de l'arrondissement. Tome 19.

SAINT-QUENTIN. Mémoires de la Société académique, industrielle et commerciale, 1838 à 1842.
— Annales agricoles du département de l'Aisne. 1841. 1842

4° PAR DES SOCIÉTÉS NON CORRESPONDANTES.

ARRAS. Mémoires de l'Académie d'Arras 1834. 35. 36. 37. 39. 41. 42. 44. — Séance publique du 26 août 1840.

BÉZIERS. Publications de la Société archéologique.

CALAIS. Almanach de la ville et du canton de Calais pour 1844.

CHALONS-SUR-SAONE. Réglement de la Société d'agriculture et d'horticulture.

COMPIÈGNE. Congrès des producteurs de laine réuni le 24 octobre 1842; Pétition à MM. les Pairs et Députés.

MÉZIÈRES. Journal de la Société d'agriculture des Ardennes.

PARIS. Revue de l'Orient; bulletin de la Société orientale de Paris; 1er cahier, 1843.
— Au pays, aux Chambres, le Comice hippique; 1843.

SCHILTIGHEIM (BAS-RHIN). Publications agricoles faites par le Comice agricole du canton de Schiltigheim, n° 1.

OUVRAGES ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

La Revue agricole. Bulletin spécial des associations agricoles.

Le Cultivateur, journal des progrès agricoles, et Bulletin du Cercle agricole de Paris.

Le Propagateur de l'industrie de la soie en France.

Documents statistiques sur la France. 1835.

Statistique de la France publiée par M. le Ministre des travaux publics. 1837. 1838.

Statistique des ports maritimes.

Rapport sur l'embrigadement des gardes-champêtres.

Agriculture française par MM. les Inspecteurs de l'agriculture,

départements du Nord, de l'Isère, des Hautes Pyrénées, des Côtes-du-Nord, de la Haute Garonne.

Rapport à M. le Ministre de l'agriculture sur l'état de la production des bestiaux en Allemagne, en Belgique et en Suisse.

Maison Rustique du XIX siècle, 5 vol.

Compte-rendu des travaux du Congrès central d'agriculture ; session de 1844.

Manuel élémentaire du cultivateur alsacien.

Notes économiques sur l'administration des richesses, 1 vol. avec atlas.

Epargne et prévoyance.

Les avantages de la réunion territoriale.

Guide des Comices et des propriétaires.

Traité de la comptabilité agricole.

Pratique et législation des irrigations dans l'Italie supérieure.

Nouvelles observations sur les abeilles.

Conseils aux nouveaux éducateurs des vers à soie.

La Normandie agricole.

Journal des Haras, 1841 à 1844.

Rapport de la Caisse d'épargne de Valenciennes, 1843.

Rapport sur les travaux du Conseil de salubrité du département du Nord, 1843.

ABONNEMENTS.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.

Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne, par sire *Simon le Boucq*, prévôt (1650); publiée par les soins de M. *A. Prignet*, imprimeur, et précédée d'une notice par M. *Arthur Dinaux*. Valenciennes, 1844.

Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre, par Mme. Clément, née Hémery.

TABLE

des matières contenues dans ce volume.



